

An aerial photograph of a large solar farm, showing rows of solar panels stretching across a flat, arid landscape. The sky is clear and blue, and there are some small buildings and vehicles near the base of the solar array.

COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE GESTION 2019

Sommaire

05
Audit

13
Informations Économiques
Concernant le Groupe Elecno

21
Rapport

131
Rapport de gestion
Groupe Elecno

223
Informations Économiques
Concernant la Société
Elecno, S.A.

Audit



KPMG Asesores, S.L.
Torre Realia
Plaça d'Europa, 41-43
08908 L'Hospitalet de Llobregat
Barcelone



Rapport d'Audit des Comptes Annuels Consolidés délivré par un Commissaire aux Comptes Indépendant

Aux Actionnaires d'Elecnor, S.A. :

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Opinion

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels consolidés d'Elecnor, S.A. (la "Société dominante") et sociétés dépendantes (le "Groupe"), qui incluent l'état de situation financière au 31 décembre 2019, le compte de résultat, l'état de résultat global, l'état de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et le rapport, tous dans leur version consolidée, correspondant à l'exercice annuel clos à cette date.

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints expriment, dans tous les aspects significatifs, l'image fidèle des capitaux propres et de la situation financière d'Elecnor, S.A. et de ses sociétés dépendantes au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie, tous dans leur version consolidée, pour l'exercice comptable clos à la date susvisée, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière adoptées par l'Union européenne (NIIF-UE) et autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicables en Espagne.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel en matière d'audit des comptes applicables en Espagne. Nos responsabilités établies au titre de ces normes sont décrites plus loin, dans la section *Responsabilités du commissaire aux comptes par rapport à l'audit des comptes annuels consolidés* de notre rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux exigences de l'éthique, y compris celle de l'indépendance, qui sont applicables à notre mission d'audit des comptes annuels consolidés en Espagne, conformément aux obligations établies par les normes d'exercice professionnel en matière d'audit des comptes. En ce sens, nous n'avons fourni aucun service autre que ceux liés à l'audit des comptes, et il ne s'est produit aucune situation ou circonstance qui, conformément aux dispositions des normes d'exercice professionnel susmentionnées, aurait pu affecter l'indépendance requise d'une manière qui aurait risqué de la compromettre.

Nous considérons que les preuves d'audit que nous avons obtenues fournissent une base suffisante et adéquate à notre opinion.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus significatives pour notre audit des comptes annuels consolidés de la période actuelle. Ces questions ont été traitées dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés dans l'ensemble pour la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons aucune opinion sur ces questions prises séparément.

KPMG Auditores S.L., société espagnole à responsabilité limitée et membre du réseau KPMG d'établissements indépendants affiliés à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), société suisse.
Paseo de la Castellana 259C - Torre de Cristal - 28046 Madrid

Immatriculée au Registre Officiel des Commissaires aux Comptes sous le numéro S0702, et au Registre des Sociétés de l'Institut des Experts-Comptables Agréés sous le numéro 10.
Registre du Commerce et des Sociétés de Madrid, T. 1. 1. 361. F. 100.
Sec. 8, Feuille M -188.007, 9ème inscription
Numéro d'Identification Fiscale: B-78510153

JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

Recettes liées aux Contrats de construction

Voir la Note 3.u des comptes annuels consolidés

Question clé de l'audit	Comment la question a été abordée lors de l'audit
<p>Une grande partie des recettes de Grupo Elecnor provient de contrats de construction et de prestation de services, au titre desquels les recettes sont reconnues au fil du temps suivant la méthode des ressources fondée sur les coûts encourus par rapport aux coûts totaux prévus, autrement dit, sur la base du degré de réalisation du contrat à la fin de chaque période comptable. Il est donc nécessaire, pour déterminer les recettes à comptabiliser, que le Groupe effectue des estimations des coûts et des résultats prévus par rapport à chacun de ces contrats.</p> <p>L'application de cette méthode nécessite donc un degré élevé de jugement par les Administrateurs et un contrôle exhaustif des estimations effectuées et des écarts qui peuvent intervenir au cours de la durée du contrat. Les estimations doivent tenir compte de l'ensemble des coûts et recettes associés aux contrats, y compris les coûts supplémentaires non prévus dans les budgets initiaux, ainsi que les risques ou réclamations en phase de contestation. En ce sens, les revenus sont reconnus uniquement lorsqu'il est probable que le Groupe reçoive des bénéfices économiques liés à la transaction, et lorsqu'il est possible d'évaluer d'une manière fiable, à la date de clôture, aussi bien les coûts encourus et à encourir que le degré de réalisation du contrat.</p> <p>En raison de l'incertitude associée aux estimations susmentionnées et du fait que tout changement dans celles-ci pourrait entraîner des écarts significatifs dans les recettes enregistrées, cette question a été jugée essentielle dans le cadre de notre audit.</p>	<p>Nos procédures d'audit ont compris, entre autres, les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la conception et de la mise en place des contrôles liés au processus de reconnaissance et d'évaluation des recettes selon la méthode des ressources et au processus de contrôle budgétaire, et vérification de l'efficacité des contrôles clés identifiés ; - Vérification que la méthodologie retenue par le Groupe pour déterminer les recettes, calculées sur la base de la part des services fournis par rapport à la totalité des services à fournir, est une des méthodologies acceptées par le cadre réglementaire d'information financière applicable ; - Évaluation des hypothèses retenues lors de l'élaboration des budgets des contrats ; - Sur la base de certains critères de sélection quantitatifs et qualitatifs, nous avons sélectionné un échantillon des contrats de construction en vue d'évaluer les estimations effectuées lors de l'élaboration des prévisions des résultats du contrat et de la reconnaissance des recettes. En ce sens, nous avons obtenu les contrats et les documents à l'appui de ces estimations et des jugements effectués par le Groupe ; - Analyse comparative du résultat des contrats achevés par rapport au résultat budgété, en examinant l'évolution historique, le contrôle budgétaire assuré par le Groupe et le jugement appliqué, et en évaluant si, d'une manière générale, les budgets représentent la meilleure estimation possible compte tenu des risques existants à tout moment. - Évaluation pour déterminer si les provisions reconnues à la clôture de l'exercice par rapport à chacun des contrats reflètent d'une manière raisonnable les obligations présentes qui pourraient entraîner une sortie de bénéfices à l'avenir, conformément aux dispositions des contrats, sur obtention des justificatifs à l'appui de leur reconnaissance et après avoir évalué le jugement appliqué par le Groupe pour effectuer ses estimations ; - Évaluation pour déterminer si les informations révélées dans les comptes annuels consolidés remplissent les exigences du cadre réglementaire d'information financière applicable au Groupe.

JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

Perte de contrôle sur le groupe Celeo Concesiones e Inversiones

Voir la Note 2.f des comptes annuels consolidés

Question clé de l'audit	Comment la question a été abordée lors de l'audit
<p>Tel que mentionné à la note 2.f du rapport consolidé ci-joint, au cours de l'exercice comptable 2019 Grupo Elecnor a effectué une opération de restructuration actionariale au sein de la société Celeo Concesiones e Inversiones, S.L. (ci-après, Celeo CI), qui a été mise en œuvre au moyen d'un apport en nature qui, combiné à la vente partielle des actions que détenait Elecnor, S.A., a permis l'entrée d'un nouvel actionnaire avec une participation de 49 % dans son capital, si bien que Grupo Elecnor a perdu le contrôle du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones, S.L. et sociétés dépendantes, sur lequel il maintient désormais, suite à la restructuration effectuée, un contrôle commun.</p> <p>Cette transaction nécessite une analyse approfondie de la composition des organes qui assurent le contrôle des activités les plus importantes de la société, ainsi que des accords mis en place entre les actionnaires en vue de déterminer s'il existe ou non un contrôle commun.</p> <p>Par ailleurs, la comptabilisation de ces transactions constitue un exercice complexe qui nécessite l'application de jugements de valeur pour déterminer l'effet dilutif que provoque pour Elecnor le fait de ne pas avoir pris part à l'augmentation de capital souscrite par l'autre actionnaire, ainsi que pour estimer la juste valeur de la participation de Celeo CI retenue par le Groupe.</p> <p>A notre avis, cette transaction est une question clé de l'audit, étant donné son caractère significatif, le degré élevé de jugement inhérent aux estimations de la juste valeur et l'impact de celle-ci sur les comptes annuels consolidés.</p>	<p>Nos procédures d'audit ont compris, entre autres, les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation et discussion avec la Direction du Groupe au sujet de l'analyse effectuée par celle-ci, qui l'a menée à conclure à la perte de contrôle ; - Lecture et compréhension des statuts de Celeo CI et des conventions des actionnaires ; - Évaluation de la méthodologie et des hypothèses clés retenues pour déterminer la juste valeur de la participation conservée dans Celeo CI, avec l'intervention de nos spécialistes en évaluation pour corroborer que les explications du Groupe correspondent aux données du marché et notre expérience préalable. Cette évaluation comprend : <ul style="list-style-type: none"> • L'obtention du rapport d'évaluation concernant le Groupe Celeo Redes délivré par l'expert indépendant engagé par le Groupe. • Compréhension et évaluation des hypothèses retenues par le Groupe pour déterminer la juste valeur des participations restantes conservées par Celeo CI ; - Vérification que l'enregistrement des transactions mises en œuvre a été effectué dans le respect des dispositions de la réglementation comptable applicable. Plus particulièrement, que les actifs et les passifs liés aux sociétés qui sont sorties du périmètre de consolidation ont été décomptabilisés, et que la participation conservée dans Celeo CI a été enregistrée initialement selon sa juste valeur à la date de la perte de contrôle ; - Évaluation pour déterminer si les informations révélées dans les comptes annuels consolidés remplissent les exigences du cadre réglementaire d'information financière applicable au Groupe.

 **JEAN-MARC SIMON**
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

Observation

Nous attirons l'attention sur le contenu de la note 33 du rapport consolidé ci-joint, dans laquelle les administrateurs font mention du fait postérieur ayant trait à la situation d'urgence sanitaire associée à la propagation du Coronavirus COVID-19 et aux principales conséquences identifiées à la date d'établissement des présents comptes annuels consolidés, compte tenu des mesures adoptées par les gouvernements respectifs des pays dans lesquels le Groupe est implanté, ainsi que des difficultés qu'implique l'estimation des impacts potentiels de cette situation. Ce fait postérieur ne modifie pas notre opinion.

Autres informations

Les autres informations concernent exclusivement le rapport de gestion consolidé de l'exercice comptable 2019, dont l'établissement incombe aux administrateurs de la Société dominante et qui ne fait pas partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés ne couvre pas le rapport de gestion consolidé. Notre responsabilité liée aux informations que contient le rapport de gestion consolidé est définie dans les normes d'exercice professionnel en matière d'audit des comptes, qui prévoient deux niveaux différenciés pour cette activité :

- a) Un niveau spécifique qui est applicable à l'état des informations non financières consolidé, ainsi qu'à certaines informations comprises dans le Rapport annuel de gouvernement d'entreprise (IAGC), selon la définition visée à l'article 35.2. b) de la loi 22/2015, relative à l'audit des comptes, qui consiste à vérifier exclusivement que lesdites informations ont été fournies dans le rapport de gestion consolidé ou, le cas échéant, que ce dernier contient une référence pertinente au rapport séparé concernant les informations non financières sous la forme prévue dans la réglementation et, si ce n'est pas le cas, que cette circonstance a été signalée.
- b) Un niveau général applicable au reste des informations comprises dans le rapport de gestion consolidé, qui consiste à évaluer et à rendre compte sur la concordance des informations susmentionnées avec les comptes annuels consolidés, sur la base des connaissances du Groupe obtenue lors de la réalisation de l'audit des comptes, sans inclure d'informations autres que celles obtenues comme preuve au cours de cet audit, ainsi qu'à évaluer et à signaler si le contenu et la présentation de cette partie du rapport de gestion consolidé sont conformes à la réglementation applicable. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'anomalies significatives, nous sommes tenus de les signaler.

Sur la base du travail effectué selon les modalités exposées ci-dessus, nous avons constaté que les informations mentionnées plus haut sont bien fournies dans le rapport de gestion consolidé, et que le reste des informations que contient le rapport de gestion consolidé concorde avec celles des comptes annuels consolidés de l'exercice comptable 2019, et que leur contenu et présentation sont conformes à la réglementation applicable.

Responsabilités des administrateurs et de la commission d'audit par rapport aux comptes annuels consolidés

Il incombe aux Administrateurs de la Société dominante d'arrêter les comptes annuels consolidés ci-joints, de manière à ce que ces derniers reflètent une image fidèle des capitaux propres, de la situation financière et des résultats consolidés du Groupe, conformément aux normes NIIF-UE et autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicables au Groupe en Espagne, ainsi que de mettre en place en interne les contrôles qu'ils jugent utiles de manière à ce que les comptes annuels arrêtés soient exempts de toute anomalie significative, que cela résulte d'une fraude ou d'une erreur.

 **JEAN-MARC SIMON**
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

Dans le cadre de la préparation des comptes annuels consolidés, il incombe aux administrateurs de la Société dominante d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, à communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et à appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les administrateurs susmentionnés ont l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne se présente.

La commission d'audit de la Société dominante est responsable de la supervision du processus d'élaboration et de présentation des comptes annuels consolidés.

Responsabilités du commissaire aux comptes par rapport à l'audit des comptes annuels consolidés

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Espagne permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques à prendre par les utilisateurs des comptes annuels consolidés en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Espagne, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détections d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les administrateurs de la Société dominante, de même que des informations y afférentes fournies par ces derniers ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation.

JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des preuves suffisantes et adéquates concernant les informations financières des établissements ou des activités commerciales réalisées par le Groupe afin d'exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Il nous incombe d'assurer la direction, la supervision et la réalisation de l'audit du Groupe. Nous sommes les seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec la commission d'audit de la Société dominante pour signaler, entre autres questions, la portée et l'opportunité planifiées de la réalisation de l'audit et les conclusions significatives de l'audit, ainsi que toute défaillance significative du contrôle interne que nous ayons identifiée au cours de l'audit.

Nous fournissons également à la commission d'audit de la Société dominante une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant notamment l'indépendance, et nous communiquons également à cette commission toutes les questions qui peuvent raisonnablement être considérées comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance, ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées à la commission d'audit de la Société dominante, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels consolidés de la période considérée, et qui sont donc les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

RAPPORT SUR LES AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Rapport supplémentaire pour la commission d'audit de la Société dominante

L'opinion exprimée dans ce rapport est cohérente avec les déclarations contenues dans notre rapport supplémentaire délivré à la commission d'audit de la Société dominante en date du 26 mars 2020.

Période d'engagement

Los de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, nous avons été retenus comme commissaires aux comptes du Groupe pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Préalablement, nous avons été nommés en tant que tels par l'assemblée générale des actionnaires pour une période de 3 ans, notre mandat ayant été ensuite renouvelé annuellement, si bien que nous assurons la mission d'audit des comptes sans interruption depuis l'exercice clos au 31 décembre 2013.

KPMG Asesores, S.L.

Inscrite au R.O.A.C. (Registro Oficial de Auditores de Cuentas – Registre officiel des Commissaires aux comptes) n° 80702

[Signature illisible]

Bernardo Rücker-Embden
Inscrit au R.O.A.C n° 18.836
26 mars 2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

INSTITUTO DE CENSORES JURADOS DE CUENTAS DE ESPAÑA
(Institut des experts-comptables agréés d'Espagne)

KPMG AUDITORES, S.L.

Année 2020 N° 03/20/00074

SCEAU D'ENTREPRISE : 96,00 EUR

Rapport d'audit des comptes soumis à la réglementation
espagnole ou internationale d'audit des comptes

JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

Informations Économiques Concernant le Groupe Elecnor

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

État de situation financière consolidé

au 31 décembre 2019 (Milliers d'euros)

ACTIF	31 décembre 2019	Retraité 31 décembre 2018 (*)	Retraité 1 ^{er} janvier 2018 (*)
Actif non courant:			
Actif incorpore -			
Fonds de commerce (Note 9)	24 878	28 840	28 826
Autres actifs incorporels (Note 10)	17 442	45 775	49 676
	42 320	74 615	78 502
Actifs au titre du droit d'utilisation (Note 12)	35 166	-	-
Immobilisations corporelles (Note 11)	715 735	689 358	753 774
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence (Note 13)	580 567	339 718	381 335
Actifs financiers non courants (Note 14)			
Participations financiers	1 744	2 560	2 687
Autres actifs financiers	40 227	80 840	64 285
Instruments financiers dérivés (Note 18)	24	109	1 036
	41 995	83 509	68 008
Actifs pour impôt différé (Note 21)	103 427	95 826	97 294
Total actif non courant	1 519 210	1 283 026	1 378 913
Actif courant :			
Stocks (Note 3 p)	5 759	7 288	7 630
Actifs pour contrats conclus avec des clients (Note 24)	306 129	258 756	146 756
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer (Note 15 a)	682 168	653 773	741 001
Créances commerciales, sociétés liées (Note 29)	15 119	7 112	13 099
Administrations Publiques débitrices	40 633	35 943	52 164
Actifs liés à l'impôt courant sur les bénéficiaires	6 820	12 853	8 763
Autres créances	20 794	15 221	21 650
Investissements dans des sociétés liées, à court terme	128	297	(6)
Autres investissements financiers à court terme	6 429	4 947	-
Instruments financiers dérivés (Note 18)	3 873	871	-
Autres actifs courants	8 345	6 063	10 698
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 15 b)	325 116	293 399	236 642
Actifs non courants maintenus pour la vente (Note 8)	38 721	423	423
Total actif courant	1 460 034	1 296 946	1 238 820
Total actif	2 979 244	2 579 972	2 617 733

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice
(*) Données retraitées, voir les détails dans la Note 2.e

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	31 décembre 2019	Retraité 31 décembre 2018 (*)	Retraité 1 ^{er} janvier 2018 (*)
Capitaux propres (Note 16) :			
Patrimoine attribué aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société mère -			
Capital	8 700	8 700	8 700
Actions propres (Note 16)	(21 963)	(21 884)	(21 232)
Autres réserves	743 548	705 915	671 167
Écarts de conversion (Note 16)	(132 494)	(199 459)	(152 004)
Ajustements dans les capitaux propres pour évaluation (Note 16)	(13 569)	(51 717)	(57 381)
Résultat de l'exercice - Société mère	126 377	82 117	64 737
Acompte sur dividende versé dans l'exercice (Note 5)	(4 987)	(4 795)	(4 611)
	705 612	518 877	509 376
Participations ne donnant pas le contrôle (Note 16)	31 708	47 469	54 370
Total capitaux propres	737 320	566 346	563 746
Passif non courant :			
Subventions officielles (Note 3 r)	6 448	6 979	7 829
Provisions pour risques et charges (Note 19)	46 389	29 914	30 598
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables (Note 17)	60 122	35 185	36 922
Passifs financiers auprès des entités de crédit (Note 17)	583 934	571 221	697 836
Instruments financiers dérivés (Notes 17 et 18)	14 132	11 413	0
Passifs de location (Note 12)	32 710	-	-
Autres passifs non courants	19 634	24 197	26 563
Passif pour impôt différé (Note 21)	20 606	22 097	30 827
Total passif non courant	783 975	701 006	830 575
Passif courant :			
Provisions pour risques et charges (Note 19)	64 418	68 029	48 992
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables (Note 17)	74 998	156 825	101 380
Passifs financiers auprès des entités de crédit (Note 17)	96 964	86 035	69 962
Instruments financiers dérivés (Notes 17 et 18)	5 722	6 569	0
Passifs de location (Note 12)	7 410	-	-
Dettes commerciales, entreprises associées et liées (Note 29)	60	596	3 447
Dettes commerciales et autres comptes à payer -			
Dettes pour achats ou prestation de services	551 744	481 468	466 059
Avances de clients (Note 20)	89 013	67 543	117 669
	640 757	549 011	583 728
Passifs pour contrats conclus avec des clients (Note 24)	357 009	320 310	252 734
Passifs pour impôt courant sur les bénéficiaires	52 370	23 795	20 594
Autres dettes -			
Administrations Publiques créditrices	56 002	49 246	52 727
Autres passifs courants (Notes 11 et 24)	79 082	52 204	89 848
	135 084	101 450	142 575
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente (Note 8)	23 157	-	-
Total passif courant	1 457 949	1 312 620	1 223 412
Total passif et capitaux propres	2 979 244	2 579 972	2 617 733

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice
(*) Données retraitées, voir les détails dans la Note 2.e

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

Compte de résultats consolidés

correspondant à l'exercice annuel clos
le 31 décembre 2019 (Milliers d'euros)

	2019	Retraité 2018(*)
Opérations continues :		
Montant net du chiffre d'affaires (Note 24)	2 453 726	2 250 899
Variation des stocks de produits finis et en cours de fabrication	23	(1 055)
Travaux réalisés par l'entreprise pour elle-même (Note 3 i)	24 240	5 079
Approvisionnements (Note 24)	(1 195 013)	(1 089 170)
Autres produits d'exploitation (Notes 3 r)	14 495	17 740
Charges de personnel (Note 24)	(669 018)	(599 994)
Autres charges d'exploitation (Note 24)	(381 931)	(348 064)
Charges d'amortissement, dépréciation et dotations aux provisions (Note 24)	(162 122)	(104 793)
Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations (Note 2 f)	186 742	-
Résultat de sociétés intégrées dans l'activité ordinaire par la méthode de mise en équivalence (Notes 7 et 13)	(46 268)	18 733
Écarts négatifs de regroupements d'entreprise (Note 7)	14 802	-
Résultat d'exploitation	239 676	149 375
Produits financiers (Note 24)	9 338	10 899
Charges financières (Note 24)	(54 560)	(48 609)
Écarts de change	(2 552)	13 838
Dépréciation et résultat pour cession d'instruments financiers	(2 235)	273
Variation de la juste valeur des instruments financiers	410	(385)
Résultat avant impôts	190 077	125 391
Impôts sur les bénéfices (Note 22)	(59 412)	(37 558)
Résultat de l'exercice issu des opérations continues	130 665	87 833
Résultat de l'exercice	130 665	87 833
Attribuable à :		
Actionnaires de la Société mère	126 377	82 117
Intérêts minoritaires (Note 16)	4 288	5 716
Bénéfice par action (en euros) (Note 31)		
De base	1,49	0,97
Dilué	1,49	0,97

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice
(*) Données retraitées, voir les détails dans la Note 2.e

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

État du résultat global consolidé

correspondant au exercice annuel clos
le 31 décembre 2019 (Milliers d'euros)

	Notes de l'annexe aux comptes	2019	Retraité 2018(*)
SOLDE CONSOLIDÉ DU COMPTE DE RÉSULTATS		130 665	87 833
Autres éléments du résultat global :			
Postes non reclassés dans le résultat		-	-
Postes reclassés dans le résultat			
- Couverture des flux de trésorerie		53 089	(11 479)
- Écarts de conversion des états financiers des entreprises du Groupe à l'étranger		(4 785)	(30 839)
- Participation dans autres éléments du résultat global des investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	Note 13	(15 051)	(10 462)
- Effet fiscal		(1 985)	3 024
Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôt		31 268	(49 756)
Résultat global total attribuable à :		161 933	38 077
a) Détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société mère		153 210	36 833
b) Participations ne donnant pas le contrôle		8 723	1 244

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.
(*) Données retraitées, voir les détails dans la Note 2.e

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

État des variations des capitaux propres consolidés

correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2019 (Milliers d'euros)

	Capital	Réserves Cumulées	Actions Propres	Acompte sur compte versé dans l'exercice	Couverture de les flux de trésorerie	Différences de conversion	Résultat net de l'exercice	Participations ne donnant pas dominantes	Total capitaux propres
Soldes au 31 décembre 2017 (retraités)	8 700	714 947	(21 232)	(4 611)	(61 244)	(183 763)	71 227	380 037	904 061
Ajustement pour retraitement (Note 2 e)	-	(24 093)	-	-	3 863	29 448	(6 490)	(325 667)	(322 939)
Ajustement pour application initiale de l'IFRS 15	-	(19 364)	-	-	-	2 311	-	-	(17 053)
Ajustement pour application initiale de l'IFRS 9	-	(323)	-	-	-	-	-	-	(323)
Soldes au 1er janvier 2018 (retraités)	8 700	671 167	(21 232)	(4 611)	(57 381)	(152 004)	64 737	54 370	563 746
Ajustements pour changement de critère comptable (Note 2 g)	-	(3 493)	-	-	-	3 493	-	-	-
Total produits et charges reconnus de l'exercice 2018	-	-	-	-	5 664	(50 948)	82 117	1 244	38 077
Application du résultat :									
Aux réserves	-	39 780	-	-	-	-	(39 780)	-	-
Au dividende complémentaire (Note 5)	-	-	-	-	-	-	(20 346)	(5 077)	(25 423)
À l'acompte sur dividende exercice 2017	-	-	-	4 611	-	-	(4 611)	-	-
Achat d'actions propres	-	-	(1 563)	-	-	-	-	-	(1 563)
Vente d'actions propres	-	334	911	-	-	-	-	-	1 245
Acompte sur dividende versé dans l'exercice 2018	-	-	-	(4 795)	-	-	-	-	(4 795)
Variations des participations dans des sociétés dépendantes (Note 16 e)	-	-	-	-	-	-	-	158	158
Réductions du capital	-	-	-	-	-	-	-	(3 130)	(3 130)
Ajustement pour hyperinflation	-	390	-	-	-	-	-	-	390
Autres	-	(2 263)	-	-	-	-	-	(96)	(2 359)
Soldes au 31 décembre 2018 (retraités)	8 700	705 915	(21 884)	(4 795)	(51 717)	(199 459)	82 117	47 469	566 346
Ajustement pour application initiale de l'IFRS 16 (Note 2 b)	-	(5 308)	-	-	-	-	-	-	(5 308)
Ajustement pour application initiale de l'IFRIC 23 (Note 2 b)	-	(6 300)	-	-	-	-	-	-	(6 300)
Total produits et charges reconnus de l'exercice 2019	-	-	-	-	43 487	(16 654)	126 377	8 723	161 933
Application du résultat :									
Aux réserves	-	55 383	-	-	-	-	(55 383)	-	-
Au dividende complémentaire (Note 5)	-	-	-	-	-	-	(21 939)	(16 222)	(38 161)
À l'acompte sur dividende exercice 2018	-	-	-	4 795	-	-	(4 795)	-	-
Achat d'actions propres	-	-	(1 213)	-	-	-	-	-	(1 213)
Vente d'actions propres	-	189	1 134	-	-	-	-	-	1 323
Acompte sur dividende versé dans l'exercice 2019	-	-	-	(4 987)	-	-	-	-	(4 987)
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2 f)	-	-	-	-	(5 339)	83 619	-	-	78 280
Réductions du capital	-	-	-	-	-	-	-	(9 360)	(9 360)
Ajustement pour hyperinflation	-	(3 569)	-	-	-	-	-	-	(3 569)
Autres	-	(2 762)	-	-	-	-	-	1 098	(1 664)
Solde au 31 décembre 2019	8 700	743 548	(21 963)	(4 987)	(13 569)	(132 494)	126 377	31 708	737 320

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

État des flux de trésorerie consolidé

correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2019 (Milliers d'euros)

	2019	Retraité 2018 (*)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation :		
Résultat consolidé de l'exercice	130 665	87 833
Ajustements pour-		
Amortissements	86 723	62 710
Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels	11 581	(145)
Variation des provisions pour risques et charges et autres provisions (Note 24)	81 457	41 375
Imputation des subventions pour l'acq d'immobilisations	(484)	(478)
Participation aux (bénéfices)/pertes de l'exercice d'investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence (Note 13)	46 268	(18 733)
Dépréciation et Résultat net pour cession d'instruments financiers et autres immobilisations (Note 2 f)	(184 507)	-
Produits et charges financiers (Note 24)	45 222	37 710
Écarts de change	2 552	(13 838)
Autres produits et charges	(9 761)	1 796
Impôt sur les sociétés	59 412	37 558
Ressources issues des opérations	269 128	235 788
Variation de capital circulant :		
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	(101 437)	(58 602)
Stocks	2 451	342
Dettes commerciales et autres comptes à payer	90 052	36 591
Variation des autres actifs et passifs courants	6 077	817
Impôt sur les bénéfices payé	(35 505)	(46 960)
Flux nets de trésorerie d'activités d'exploitation (I)	230 766	167 976
Flux de trésorerie pour activités d'investissement :		
Paiements effectués pour l'acquisition de sociétés du groupe, associées et d'entités contrôlées conjointement (Note 7)	(2 871)	(28 900)
Paiements effectués pour l'acquisition d'actifs incorporels (Note 10)	(3 477)	(2 961)
Paiements effectués pour l'acquisition d'actifs financiers (Note 14)	(7 206)	(15 160)
Paiements effectués pour l'acquisition des immobilisations corporelles (Note 11)	(118 343)	(33 256)
Paiements effectués pour des apports à des entreprises associées (Note 13)	(7 926)	(1 086)
Perception de dividendes des entreprises associées (Note 13)	2 294	47 468
Perception d'intérêts	9 338	9 476
Recouvrements pour cession de sociétés du groupe, associées et d'entités contrôlées conjointement (Note 2 f)	28 635	9 234
Recouvrements pour vente d'actifs incorporels et d'immobilisations corporelles (Notes 10 et 11)	4 566	3 753
Recouvrements pour vente d'actifs financiers, net (Note 14)	15 503	17 043
Flux nets de trésorerie des activités d'investissement (II)	(79 487)	5 611
Flux de trésorerie pour activités de financement :		
Entrées de trésorerie pour dette financière et pour dettes à long terme (Note 17)	1 793 221	756 929
Intérêts payés	(57 222)	(47 300)
Remboursement de dette financière et autre dette à long terme (Note 17)	(1 803 163)	(788 340)
Dividendes payés (Note 16)	(43 148)	(34 829)
Recouvrements/paiements nets dérivés des apports/restitutions de fonds des associés non dominantes (Note 16)	(9 360)	(2 972)
Entrées de trésorerie pour cession d'actions propres (Note 16)	1 323	1 245
Sorties de trésorerie pour l'achat d'actions propres (Note 16)	(1 213)	(1 563)
Flux nets de trésorerie des activités de financement (III)	(119 562)	(116 830)
Effet des variations dans le périmètre de consolidation (IV)	-	-
Augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie (I+II+III)	31 717	56 757
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	293 399	236 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	325 116	293 399

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice. (*) Données retraitées, voir les détails dans la Note 2.e)

Rapport

Dressés conformément aux Normes
Internationales d'Information
Financière adoptées
par l'Union européenne

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

Annexe aux comptes consolidés

correspondant à l'exercice annuel clos
le 31 décembre 2019

1. NATURE, ACTIVITÉS ET COMPOSITION DU GROUPE

Elecnor, S.A. (ci-après, la « Société mère »), a été constituée en Espagne pour une durée indéfinie le 6 juin 1958, et son siège social se trouve à calle Marqués de Mondéjar 33, Madrid.

La Société mère a pour objet, selon ses statuts :

- l'activité commerciale la plus étendue en matière d'ingénierie, projet, construction, montage, réparation, maintenance et conservation de toutes sortes de travaux et installations de tout genre ou espèce, dans le sens le plus large du terme, c'est-à-dire, leur exécution complète, avec ou sans fourniture de matériel, pour le propre compte ou pour celui de tiers, sous forme exclusive ou par le biais d'association dans n'importe quelle modalité ;
- la prestation de services publics et privés de ramassage de toutes sortes de déchets, balayage et nettoyage des rues, transfert et transport des déchets jusqu'au lieu de dépôt final, leur déchargement final, recyclage, traitement et dépôt des déchets publics, privés, industriels, hospitaliers, pathologiques, nettoyage, maintenance et conservation des égouts et, en général, services d'assainissement urbain et tout autre service complémentaire en rapport direct ou indirect avec tous les autres, entendu dans son sens le plus large ;
- la conception, la recherche, le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation d'usines et installations de traitement, récupération et élimination de déchets, ainsi que l'achat et la vente de sous-produits générés par ces traitements ;
- la conception, la recherche, le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la

commercialisation d'usines et d'installations de traitement des eaux et épuration des eaux usées et des déchets, la récupération et élimination de déchets, ainsi que l'achat et la vente de sous-produits générés par ces traitements ;

Les activités énumérées pourront aussi être menées par la Société mère, totalement ou en partie, indirectement, moyennant la participation dans d'autres sociétés ayant un objet analogue, tant en Espagne qu'à l'étranger. Le Groupe Elecnor ne mènera aucune activité pour laquelle les lois exigent des conditions ou des contraintes spécifiques, tant qu'elle ne les remplira pas strictement.

Les sociétés dépendantes mènent essentiellement les différentes activités qui composent l'objet social indiqué plus haut, ainsi que l'exploitation de parcs de génération d'énergie éolienne, thermo-solaire et photovoltaïque, la prestation de services de recherche, conseil et développement de logiciels aéronautiques et aérospatiaux et la fabrication et la distribution de panneaux solaires et stations d'exploitation photovoltaïque.

Les Statuts sociaux et autre information publique concernant la Société peuvent être consultés sur www.elecnor.com et à son siège social.

Elecnor, S.A. est la Société mère d'un groupe composé de sociétés dépendantes qui se consacrent à différentes activités et qui constituent à ses côtés le Groupe Elecnor (ci-après dénommé le « Groupe » ou le « Groupe Elecnor »). Par ailleurs, le Groupe a des placements dans des entreprises associées et des coentreprises, et il participe à des opérations conjointes aux côtés d'autres intervenants conjoints.

Les actions d'Elecnor, S.A. sont cotées à la bourse de Madrid et de Bilbao.

L'Annexe I inclut les informations relatives aux entités dépendantes et associées, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et incluses dans la consolidation du Groupe Elecnor.

2. BASES DE PRÉSENTATION

a) Bases de présentation et cadre réglementaire d'information financière applicable au Groupe-

Les comptes annuels ont été formulés à partir des registres comptables d'Elecnor, S.A. et des entités consolidées. Les comptes annuels consolidés de l'exercice 2019 ont été élaborés conformément aux Normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne (IFRS-UE) et aux autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicable, dans le but de montrer l'image fidèle des capitaux propres consolidés et de la situation financière consolidée d'Elecnor, S.A. et des sociétés dépendantes au 31 décembre 2019 et des résultats financiers consolidés, des flux de trésorerie consolidés et des changements dans les capitaux propres consolidés correspondant à l'exercice annuel clos à cette date.

Le Groupe a adopté les normes NIFF-UE le 1er janvier 2004 et a appliqué à cette date la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière ».

Les Administrateurs de la Société mère considèrent que les comptes annuels consolidés de l'exercice 2019, qui ont été établis le 25 mars 2020, seront approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires sans aucune modification.

Les comptes annuels consolidés du Groupe Elecnor correspondant à l'exercice 2018 ont été approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires d'Elecnor, S.A. du 22 mai 2019.

Ces comptes annuels consolidés ont été préparés sur la base de continuité d'exploitation en utilisant la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui ont été enregistrés à la juste valeur.

Il convient de mentionner que les soldes provenant des sociétés argentines et vénézuéliennes du Groupe ont été exprimés au coût courant avant d'être inclus dans les comptes annuels consolidés du Groupe Elecnor, selon l'IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes », du fait de considérer que ces pays ont une économie hyperinflationniste (voir paragraphe g).

b) Adoption des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS)-

Normes appliquées pour la première fois

Le Groupe a appliqué pour la première fois les normes et interprétations suivantes dans ses comptes annuels consolidés commençant le 1er janvier 2019 :

IFRS 16 - Contrats de location

L'IFRS 16 supprime le modèle de comptabilité dual pour les locations qui fait la distinction entre les contrats de location-financement comptabilisés dans le bilan et les locations simples pour lesquelles la comptabilisation des montants futurs de location n'est pas exigée. Au lieu de cela, un modèle unique est établi au bilan, similaire à celui du contrat de location-financement actuel. Pour le bailleur la pratique actuelle est conservée, c'est-à-dire que les bailleurs continuent à classer les baux en tant que location-financement et location simple.

L'IFRS 16 remplace les directives existantes sur les locations, ce qui inclut l'IAS 17 Contrats de location, l'IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, la SIC-15 Avantages dans les contrats de location simple et la SIC-27 Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location.

Le Groupe a choisi de mettre en œuvre l'IFRS 16 avec la méthode rétroactive modifiée, en reconnaissant l'actif au titre du droit d'utilisation pour un montant égal à sa valeur comptable, comme si la norme avait été appliquée dès la date de début, bien qu'escompté en appliquant le taux d'emprunt marginal du preneur à la date d'application initiale. En appliquant cette approche, le Groupe ne retrace pas les informations comparatives.

(i) Identification des locations

Le Groupe évalue au début du contrat si celui-ci inclut une location. Un contrat constitue une location ou en contient une lorsqu'il accorde le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. La période pendant laquelle le Groupe utilise un actif inclut les périodes consécutives et non consécutives. Le Groupe ne procède à revoir les conditions que lorsqu'une modification est introduite dans le contrat.

(ii) Comptabilité du preneur

Dans les contrats comprenant un ou plusieurs composants de location et des composants de non-location, le Groupe considère tous ces composants comme un seul et unique composant de location.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer les méthodes comptables indiquées ci-après aux locations à court terme ni à celles dont l'actif sous-jacent présente une valeur inférieure à cinq mille euros, soit principalement les locations de machines utilisées dans le cadre de travaux car il est estimé que leur durée est inférieure à ou proche d'un an, étant donné qu'en raison de l'activité à laquelle ils sont destinés, ils sont loués pour la durée des travaux. Le 31 décembre 2019, la rubrique Actif au titre du droit d'utilisation correspond principalement à la location des locaux et des terrains sur lesquels sont situés les parcs éoliens.

Pour ce type de contrat, le Groupe comptabilise les paiements de manière linéaire au cours de la durée de location.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif de location au commencement de la location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est composé du montant du passif de location, de tout paiement de la location effectué à la date de commencement ou antérieurement, moins les avantages reçus, les coûts directs de départ engagés et une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état à assumer, en fonction de ce qui figure dans la politique comptable relative aux provisions.

Le Groupe évalue le passif de location à la valeur actuelle des paiements de location dus à la date de commencement. Le Groupe déduit les paiements de location au taux d'emprunt marginal correspondant, à moins de pouvoir établir de manière fiable le taux d'intérêt implicite du bailleur. À cet égard, pour la mesure initiale du passif de location le taux d'emprunt marginal a été utilisé, lequel représente le taux d'intérêt qu'un preneur devrait payer pour emprunter, pendant une période de temps similaire et avec une garantie semblable, les fonds nécessaires pour obtenir un actif d'une valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un contexte économique semblable. Le Groupe utilise différents taux d'escompte pour chaque pays et en fonction des périodes de location restantes. Les taux d'escompte appliqués vont de 0,70 % à 4,95 % pour les locations en Espagne en fonction de la durée des contrats, la majorité des contrats de location soumis à cette norme étant localisés dans ce pays.

Les paiements de location dus sont composés des paiements fixes, moins tout avantage à recouvrer, des paiements variables dépendant d'un indice ou taux, évalué lors de sa comptabilisation initiale selon l'indice ou taux applicable à la date de commencement, des montants dont le paiement est attendu au titre de garanties de valeur résiduelle, du prix de l'exercice de l'option d'achat lorsque celui-ci est raisonnablement sûr et des paiements à titre d'indemnisation pour l'annulation de contrat, à condition

que la durée du contrat de location reflète l'exercice de l'option d'annulation.

Le Groupe évalue les actifs au titre du droit d'utilisation au coût moins les amortissements et pertes cumulées pour dépréciation, ajustées à l'aide de toutes les éventuelles réestimations du passif de location.

Si le contrat transfère la propriété de l'actif au Groupe à la fin du contrat de location ou si l'actif au titre du droit d'utilisation inclut le prix de l'option d'achat, les critères d'amortissement indiqués dans la section sur les immobilisations corporelles sont appliqués entre la date de commencement de la location et la fin de la durée de vie de l'actif. Dans le cas contraire, le Groupe amortit l'actif au titre du droit d'utilisation entre la date de commencement et la date la plus ancienne entre la fin de la durée de vie du droit ou la fin du contrat de location.

Le Groupe évalue le passif de location en l'augmentant de la charge financière générée et en y soustrayant les paiements réalisés et en réestimant la valeur comptable au titre des modifications de la location ou pour refléter les mises à jour des paiements fixes en substance.

Le Groupe enregistre les réestimations du passif en tant qu'ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation, jusqu'à ce que ce dernier soit réduit à zéro, et il les enregistre par la suite dans les résultats.

Le Groupe réestime le passif de location en déduisant les paiements de location à un taux actualisé, si un changement s'est produit dans la période de location ou dans les attentes concernant l'exercice de l'option d'achat de l'actif sous-jacent.

Le Groupe réestime le passif de location en cas de changement dans les montants dont le paiement est attendu au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou de changement dans l'indice ou le taux utilisé pour déterminer les paiements, y compris un changement pour refléter les variations dans les loyers du marché après la révision de ces derniers.

IFRIC 23 Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

Le Comité d'interprétation des IFRS (IFRIC) a émis l'IFRIC 23, laquelle établit comment reconnaître et mesurer les actifs et passifs pour impôts différés et courants s'il existe une incertitude quant au traitement fiscal.

Un traitement fiscal incertain est tout traitement fiscal appliqué par une entité lorsqu'il existe une incertitude quant au fait qu'une telle approche sera acceptée par l'autorité fiscale. L'interprétation analyse :

- Comment déterminer l'unité de compte appropriée, et que chaque traitement fiscal incertain doit être considéré séparément ou dans son ensemble, selon l'approche qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude.
- Que l'entité doit assumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura pleine connaissance de toutes les informations liées, c'est-à-dire, il faut ignorer le risque de détection.
- Que l'entité doit refléter l'effet de l'incertitude dans sa comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'il n'est pas probable que les autorités fiscales acceptent le traitement.
- Que l'impact de l'incertitude doit être évalué en utilisant la méthode du montant le plus probable ou la valeur attendue, en fonction de quelle méthode prédit le mieux la résolution de l'incertitude, et que les jugements et estimations effectués doivent être de nouveau évalués dans tous les cas où les circonstances ont changé ou il existe de nouvelles informations affectant les jugements.

Si le Groupe estime qu'il n'est pas probable que les autorités fiscales acceptent un traitement fiscal incertain ou un groupe de traitements fiscaux incertains, elle évalue cette incertitude dans le détermination de l'assiette de l'impôt, les bases imposables, les crédits pour bases imposables négatives, déductions ou taux d'imposition. Le Groupe

évalue l'effet de l'incertitude dans la déclaration de l'impôt sur les sociétés via la méthode du montant attendu, lorsque le spectre des résultats possibles est très ample ou via la méthode du résultat le plus probable lorsque le résultats est binaire ou concentré sur une valeur. Dans les cas où l'actif ou le passif par impôt calculé selon ces critères est supérieur au montant présenté dans les déclarations, celui-ci est présenté comme courant ou non courant dans l'état de situation financière consolidé en fonction de la date attendue pour la récupération ou liquidation, en tenant compte, le cas échéant, du montant des intérêts de retard correspondants sur le passif au fur et à mesure qu'ils sont dus dans le compte de résultat. Le Groupe enregistre les changements dans les faits et circonstances sur les incertitudes relatives aux traitements fiscaux en tant que changement d'estimation.

Le Groupe inscrit et présente les sanctions conformément à la politique comptable relative aux provisions indiquée.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'IFRIC 23 via la méthode rétroactive, en comptabilisant l'effet cumulé découlant du calcul de l'incertitude selon la valeur attendue dans les réserves et sans retraiter l'information comparative.

Le tableau suivant résume l'impact de l'adoption de l'IFRS 16 et de l'IFRIC 23 dans l'état de situation financière consolidé au 1er janvier 2019 pour chacune des rubriques concernées.

Impact sur l'état de situation financière consolidé

1 ^{er} janvier 2019 Milliers d'euros	Montants retraités hors adoption IFRS 16 et IFRIC 23	Ajustements IFRS 16	Ajustements IFRIC 23	Montants suite à l'adoption d'IFRS 16 et d'IFRIC 23
Actif				
Actif non courant				
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	339 718	(1 190)	-	338 528
Actifs au titre du droit d'utilisation	-	29 750	-	29 750
Actifs pour impôt différé	95 826	542	-	96 368
Total actif non courant	1 283 026	29 102	-	1 312 128
Total actifs	2 579 972	29 102	-	2 609 074
Passif et capitaux propres				
Capitaux propres				
Autres réserves	705 915	(5 308)	(6 300)	694 307
Total capitaux propres	566 346	(5 308)	(6 300)	554 738
Passif non courant				
Passifs de location	-	34 408	-	34 408
Total passif non courant	701 006	34 408	-	735 414
Passif courant				
Passifs de location	-	2	-	2
Passifs pour impôt courant sur les bénéfices	23 795	-	6 300	30 095
Total passif courant	1 312 620	2	6 300	1 318 922
Total passif et capitaux propres	2 579 972	29 102	-	2 609 074

Suite à l'application d'IFRS 16 concernant les locations auparavant classées comme location simple, le Groupe a enregistré des actifs au titre du droit d'utilisation à hauteur de 35 166 milliers d'euros et des passifs de location à hauteur de 40 120 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, également en lien avec le traitement comptable des locations dans le cadre d'IFRS 16, le Groupe a comptabilisé des charges d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation et des charges financières à la place des charges de location simple qui étaient incluses dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018 dans la rubrique « Autres charges d'exploitation ». Plus concrètement, pendant l'exercice 2019, le Groupe a enregistré des charges d'amortissement à ce titre à hauteur de 6 362 milliers d'euros, des charges financières de passifs de location à hauteur de 2 688 milliers d'euros et moins de charges de location simple, à hauteur de 7 875 milliers d'euros.

L'application d'IFRS 16 n'a pas eu d'impact significatif sur l'état des flux de trésorerie de l'exercice 2019.

Normes, modifications et interprétations émises qui ne sont pas encore entrées en vigueur

À la date de présentation de ces comptes annuels consolidés, les normes, modifications et interprétations émises qui ne sont pas entrées en vigueur et que le Groupe prévoit d'adopter à compter du 1er janvier 2020 ou postérieurement sont les suivantes :

- IAS 1 (modification) et IAS 8 (modification) « Définition du terme significatif ».
- Modifications introduites dans les références des normes IFRS concernant le cadre conceptuel.
- Réforme du taux IBOR.

Normes, modifications et interprétations des normes existantes qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne

À la date de présentation de ces comptes annuels consolidés, l'IASB et le Comité d'interprétation des IFRS ont publié les normes, modifications et interprétations détaillées ci-dessous, qui sont en attente d'adoption par l'Union européenne :

- IFRS 10 (modification) et IAS 28 (modification) « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise ».
- IFRS 3 (modification) « Définition d'une entreprise ».
- IFRS 17 Contrats d'assurance.

Compte tenu des activités du Groupe il est estimé que l'effet de l'application des nouvelles normes, modifications ou interprétations sur les comptes annuels consolidés lors de leur première application ne sera pas significatif pour le Groupe.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation-

Les comptes annuels consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche, l'euro étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère.

d) Estimations comptables importantes et hypothèses et jugements importants lors de l'application des méthodes comptables-

L'information contenue dans ces comptes annuels consolidés relève de la responsabilité du Conseil d'Administration d'Elecnor.

La préparation des comptes annuels consolidés conformément à la norme IFRS-UE exige l'application d'estimations comptables importantes et l'élaboration de jugements, d'estimations et d'hypothèses durant le processus d'application des méthodes comptables du Groupe. Dans ce sens, un résumé est fourni ci-après sur le détail des aspects qui ont impliqué le niveau le plus élevé de jugement, de complexité ou pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives pour la préparation des comptes annuels consolidés.

Estimations comptables importantes et hypothèses

- Le Groupe effectue la preuve de dépréciation du fonds de commerce. La détermination de la valeur récupérable d'une division à laquelle le fonds de commerce a été attribué implique d'utiliser des estimations. La valeur récupérable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme et sa valeur d'usage. Le Groupe utilise généralement des méthodes d'escompte de flux de trésorerie pour déterminer ces valeurs. Les calculs d'escompte de flux de trésorerie se basent sur les projections à 5 ans des budgets approuvés par le Groupe pour les actifs du segment d'infrastructures, et sur les projections durant toute la durée de vie réglementaire pour les actifs des concessions. Les flux tiennent compte de l'expérience passée et représentent la meilleure estimation sur l'évolution future du marché. À partir de la cinquième année les flux de trésorerie pour les actifs du segment d'infrastructures sont extrapolés en utilisant des taux de croissance individuels. Les hypothèses clés pour évaluer la juste valeur moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme et la valeur d'usage incluent les taux de croissance, les taux

d'escompte et les taux d'imposition. Les estimations, y compris la méthodologie utilisée, peuvent avoir un impact significatif sur les valeurs et sur la perte pour dépréciation de la valeur (Note 9).

- L'ajustement de valeur pour l'insolvabilité de clients, la révision de soldes individuels sur la base de la qualité de crédit des clients, les tendances actuelles du marché et l'analyse historique de l'insolvabilité au niveau agrégé impliquent un niveau élevé de jugement.
- Le Groupe réalise une partie significative de ses activités dans le cadre de contrats de construction avec des clients. Le Groupe comptabilise les contrats de construction selon la méthode du degré de réalisation. Cette méthode implique qu'il est nécessaire de réaliser des estimations du coût total et du produit total de chaque contrat en incluant, le cas échéant, les réclamations et avantages, et de doter des provisions dans le cas où des pertes seraient estimées dans le contrat (Note 19). Le Groupe révisé continuellement toutes les estimations des contrats et ajuste ces dernières en conséquence.
- Le calcul des provisions pour réclamations de clients, garanties, litiges et contingences fiscales est assujéti à un niveau élevé d'incertitude.

De même, malgré le fait que les estimations effectuées par les Administrateurs de la Société mère ont été calculées en fonction de la meilleure information disponible au 31 décembre 2019, il est possible que des événements qui pourraient survenir dans le futur obligent à les modifier dans les prochains exercices. L'effet sur les comptes annuels consolidés des modifications qui, le cas échéant, dériveraient des ajustements à effectuer durant les prochains exercices serait alors enregistré d'une façon prospective.

Jugements importants lors de l'application des méthodes comptables

Le 17 décembre 2019, le Groupe Elecnor a partagé le contrôle du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones avec le fonds d'investissement APG (voir point f). Il détenait dès lors une participation de 51 % dans ce sous-groupe, contre 100 % auparavant.

Le raisonnement ayant mené le Groupe Elecnor à décider de cette perte de contrôle dans sa participation dans Celeo Concesiones e Inversiones, S.L. est principalement le suivant :

- La composition égalitaire du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale avec des droits homogènes.

• Les décisions prises par l'Assemblée générale devront être approuvées à la majorité renforcée d'au moins 75 %, les seules matières demandant une majorité simple étant les suivantes :

- Modification des statuts de la société lorsque celle-ci est exigée par la loi, à condition de ne pas aller à l'encontre des clauses de la convention entre les associés.
- Affectation du résultat dans le but de doter la réserve légale exigée par la loi.

• Le contrôle et la dépendance fonctionnelle de la direction de Celeo Concesiones e Inversiones, S.L., qui gère les aspects significatifs de l'activité et qui cesse de dépendre du Groupe Elecnor pour dépendre directement du Conseil d'administration de Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.

• L'existence d'un système d'arbitrage neutre en cas d'absence de consensus. Tout différend entre les associés demande l'intervention d'un médiateur en vue de sa résolution, et si cela n'était pas suffisant, il devrait être soumis à l'arbitrage de trois arbitres, les deux premiers nommés par les associés et le troisième et président sur décision de ces deux premiers arbitres.

e) Comparaison de l'information-

Aux fins de comparaison, les comptes annuels consolidés de l'exercice 2019 présentent avec chacun des postes des états de situation financière consolidés, du compte de résultats consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé, de l'état des flux de trésorerie consolidé et de l'annexe des comptes annuels consolidés, en sus des chiffres de l'exercice 2019, ceux de l'exercice antérieur, qui diffèrent de ceux approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société mère le 22 mai 2019 en raison du retraitement des chiffres de l'exercice précédent au vu des faits suivants :

- Le Groupe Elecnor a procédé à classer le résultat de l'exercice 2019 correspondant aux sociétés consolidées par la méthode de la mise en équivalence, intégrées dans l'activité ordinaire enregistrée lors des années précédentes sous le paragraphe « Quote-part dans le résultat de l'exercice des investissements comptabilisés en appliquant la méthode de la mise en équivalence » inclus dans le poste « Résultat d'exploitation » du Groupe, à hauteur de 46 268 milliers d'euros de pertes (contre 3 831 milliers d'euros de pertes lors de l'exercice 2018) pour toutes les entreprises associées, celles-ci faisant partie des activités opérationnelles du Groupe.

Les administrateurs de la Société mère considèrent que le fait que les sociétés détenues sur lesquelles

un contrôle conjoint est exercé et les entreprises associées réalisent la même activité que celle prévue dans l'objet social du Groupe Elecnor, avec l'intégration du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones comme coentreprise, qui impliquera une contribution grandissante de ces activités au résultat consolidé du Groupe, justifie le besoin de ce changement dans la présentation des états financiers consolidés du Groupe, conformément au raisonnement de la décision EECS/0114-06 - « Changement dans la présentation des quotes-parts dans les résultats des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » rendue par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

- Le Groupe Elecnor a procédé à ajuster les valeurs provisoires relatives à l'achat réalisé par le sous-groupe Celeo Redes en décembre 2018 des actions de Jauru Transmissora de Energia S.A. (JTE) et de Cachoeira Paulista Transmissora de Energia S.A. (CPTE) auprès d'Isolux Energia e Participações S.A. et à assigner le prix d'achat correspondant à la prise de participation dans

lesdites entreprises associées en suivant les principes de l'IFRS 3 (voir Note 13).

- Suite à l'alliance mise en place le 17 décembre 2019 dernier entre le Groupe Elecnor et APG, second fonds de pension le plus important au monde, en vue de la gestion conjointe du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones (voir point f), et après plusieurs réunions avec la Commission espagnole du marché des valeurs (CNMV), il a été procédé au retraitement dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2019 des valeurs comparatives correspondant à 2018 afin de refléter de manière rétroactive les effets qu'auraient eu l'intégration des actifs et passifs du sous-groupe Celeo Redes via la méthode de la mise en équivalence depuis le premier accord avec APG.

En conséquence, les états de situation financière consolidés et le compte de résultat consolidé ci-joints correspondant à l'exercice 2018 divergent de ceux inclus dans les comptes annuels consolidés approuvés pour lesdits exercices, tel que détaillé ci-dessous :

États de situation financière consolidés

31 décembre 2018 Milliers d'euros	Ajustement des valeurs provisoires (IFRS 3)	Intégration du sous-groupe Celeo Redes via la méthode de mise en équivalence	Montants retraités au 31.12.2018
31.12.2018			
Actif			
Actif non courant			
Actif incorporel	-	(72 001)	74 615
Immobilisations corporelles	-	(433 918)	689 358
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	5 650	169 990	339 718
Actifs financiers non courants	-	(687 235)	83 509
Actifs pour impôt différé	-	(6 372)	95 826
Total actif non courant	5 650	(1 029 536)	1 283 026
Actif courant			
Stocks	-	(953)	7 288
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	-	(21 333)	653 773
Créances commerciales, sociétés liées	-	763	7 112
Administrations Publiques débitrices	-	(5 172)	35 943
Actifs liés à l'impôt courant sur les bénéfices	-	(1 377)	12 853
Autres créances	-	(4 578)	15 221
Autres investissements financiers à court terme	-	(1 507)	297
Autres actifs courants	-	(482)	6 063
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres investissements financiers à court terme	-	(128 491)	298 346
Actifs non courants détenus en vue de la vente	-	(23 691)	423
Total actif courant	-	(186 821)	1 296 946
Total actifs	5 650	(1 216 357)	2 579 972

États de situation financière consolidés

31 décembre 2018 Milliers d'euros	Ajustement des valeurs provisoires (IFRS 3)	Intégration du sous-groupe Celeo Redes via la méthode de mise en équivalence	Montants retraités au 31.12.2018
31.12.2018			
Passif et capitaux propres			
Capitaux propres			
Autres réserves	-	(30 583)	705 915
Écarts de conversion	-	29 447	(199 459)
Ajustements dans les capitaux propres pour évaluation	-	3 863	(51 717)
Résultat de l'exercice attribuable à la Société mère	5 650	2 205	82 117
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(284 943)	47 469
Total capitaux propres	5 650	(280 011)	566 346
Passif non courant			
Provisions pour risques et charges	-	(80)	29 914
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	-	(634 043)	35 185
Passifs financiers auprès des entités de crédit	-	(159 249)	571 221
Autres passifs non courants	-	(2 723)	24 197
Passifs d'impôts différés	-	(59 306)	22 097
Total passif non courant	-	(855 401)	701 006
Passif courant			
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	-	(23 752)	156 825
Passifs financiers auprès des entités de crédit	-	(18 904)	86 035
Dettes commerciales, sociétés associées et liées	-	562	596
Dettes commerciales et autres comptes à payer	-	(27 066)	549 011
Passifs pour impôt courant sur les bénéfices	-	(2 738)	23 795
Autres dettes	-	(9 047)	101 450
Total passif courant	-	(80 945)	1 312 620
Total passif et capitaux propres	5 650	(1 216 357)	2 579 972

Compte de résultats consolidés 2018

Milliers d'euros	31.12.2018	Ajustement des valeurs provisoires (IFRS 3)	Reclassement méthode de la mise en équivalence	Intégration du sous-groupe Celeo Redes via la méthode de mise en équivalence	Montants retraités au 31.12.2018
Opérations continues					
Montant net du chiffre d'affaires	2 273 057	-	-	(22 158)	2 250 899
Travaux réalisés par l'entreprise pour elle-même	43 010	-	-	(37 931)	5 079
Approvisionnements	(1 092 220)	-	-	3 050	(1 089 170)
Autres produits d'exploitation	19 373	-	-	(1 633)	17 740
Charges de personnel	(609 556)	-	-	9 562	(599 994)
Autres charges d'exploitation	(368 737)	-	-	20 673	(348 064)
+ Charges d'amortissement, dépréciation et dotations aux provisions	(112 012)	-	-	7 219	(104 793)
Résultat de sociétés intégrées dans l'activité ordinaire par la méthode de la mise en équivalence	-	5 650	(3 831)	16 914	18 733
Résultat d'exploitation	151 860	5 650	(3 831)	(4 304)	149 375
Produits financiers	108 683	-	-	(97 784)	10 899
Charges financières	(98 946)	-	-	50 337	(48 609)
Écarts de change	11 381	-	-	2 457	13 838
Dépréciation et résultat pour cession des instruments financiers	274	-	-	(1)	273
Quote-part dans le résultat de l'exercice des investissements comptabilisés en appliquant la méthode de la mise en équivalence	(3 831)	-	3 831	-	-
Résultat avant impôts	169 036	5 650	-	(49 295)	125 391
Impôts sur les bénéfices	(57 086)	-	-	19 528	(37 558)
Résultat de l'exercice issu des opérations continues	111 950	5 650	-	(29 767)	87 833
Résultat de l'exercice	111 950	5 650	-	(29 767)	87 833
Attribuable à:					
Actionnaires de la Société mère	74 262	5 650	-	2 205	82 117
Intérêts minoritaires	37 688	-	-	(31 972)	5 716

Les notes de cette annexe aux comptes consolidés incluant le détail et les mouvements des rubriques de l'exercice 2018 concernés par ce retraitement ont également été adaptées aux fins de comparaison.

En outre, pour comparer les chiffres correspondant à l'exercice 2019 inclus dans ces comptes annuels consolidés et ceux correspondant à l'exercice 2018, il faut tenir compte de l'application d'IFRS 16 le 1er janvier 2019 (Note 2.b).

f) Variations dans le périmètre de consolidation-

Les variations les plus significatives produites dans le périmètre de consolidation dans l'exercice 2019 ont été les suivantes :

- Le 11 juillet 2019, le Groupe Elecnor a conclu les accords de vente des sociétés dépendantes Sociedad Aragonesa de Aguas Residuales, S.A.U. et Sociedad Aragonesa de Estaciones Depuradoras, S.A. ainsi que de la société associée Sociedad Aguas Residuales Pirineos, S.A., consacrées à la construction et à l'exploitation de stations d'épuration des eaux (voir Note 8).
- Le 31 juillet 2019, le Groupe Elecnor, via la société Celeo Termosolar, S.L., a effectué une prise de participation de 42,57 % et 44,30 % dans les sociétés Dioxipe Solar, S.L. et Aries Solar Termoeléctrica, S.L., respectivement. Elle a ainsi pris le contrôle de ces entreprises dont l'objet social est la construction et l'exploitation de trois centrales thermo-solaires à technologie cylindro-

parabolique dans les communautés autonomes d'Estrémadure et de Castille-la-Manche (voir Note 7).

- Le 20 décembre 2019, le Groupe Elecnor a procédé à la vente de la société Tramperase, S.L., consacrée à la promotion de projets, pour la somme de 11 774 milliers d'euros. La plus-value obtenue dans le cadre de cette opération a été enregistrée dans la rubrique « Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations » du compte de résultat consolidé ci-joint correspondant à l'exercice 2019.
- Le 17 décembre 2019, le Groupe Elecnor a conclu une convention entre associés avec le Groupe APG afin de contrôler de façon conjointe le sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones, en vertu de laquelle elle détient à présent une participation de 51 % dans la société Celeo Concesiones e Inversiones, S.L. Cette convention implique la perte du contrôle jusqu'alors exercé par le Groupe Elecnor sur le sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones (voir point d),

Cette nouvelle convention est mise en œuvre via l'apport au sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones de la part d'APG de 49 % des participations détenues à cette date dans le sous-groupe Celeo Redes et via le paiement en espèces de 43 millions d'euros à Elecnor, S.A., laquelle détient désormais 49 % du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones. Par ailleurs, une convention a été conclue entre les deux parties en vue de la gestion du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones, impliquant que les décisions doivent être prises de manière collégiale, et que le contrôle sur cette dernière sera donc exercé conjointement.

Le résumé des principales conséquences au niveau comptable reflétées dans les états financiers consolidés de l'exercice 2019 est le suivant :

- Décomptabilisation de tous les actifs et passifs du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones à la date de la perte de contrôle, à hauteur de leur valeur comptable, s'élevant à 346 911 milliers d'euros (actifs nets).
- Constatation de l'investissement maintenu dans le sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle, soit 560 624 milliers d'euros, et qui a été estimé, d'un côté, selon le rapport d'un expert indépendant (Deloitte) chargé d'estimer la juste valeur du sous-groupe Celeo Redes (513 074 milliers d'euros) et de l'autre, conformément à l'estimation dont ont convenu le Groupe Elecnor et APG en vue de la transmission du reste du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones,

ayant entraîné le paiement supplémentaire de 42 912 milliers d'euros par APG au Groupe Elecnor. À compter de la perte de contrôle, le Groupe Elecnor reflète cette prise de participation en tant qu'investissement dans une entreprise associée, en appliquant les dispositions d'IAS 28 Participations dans des entreprises associées.

- Comptabilisation des tous les montants auparavant constatés dans Autres éléments du résultat global (écarts de conversion et ajustement pour changement de valeur) dans le compte de résultat consolidé à la date de la perte de contrôle à hauteur de 83 619 milliers d'euros de charge et 5 339 milliers d'euros de produit, respectivement.
- Constatation de l'écart découlant du résultat de l'exercice attribuable au Groupe Elecnor à hauteur de 178 345 milliers d'euros, somme enregistrée dans la rubrique « Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations » du compte de résultat consolidé correspondant à l'exercice 2019 ci-joint.

Les hypothèses clés prises en compte en vue de l'évaluation de la participation retenue ont été les suivantes :

- La valeur a été obtenue en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie par l'actionnaire (« Equity Cash Flows »), ceux-ci ayant été estimés dans les monnaies fonctionnelles respectives des projets (soit le dollar américain pour les projets au Chili et le réal brésilien pour les projets au Brésil).
- Les taux d'actualisation utilisés pour obtenir la valeur actuelle de ces flux correspondent aux coûts de capital respectifs, estimés via l'application du « Capital Asset Pricing Model » (CAPM) en tenant compte aussi bien des circonstances actuelles du marché que des projets en particulier (environ 7 % pour les projets au Chili et 12 % pour les projets au Brésil).

- La conversion en euros de la valeur actuelle obtenue a été effectuée en utilisant les taux de change correspondants à la date de clôture de l'opération (31 décembre 2019).

À la date de présentation des présents comptes annuels consolidés, le Groupe Elecnor est engagé dans un processus visant à effectuer l'assignation du prix d'acquisition correspondant à la prise de participation dans ce Groupe en suivant les principes de l'IFRS 3, raison pour laquelle le montant de cet investissement doit être considéré comme provisoire. Et si cela est nécessaire, il sera retraité au cours de l'exercice 2020 en suivant les critères prévus dans cette norme, même si, la date de la perte de contrôle ayant été le 17 décembre 2019, l'éventuel

impact sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2019 est estimé comme peu significatif.

La valeur comptable des actifs et passifs du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones à la date de la perte du contrôle figure ci-dessous (la date de référence retenue

est le 31 décembre 2019, en raison de l'absence de variations significatives par rapport au 17 décembre 2019) :

	Note	Milliers d'euros
Actifs		
Fonds de commerce	9	1 125
Autres actifs incorporels	10	39
Actifs au titre du droit d'utilisation	12	20 517
Immobilisations corporelles	11	644 271
Investissements comptabilisés en appliquant la méthode de la mise en équivalence	13	266 733
Actifs financiers non courants	14	6 419
Actifs liés à l'impôt différé sur les bénéfices	21	78 422
Actif circulant		23 653
Passifs		
Participations ne donnant pas le contrôle	16.e	408
Dettes à long terme et autres passifs financiers		640 471
Passif circulant		31 561
Passifs pour impôt différé sur les bénéfices	21	21 828
Total actifs nets		346 911
Juste valeur de la participation retenue	13	560 624
Espèces reçues		42 912

Le Groupe Elecnor ne considère pas cette perte de contrôle comme une activité interrompue étant donné que le sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones ne correspond pas à un segment d'activité mais qu'il est inclus dans le segment des concessions du Groupe Elecnor. En outre, la perte de contrôle n'implique l'abandon d'aucune zone géographique dans laquelle le Groupe est présent.

Au cours de l'exercice 2018, il n'y a pas eu de variations significatives dans le périmètre de consolidation, sauf comme expliqué dans la Note 13.

g) Notation de l'Argentine et Venezuela en tant que pays hyperinflationnistes-

Au cours de l'exercice 2018, un certain nombre de facteurs ont été mis en évidence dans l'économie argentine, ayant conduit à la nécessité de reconsidérer le traitement suivi par le Groupe Elecnor pour la conversion des états financiers de la société détenue dans ce pays.

Conformément aux normes IFRS-UE, l'Argentine est considérée comme une économie hyperinflationniste

aux effets comptables pour les périodes prenant fin à compter du 1er juillet 2018. La mise en œuvre de l'IAS 29 pour la première fois en Argentine dans les comptes annuels consolidés du Groupe pour l'exercice 2018 avait été effectuée conformément aux critères suivants :

- Les chiffres comparatifs de l'exercice 2017 n'avaient pas fait l'objet d'une modification.
- La comptabilité d'hyperinflation avait été appliquée à tous les actifs et passifs de la société dépendante Elecnor Argentina avant la conversion.
- Le coût historique des actifs et passifs non monétaires avait été ajusté, ainsi que les différents postes des capitaux propres de cette société depuis leur date d'acquisition ou d'incorporation dans l'état de situation financière consolidé jusqu'à la clôture de l'exercice, pour refléter les changements dans le pouvoir d'achat de la monnaie dérivés de l'inflation.
- La valeur nette initiale présentée dans la monnaie stable est affectée par l'effet cumulé de retraitement pour

inflation de postes non monétaires depuis la date où ils ont été comptabilisés pour la première fois et l'effet de conversion de ces soldes au taux de clôture au début de l'exercice. Le Groupe avait choisi de comptabiliser l'écart entre la valeur nette de clôture de l'exercice précédent et la valeur nette au début de l'exercice en cours dans les réserves, ainsi que les écarts de conversion cumulés jusqu'à cette date, le 1er janvier 2018.

Le Groupe avait ajusté le compte de résultat de 2018 pour refléter celui qui correspond à l'impact de l'inflation dans les actifs monétaires nets.

Dans le cadre de l'application indiquée ci-dessus, et dans le but d'améliorer l'image fidèle des états financiers consolidés, le Groupe avait procédé durant l'exercice 2018 à un changement de méthode comptable consistant en l'inscription dans un compte de réserves des écarts de conversion générés lors de la conversion en euros des états financiers retraités des filiales vénézuéliennes, enregistrés antérieurement dans le poste « Écarts de conversion ».

Le Groupe avait procédé à ce changement de méthode comptable du fait d'estimer, conformément aux dispositions de l'IAS 8, qu'elle offre et fournit des informations plus fiables et pertinentes sur les opérations au Venezuela. Dans l'état des variations des capitaux propres consolidé, tant les écarts de conversion que les effets du retraitement pour inflation sont repris dans « Ajustement pour hyperinflation » de réserves (voir Note 3.e).

3. PRINCIPES COMPTABLES

a) Entités dépendantes-

Sont considérées comme entités dépendantes les entités sur lesquelles la Société, directement ou indirectement par l'intermédiaire des entités dépendantes, exerce un contrôle. La Société contrôle une entité dépendante lorsque, de par son implication dans celle-ci, elle est exposée, ou a le droit, à des rendements variables et elle a également la capacité d'influer sur lesdits rendements grâce au pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. La Société détient le pouvoir lorsqu'elle possède des droits fondamentaux en vigueur qui lui permettent de mener les activités pertinentes. La Société est exposée, ou a le droit, à des rendements variables de par son implication dans l'entité dépendante lorsque les rendements qu'elle obtient en vertu de cette implication peuvent varier en fonction de l'évolution économique de l'entité.

Les produits, les charges et les flux de trésorerie des entités dépendantes sont inclus dans les comptes annuels consolidés à compter de la date d'acquisition ; c'est-à-dire, la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle de celles-ci. Les entités dépendantes sont exclues de la consolidation à partir de la date à laquelle le contrôle a été perdu.

Les transactions et soldes maintenus avec des entreprises du Groupe, de même que les bénéfices ou pertes non réalisés, ont été éliminés du processus de consolidation. Cependant, les pertes non réalisées ont été considérées comme un indicateur de la dépréciation de la valeur des actifs transmis.

Les méthodes comptables des entités dépendantes ont été adaptées aux méthodes comptables du Groupe, pour des transactions et d'autres événements qui, tout en étant similaires, se sont produits dans des circonstances semblables.

Les comptes annuels ou les états financiers des entités dépendantes utilisés lors du processus de consolidation se réfèrent à la même date de présentation et à la même période que celles de la Société mère.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des sociétés dépendantes sont identifiées dans les capitaux propres de manière distincte des capitaux propres de la Société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats consolidés de l'exercice (et dans le résultat global total consolidé de l'exercice) sont également présentées de manière séparée dans les comptes de résultats consolidés.

Les changements dans la participation d'une société dépendante qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions de capitaux propres, c'est-à-dire que toute différence est reconnue directement dans les capitaux propres.

Pour la réduction de la prise de participation dans une entité dépendante impliquant la perte du contrôle de cette dernière, le Groupe constate un résultat à hauteur de l'écart entre la contrepartie reçue plus la juste valeur de tout investissement conservé dans l'entité plus la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle et la valeur comptable des actifs nets consolidés. « Autres éléments du résultat global » correspondant à l'entité dépendante est transféré intégralement aux résultats ou aux réserves en fonction de leur nature. Les actifs nets consolidés incluent le fonds de commerce, dans la mesure où l'entité cédée constitue une société. Si l'entité cédée constitue une société, qui faisait partie d'une unité génératrice de trésorerie ou d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquelles un fonds de commerce avait été assigné, celui-ci est assigné

à la partie cédée et à la partie conservée en fonction de la juste valeur et de la valeur récupérable, respectivement.

La juste valeur de l'investissement conservé constitue le coût d'acquisition en vue de son évaluation postérieure conformément à son classement.

b) Regroupements d'entreprises-

Le Groupe a appliqué l'exception prévue par la norme IFRS 1 « Première adoption des Normes internationales d'information financière » ; par conséquent, seuls les regroupements d'entités effectués à partir du 1er janvier 2004, date de transition aux normes IFRS-UE, ont été enregistrés par le biais de la méthode de l'acquisition. Les acquisitions d'entités réalisées avant cette date ont été enregistrées conformément aux normes comptables antérieures, après avoir tenu compte des corrections et des ajustements nécessaires à la date de transition.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » révisée en 2008 dans les transactions réalisées à partir du 1er janvier 2010.

Dans les regroupements d'entreprises, le Groupe applique la méthode de l'acquisition.

La date d'acquisition est celle à laquelle le Groupe obtient le contrôle de l'entreprise acquise.

La contrepartie versée pour le regroupement d'entreprises est déterminée à la date d'acquisition par la somme des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, des instruments de capitaux propres émis et toute contrepartie contingente dépendant d'événements futurs ou de l'accomplissement de certaines conditions en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Tout déboursement non inclus dans l'échange pour l'acquisition de la société est exclu de la contrepartie remise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés comme charge au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la date d'acquisition les actifs acquis et les passifs assumés. Les passifs assumés comprennent les passifs contingents, dans la mesure où ils représentent des obligations actuelles résultant d'événements passés et où leur juste valeur peut être mesurée avec fiabilité. De même, le Groupe inscrit l'actif compensatoire accordé par le vendeur en même temps et en suivant les mêmes critères d'évaluation que le poste faisant l'objet de l'indemnisation de l'entreprise acquise, en tenant compte, le cas échéant, du risque d'insolvabilité et de toute limitation contractuelle applicable au montant de l'indemnisation.

Ne sont pas soumis à l'application de ces critères les actifs non courants ou groupes destinés à être cédés des éléments classés comme détenus en vue de la vente.

L'excès existant entre la contrepartie versée et le montant des actifs acquis et les passifs assumés, est enregistré en tant que fonds de commerce. Le cas échéant, après avoir évalué la montant de la contrepartie versée et après avoir identifié et évalué les actifs nets acquis, le défaut figure dans un poste séparé du compte de résultat consolidé.

Si le regroupement d'entreprises ne peut être déterminé que de manière provisoire, les actifs nets indentifiables sont initialement comptabilisés à leur valeur provisoire, en constatant les ajustements effectués pendant la période d'évaluation comme si ces derniers avaient été connus à la date de l'acquisition, en retraçant, le cas échéant, les chiffres comparatifs de l'exercice précédent. Dans tous les cas, les ajustements aux valeurs provisoires n'intègrent que des informations relatives aux faits et circonstances existants à la date d'acquisition et qui, dans le cas d'avoir été connus, auraient affecté les montants constatés à ladite date.

Cette période écoulée, les ajustements de l'évaluation initiale ne sont réalisés qu'en vue de corriger des erreurs.

Les regroupements d'entreprises effectués par étapes, l'excédent existant entre la contrepartie remise plus la valeur assignée aux participations ne donnant pas le contrôle plus la juste valeur de la participation antérieure dans l'entreprise acquise et le montant net des actifs acquis et des passifs assumés est comptabilisé comme fonds de commerce. Le cas échéant, après avoir évalué le montant de la contrepartie versée, la valeur attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, à la participation antérieure et après avoir identifié et évalué les actifs nets acquis, le défaut est comptabilisé dans les résultats. Le Groupe constate l'écart entre la juste valeur de la participation antérieure dans l'entreprise acquise et la valeur comptable dans les résultats consolidés ou dans Autres éléments du résultat global. De même, le Groupe reclasse dans Autres éléments du résultat global les montants différés correspondant à la participation antérieure aux réserves ou aux résultats, selon le cas.

Si le Groupe ne possède pas de participation préalable dans l'entreprise acquise, l'excédent existant entre la valeur attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle et le montant net des actifs acquis et des passifs assumés est enregistré en tant que fonds de commerce. Le cas échéant, le défaut, après avoir évalué la valeur attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, et l'identification et l'évaluation des actifs nets acquis, figurent dans les résultats.

Perte de contrôle

Quand le Groupe perd le contrôle sur une société dépendante, il retire les actifs (y compris le Fonds de Commerce) et les passifs de la dépendante ainsi que la participation ne donnant pas le contrôle à sa valeur comptable à la date à laquelle il perd le contrôle, il reconnaît la contre-prestation reçue et la participation maintenue dans cette société à sa juste valeur à la date où il perd le contrôle, en reconnaissant le résultat pour la différence. « Autres éléments du résultat global » correspondant à la société dépendante est transféré intégralement aux résultats ou aux réserves en fonction de leur nature.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les entités dépendantes acquises à partir du 1er janvier 2004 sont enregistrées à la date d'acquisition selon le pourcentage de participation dans la juste valeur des actifs nets indentifiables. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les entités dépendantes acquises antérieurement à la date de transition sont comptabilisées selon le pourcentage de participation dans les capitaux propres de ces dernières à la date de la première consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans les capitaux propres consolidés, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats consolidés de l'exercice (et dans le résultat global total consolidé de l'exercice) sont également présentées de manière séparée dans les comptes de résultats consolidés (état du résultat global consolidé).

La participation du Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats consolidés de l'exercice (le résultat global total consolidé de l'exercice) et dans les changements dans les capitaux propres des entités dépendantes, après avoir tenu en compte les ajustements et éliminations dérivés de la consolidation, est déterminée à partir des participations dans la propriété à la clôture de l'exercice, sans tenir compte de l'éventuel exercice ou conversion de droits de vote potentiels et après avoir escompté l'effet des dividendes, convenus ou non, d'actions privilégiées avec des droits cumulatifs classés dans les comptes des capitaux propres. Toutefois, la participation du Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées en prenant en compte l'exercice éventuel de droits de vote potentiels et d'autres instruments financiers dérivés qui, en substance, donnent actuellement accès aux bénéfices économiques associés aux participations dans la propriété, c'est-à-dire, le droit de participer à des dividendes futurs et à des changements dans la valeur des entités dépendantes.

L'excédent des pertes attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle survenues avant le 1er janvier 2010, non imputables à ces dernières car excédant le montant de leur participation dans les capitaux propres de l'entité dépendante, est comptabilisée en tant que diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère, sauf dans les cas où les participations ne donnant pas le contrôle sont associées à l'obligation d'assumer une partie ou la totalité des pertes et où ils ont la capacité de réaliser l'investissement supplémentaire nécessaire. Les bénéfices obtenus lors des exercices suivants sont affectés aux capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère, jusqu'à récupération du montant des pertes absorbées lors des périodes comptables précédentes correspondant aux participations ne donnant pas le contrôle.

À partir du 1er janvier 2010, les résultats et chaque composante d'« Autres éléments du résultat global » sont affectés aux capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle en proportion de leur participation, même si cela implique un solde débiteur des participations ne donnant pas le contrôle. Les accords souscrits entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle sont inscrits comme une transaction séparée.

c) Entreprises associées-

Sont considérées comme entreprises associées les entités sur lesquelles la Société, directement ou indirectement par l'intermédiaire des entités dépendantes, exerce une influence significative. L'influence significative est le pouvoir d'intervenir dans les décisions de politique financière et d'exploitation d'une entité, sans que cela suppose l'existence d'un contrôle ou d'un contrôle conjoint sur celle-ci. L'évaluation de l'existence d'une influence significative tient compte des droits de vote pouvant être exercés ou convertibles à la date de clôture de chaque exercice ainsi que les droits de vote potentiels détenus par le groupe ou par une autre entité.

Les investissements dans des entreprises associées sont enregistrés selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence significative commence à être exercée jusqu'à la date à laquelle la société n'est plus en mesure de justifier l'existence de celle-ci. Toutefois, si à la date d'acquisition, la totalité ou une partie de l'investissement remplit les conditions pour être classé comme actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés et détenus en vue de la vente, il est comptabilisé à sa juste valeur moins les coûts de cession ou disposition sous toute autre forme.

Les investissements dans des entreprises associées sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition, en incluant à titre supplémentaire n'importe quel coût

directement attribuable à l'acquisition et toute contrepartie contingente active ou passive dépendant d'événements futurs ou de l'accomplissement de certaines conditions.

L'excédent entre le coût de l'investissement et le pourcentage correspondant au Groupe dans les justes valeurs des actifs nets identifiables est comptabilisé comme fonds de commerce, qui est inclus dans la valeur comptable de l'investissement. Le défaut, une fois évalués les montants du coût de l'investissement, et l'identification et évaluation des actifs nets de l'entité associée, est enregistré en tant que produit dans la détermination de la participation de l'investisseur dans les résultats de l'entité associée de l'exercice où il a été acquis.

Si l'investissement résulte de la perte de contrôle d'une société dépendante qui n'était pas constitutive d'une entreprise, le coût de l'investissement correspond à la juste valeur, nette des éliminations des résultats dérivés de la perte de contrôle.

Les méthodes comptables des entreprises associées ont fait l'objet d'une homogénéisation temporelle et de valeur dans les mêmes conditions auxquelles il est fait référence aux paragraphes relatifs aux entités dépendantes.

La participation du Groupe aux bénéfices ou pertes des entreprises associées engrangés à partir de la date d'acquisition est enregistrée comme une augmentation ou une baisse de la valeur des investissements en les portant au crédit ou au débit du poste « Résultat des entités intégrées dans l'activité ordinaire par la méthode de la mise en équivalence » du compte de résultat consolidé. De la même façon, la participation du Groupe dans « Autres éléments du résultat global » des entités associées obtenu à partir de la date d'acquisition, est enregistrée comme une augmentation ou une baisse de la valeur des investissements dans les entités associées, en reconnaissant la contrepartie par nature dans « Autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global consolidé. Les distributions de dividendes sont enregistrées comme des dépréciations de la valeur des investissements. Pour déterminer la participation du groupe aux bénéfices ou aux pertes, y compris les pertes pour dépréciation comptabilisées par les associés, il est tenu compte des produits ou des charges dérivés de la méthode d'acquisition.

La participation du Groupe dans les bénéfices ou les pertes des entreprises associées et dans les changements des capitaux propres, est déterminée sur la base de la participation dans la propriété à la clôture de l'exercice, sans tenir compte de l'éventuel exercice ou conversion de droits de vote potentiels. Toutefois, la participation du Groupe est déterminée en prenant en compte l'exercice éventuel de droits de vote potentiels et d'autres instruments financiers dérivés qui, en substance, donnent

actuellement accès aux bénéfices économiques associés aux participations dans la propriété, c'est-à-dire, le droit de participer à des dividendes futurs et à des changements dans la valeur des entreprises associées.

Les pertes dans les entités associées qui correspondent au Groupe se limitent à la valeur de l'investissement net, à l'exception des cas où des obligations légales ou implicites aient été assumées par le Groupe ou qu'il ait effectué des paiements au nom des entreprises associées. Aux fins de comptabilisation des pertes pour dépréciation dans des entreprises associées, on considère comme investissement net le résultat obtenu en ajoutant à la valeur comptable découlant de l'application de la méthode de la mise en équivalence à celle qui correspond à toute autre rubrique qui, en substance, fait partie de l'investissement dans des entreprises associées. L'excédent des pertes sur les investissements dans des instruments de capitaux propres est appliqué au reste des postes dans l'ordre inverse à la priorité de liquidation. Les bénéfices obtenus ultérieurement par les entreprises associées pour lesquels la comptabilisation des pertes a été limitée à la valeur de l'investissement, sont enregistrés dans la mesure où ils sont supérieurs aux pertes non comptabilisées auparavant.

Dans ce sens, si la part des pertes d'une entité associée est égale ou supérieure à sa participation dans cette associée, le Groupe ne reconnaîtra plus la part qui pourrait lui correspondre lors de pertes ultérieures. À ces effets, la participation dans l'associée sera égale au montant comptable de l'investissement, calculé selon la méthode de la mise en équivalence, auquel sera ajouté le montant de toute autre part à long terme qui, en substance, ferait partie de l'investissement net du Groupe dans l'entité associée.

Les bénéfices et pertes non réalisés dans les transactions effectuées entre le Groupe et les entreprises associées ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils correspondent à des participations d'autres investisseurs non liés. Ce critère n'est pas appliqué à la reconnaissance de pertes non réalisées constituant un indicateur de la dépréciation de la valeur de l'actif transmis. Cependant, les bénéfices et pertes dérivés de transactions entre le Groupe et les entreprises associées d'actifs nets constitutifs d'une entreprise, sont comptabilisés dans leur totalité.

Pour la réduction de la participation dans une entité dépendante n'impliquant pas de perte d'influence significative sur cette dernière ou lorsque le Groupe perd le contrôle conjoint d'une coentreprise et conserve une influence significative, le Groupe constate un résultat à hauteur de l'écart entre la contrepartie reçue et la partie proportionnelle de la valeur comptable de la participation cédée. Les autres éléments du résultat global correspondant à la partie proportionnelle de l'entité associée cédée est reclassé dans les résultats ou réserves

comme si la société liée avait vendu directement les actifs ou passifs en lien avec celui-ci. Si la transaction implique une perte, le Groupe vérifie la dépréciation de la valeur de l'investissement résiduel conservé.

Dépréciation de la valeur

Après avoir appliqué la méthode de la mise en équivalence, le Groupe évalue s'il existe un indicateur objectif de dépréciation de l'investissement net dans l'entité associée.

Le calcul de la dépréciation est déterminé en tant que résultat de la comparaison de la valeur comptable associée à l'investissement net dans l'entité associée avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant entendue comme la valeur d'usage ou juste valeur la plus élevée moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme. Dans ce sens, la valeur d'usage est calculée en fonction de la participation du Groupe dans la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés des opérations courantes et des montants pouvant résulter de la vente finale de l'entité associée.

Le montant récupérable de l'investissement dans une société liée est évalué en lien avec chaque société associée, sauf si elle ne constitue pas une unité génératrice de trésorerie (UGE).

d) Partenariats-

Sont considérées comme partenariats les partenariats où il existe un accord contractuel afin de partager le contrôle sur une activité économique, de telle sorte que les décisions sur les activités pertinentes exigent le consentement unanime du Groupe et des autres participants ou acteurs/opérateurs. L'évaluation de l'existence d'un contrôle conjoint s'effectue en examinant la définition de contrôle des entités dépendantes.

- Coentreprises : Les investissements réalisés dans les coentreprises sont enregistrés en appliquant la méthode de la mise en équivalence exposée à la lettre antérieure.
- Opérations conjointes : dans les opérations conjointes, le Groupe reconnaît, dans les comptes annuels consolidés, ses actifs, y compris sa participation dans les actifs contrôlés conjointement ; ses passifs, notamment sa participation dans les passifs engagés conjointement avec les autres opérateurs ; les produits obtenus de la vente de sa part de la production découlant de l'opération conjointe, sa part des produits obtenus de la vente de la production découlant de l'opération conjointe, ses charges, y compris la part des charges conjointes lui correspondant.

Le Groupe a le contrôle conjoint des différentes Unions temporaires d'entreprises, en raison de l'existence

d'arrangements contractuels demandant le consentement unanime des deux parties en vue de prendre des décisions sur les activités importantes. Le Groupe a classé les investissements comme opérations conjointes, étant donné que les parties possèdent des droits sur les actifs et des obligations concernant les passifs. Il s'agit de droits principaux et non de droits subsidiaires. De plus, le Groupe inclut dans cette catégorie certaines sociétés étrangères qui sont considérées comme des instruments similaires à des UTE, à travers lesquelles il mène une partie de son activité.

L'acquisition par le Groupe de la participation initiale et postérieure dans le cadre d'une opération conjointe constituant une entreprise est comptabilisée en appliquant les critères développés pour les regroupements d'entreprise en fonction du pourcentage de participation possédé dans les actifs et passifs individuels.

e) Transactions et soldes en monnaie étrangère-

Transactions, soldes et flux en monnaie étrangère

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties à la monnaie fonctionnelle selon le taux de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date à laquelle ces transactions sont effectuées.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont changés en euros selon le taux en vigueur à la clôture de l'exercice, alors que ceux non monétaires évalués selon le coût historique, sont convertis selon les taux de change en vigueur à la date à laquelle la transaction a eu lieu. Enfin, la conversion en euros des actifs non monétaires évalués à leur juste valeur a été réalisée en appliquant le taux de change en vigueur à la date à laquelle l'évaluation a été réalisée.

Conversion des entreprises à l'étranger

Le Groupe a invoqué l'exemption figurant dans la norme IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » relative aux montants cumulés des Écarts de conversion. De ce fait, les Écarts de conversion comptabilisés dans les comptes annuels consolidés générés avant le 1er janvier 2004 ont été inclus dans les résultats non distribués. À partir de cette date, la conversion en euros des entreprises à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas celle d'un pays hyperinflationniste a été réalisée selon les critères suivants :

- les actifs et passifs, y compris le fonds de commerce et les ajustements des actifs nets dérivés de l'acquisition des entreprises, y compris les soldes comparatifs, sont convertis selon le taux de change à la date de clôture de chaque bilan ;

- les produits et les charges, y compris les soldes comparatifs, sont convertis selon les taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ;
- Les écarts de change découlant de l'application des critères susvisés sont considérés comme des Écarts de conversion en autres éléments du résultat global ;

Ce même critère s'applique à la conversion des états financiers des sociétés appliquant la méthode de la mise en équivalence, étant donné que les Écarts de conversion correspondent à la participation du Groupe en « Autres éléments du résultat global ».

Les écarts de conversion enregistrés dans « Autres éléments du résultat global » sont comptabilisés dans les résultats en tant qu'un ajustement sur le résultat de la vente, en suivant les critères exposés aux paragraphes relatifs aux entités dépendantes et associées.

Entreprises étrangères dans les économies hyperinflationnistes

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie hyperinflationniste sont exprimés selon l'unité de mesure courante à la date du bilan.

Les résultats et la situation financière des entreprises du Groupe à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle appartient à une économie hyperinflationniste sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les actifs et passifs, y compris le fonds de commerce, les ajustements des actifs nets dérivés de l'acquisition des entreprises, les postes des capitaux propres, les charges et les produits et les flux de trésorerie, sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan le plus récent.
- Les soldes comparatifs sont ceux qui ont été présentés dans les comptes annuels consolidés de l'exercice antérieur et ne sont pas ajustés en fonction des variations ultérieures des prix ou des taux de change. L'effet de l'ajustement sur les soldes de l'exercice antérieur est comptabilisé en tant que réserve dans les capitaux propres consolidés.

Aucune des monnaies fonctionnelles des entités consolidées et associées établies à l'étranger ne correspond à des économies considérées comme hyperinflationnistes selon les critères établis à ce sujet dans les Normes internationales d'information financière, sauf dans le cas du Venezuela et de l'Argentine, cette dernière depuis le 1er janvier 2018 (voir le point g de la Note 2).

À la clôture comptable des exercices 2019 et 2018, ces états financiers ont été retraités en termes de l'unité de mesure ayant cours aux 31 décembre 2019 et 2018. Les états financiers du Venezuela et de l'Argentine étaient élaborés en utilisant la méthode du coût historique et ont été retraités en appliquant un indice général des prix, qui dans le cas du Venezuela a été de 4 679,5 % (contre 334 402 % en 2018). Au 31 décembre 2019, l'impact cumulé de ce retraitement dans les capitaux propres s'élève à environ 2 163 milliers d'euros (environ 1 656 milliers d'euros, au 31 décembre 2018).

f) Coûts pour intérêts-

Le Groupe comptabilise, à leur valeur la plus élevée, les coûts pour intérêts directement attribuables à l'acquisition, construction ou production d'actifs qualifiés. Les actifs qualifiés sont ceux qui exigent une période de temps substantielle avant de pouvoir être utilisés ou faire l'objet d'une vente. Dans la mesure où le financement a été obtenu spécifiquement pour l'actif qualifié, le montant des intérêts à capitaliser est déterminé en fonction des coûts réels encourus au cours de l'exercice, moins les rendements obtenus sur les placements à court terme effectués avec ces fonds.

La capitalisation des intérêts commence lorsque les charges liées aux actifs ont été encourues, les intérêts ont été encourus et les activités nécessaires sont menées pour préparer les actifs ou une partie de ceux-ci pour l'usage souhaité ou pour leur vente, et prend fin lorsque toutes ou pratiquement toutes les activités nécessaires pour préparer les actifs ou une partie des actifs pour l'usage envisagé ou pour leur vente ont été achevées. Cependant, la capitalisation des intérêts est suspendue pendant les périodes durant lesquelles le développement de l'activité est interrompu, si celles-ci se prolongent de façon significative dans le temps, excepté si le retard temporel est nécessaire pour mettre l'actif en état de fonctionnement ou pour la vente.

g) Actifs non courants détenus en vue de la vente-

Les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés, dont la valeur comptable va être récupérée fondamentalement à travers une transaction de vente, sont classés en tant qu'« Actifs non courants détenus en vue de la vente » au lieu d'« Actifs pour usage continu ». Afin de classer les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente, ils doivent être disponibles sous leurs conditions actuelles pour être cédés, en étant exclusivement assujettis aux termes usuels et habituels des transactions de vente. Il est également nécessaire qu'il soit estimé que la transaction est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés classés en tant qu'éléments détenus en vue de la vente ne sont pas amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme.

Le Groupe classe à la date d'acquisition un actif non courant ou groupe d'éléments destinés à être cédés, comprenant des entités dépendantes, et une partie ou la totalité des investissements dans des entreprises associées ou des coentreprises acquises exclusivement en vue de leur cession ou d'échange, comme celles détenues en vue de leur vente, lorsqu'il pense que la transaction prévue va à être réalisée pendant l'année suivante et que la vente respecte les conditions pour être considérée comme hautement probable dans un court délai postérieur à l'acquisition. Lors de la comptabilisation initiale de ce type d'actifs, leur évaluation initiale est déterminée en retenant la valeur la plus basse entre la valeur à laquelle ils ont été comptabilisés dans le cas de ne pas avoir été classés comme disponibles pour la vente et leur juste valeur moins les coûts de cession ou de disposition sous toute autre forme.

h) Actifs incorporels-

Fonds de commerce

Le fonds de commerce est déterminé en suivant les critères exposés au paragraphe relatif aux regroupements d'entreprises.

Le fonds de commerce ne s'amortit pas, sa dépréciation est vérifiée avec une périodicité annuelle ou plus réduite, s'il existe des indices d'une potentielle perte de la valeur de l'actif. À ces effets, le fonds de commerce résultant du regroupement d'entreprises est attribué à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGE) ou groupes d'UGE du Groupe dont il est attendu qu'ils vont bénéficier des synergies du regroupement, les critères mentionnés au paragraphe j) Dépréciation de la valeur, étant alors appliqués. Après la comptabilisation initiale, le fonds de commerce est évalué à son coût moins les pertes pour dépréciation de la valeur accumulées.

Les pertes de valeur liées au fonds de commerce, ne font pas l'objet d'une reprise postérieure.

Le fonds de commerce généré en interne n'est pas comptabilisé comme un actif.

Autres actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont inscrites dans l'état de situation financière consolidé pour leur valeur de coût minorée dans le montant des amortissements et pertes pour dépréciation cumulés.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement tout au long de leur durée de vie.

Dépréciation de la valeur des actifs

Le Groupe évalue et détermine les pertes et les reprises des pertes en raison de la dépréciation de la valeur de l'actif incorporel conformément aux critères mentionnés au paragraphe j).

i) Immobilisations corporelles-

Reconnaissance initiale

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, la perte cumulée pour dépréciation de la valeur. Toutefois, avant le 1er janvier 2004, le Groupe Elecnor a actualisé la valeur de certains actifs des immobilisations corporelles en vertu de diverses dispositions légales à ce sujet. Le Groupe Elecnor, conformément aux IFRS, a considéré le montant de ces revalorisations comme une part du coût de ces actifs parce qu'il entend qu'elles équivalaient à l'évolution des indices des prix.

Le coût des immobilisations corporelles inclut les coûts estimés de démantèlement ou de sortie, ainsi que la réhabilitation du lieu où celles-ci sont situées, à condition qu'elles constituent des obligations encourues en raison de leur utilisation et à des fins autres que la production de stocks. À cet égard, étant donné que le Groupe Elecnor n'est pas tenu de faire face à des coûts significatifs relatifs à la clôture de ses installations, l'état de situation financière consolidé ci-joint n'inclut aucune provision à ce titre, hormis une provision pour démantèlement d'un montant de 5 millions d'euros relative au parc du Canada et de 3 millions d'euros pour les parcs éoliens sis au Brésil (Note 19).

Les coûts capitalisés incluent les charges financières relatives au financement externe, exigibles durant la période de construction sur des chantiers dont la période de construction dépasse un an.

Les travaux réalisés par le Groupe pour ses propres immobilisations corporelles sont reflétés au coût cumulé qui résulte de l'addition des coûts externes et des coûts internes, déterminés en fonction des propres consommations de matériels d'entrepôt et des coûts de fabrication, déterminés selon les taux horaires d'absorption similaires à ceux utilisés pour évaluer les stocks. Durant l'exercice 2019, le montant enregistré à ce titre s'élève à environ 21 495 milliers d'euros et est enregistré à la rubrique « Travaux réalisés par l'entreprise pour elle-même » du compte de résultat consolidé, correspondant principalement à un parc éolien en Espagne.

Coûts postérieurs

Postérieurement à la comptabilisation initiale de l'actif, seuls sont capitalisés les coûts encourus qui généreront des bénéfices économiques futurs pouvant être considérés comme étant probables et dont il est possible d'évaluer le montant de manière fiable. Dans ce sens, les coûts dérivés de la maintenance quotidienne des immobilisations corporelles s'enregistrent au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les remplacements d'éléments des immobilisations corporelles susceptibles d'être capitalisés impliquent de réduire la valeur comptable des éléments remplacés. Dans les cas où le coût des éléments remplacés n'ait pas été amorti de façon indépendante, et où il ne serait pas réalisable de déterminer leur valeur comptable, on utilise le coût du remplacement à titre indicatif du coût des éléments au moment de leur acquisition ou construction.

Amortissements

Les amortissements des éléments des immobilisations corporelles se réalisent en répartissant leur montant amortissable de manière linéaire tout au long de leur durée de vie.

Les amortissements des éléments des immobilisations corporelles sont déterminés au moyen de l'application des critères mentionnés ci-dessous :

	Années suivantes de durée de vie	
	2019	2018
Constructions	33-50	33-50
Installations techniques et machines (*)	10-25	10-25
Outils	3-10	3-10
Mobilier et objets	3-10	3-10
Équipements pour le traitement de l'information	3-5	3-5
Éléments de transport	2-10	2-10
Autres immobilisations	3-10	3-10

(*) Il inclut les machines et les installations liées aux projets éoliens, principalement des aérogénérateurs.

Le Groupe révisé la valeur résiduelle, la durée de vie et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles à la clôture de chaque exercice. Les modifications des critères initialement établis sont reconnues comme un changement d'estimation.

Dépréciation de la valeur des actifs

Le Groupe évalue et détermine les pertes et les reprises des pertes en raison de la dépréciation de la valeur des immobilisations corporelles conformément aux critères mentionnés au paragraphe j).

Les Administrateurs de la Société mère considèrent que la valeur comptable des actifs ne dépasse pas leur valeur récupérable, en calculant celle-ci en fonction des flux de caisse futurs que génèrent ces actifs (Note 3.j).

j) Détérioration de la valeur des actifs non financiers assujettis à amortissement ou dépréciation-

Le Groupe applique le critère d'évaluer l'existence d'indices permettant de mettre en évidence la détérioration potentielle de valeur des actifs non financiers assujettis à amortissement ou dépréciation, dans le but de vérifier si la valeur comptable des actifs mentionnés dépasse la valeur récupérable.

En outre, et indépendamment de l'existence d'un quelconque indice de dépréciation, le Groupe vérifie, au moins avec une périodicité annuelle, la potentielle dépréciation de la valeur qui pourrait affecter le fonds de commerce et les actifs incorporels avec une durée de vie indéfinie.

La valeur récupérable des actifs est constituée par la valeur la plus élevée entre leur juste valeur moins les coûts de vente et leur valeur d'usage.

Le calcul de la valeur d'usage de l'actif est effectué en fonction des flux de trésorerie futurs attendus qui dériveront de l'utilisation de l'actif, des expectatives relatives à d'éventuels ajustements dans le montant ou la distribution temporelle des flux, de la valeur temporelle de l'argent, du prix à payer pour supporter l'incertitude associée à l'actif, et en fonction d'autres facteurs dont les acteurs du marché tiendraient compte lors de l'évaluation des flux de trésorerie futurs associés à cet actif.

Lorsque le montant récupérable est inférieur à la valeur nette comptable de l'actif, la perte correspondante pour dépréciation est enregistrée en charge de la rubrique « Amortissements, dépréciation et dotations aux provisions » du compte de résultats consolidés ci-joint.

À chaque clôture d'exercice le Groupe évalue s'il existe un quelconque indice que la perte pour dépréciation de la valeur comptabilisée dans des exercices antérieurs n'existe plus ou a diminué. Les pertes pour dépréciation de la valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Les pertes pour dépréciation du reste des actifs ne sont compensées

que s'il s'est produit un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur récupérable de l'actif.

k) Locations (applicable jusqu'au 31 décembre 2018)-

Le Groupe classe en tant locations-financements les contrats qui transfèrent initialement de façon substantielle les risques et bénéfices inhérents à la propriété des actifs au preneur. Dans le cas contraire, ils sont classés en tant que locations simples.

Le Groupe a cédé le droit d'usage de certains actifs au moyen de contrats de location.

Location-financement

Au début du terme de la location le Groupe comptabilise un actif et un passif pour la valeur la moins élevée de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux de la location. Les coûts directs initiaux sont inclus en tant que valeur la plus élevée de l'actif. Les paiements minimaux sont répartis entre la charge financière et la réduction de l'encours de la dette. Les charges financières sont imputées au compte de résultats consolidés au moyen de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les principes comptables appliqués aux actifs utilisés par le Groupe en vertu de la souscription de contrats de location classée comme location-financement sont les mêmes que ceux qui sont développés au paragraphe i). Cependant, s'il n'existe pas une assurance raisonnable que le Groupe va obtenir la propriété à la fin du terme de la location des actifs, ceux-ci sont amortis durant le terme le moins élevé de la durée de vie ou durant le terme de cette location.

Location simple

Les quotes-parts dérivées des contrats de location simple sont reconnues comme une charge à la rubrique « Autres charges d'exploitation » du compte de résultats consolidés ci-joint, de façon linéaire durant le terme de la location, sauf si une autre base systématique de répartition résultait plus représentative pour refléter de façon plus appropriée le modèle temporaire des bénéfices de la location.

Les contrats de location simple les plus significatifs du Groupe Elecnor lors de l'exercice 2018 correspondaient aux engins et éléments de transport, ainsi qu'aux biens immeubles utilisés dans le développement de son activité.

À la clôture de l'exercice 2018, le Groupe avait convenu avec les bailleurs les montants suivants de location minimums, conformément aux contrats actuels en vigueur, sans tenir compte de la répercussion des charges communes, des augmentations futures pour IPC, ni des actualisations

futures de revenus convenus par contrat (en milliers d'euros) :

Contrats de location simple Montants minimums	Valeur nominale Retraité 2018
Moins d'un an	17 610
Entre un et cinq ans	28 982
Plus de cinq ans	37 329
Total	83 921

Les montants des contrats de location simple minimums n'incluaient pas les locations d'engins et d'éléments de transport qui sont loués pendant la durée des travaux qu'exécute le groupe, puisque les Administrateurs de la Société mère estiment qu'il n'y a pas d'engagements à long terme en ce qui concerne ces locations.

l) Instruments financiers-

Comptabilisation et classification des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés au moment de leur reconnaissance initiale comme un actif financier, un passif financier ou un instrument des capitaux propres, en conformité avec le fonds économique de l'accord contractuel et les définitions de l'actif financier, du passif financier ou de l'instrument des capitaux propres, conformément aux dispositions de l'IAS 32 « Instruments financiers : présentation ».

Les instruments financiers sont comptabilisés quand le Groupe devient une partie obligée du contrat ou d'une relation conformément aux dispositions de celle-ci.

Aux fins de leur évaluation, le Groupe classe les instruments financiers dans les catégories d'actifs et passifs financiers à la juste valeur avec des variations dans les résultats, en séparant ceux désignés initialement de ceux détenus pour négocier ou évalués obligatoirement à la juste valeur avec des changements dans les résultats, les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers évalués à la juste valeur avec des changements dans « Autres éléments du résultat global », en séparant les instruments de capitaux propres désignés en tant que tels du reste des actifs financiers. Le Groupe classe les actifs financiers, distincts de ceux désignés à la juste valeur avec des variations dans les résultats, et les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur avec des variations dans « Autres éléments du résultat global », conformément au modèle d'activité et aux caractéristiques des flux contractuels. Le Groupe classe

les passifs financiers comme étant évalués au coût amorti, sauf ceux désignés à la juste valeur avec des changements dans les résultats et ceux détenus pour la négociation.

Le Groupe classe un actif financier au coût amorti, s'il est détenu dans le cadre d'un modèle d'activité dont l'objectif est de détenir des actifs financiers pour obtenir des flux de trésorerie contractuels et les conditions contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement paiement du principal et des intérêts (SPPI) sur le montant du principal en attente.

Le Groupe classe un actif financier à la juste valeur avec des changements dans « Autres éléments du résultat global » s'il est détenu dans le cadre d'un modèle d'activité dont l'objectif est atteint en obtenant des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers et les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont des SPPI.

Le modèle d'activité est déterminé par le personnel clé du Groupe et à un niveau qui reflète la façon dont il gère conjointement des groupes d'actifs financiers pour atteindre un objectif d'activité concret. Le modèle d'activité du Groupe représente la façon dont ce dernier gère ses actifs financiers pour générer des flux de trésorerie.

Les actifs financiers qui font partie d'un modèle d'activité dont l'objectif est de détenir des actifs pour percevoir des flux de trésorerie contractuels sont gérés pour générer des flux de trésorerie sous la forme de recouvrements contractuels pendant la durée de vie de l'instrument. Le Groupe gère les actifs détenus dans le portefeuille pour percevoir ces flux de trésorerie contractuels concrets. Pour déterminer si les flux de trésorerie sont obtenus au moyen de la perception de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, le Groupe tient compte de la fréquence, de la valeur et du calendrier des ventes durant les exercices antérieurs, des motifs de ces ventes et des attentes en relation avec l'activité de ventes future. Cependant, les ventes en elles-mêmes ne déterminent pas le modèle d'activité et, pour cela, elles ne peuvent pas être prises en compte de façon isolée. Au lieu de cela, ce sont les informations sur les ventes passées et sur les attentes de ventes futures qui offrent les données indicatives sur la façon d'atteindre l'objectif déclaré du Groupe pour ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et, plus spécifiquement, sur la façon dont les flux de trésorerie sont obtenus. Le Groupe tient compte des informations sur les ventes passées dans le contexte des motifs de ces ventes et des conditions qui existaient à ce moment-là en comparaison avec les conditions actuelles. À ces effets, le Groupe considère que les créances commerciales et autres comptes à recouvrer qui vont faire l'objet d'une cession à des tiers et qui ne vont pas représenter la sortie de ceux-ci sont détenus dans ce modèle d'activité.

Bien que l'objectif du modèle d'activité du Groupe est de détenir des actifs financiers pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, le Groupe ne détient pas pour autant tous les instruments jusqu'à leur échéance. Pour cette raison, le Groupe a pour modèle d'activité le maintien d'actifs financiers pour percevoir des flux de trésorerie contractuels même lorsqu'il s'est produit, ou il est prévu qu'il se produise à l'avenir, des ventes de ces actifs. Le Groupe considère que cette condition est remplie, à condition que les ventes se produisent pour une augmentation du risque de crédit des actifs financiers. Dans les autres cas, au niveau individuel et agrégé, les ventes doivent être peu significatives bien qu'elles soient fréquentes, ou peu fréquentes dans le cas où elles seraient significatives.

Les flux de trésorerie contractuels qui sont des SPPI sont cohérents avec un accord de prêt de base. Dans un accord de prêt de base, les éléments les plus significatifs de l'intérêt sont généralement la contrepartie pour la valeur temporaire de l'argent et le risque de crédit. Toutefois, dans un accord de ce type, l'intérêt inclut également la contrepartie pour d'autres risques, comme celui de liquidité et des coûts, comme les coûts administratifs d'un prêt de base associés au maintien de l'actif financier pendant une période déterminée. En outre, l'intérêt peut inclure une marge de bénéfice cohérente avec un accord de prêt de base.

Le Groupe désigne un passif financier au moment initial à la juste valeur avec des changements dans les résultats, si en procédant ainsi il élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou dans la reconnaissance qui surgirait d'une autre façon, si l'évaluation des actifs ou passifs ou la reconnaissance des résultats de ces derniers étaient effectuées sur des bases différentes ou un groupe de passifs financiers ou d'actifs financiers et de passifs financiers est géré, et son rendement est évalué, sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie d'investissement ou de gestion du risque documentée, et des informations sont fournies au niveau interne en relation avec ce groupe sur cette même base au personnel clé de la direction du Groupe.

Le Groupe classe le reste des passifs financiers, sauf les contrats de garantie financière, les engagements d'octroi d'un prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et les passifs financiers résultant d'un transfert d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions pour leur sortie des comptes ou qui sont comptabilisés en utilisant l'approche de l'implication continue, en tant que passifs au coût amorti.

Catégorie d'instruments financiers à juste valeur

Nous donnons ci-après une analyse des instruments financiers qui sont évalués aux 31 décembre 2019 et 2018 à la juste valeur après leur reconnaissance initiale, regroupés par niveau du 1 au 3, selon le système de calcul de la juste valeur :

- Niveau 1 : leur juste valeur est obtenue par l'observation directe de leur cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.

- Niveau 2 : leur juste valeur est déterminée par l'observation sur le marché d'inputs différents des prix inclus dans la catégorie 1, qui sont observés pour les actifs et passifs, soit directement (prix) ou indirectement (c'est-à-dire, obtenus des prix).

- Niveau 3 : leur juste valeur est déterminée par des techniques d'évaluation qui incluent des inputs pour les actifs et passifs non observés directement sur les marchés.

	Juste valeur au 31 décembre 2019			
	Milliers d'euros			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers non courants				
Instruments financiers dérivés (Note 18)	-	24	-	24
Actifs financiers courants				
Instruments financiers dérivés (Note 18)	-	3 873	-	3 873
Passif non courant				
Instruments financiers dérivés (Note 18)	-	(14 132)	-	(14 132)
Passif courant				
Instruments financiers dérivés (Note 18)	-	(5 722)	-	(5 722)
	-	(15 957)	-	(15 957)

	Juste valeur au 31 décembre 2018			
	Milliers d'euros			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers non courants				
Instruments financiers dérivés (Note 18)	-	109	-	109
Actifs financiers courants				
Instruments financiers dérivés (Note 18)	-	871	-	871
Passif non courant				
Instruments financiers dérivés (Note 18)	-	(11 413)	-	(11 413)
Passif courant				
Instruments financiers dérivés (Note 18)	-	(6 569)	-	(6 569)
	-	(17 002)	-	(17 002)

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs et passifs évalués au coût amorti sont reconnus initialement à leur juste valeur, en incluant ou soustrayant les coûts de transaction encourus. Ils sont évalués postérieurement au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers évalués au coût

Les investissements dans des instruments de capitaux propres pour lesquels il n'existe pas d'informations suffisantes pour être évalués, ou ceux dans lesquels il existe une ample fourchette d'évaluations et les instruments dérivés qui leur sont liés et qui doivent être liquidés pour remise de ces investissements, sont évalués au coût. Néanmoins, si le Groupe peut disposer à tout moment d'une évaluation fiable de l'actif ou du contrat, ceux-ci sont reconnus à ce moment-là à la juste valeur, en enregistrant les bénéfices ou pertes dans les résultats ou dans « Autres éléments du résultat global », si l'instrument est désigné à la juste valeur avec des changements dans Autres éléments du résultat global.

Dépréciation de la valeur

Le Groupe reconnaît dans les résultats une correction de valeur pour pertes de crédit attendues des actifs financiers évalués au coût amorti, à la juste valeur avec des changements dans autres éléments du résultat global, comptes à recouvrer pour locations-financements, actifs pour contrat, engagements de prêt et garanties financières.

Pour les actifs financiers évalués à la juste valeur avec des changements dans Autres éléments du résultat global, la perte de crédit attendue est inscrite dans « Autres éléments du résultat global » et ne réduit pas la juste valeur des actifs.

Le Groupe évalue à chaque clôture l'ajustement de valeur à un montant égal aux pertes de crédit attendues au cours des douze mois suivants, pour les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté significativement depuis la date de reconnaissance initiale ou lorsqu'il estime que le risque de crédit d'un actif financier n'a pas augmenté significativement.

En évaluant s'il existe une augmentation significative du risque de crédit, le Groupe tient compte de toutes les informations prospectives raisonnables et supportables, en particulier :

- Notations de risque de crédit internes et externes ;
- Changements adverses actuels ou attendus dans l'activité, conditions financières ou économiques

pouvant provoquer un changement significatif dans la capacité du prestataire pour accomplir ses obligations ;

- Changements significatifs actuels ou attendus dans le résultat d'exploitation du prestataire ;
- Augmentations significatives du risque de crédit dans d'autres instruments financiers du même prestataire ;
- Changements significatifs dans la valeur de la garantie qui supporte l'obligation ou dans la qualité des garanties ou améliorations de crédit d'un tiers ;

Nonobstant ce qui précède, le Groupe inscrit la perte de crédit attendue durant toute la durée de vie de l'instrument pour créances commerciales ou actifs pour contrat.

Intérêts et dividendes

Le Groupe comptabilise les intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit le taux de mise à jour qui ajuste la valeur comptable d'un instrument financier sur les flux de trésorerie estimés tout au long de la durée de vie attendue de l'instrument, en fonction de ses conditions contractuelles et sans tenir compte des pertes ultérieures pour risques de crédit, sauf pour les actifs financiers acquis ou générés avec des pertes encourues.

Les produits de dividendes provenant d'investissements dans des instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les résultats à la naissance des droits pour le Groupe de les percevoir, quand il est probable qu'il reçoive les bénéfices économiques et le montant peut être estimé de façon fiable.

Sorties et modifications de passifs financiers

Le Groupe annule un passif financier ou une partie de ce dernier lorsqu'elle a accompli l'obligation contenue dans le passif, ou qu'elle est légalement exemptée de la responsabilité principale contenue dans le passif, que ce soit en vertu d'un procès judiciaire ou par le créancier.

L'échange d'instruments de dette entre le Groupe et la contrepartie, ou les modifications substantielles des passifs reconnus initialement, sont comptabilisés comme une annulation du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier, à condition que les instruments aient des conditions sensiblement différentes.

Le Groupe considère que les conditions sont sensiblement différentes si la valeur actuelle des flux de trésorerie escomptés selon les nouvelles conditions, y compris toute commission payée nette de toute commission reçue, et en utilisant pour effectuer l'escompte le taux d'intérêt effectif initial, diffère d'au moins 10% de la valeur actuelle

escomptée des flux de trésorerie restants du passif financier initial.

Si l'échange est enregistré en tant qu'une annulation du passif financier initial, les coûts ou commissions sont comptabilisés dans les résultats comme faisant partie du résultat de celle-ci. Dans le cas contraire, les flux modifiés sont escomptés au taux d'intérêt effectif initial, en comptabilisant tout écart avec la valeur comptable préalable dans les résultats. Par ailleurs, les frais ou commissions ajustent la valeur comptable du passif et sont amortis selon la méthode du coût amorti sur la durée résiduelle du passif modifié.

Le Groupe comptabilise l'écart entre la valeur comptable du passif financier ou d'une partie de celui-ci annulé ou cédé à un tiers et la contrepartie payée, y compris tout actif cédé différent de la trésorerie ou du passif assumé dans les résultats.

Le Groupe a souscrit auprès de divers établissements financiers des contrats d'opérations de confirming pour la gestion des paiements aux fournisseurs. Le Groupe applique les critères antérieurs pour évaluer s'il doit décomptabiliser le passif initial avec les créanciers commerciaux et comptabiliser un nouveau passif avec les établissements financiers. Les passifs commerciaux dont la liquidation est gérée par les établissements financiers figurent au poste « Dettes commerciales et autres comptes à payer », dans la mesure où le Groupe n'ait cédé que la gestion des paiements aux établissements financiers, en se maintenant en tant qu'obligé primaire au paiement des dettes face aux créanciers commerciaux.

En outre, les dettes maintenues auprès des établissements financiers en conséquence de la vente des passifs commerciaux sont inscrites à titre de dettes commerciales pour opérations de confirming, du poste Dettes commerciales et autres comptes à payer de l'état de situation financière consolidé.

m) Comptabilité des opérations de couverture-

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés selon les critères exposés antérieurement pour les actifs et passifs financiers. Les instruments financiers dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture décrits ci-dessous sont classés et évalués en tant qu'actifs ou passifs financiers à la juste valeur, avec des changements dans les résultats. Les instruments financiers dérivés, qui remplissent les critères de la comptabilité de couverture, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, plus, le cas échéant, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur contrat, ou moins, le cas échéant, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur

émission. Toutefois, les coûts de transaction sont inscrits postérieurement dans les résultats, dans la mesure où ils ne font pas partie de l'ajustement effectif de la couverture.

Au début de la couverture le Groupe désigne et documente formellement les opérations de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie qu'il assume par rapport à ces dernières. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, le poste couvert, la nature du risque couvert et la façon dont le Groupe mesure l'efficacité de la couverture.

La comptabilisation des opérations de couverture n'est applicable que lorsqu'il existe une relation économique entre le poste couvert et l'instrument de couverture, le risque de crédit n'a pas un effet dominant sur les changements de valeur résultant de cette relation économique et le ratio de couverture est le même que celui qui résulte du montant du poste couvert que le Groupe utilise réellement pour couvrir ce montant du poste couvert. Cependant, cette désignation ne doit pas refléter un déséquilibre entre les pondérations du poste couvert et de l'instrument de couverture susceptible de générer une inefficacité de couverture, indépendamment du fait qu'il soit comptabilisé ou non, pouvant donner lieu à un résultat comptable contraire à la finalité de la comptabilité de couvertures.

De la même façon, dans les couvertures des flux de trésorerie des transactions prévues ou d'une composante de ces dernières, le Groupe évalue si ces transactions sont hautement probables ou si elles présentent une exposition aux variations des flux de trésorerie qui pourraient finalement avoir un impact sur le résultat de l'exercice.

Le Groupe évalue au début de la relation de couverture et de façon continue si la relation remplit les conditions de l'efficacité de façon prospective. Le Groupe évalue l'efficacité à chaque clôture comptable ou lorsqu'il se produit des changements significatifs affectant les conditions de l'efficacité.

Le Groupe effectue une évaluation qualitative de l'efficacité, pour autant que les conditions fondamentales de l'instrument et du poste couvert coïncident. Lorsque les conditions fondamentales ne coïncident pas pleinement, le Groupe utilise un dérivé hypothétique avec des conditions fondamentales équivalant au poste couvert pour évaluer et mesurer l'inefficacité.

Le Groupe désigne uniquement comme postes couverts les actifs, passifs, engagements fermes et les transactions prévues hautement probables. Le poste couvert peut être un poste individuel ou un groupe de postes.

Le Groupe uniquement désigne comme postes couverts ceux qui impliquent une partie externe au Groupe.

Le Groupe désigne des instruments financiers dérivés, essentiellement des contrats à terme et des options en monnaie étrangère et des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les différents risques.

Couvertures des flux de trésorerie

Le Groupe inscrit dans « Autres éléments du résultat global » les pertes ou gains provenant de l'évaluation à la juste valeur de l'instrument de couverture qui correspondent à la partie qui a été identifiée comme couverture efficace. La partie de la couverture qui est considérée inefficace, ainsi que la composante spécifique de la perte ou du gain ou des flux de trésorerie liés à l'instrument de couverture, exclus de l'évaluation de l'efficacité de la couverture, sont inscrites au débit ou au crédit des comptes de frais et charges financiers.

Dans les couvertures de transactions prévues donnant lieu à la reconnaissance d'un actif ou passif financier, les pertes ou gains associés qui ont été reconnus dans « Autres éléments du résultat global » sont reclassés dans les résultats dans le ou les mêmes exercices durant lesquels l'actif acquis ou le passif assumé ont un impact sur le résultat et dans le même poste du compte de résultats consolidés.

Interruption de la comptabilité de couvertures

Si la relation de couverture ne remplit plus les conditions d'efficacité liées au ratio de couverture, mais l'objectif de gestion du risque est toujours le même pour cette relation, le Groupe ajuste le ratio de couverture afin que les critères des relations de couverture soient toujours remplis (rééquilibré). Ce rééquilibré se réfère aux ajustements effectués dans les montants désignés du poste couvert ou de l'instrument de couverture d'une relation existante dans le but de maintenir le ratio de couverture qui remplit les conditions de l'efficacité des couvertures. Le Groupe comptabilise le rééquilibré comme une continuation de la relation de couverture. À la date du rééquilibré, le Groupe détermine l'inefficacité de la relation et comptabilise toute inefficacité dans les résultats.

Le Groupe n'interrompt le ratio de couverture de façon prospective que lorsque toute ou une partie de la relation de couverture cesse de remplir les conditions qualifiées. Cela inclut les situations dans lesquelles l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, a pris fin ou a été exercé. À ces effets, le remplacement ou renouvellement d'un instrument de couverture n'est pas une expiration ou une fin, pour autant que l'opération soit cohérente avec l'objectif documenté de gestion du risque du Groupe.

Dans les couvertures des flux de trésorerie le montant cumulé dans « Autres éléments du résultat global » n'est comptabilisé dans les résultats que lorsque la transaction prévue se produit. Nonobstant ce qui précède, les montants

cumulés dans « Autres éléments du résultat global » sont reclassés comme produits ou charges financiers au moment où le Groupe ne s'attend pas à ce que la transaction prévue se produise.

n) Émission et acquisition d'instruments de capitaux propres et comptabilisation de dividendes -

L'acquisition par le Groupe d'instruments de capitaux propres de la Société mère est présentée au coût d'acquisition de façon séparée comme une diminution des capitaux propres dans l'état de situation financière consolidé, indépendamment du motif qui a justifié leur acquisition. Dans les transactions réalisées avec des instruments de capitaux propres aucun résultat n'est comptabilisé.

L'amortissement postérieur des instruments de la Société mère donne lieu à une réduction du capital social pour le montant de la valeur nominale de ces actions, et la différence positive ou négative entre le prix d'acquisition et la valeur nominale des actions est débitée ou créditée dans les comptes de réserve.

Les dividendes, que ce soit en espèces ou en nature, sont comptabilisés en tant qu'une réduction des capitaux propres au moment où ils sont approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

o) Bénéfices par action-

Le bénéfice de base par action est calculé comme le quotient de la division du bénéfice net de la période attribuable à Elecnor, S.A. par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant cette période, sans inclure le nombre moyen d'actions d'Elecnor, S.A. en portefeuille.

De son côté, le bénéfice par action dilué est calculé comme le quotient de la division du résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période, ajusté par la moyenne pondérée des actions ordinaires qui seraient émises si toutes les actions ordinaires potentielles étaient converties en actions ordinaires de la société.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le bénéfice de base par action coïncide avec le dilué, puisqu'il n'y a pas eu d'actions potentielles en circulation durant cet exercice.

p) Stocks-

Cette rubrique de l'état de situation financière consolidé reprend les actifs que Groupe Elecnor :

- A en cours de production, de construction ou de développement dans ce but sauf en ce qui concerne les

travaux en cours, pour lesquels la reconnaissance de produits est réalisée comme indiqué au paragraphe u.1 ; ou

- Prévoit de les consommer dans le processus de production ou dans la prestation de services.

Les stocks sont évalués à la plus petite des deux valeurs suivantes : leur coût et leur valeur nette réalisable. Le coût inclut toutes les charges dérivées de leur acquisition et de leur transformation, y compris celles encourues pour les placer dans leurs conditions et leur emplacement actuels.

Si les stocks sont des produits qui ne sont pas normalement interchangeables entre eux, leur coût est établi spécifiquement, tandis que pour le reste on utilise la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette réalisable est le prix estimé de vente moins les coûts estimés pour achever leur production et ceux nécessaires pour effectuer la vente.

La composition de la rubrique « Stocks » du Groupe Elecnor pour les exercices 2019 et 2018 est la suivante :

	Milliers d'euros	
	31.12.19	Retraité 31.12.18
Matières premières et autres approvisionnements	3 547	4 063
Stocks commerciaux	529	488
Produits semi-finis et finis	1 683	2 737
	5 759	7 288

q) Trésorerie et équivalents de trésorerie-

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts bancaires à vue auprès des établissements de crédit. Sont également inclus à ce titre les autres investissements à court terme très liquides, à condition qu'ils soient facilement convertibles en montants en numéraire et que le risque de changement de la valeur auquel ils sont exposés soit insignifiant. Sont compris à cet effet, les investissements dont l'échéance est inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition.

Le Groupe classe les flux de trésorerie correspondant aux intérêts reçus et payés et aux dividendes reçus et payés en tant qu'activités de financement et d'investissement.

r) Subventions officielles d'Administrations publiques-

Les subventions officielles d'Administrations publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable de l'accomplissement des conditions associées à leur octroi et à l'encaissement de ces dernières.

Subventions de capital

Les subventions de capital accordées sous la forme d'actifs monétaires sont comptabilisées en les portant au crédit de la rubrique « Passif non courants - subventions officielles » de l'état de situation financière consolidé, et sont imputées dans la rubrique « Autres produits » au fur et à mesure que les actifs financiers correspondants sont amortis.

Au 31 décembre 2019, le Groupe Elecnor a reçu des subventions de capital pour un montant de 6 448 milliers d'euros (6 979 milliers d'euros en 2018), non encore imputées aux résultats. Le montant des subventions officielles de capital imputé au résultat dans l'exercice 2019 a été de 484 milliers d'euros environ (478 milliers d'euros en 2018) et sont enregistrés à la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultats consolidés ci-joint.

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont imputées aux résultats dans l'exercice au cours duquel se produisent les charges subventionnées correspondantes, en les portant au crédit du poste « Autres produits d'exploitation ».

La rubrique « Autres produits d'exploitation » des comptes de résultats consolidés correspondant aux exercices 2019 et 2018 inclut respectivement à ce titre des montants d'environ 3 241 milliers d'euros et 3 377 milliers d'euros, respectivement. La plupart des subventions d'exploitation reçues par le Groupe Elecnor dans les exercices 2019 et 2018 se rapportent aux coûts supportés par Deimos Space, S.L.U. et ses filiales dans le développement de leurs activités.

s) Provisions-

La politique du Groupe est celle de constituer des provisions pour le montant estimé nécessaire pour faire face efficacement aux responsabilités, légales ou implicites, probables ou certaines, issues de contingences, de litiges en cours ou d'obligations, qui surgissent comme résultat d'événements passés, à condition que soit probable le fait de se défaire de ressources et qu'il soit possible de faire une estimation raisonnable de leur montant. Leur dotation est effectuée à la naissance de la responsabilité ou de l'obligation (Note 19) en charge de la rubrique du compte

de résultats correspondante selon la nature de l'obligation pour la valeur présente de la provision quand l'effet de l'actualisation de l'obligation est significatif.

Les montants comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture des déboursements nécessaire pour annuler l'obligation présente, après avoir tenu compte des risques et incertitudes liés à la provision.

Les provisions n'incluent pas l'effet fiscal.

Les provisions sont annulées dans les résultats lorsqu'une sortie de ressources pour annuler ladite obligation n'est pas probable. La reprise est effectuée dans le poste de résultats où la charge correspondante a été enregistrée et l'excédent, le cas échéant, est comptabilisé dans le poste « Autres produits ».

Par ailleurs, les passifs contingents ne sont pas comptabilisés s'ils correspondent à des obligations possibles (qui dépendent du fait que se produisent ou non des événements futurs incertains) ou à des obligations présentes qui ne remplissent pas la condition de reconnaissance de provision (parce qu'elles ne sont pas probables ou parce que leur montant ne peut être quantifié avec fiabilité) (Notes 19 et 23).

Provisions pour démantèlement

Les provisions auxquelles il est fait référence dans ce paragraphe sont comptabilisées selon les critères généraux de comptabilisation des provisions et sont enregistrées en tant que valeur la plus élevée du coût des éléments des immobilisations corporelles avec lesquels elles sont associées (voir le paragraphe i)).

t) Indemnités de licenciement-

Les indemnités de licenciement sont comptabilisées à la date antérieure entre celle où le Groupe ne peut plus retirer son offre et celle où sont comptabilisés les coûts d'une restructuration que représente le versement d'indemnités de licenciement.

Dans le cas des indemnités de licenciement découlant de la décision des employés d'accepter une offre, il est considéré que le Groupe ne peut plus retirer son offre à la date antérieure entre celle où le Groupe ne peut plus retirer son offre et celle où prend effet une restriction sur la capacité du Groupe à retirer son offre.

Dans le cas des indemnités de licenciement involontaire, il est considéré que le Groupe ne peut plus retirer son offre quand il a communiqué le plan aux employés concernés ou aux représentants syndicaux, et les actions nécessaires afin de le

compléter indiquent qu'il est improbable qu'il se produise des changements significatifs dans ce plan, et quand le nombre d'employés qui vont être licenciés a été identifié, ainsi que la catégorie de l'emploi ou des fonctions et le lieu de travail et la date de licenciement prévue, le Groupe établissant alors les indemnités de licenciements que les employés vont percevoir, avec suffisamment de détails afin que les employés puissent déterminer le type et le montant des rétributions qu'ils recevront au moment du licenciement.

u) Reconnaissance de produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients -

u.1 Produits pour la vente de contrats de construction

Le Groupe exécute divers projets de construction pour des clients. Les projets sont considérés comme une unique obligation d'exécution satisfaite au fil du temps. Cela se doit au fait que les projets sont conçus spécifiquement pour les clients et qu'il s'agit de projets avec un niveau élevé d'intégration. Les produits des projets sont comptabilisés au fil du temps du fait que l'exécution de la part du Groupe produit un actif contrôlé par les clients et, de plus, sans usage alternatif pour le Groupe, qui a droit à l'encaissement pour l'exécution complète jusqu'à la clôture de l'exercice.

Le Groupe inscrit le produit des contrats par la méthode des ressources basée sur les coûts encourus sur les coûts totaux attendus. Le Groupe effectue des ajustements en fonction de la progression pour des inefficacités non contemplées dans le contrat. Par ailleurs, le Groupe n'inscrit que le produit pour le coût encouru, dans la mesure où le Groupe remet un bien qui n'est pas distinct, le client prévoit d'obtenir le contrôle du bien antérieurement à l'obtention du service de ce dernier, le coût du bien remis est significatif par rapport aux coûts totaux attendus et le Groupe acquiert le bien auprès d'un fournisseur et n'est pas significativement impliqué dans la conception et fabrication du bien.

Le Groupe ajuste la mesure de la progression en fonction de la modification des circonstances et enregistre l'impact comme un changement d'estimation de façon prospective.

Le produit comptabilisé pour la mesure de la progression est comptabilisé comme un actif pour contrat, dans la mesure où le montant n'est pas exigible, et comme un compte à recouvrer, s'il existe un droit inconditionnel d'encaissement. Si l'encaissement reçu pour le client est supérieur au produit comptabilisé, un passif pour contrat est comptabilisé. Si la période de temps écoulé entre l'exigibilité du produit et la date prévue de recouvrement est supérieure à douze mois, le Groupe comptabilise le produit pour la valeur actuelle attendue du montant à recouvrer, escompté à un taux d'intérêt reflétant le risque de crédit du client. Par la suite, le Groupe comptabilise un produit financier. Si la période de

temps écoulé entre le recouvrement du montant du client et l'enregistrement du produit pour la mesure de la progression est supérieure à douze mois, le Groupe inscrit une charge financière au crédit du passif dès le moment où l'avance est encaissée jusqu'à ce que le produit soit inscrit. Le taux d'intérêt utilisé pour comptabiliser la charge financière est déterminé par le taux d'emprunt marginal du Groupe.

u.2 Prestation de services

Les produits ordinaires dérivés de la prestation de services sont comptabilisés en tenant compte tenu du degré de réalisation de la prestation à la date de clôture lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de manière fiable. Cette circonstance se produit lorsque le montant des produits, le degré de réalisation, les coûts déjà encourus et ceux en attente d'être encourus peuvent être évalués avec fiabilité et qu'il est probable que les bénéfices économiques dérivés de la prestation du service soient reçus.

u.3 Modifications contractuelles

Le Groupe inscrit les modifications contractuelles lorsqu'elles ont été approuvées par les parties.

Le Groupe inscrit une modification contractuelle comme un contrat séparé lorsque :

- a) La portée du contrat augmente en raison de l'ajout de biens ou services qui sont différents et
- b) Le prix du contrat augmente d'un montant reflétant le prix individuel des biens ou services additionnels, plus tout ajustement pour refléter les circonstances particulières du contrat.

S'il n'existe pas de contrat séparé, il existe une fin du contrat original, dans la mesure où les biens ou services résiduels sont distincts de ceux qui ont préalablement été remis. Dans ce cas, le Groupe inscrit la contrepartie résiduelle et la nouvelle, de façon prospective avec les obligations ou biens ou services distincts dans une obligation, en attente de remise.

Dans le cas contraire, le montant de la modification est assigné à toutes les obligations, y compris celles qui peuvent avoir été remises préalablement, en inscrivant un ajustement dans les produits exigibles jusqu'à cette date.

Le Groupe assigne les changements dans le prix de la transaction aux obligations du contrat de la même façon qu'au début du contrat, raison pour laquelle le Groupe ne réassigne pas le prix de la transaction pour refléter les changements dans les prix de vente indépendants depuis le début du contrat. Les montants assignés aux obligations satisfaites sont inscrits comme produit ou réduction

du produit lorsque la modification intervient. Le Groupe enregistre un changement dans le prix de la transaction, en appliquant les critères antérieurs sur les modifications contractuelles.

Cependant, en cas de changement dans le prix de la transaction intervenu postérieurement à une modification contractuelle, le Groupe assigne l'effet du changement aux obligations identifiées antérieurement à la modification, dans la mesure où le changement du prix est attribuable à un montant de contrepartie variable promis antérieurement à la modification, et la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat séparé mais comme une fin du contrat initial. Dans les autres cas où la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat séparé, le Groupe assigne le changement du prix de la transaction aux obligations du contrat modifié, c'est-à-dire, aux obligations qui étaient en attente d'exécution ou partiellement en attente d'exécution après la modification.

Dans les modifications contractuelles acceptées par les parties, mais dans lesquelles il manque l'approbation du prix de la transaction, le Groupe inscrit la modification pour le montant dont il est attendu qu'il est hautement probable qu'il ne se produise pas une réversion significative du produit. Le Groupe ajuste les estimations du prix de la transaction à chaque clôture comptable.

v) Impôt sur les bénéfices-

La charge ou le produit au titre d'impôt sur les bénéfices comprend tant l'impôt courant que l'impôt différé.

L'impôt courant est le montant à payer ou à récupérer de l'impôt sur les bénéfices, celui-ci étant lié au gain ou à la perte fiscale consolidée de l'exercice. Les actifs ou passifs liés à l'impôt courant sur les bénéfices sont évalués d'après les montants dont on prévoit qu'ils seront à verser ou à récupérer auprès des autorités fiscales, en utilisant la législation et aux taux d'imposition approuvés et en attente d'être approuvés à la date de clôture de l'exercice.

Les passifs pour impôt différé sont les montants à payer à l'avenir à titre d'impôt sur les sociétés qui sont liés à des différences temporaires imposables, tandis que les actifs pour impôt différé sont les montants à récupérer au titre de l'impôt sur les sociétés en raison de l'existence de différences temporaires déductibles, d'assiettes imposables négatives compensables ou de déductions en attente d'application. À ces effets, l'on entend par différence temporaire la différence existant entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur assiette fiscale.

L'impôt courant ou différé sur les bénéfices est inscrit aux résultats, sauf s'il découle d'une transaction ou événement économique inscrit dans le même exercice

ou un autre exercice différent, dans la valeur nette ou un regroupement d'entreprises.

Comptabilisation de passifs pour impôt différé

Le Groupe comptabilise les passifs pour impôt différé dans tous les cas sauf :

- lorsqu'ils découlent de la comptabilisation initiale du fonds de commerce ou d'un actif ou passif d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'a pas de conséquences sur les résultats comptables ni sur l'assiette imposable à la date de la transaction ;
- lorsqu'ils correspondent à des différences liées à des investissements dans des sociétés dépendantes, liées et des coentreprises et que le Groupe a la capacité de contrôler le moment de leur reprise et qu'il n'est pas probable que cette dernière se produise dans un avenir proche.

Comptabilisation d'actifs pour impôt différé

Le Groupe comptabilise tous les actifs pour impôt différé hormis si :

- il est probable qu'il existe des bénéfices imposables dans l'avenir suffisants pour les compenser ou lorsque la législation fiscale prévoit la possibilité d'une conversion future d'actifs pour impôt différé en un crédit exigible face à l'Administration publique. Toutefois, les actifs découlant de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs issus d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'a pas de conséquences sur les résultats comptables et sur l'assiette imposable à la date de la transaction, ne sont pas comptabilisés ;
- ils correspondent à des différences temporaires liées à des investissements dans des sociétés dépendantes, associées et des coentreprises, dans la mesure où les différences temporelles seront inversées dans un avenir prévisible et que des bénéfices imposables sont attendus à l'avenir pour compenser les différences.

Il est considéré probable que le Groupe dispose de bénéfices imposables suffisants pour récupérer les actifs pour impôt différé pourvu qu'il existe des différences temporaires imposables en quantité suffisante auprès de la même autorité fiscale et pour le même contribuable dont la reprise est attendue dans le même exercice fiscal que celui lors duquel il est prévu que soit repris les différences temporelles déductibles, ou pour les exercices lors desquels une perte fiscale, due à une différence

temporaire déductible, peut être compensée par des bénéfices antérieurs ou postérieurs.

Afin de déterminer les bénéfices imposables futurs, le Groupe tient compte des possibilités de planification fiscale, à condition qu'il ait l'intention de les adopter ou qu'il est probable qu'il va les adopter.

Évaluation des actifs et des passifs pour impôt différé

Les actifs et passifs pour impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt à appliquer lors des exercices au cours desquels il est prévu de réaliser les actifs ou payer les passifs, conformément à la réglementation et aux taux en vigueur ou approuvés et en attente d'être publiés et après avoir pris en compte les conséquences fiscales découlant de la façon dont le Groupe pense récupérer les actifs ou régler les passifs. À cet effet, le Groupe a considéré l'abattement pour reprise de mesures temporelles développé dans la trente-septième disposition transitoire de la loi 27/2014, du 27 novembre 2014, relative aux impôts sur les sociétés, comme une régularisation au taux d'imposition applicable à la différence temporaire déductible associée à la non-déductibilité des amortissements effectués pendant les exercices 2013 et 2014 et à la mise à jour des comptes de résultat de la Loi 16/2012, du 27 décembre 2012.

Le Groupe révisé, à la date de clôture de l'exercice, la valeur comptable des actifs pour impôt différé dans le but de réduire cette valeur dans la mesure où il n'est pas probable qu'il existera des assiettes imposables positives futures suffisantes pour les compenser.

Les actifs pour impôt différé qui ne remplissent pas les conditions antérieures ne sont pas comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé. Le Groupe révisé de nouveau, à la clôture de l'exercice, si les conditions sont remplies pour comptabiliser les actifs pour impôt différé qui n'avaient préalablement pas été comptabilisés.

Incertitudes relatives aux traitements fiscaux

Si le Groupe estime qu'il n'est pas probable que les autorités fiscales acceptent un traitement fiscal incertain ou un groupe de traitements fiscaux incertains, elle évalue cette incertitude dans le déterminant de l'assiette de l'impôt, les bases imposables, les crédits pour bases imposables négatives, déductions ou taux d'imposition. Le Groupe évalue l'effet de l'incertitude dans la déclaration de l'impôt sur les sociétés via la méthode du montant attendu, lorsque le spectre des résultats possibles est très ample ou via la méthode du résultat le plus probable lorsque le résultats est binaire ou concentré sur une valeur.

Dans les cas où l'actif ou le passif par impôt calculé selon ces critères est supérieur au montant présenté dans les déclarations, celui-ci est présenté comme courant ou non courant dans l'état de situation financière consolidé en fonction de la date attendue pour la récupération ou liquidation, en tenant compte, le cas échéant, du montant des intérêts de retard correspondants sur le passif au fur et à mesure qu'ils sont dus dans le compte de résultat. Le Groupe enregistre les changements dans les faits et circonstances sur les incertitudes relatives aux traitements fiscaux en tant que changement d'estimation.

Le Groupe inscrit et présente les sanctions conformément à la politique comptable relative aux provisions indiquée.

Classification

Les actifs et passifs pour impôt différé sont comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé en tant qu'actifs ou passifs non courants, quelle que soit leur date attendue de réalisation ou liquidation.

w) État des flux de trésorerie-

Le Groupe présente l'état des flux de trésorerie par la méthode indirecte, en utilisant les expressions suivantes dans les sens suivants :

- Flux de trésorerie. Entrées et sorties d'argent liquide et de ses équivalents, ceux-ci étant entendus comme les investissements à court terme de grande liquidité et sans risque significatif d'altération de leur valeur.
- Activités d'exploitation. Activités typiques des entités qui forment Groupe Elecnor, et autres activités qui ne peuvent pas être qualifiées d'investissement ou de financement. Le Groupe présente les activités de confirming de dettes commerciales comme une activité d'exploitation.
- Activités d'investissement. Celles d'acquisition, cession ou disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements non inclus dans la trésorerie et ses équivalents. Le Groupe classe les intérêts et les dividendes perçus comme activités d'investissement.
- Activités de financement. Activités qui produisent des changements dans la taille et la composition des capitaux propres et des passifs qui ne font pas partie des activités d'exploitation.

Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation des exercices 2019 et 2018 correspondent aux opérations courantes du Groupe. À cet égard, durant l'exercice 2019, une amélioration a été observée dans la variation

du capital circulant par rapport à l'exercice 2018, ce qui, allié à l'amélioration notable produite dans les ressources issues des opérations, a impliqué une génération de flux de trésorerie au titre des activités d'exploitation beaucoup plus importante que celle de l'exercice 2018. Par ailleurs, en ce qui concerne cette même rubrique, la Société mère ne conserve aucun solde utilisé dans ses lignes de factoring, ni à la clôture de l'exercice 2019 ni à celle de l'exercice 2018.

Les flux nets de trésorerie de l'activité d'investissement des exercices 2019 et 2018 sont principalement liés aux nouveaux investissements en immobilisations corporelles (voir Note 11), ainsi qu'aux flux nets de trésorerie découlant de certaines opérations d'entreprise réalisées lors de ces deux exercices, tel que décrit aux Notes 2.f et 7. De même, lors de l'exercice 2018, il y a lieu de signaler les flux de trésorerie reçus en raison des dividendes répartis par le sous-groupe Celeo Redes (Note 13).

Enfin, les principaux mouvements dans les flux de trésorerie des activités de financement aussi bien lors de l'exercice 2019 que 2018 correspondent aux nouvelles émissions et amortissements de billets à ordre émis sur le Marché alternatif de revenus fixes (MARF). À titre supplémentaire, lors de l'exercice 2019, remarquons l'obtention de financement garanti dans le cadre de projets éoliens en Espagne et au Brésil, ainsi que l'émission d'obligations avec garantie de projet de la part de la société dépendante Ventos do Sul Energia, S.A., qui a destiné une partie de ces fonds à annuler entièrement le financement précédent de son projet éolien (Note 17). En ce qui concerne 2018, il faut souligner l'émission de financement garanti dans le cadre de projets éoliens en Espagne et l'amortissement anticipé de 100 millions d'euros dans le contexte de la novation du financement syndiqué de l'entreprise réalisée au cours dudit exercice (Note 17).

x) Informations financières par segment-

Un segment d'exploitation et une composante du Groupe qui réalise des activités qui peuvent fournir des produits ordinaires et entraîner des dépenses, dont les résultats d'exploitation sont révisés régulièrement par la plus haute autorité en matière de prises de décision portant sur l'exploitation du Groupe, afin de se prononcer sur les ressources qui doivent être assignées au segment, évaluer ses performances et pour lequel des informations financières distinctes sont disponibles.

y) Environnement-

Le Groupe effectue des opérations dans le but principal de prévenir, réduire ou réparer les dégâts susceptibles d'être provoqués par ses activités sur l'environnement.

Les charges liées aux activités environnementales sont inscrites en tant qu'Autres charges d'exploitation durant l'exercice où elles sont encourues.

Les éléments des immobilisations corporelles acquis dans le but d'être utilisés de façon durable durant son activité et dont la finalité principale est de minimiser l'impact environnemental et de protéger et améliorer l'environnement, y compris la réduction ou élimination de la pollution future des opérations du Groupe, sont inscrits en tant qu'actifs au moyen de l'application de critères d'évaluation, présentation et ventilation cohérents avec ceux qui sont mentionnés au paragraphe i).

4. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe Elecnor est exposée à certains risques financiers qu'il gère moyennant le regroupement de systèmes d'identification, mesure, limitation de concentration et supervision. La gestion et la limitation des risques financiers s'effectuent de manière coordonnée entre la Direction Corporative et les différentes Unités d'Activité et Filiales qui composent le Groupe. Les opérations relatives à la gestion des risques financiers sont approuvées au plus haut niveau de décision et conformément aux normes, aux politiques et aux procédures établies.

Risque de taux de change-

Le risque de marché concernant le taux de change est la conséquence des opérations que mène le Groupe sur les marchés internationaux dans le cours de ses opérations. Une part des produits et charges d'approvisionnements est exprimée en monnaies distinctes de la monnaie fonctionnelle. C'est pourquoi pourrait exister le risque que les fluctuations dans les taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle puissent affecter les résultats du Groupe. Pour gérer et minimiser ce risque Elecnor utilise des

stratégies de couverture, puisque l'objectif est de générer des bénéfices uniquement à travers le développement des activités ordinaires qu'elle mène et non pas à travers la spéculation sur les fluctuations du taux de change.

Les instruments utilisés pour obtenir cette couverture sont essentiellement l'endettement référencé à la devise de recouvrement du contrat, les assurances de change et les opérations de swap au moyen desquels Elecnor et l'entité financière échangent les courants d'un prêt exprimé en euros pour les courants d'un autre prêt exprimé dans une autre devise, ainsi que l'utilisation de « panier de monnaies » pour couvrir des financements mixtes indexés à différentes devises.

Au 31 décembre 2019, si l'euro s'était déprécié/apprécié de 10% par rapport au dollar américain, et si le reste des variables constantes s'était maintenu, le bénéfice consolidé après impôts aurait été supérieur et inférieur de 4 305 milliers d'euros et de 3 522 milliers d'euros, respectivement (2 666 milliers d'euros et 1 749 milliers d'euros, respectivement, en 2018), en raison principalement de la conversion de la rubrique de créances commerciales et comptes à payer.

Le Groupe est principalement exposé à un risque de taux de change du dollar pour des opérations avec cette devise.

Les principales expositions du Groupe au risque de taux de change au 31 décembre 2019 et 2018 sont détaillées ci-dessous : Les tableaux ci-joints reflètent la valeur comptable des instruments financiers ou des classes d'instruments financiers du Groupe libellés en devise étrangère :

Risque de taux d'intérêt-

Exercice 2019

Milliers d'euros	Crédits à entreprises du Groupe à long terme	Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Dettes commerciales et autres comptes à payer
MXN	-	567	809	-
EUR	-	1 500	1 178	(2 350)
USD	10 561	54 884	107 365	(16 138)
DZD	-	19 741	294	(17 012)
GBP	-	54	8	(14)
HTG	-	12 921	-	(2 601)
JOD	-	8 695	163	(5 082)
OMR	-	13 380	791	(786)
AOA	-	14 229	1 974	-
NOK	-	7 394	6 003	(4 158)
DOP	-	26 355	4 862	(11 429)
XAF	-	4 813	3 578	-
MAD	-	302	3 970	-
MRO	-	11 056	701	(2 048)
VES	-	-	-	(766)
GHS	-	5 778	239	(1 596)
HNL	-	4 195	611	(446)
XOF	-	3 028	865	(2 095)
Autres	-	4 768	1 224	(3 332)
Total	10 561	193 660	134 635	(69 853)

Exercice 2018 - retraité

Milliers d'euros	Crédits à entreprises du Groupe à long terme	Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Dettes commerciales et autres comptes à payer
MXN	-	316	15	(48)
EUR	-	4 347	1 521	(1 217)
USD	26 628	41 953	77 422	(17 337)
DZD	-	22 788	364	(22 915)
GBP	-	208	1	(8)
HTG	-	9 402	-	(1 120)
JOD	-	5 451	761	(3 752)
OMR	-	2 120	98	(1 051)
AOA	-	867	896	(7 225)
AUD	-	64	-	-
NOK	-	7 005	1 518	(4 221)
RB	-	1 792	-	-
CLP	-	14 294	74 968	(7 225)
DOP	-	25 222	2 795	(6 211)
PAB	-	14 859	1 388	(5 819)
XAF	-	2 381	390	-
MAD	-	1 099	3 403	-
MRO	-	5 533	1 698	(4 031)
VES	-	-	-	(2 372)
Autres	-	7 479	3 168	(2 601)
Total	26 628	167 180	170 406	(87 153)

Les variations dans les taux d'intérêt modifient la juste valeur des actifs et passifs qui produisent un intérêt à taux fixe ainsi que les flux futurs des actifs et passifs référencés à un taux d'intérêt variable. Elecnor bénéficie d'un financement externe pour la réalisation de ses opérations, en rapport essentiellement avec la promotion, la construction et l'exploitation des parcs éoliens, des projets thermosolaires et des concessions d'infrastructures électriques, et qui sont réalisés sous la modalité de « Project financing ». Ce type de contrats requiert que soient clos contractuellement les Risques d'Intérêt moyennant des contrats d'instrument de couverture de taux.

Tant pour les financements de type « Project Financing » que pour les financements de l'entreprise, la plupart de l'endettement est établi contractuellement à un taux d'intérêt variable, en utilisant, s'il y a lieu, des instruments de couverture pour minimiser le risque d'intérêt du financement. Les instruments de couverture qui sont spécifiquement assignés à de dette financière et qui ont au maximum les mêmes montants nominaux et les mêmes dates d'échéance que les éléments couverts, et sont essentiellement des « swaps » des taux d'intérêts (IRS), dont la finalité est d'avoir un taux d'intérêt fixe pour les financements concertés à l'origine à des taux d'intérêt variables. Quoi qu'il en soit, les couvertures de taux d'intérêt sont contractées selon un critère d'efficacité comptable.

Si les taux d'intérêt au 31 décembre 2019 avaient été supérieurs ou inférieurs de 5 points de base en maintenant les autres variables constantes, le bénéficiaire consolidé avant impôts aurait été de 2 241 milliers d'euros et de 2 241 milliers d'euros supérieur/inférieur respectivement, en raison principalement d'une charge financière supérieure/inférieure pour les dettes à taux variable (1 684 milliers d'euros et 2 075 milliers d'euros supérieur/inférieur respectivement en 2018).

Autres risques de prix-

De même, le Groupe est exposé au risque que ses flux de caisse et ses résultats soient affectés, entre autres, par l'évolution du prix de l'énergie et du prix du pétrole. Dans ce sens, pour gérer et minimiser ces risques, le Groupe utilise ponctuellement des stratégies de couverture.

Risque de liquidité-

Le risque de liquidité est mitigé par la politique consistant à maintenir la trésorerie et les instruments hautement liquides et non spéculatifs à court terme, comme l'acquisition temporaire de Bons du Trésor avec condition de rachat non optionnel et impositions en dollars à très court terme à travers des entités de crédit de premier ordre

afin de pouvoir honorer ses engagements futurs, ainsi que les contrats de facilités de crédit engagées pour un montant suffisant pour affronter les besoins prévus.

Les échéances des passifs financiers sont détaillées dans la Note 17.

Risque de crédit-

Le principal Risque de Crédit est attribuable à des comptes à recouvrer pour des opérations commerciales, dans la mesure où une contrepartie ou un client n'honore pas ses engagements contractuels. Pour mitiger ce risque, on opère avec des clients présentant un historique de crédit approprié ; en outre, vu l'activité et les secteurs dans lesquels opère le Groupe, Elecnor dispose de clients de haute qualité de crédit. Toutefois, dans des ventes internationales à des clients non récurrents, on utilise des mécanismes tels que les avances, la lettre de crédit irrévocable et couverture de polices d'assurance pour garantir le recouvrement. Une analyse de la solvabilité financière du client est par ailleurs réalisée et des conditions spécifiques sont incluses dans le contrat afin de garantir le recouvrement.

Dans le cas des parcs d'éoliennes, l'énergie produite selon le cadre réglementaire électrique en vigueur, est vendue sur le Marché Ibérique d'Électricité (MIBEL), en recouvrant les produits de l'opérateur du marché OMIE, avec un système de garantie de paiements et de la Commission espagnole des marchés et de la concurrence (CNMC), entité régulatrice des marchés énergétiques en Espagne, dépendant du ministère espagnol de l'Industrie. Pour leur part, Ventos do Sul Energia, S.A., Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral Energia, S.A. et Ventos dos Índios Energia, S.A. (Brésil) ont signé des contrats de vente de l'énergie électrique qu'elles produisent pour une période de 20 ans par le biais de contrats à long terme conclus avec les compagnies de distribution électrique brésiliennes correspondantes. De la même façon, Éoliennes de l'Érable a signé un contrat de vente avec la compagnie électrique canadienne Hydro-Québec, qui porte sur l'énergie électrique qu'elle générera durant une période de 20 ans.

Elecnor tente toujours de prendre toutes les mesures possibles pour mitiger ce risque et procède à des analyses périodiques de son exposition au risque de crédit, en dotant les corrections opportunes de la valeur dues à la dépréciation. La Note 15.a) inclut les détails du montant échu des « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » et du montant déprécié aux 31 décembre 2019 et 2018.

Risque régulateur-

Quant au risque régulateur et, en particulier, celui qui est lié aux énergies renouvelables, Elecnor mène un suivi détaillé afin de recueillir de façon adéquate son impact dans le compte de résultats consolidés.

Autres risques-

En plus des risques décrits précédemment, le Groupe Elecnor est exposé à différents facteurs de risque (risques de gouvernance, stratégie, planification et environnement, opérationnels, de reporting et de conformité) liés aussi bien aux secteurs dans lesquels il intervient qu'au grand nombre de pays dans lesquels il exerce son activité, que ce soit de manière stable ou dans le cadre de projets ponctuels. Grâce à son système de gestion des risques, le Groupe mène une gestion continue et préventive de ces risques, de manière à réduire à des niveaux acceptables la probabilité qu'ils se réalisent et leur impact potentiel, le cas échéant, en termes de chiffre d'affaires, rendement et efficacité, réputation et durabilité. Les piliers de ce système de gestion des risques sont l'identification et l'évaluation continue des risques auxquels le Groupe est exposé, l'amélioration des mécanismes et des outils de gestion liés et la supervision et le suivi permanents de tout le processus.

5. DISTRIBUTION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat de 2019 de la Société mère en vue de sa présentation à l'Assemblée générale des actionnaires est exposée ci-dessous : Lors de l'Assemblée générale des actionnaires du

	2019
Bases de l'affectation	
Bénéfices de l'exercice	30 122
Réserves libres	2 151
Total	32 273
Distribution	
Réserves libres	1 249
Réserve capitalisation Loi 27/2014	2 151
Acompte sur dividende	4 987
Dividende complémentaire	23 886
Total	32 273

22 mai 2019 il a été approuvé de distribuer un dividende complémentaire, pour un montant de 21 939 milliers d'euros, correspondant à un dividende par action de 0,31 euros compte tenu de l'acompte sur dividende de l'exercice 2018 versé en décembre 2018 pour un montant de 4 795 milliers d'euros.

Le Conseil d'Administration de la Société mère a approuvé à sa réunion du 23 octobre 2019 la distribution d'un acompte sur dividende de l'exercice 2019 pour un montant de 4 987 milliers d'euros, environ, lequel a été enregistré en diminuant les capitaux propres à la rubrique « Acompte sur dividende de l'exercice » du passif de l'état de situation financière consolidé ci-joint, qui a été versé le 11 décembre 2019.

Ces montants à distribuer ne dépassaient pas les résultats obtenus depuis la fin du dernier exercice par la Société mère, après avoir déduit l'estimation de l'impôt sur les sociétés à payer sur ces résultats, conformément aux dispositions de l'article 277 du texte consolidé de la Loi espagnole sur les sociétés de capitaux.

L'état comptable prévisionnel présenté conformément aux exigences légales antérieures, qui mettait en évidence l'existence de suffisamment de liquidités pour distribuer le dividende susmentionné, était le suivant :

Situation du circulant au 30 septembre 2019

(À l'exclusion des Stocks et Comptes de régularisation)

	Milliers d'euros
Valeurs réalisables -	
Clients	694 611
Autres comptes	112 119
	806 730
Dettes à court terme -	
Fournisseurs	272 406
Prêts à court terme	293 745
Autres comptes	187 613
	753 764
Total circulant	52 966
Disponibilités de la trésorerie :	
Comptes de caisse/banques	66 949
(y compris monnaie étrangère)	
Total trésorerie	66 949
Acompte sur dividende brut proposé- (0,05732 euros pour 87 000 000 actions)	4 987
% sur le bénéfice net à cette date	75,03%
% sur le solde circulant + trésorerie	4,16%

6. INFORMATIONS FINANCIÈRES PAR SEGMENT

L'IFRS 8 requiert que les segments opérationnels soient identifiés d'après l'information que la gérance de l'entité utilise pour prendre des décisions au sujet de questions concernant les opérations. Dans ce sens, les Administrateurs de la Société mère considèrent que les segments dont ils doivent donner l'information parce qu'ils constituent la base sur laquelle le Groupe prend ses décisions pour assigner des ressources et dont les résultats d'opération sont révisés régulièrement par la première autorité pour évaluer leur rendement, sont les segments des Infrastructures et des Concessions (anciennement de Patrimoine). Par ailleurs, sur chacun de ces marchés sont obtenus des produits correspondant aux différentes activités que mène le Groupe.

Le segment des concessions englobe aussi bien les activités de concessions que celle d'exploitation des

parcs éoliens étant donné que l'évolution et le suivi des résultats produits par les deux sont mesurés et gérés conjointement ; ainsi que la prise de décisions stratégiques de l'entreprise.

a) Information sur les segments d'activité-

Les actifs et passifs d'usage général, ainsi que les résultats générés par eux n'ont pas fait l'objet d'une assignation aux autres segments. De même, les postes de conciliation qui surgissent de la comparaison du résultat de l'intégration des états financiers des différents segments d'opération (qui sont dressés selon des critères de gestion) avec les états financiers consolidés du Groupe Elecnor n'ont pas fait non plus l'objet d'une assignation. Dans l'information donnée ci-après ces éléments apparaissent sous la rubrique de « Corporatifs ».

L'information relative aux segments d'opération est détaillée ci-après :

a) Le détail des rubriques du compte de résultat par segment aux 31 décembre 2019 et 2018 est le suivant :

Exercice 2019

Milliers d'euros	Infrastructures	Concessions	Corporatifs	Intersegments	Total au 31.12.2019
Compte de résultat					
Montant net du chiffre d'affaires	2 279 501	190 769	-	(16 544)	2 453 726
Résultat d'exploitation	119 585	87 474	38 978	(6 361)	239 676
Produits financiers	6 392	2 946	-	-	9 338
Charges financières	(17 837)	(36 723)	-	-	(54 560)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(3)	413	-	-	410
Écarts de change	(2 484)	(68)	-	-	(2 552)
Dépréciation et résultats pour cession des immobilisations financières	(655)	(1 580)	-	-	(2 235)
Impôt sur les bénéfices	(38 385)	(11 543)	(9 418)	(66)	(59 412)
Résultats minoritaires	(94)	(4 194)	-	-	(4 288)
Résultat consolidé Société mère	66 519	36 726	29 560	(6 428)	126 377
EBITDA	176 717	144 712	72 637	(7 070)	386 996

Exercice 2018 (retraité)

Milliers d'euros	Infrastructures	Concessions	Corporatifs	Intersegments	Total retraité au 31.12.2018
Compte de résultat					
Montant net du chiffre d'affaires	2 096 046	158 643	-	(3 790)	2 250 899
Résultat d'exploitation	108 092	67 418	(24 938)	(1 197)	149 375
Produits financiers	6 826	2 650	1 423	-	10 899
Charges financières	(20 476)	(28 578)	-	445	(48 609)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(3)	(382)	-	-	(385)
Écarts de change	14 222	(301)	-	(83)	13 838
Dépréciation et résultats pour cession des immobilisations financières	168	105	-	-	273
Impôt sur les bénéfices	(43 648)	(9 832)	16 127	(205)	(37 558)
Résultats minoritaires	(78)	(5 638)	-	-	(5 716)
Résultat consolidé Société mère	65 104	25 442	(7 388)	(1 041)	82 117
EBITDA	171 481	114 921	(30 693)	(1 541)	254 168

b) Le détail des actifs et passifs par segment aux 31 décembre 2019 et 2018 est le suivant :

Exercice 2019

Milliers d'euros	Infrastructures	Concessions	Corporatifs	Intersegments	Total au 31.12.2019
Actif-					
Immobilisations corporelles	143 121	582 390	-	(9 776)	715 735
Actifs incorporels	29 692	12 628	-	-	42 320
Actifs au titre du droit d'utilisation	19 284	15 882	-	-	35 166
Impôts différés actifs	69 924	13 421	17 085	2 997	103 427
Stocks	5 647	112	-	-	5 759
Débiteurs	737 648	21 480	15 119	(368)	773 879
Actifs pour contrats conclus avec clients	306 129	-	-	-	306 129
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	20 015	560 552	-	-	580 567
Actifs financiers non courants	17 710	19 301	4 984	-	41 995
Actifs non courants détenus en vue de la vente	5 747	32 974	-	-	38 721
Autres actifs (*)	267 084	68 326	128	8	335 546
Total actif	1 622 001	1 327 066	37 316	(7 139)	2 979 244
Passif et capitaux propres-					
Passifs financiers non courants	26 231	355 009	276 948	-	658 188
Provisions pour risques et charges	7 819	18 220	20 350	-	46 389
Produits différés et subventions	4 683	1 765	-	-	6 448
Passifs non courants pour location	15 378	17 332	-	-	32 710
Autres passifs non courants	6 292	13 342	-	-	19 634
Impôts différés passifs	6 909	13 079	618	-	20 606
Provisions à court terme	60 062	4 356	-	-	64 418
Dette financière courante	141 762	34 184	1 738	-	177 684
Passifs courants pour locations	5 208	2 202	-	-	7 410
Dettes non financières courantes	1 108 554	45 592	31 406	(272)	1 185 280
Passifs associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	23 157	-	-	23 157
Autres passifs (*)	53 627	109 899	587 515	(13 721)	737 320
Total Passif	1 436 525	638 137	918 575	(13 993)	2 979 244

(*) Il inclut essentiellement la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Exercice 2018 (retraité)

Milliers d'euros	Infrastructures	Concessions	Corporatifs	Intersegments	Total retraité au 31.12.2018
Actif-					
Immobilisations corporelles	120 302	578 371	-	(9 315)	689 358
Actifs incorporels	33 749	40 866	-	-	74 615
Impôts différés actifs	68 345	22 923	1 649	2 909	95 826
Stocks	7 262	26	-	-	7 288
Débiteurs	703 867	19 986	7 112	1	730 966
Actifs pour contrats conclus avec clients	258 756	-	-	-	258 756
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	22 281	317 437	-	-	339 718
Actifs financiers non courants	51 539	28 248	3 722	-	83 509
Actifs non courants détenus en vue de la vente	423	-	-	-	423
Autres actifs(*)	235 223	63 995	295	-	299 513
Total actif	1 501 747	1 071 852	12 778	(6 405)	2 579 972
Passif et capitaux propres-					
Passifs financiers non courants	15 181	348 642	253 996	-	617 819
Provisions pour risques et charges	16 778	13 136	-	-	29 914
Produits différés et subventions	5 169	1 810	-	-	6 979
Autres passifs non courants	7 256	16 941	-	-	24 197
Impôts différés passifs	7 569	13 773	755	-	22 097
Provisions à court terme	62 667	5 362	-	-	68 029
Dettes financières courantes	203 253	44 429	1 747	-	249 429
Dettes non financières courantes	960 435	31 757	2 974	-	995 166
Capitaux propres	47 045	(11 282)	538 528	(7 949)	566 342
Total Passif	1 325 353	464 568	798 000	(7 949)	2 579 972

(*) Il inclut essentiellement la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

b) Information relative aux produits et services-

Les secteurs dans lesquels le Groupe Elecnor mène ses activités sont :

- Électricité
- Génération d'énergie
- Télécommunications et spatiale
- Construction, environnement et eau
- Maintenance
- Installations
- Gaz
- Chemins de fer

La génération d'énergie électrique (dans le secteur de Génération d'énergie) à travers les parcs éoliens et centrales thermo-solaires, principalement, est une des activités du Groupe Elecnor réalisée à travers du sous-groupe Enerfin, en ce qui concerne les parcs éoliens, et Celeo Termosolar, S.L. (sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones), en ce qui concerne les centrales thermo-solaires. Ces deux

activités font partie du segment des concessions. L'activité de génération électrique des sociétés dépendantes espagnoles intégrées dans le Groupe Elecnor est régie par la Loi 24/2013, du 26 décembre, qu'abroge la Loi 54/1997, du 27 novembre, du secteur électrique, ainsi que par les dispositions réglementaires postérieures qui la développent.

Le 28 décembre 2012 a été promulguée la Loi 15/2012, du 27 décembre, de mesures fiscales pour la durabilité énergétique, qui établit un nouvel impôt à la valeur de la production d'énergie électrique qui frappe la réalisation d'activités de production et l'incorporation au système électrique d'énergie électrique dans le système électrique espagnol. La base imposable de l'impôt est donc constituée par le montant total qu'il correspond de toucher au contribuable pour la production et l'incorporation au système d'énergie électrique dans la période d'imposition, qui coïncide avec l'année naturelle, le taux d'imposition étant de 7% sur cette base.

Par ailleurs, cette loi établit, dans sa première disposition

finale, un amendement à la Loi 54/1997, en vertu duquel l'énergie électrique imputable à l'utilisation d'un combustible dans une installation de génération qui utilise comme énergie primaire l'une des énergies renouvelables non consommables, ne fera pas l'objet d'un régime économique primé, aspect qui pourrait affecter les centrales thermosolaires actuellement exploitées par le Groupe.

Le 2 février 2013 a été publié le Décret royal-Loi 2/2013, du 1er février, de mesures urgentes dans le système électrique et dans le secteur financier qui prévoit, entre autres, les questions suivantes :

- À partir du 1er janvier 2013, l'actualisation des rétributions, des tarifs et des primes que touchent les sujets du système électrique et qui, jusqu'à l'entrée en vigueur de ce Décret royal-Loi, était calculée conformément à l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), sera calculée en vertu de l'Indice des Prix à la Consommation à impôts constants sans les aliments non élaborés ni les produits énergétiques.
- Par ailleurs, le Décret royal 661/2007, du 25 mai, qui régle l'activité de production d'énergie électrique en régime spécial a été modifié, de sorte qu'est établie une formule unique de rétribution aux installations de régime spécial : cette rétribution est réalisée selon la formule de tarif régulé, sauf si le titulaire de l'installation décide de ne toucher que le prix de marché (sans prime). L'option « pool » plus prime, système utilisé habituellement dans ce type d'installations, est donc éliminé.

Le 13 juillet 2013 a été publié le Décret royal-Loi 9/2013, du 12 juillet, portant adoption de mesures urgentes afin de garantir la stabilité financière du système électrique, qui contemple, entre autres questions, les suivantes :

- Il est annoncé que le Gouvernement est habilité afin d'approuver un nouveau régime juridique et économique des installations de production d'énergie électrique existantes à partir de sources d'énergie renouvelable, de cogénération et de déchets. De la sorte, l'article 30.4 de la Loi 54/1997, du 27 novembre, sur le secteur électrique, est modifié afin d'introduire les principes concrets qui constitueront la base de ce régime, dans le but de définir les marges d'action du Gouvernement dans le cadre du développement des régimes de rétribution de ces installations. Ce régime se basera sur la perception de produits dérivant de la participation sur le marché, avec une rétribution complémentaire qui, si elle était nécessaire, couvrira les coûts d'investissements qu'une entreprise efficiente et bien gérée ne récupérerait pas sur le marché. Dans ce sens, conformément à la jurisprudence communautaire, il sera estimé qu'une entreprise efficiente et bien gérée est celle qui est dotée des moyens nécessaires pour développer son activité,

dont les coûts sont ceux d'une entreprise efficiente dans cette activité et en tenant compte des produits correspondants et d'un bénéfice raisonnable pour la réalisation de ses fonctions.

- Pour calculer la rétribution spécifique il sera tenu compte, pour une installation type, des produits de la vente de l'énergie générée évaluée au prix du marché de production, des coûts d'exploitation moyens nécessaires pour réaliser l'activité et de la valeur de l'investissement initial de l'installation type, tout cela pour une entreprise efficiente et bien gérée. Ainsi, un régime de rétribution est implanté sur des paramètres standards en fonction des différentes installations type qui seront établies.
- Pour mettre en place ce nouveau régime il est procédé à l'abrogation de l'article 4 du Décret Royal-loi 6/2009, du 30 avril, portant adoption de certaines mesures dans le secteur énergétique et approuvant le tarif social, du Décret royal 661/2007, du 25 mai, régulant l'activité de production d'énergie électrique en régime spécial, et du Décret royal 1578/2008, du 26 septembre, sur la rétribution de l'activité de production d'énergie électrique au moyen de technologie solaire photovoltaïque pour des installations postérieures à la date limite de maintien de la rétribution du Décret royal 661/2007, du 25 mai, pour cette technologie. Cependant, dans le but de maintenir tant les flux de rétribution aux installations que le reste des procédures, droits et obligations, il est disposé que ce qui est visé dans les normes citées sera appliqué, à l'exception de certains cas, avec un caractère transitoire jusqu'à ce que le développement réglementaire du présent Décret royal-Loi ait été promulgué.
- De cette façon, les installations feront l'objet, le cas échéant, d'un acompte de liquidation en vertu de ce régime transitoire et, par la suite, une fois que les dispositions réglementaires nécessaires auront été approuvées afin d'appliquer le nouveau régime économique, elles se soumettront à la régularisation correspondant aux droits de recouvrement ou aux obligations de paiement résultant de l'application de la nouvelle méthodologie, avec effet à partir de l'entrée en vigueur du présent Décret royal-Loi.
- Par conséquent, bien que l'effectivité des dispositions réglementaires de rétribution qui seront approuvées avec effet à partir de l'entrée en vigueur du présent Décret royal-Loi soit stipulée, la réglementation accorde la nécessaire prévisibilité aux agents dans la mesure où elle établit le mécanisme de rétribution, avec la participation sur le marché et la perception d'une rétribution des investissements, et détermine en outre le taux de rentabilité raisonnable d'une installation type.
- Par ailleurs, dans le cas des installations qui au moment

de l'entrée en vigueur de l'actuel décret-loi avaient droit au régime économique primé, une rentabilité est déterminée, avant impôts, qui pourra être révisée au bout de six ans.

De même, le RD 403/2014 du 6 juin 2014, publié le 10 juin 2014, règlemente l'activité de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelables, de résidus et en cogénération. Par la suite, l'arrêté ministériel IET/1045/2014 du 16 juin, publié le 21 juin 2014, porte approbation des paramètres de rétribution des installations type applicables à certaines installations de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelable, de cogénération et de déchets.

Selon ce qui est exposé ci-dessus, et compte tenu du fait que l'objectif du Gouvernement était de réduire les primes au secteur des énergies renouvelables, le Groupe Elecnor a effectué une réévaluation des flux futurs de tous les actifs liés à cette réglementation, du fait qu'il estime que celle-ci pourrait constituer un indice de dépréciation de ces derniers.

À cet égard, la réglementation du secteur a subi des modifications tout au long de l'année 2014, les réformes entamées durant l'exercice 2013 ayant été consolidées. En conséquence, les principales normes réglementant ce secteur sont :

- Loi 24/2013 relative au secteur électrique, du 26 décembre. Cette loi abroge la Loi 54/1997, du 27 novembre, relative au secteur électrique, à l'exception des sixième, septième, vingt et unième et vingt-troisième dispositions additionnelles, ainsi que les articles 3 et 4 du Décret royal-Loi 2/2013.
- Décret royal 413/2014 en juin et Ordre des paramètres associé IET/1045/2014 mis à jour pour la période 2017-2019 par l'Ordre ETU/130/2017, du 17 février, qui établissent définitivement ce qui avait été avancé dans le Décret royal-Loi 9/2013, et les installations commencent à opérer sur le marché en recevant en outre certaines d'entre elles un régime de rétribution fixe spécifique annuel en fonction de leur nature, ancienneté et rentabilité (rétribution à l'investissement et rétribution à l'opération). Les réformes intervenues au sein du secteur électrique au cours des années 2013 et 2014 n'ont pas altéré la Loi 15/2012, du 27 décembre, dans laquelle le Gouvernement espagnol a approuvé un impôt général de 7% sur la génération d'électricité, ainsi que de nouveaux impôts sur l'énergie nucléaire et hydroélectrique à grande échelle, en sus d'une nouvelle taxe sur le charbon. Cet impôt est appliqué depuis janvier 2013.

Enfin, le présent exercice a vu l'approbation du Décret royal-Loi 17/2019, portant adoption de mesures urgentes

en vue de la nécessaire adaptation des paramètres de rétribution affectant le système électrique. Ce dernier stipule un rendement raisonnable de 7,09 % applicable pendant la seconde période réglementaire (2020-2025) pour les installations de renouvelables, cogénération et déchets. Toutefois, il est permis aux installations renouvelables, de cogénération et de déchets ayant une rétribution à l'entrée du Décret royal-Loi 9/2013 et sous certaines circonstances, de conserver pendant la deuxième et troisième période de réglementation (2020-2031) la rentabilité raisonnable de 7,398 % fixée pour la première période de réglementation. Les parcs éoliens du sous-groupe Enerfin conserveront cette rentabilité raisonnable pendant cette période.

Quant aux parcs éoliens sis au Brésil et au Canada, ils maintiennent les contrats de vente de l'énergie électrique qu'ils généreront pendant une période de 20 ans, ces contrats ayant été souscrits avec différents acquéreurs (Eletrobras, la Chambre de commerce d'énergie électrique et Hydroquebec), et signés dans le cadre du programme développé par le Gouvernement Fédéral du Brésil.

Les Administrateurs considèrent qu'il n'existe pas d'autres réglementations sur les énergies renouvelables pouvant avoir un impact significatif dans les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019.

c) Information géographique-

Ci-après les produits ordinaires provenant de clients externes pour les principaux pays et les actifs non courants n'étant pas des instruments financiers, aux 31 décembre 2019 et 2018 :

Produits des activités ordinaires

Milliers d'euros		
Pays	2019	Retraité 2018
Espagne	1 168 656	987 979
Brésil	417 275	240 404
Angola	42 048	68 830
États-Unis	205 373	181 030
Australie	32 114	159 874
Chili	83 247	73 603
Mexique	45 874	55 355
Panama	70 886	21 820
République Dominicaine	50 858	89 683
Italie	43 158	37 723
Autres	294 237	334 598
	2 453 726	2 250 899

Actifs non courants

Milliers d'euros				
Pays	2019			
	Immobilisations incorporelles	Fonds de commerce	Immobilisations corporelles	Actifs au titre du droit d'utilisation
Canada	-	-	173 484	3 379
Brésil	34	-	289 719	2 821
Chili	-	-	1 190	-
Pérou	-	-	1 404	-
Royaume-Uni	-	5 690	307	1 157
Équateur	-	1 377	29 472	-
États-Unis	773	313	10 986	-
Espagne	16 234	17 076	205 584	27 656
Autres	401	422	3 589	153
	17 442	24 878	715 735	35 166

Actifs non courants

Milliers d'euros			
Pays	Retraité 2018		
	Immobilisations incorporelles	Fonds de commerce	Immobilisations corporelles
Canada	-	-	180 243
Brésil	-	-	256 879
Portugal	-	4 385	-
Royaume-Uni	-	5 690	-
États-Unis	1 004	310	10 554
Espagne	44 649	18 455	222 841
Autres	122	-	18 841
	45 775	28 840	689 358

7. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 31 juillet 2019, le Groupe, à travers la société Celeo Termosolar, S.L., a réalisé une prise de participation de 42,57 % et 44,30 % dans les sociétés Dioxipe Solar, S.L. et Aries Solar Termoeléctrica, S.L., respectivement. À ladite date, le Groupe détenait une participation ne donnant pas le contrôle dans les deux sociétés (voir Note 13). Les sociétés ont toutes deux leur siège à Madrid et leur activité principale est la construction et l'exploitation de trois centrales thermo-solaires à technologie cylindro-parabolique en Estrémadure et à Castille-la-Manche.

L'entreprise acquise a généré pour le Groupe des produits ordinaires et des résultats consolidés pendant la période allant de la date d'acquisition à la clôture de l'exercice à hauteur de 35 053 milliers d'euros et 1 418 milliers d'euros de pertes, respectivement.

Si l'acquisition s'était produite le 1er janvier 2019, les produits ordinaires du Groupe et le résultat consolidé de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2019 auraient été supérieurs de 55 505 milliers d'euros et 5 750 milliers d'euros, respectivement.

Le détail de la contrepartie versée, la juste valeur des actifs nets acquis et l'excédent d'actifs nets acquis sur le coût du regroupement est le suivant :

Milliers d'euros	Dioxipe Solar, S.L.	Aries Solar Termoeléctrica, S.L.
Contrepartie remise		
Espèces versées	3 403	10 846
Total de la contrepartie remise	3 403	10 846
Participations ne donnant pas le contrôle	735	-
Juste valeur de l'investissement préalable dans le groupe	12 910	24 169
Juste valeur des actifs nets acquis	23 473	43 392
Excédent d'actifs nets acquis sur le coût d'acquisition	6 425	8 377

Le montant de l'excédent d'actifs nets acquis sur le coût d'acquisition a été comptabilisé dans le poste « Écarts négatifs de regroupements d'entreprise » du compte de résultat consolidé de l'exercice 2019 ci-joint.

L'évaluation à sa juste valeur de 55 % et 55,7 % de la participation préalable conservée dans les entreprises acquises (Dioxipe Solar, S.L. et Aries Solar Termoeléctrica, S.L., respectivement), s'élevant à 46 332 milliers d'euros, a entraîné la comptabilisation d'un résultat négatif à hauteur d'un montant total de 9 253 milliers d'euros, qui a été comptabilisé dans le poste « Résultats des entités intégrées dans l'activité ordinaire par la méthode de la mise en équivalence » du compte de résultat consolidé de l'exercice 2019.

En outre, le transfert au compte de résultat des ajustements pour changement de valeur que le Groupe Elecnor conservait dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle, associés aux participations dans ces sociétés, ont impliqué la comptabilisation d'un résultat négatif à hauteur de 47 445 milliers d'euros, qui a été comptabilisé dans le poste « Résultats des entités intégrées dans l'activité ordinaire par la méthode de la mise en équivalence » du compte de résultat consolidé de l'exercice 2019.

La juste valeur des principaux actifs acquis figure ci-dessous :

Milliers d'euros	Dioxipe Solar, S.L.	Aries Solar Termoeléctrica, S.L.
Actifs		
Actifs au titre du droit d'utilisation (Note 12)	-	19 159
Immobilisations corporelles (Note 11)	214 191	410 083
Actif circulant	15 901	31 958
Autres actifs (Note 14)	4 358	125
Actifs liés à l'impôt différé sur les bénéfices (Note 21)	26 928	53 823
Passifs		
Dettes à long terme et dérivés	215 967	420 020
Passif circulant	15 346	27 009
Autres passifs	2 773	8 596
Passifs liés à l'impôt différé sur les bénéfices (Note 21)	3 819	16 131
Total actifs nets	23 473	43 392
Montant payé en espèces	3 403	10 846
Trésorerie et équivalents de trésorerie de la société acquise	6 220	12 155
Effet de l'acquisition sur la trésorerie	(2 817)	(1 309)

Le critère de calcul des principaux actifs et passifs existants à la date de prise de contrôle figure ci-dessous :

- Licence : elles ont été évaluées via l'utilisation de la méthode Multi Excess Earnings Method (MEEM) qui calcule la valeur de l'actif en tant que somme de l'excédent de bénéfices futurs déduits à leur valeur actuelle après avoir tenu compte des actifs contributifs. Les paramètres clés utilisés dans l'évaluation de cet actif incorporel ont été l'EBITDA et un taux d'escompte de 6,52 %. Cet actif a été évalué à 20 millions d'euros et il est enregistré avec les immobilisations corporelles.
- Immobilisations corporelles : leur évaluation a été réalisée en utilisant la méthode du coût de remplacement net d'amortissement.
- Actifs différés : ils ont été évalués en fonction de la meilleure estimation des bénéfices imposables futurs et conformément à la réglementation fiscale en vigueur à la date de prise de contrôle.

8. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe a classé les actifs et passifs des stations d'épuration comme détenus en vue de leur vente sur la base d'accords de vente conclus le 11 juillet 2019 (Note 2 f). Il est attendu que les transactions de la vente surviennent lors du premier semestre de l'exercice 2020, après avoir obtenu toutes les autorisations pertinentes.

Le groupe d'éléments destinés à être cédés était composé d'actifs d'une valeur nette comptable de 38 332 milliers d'euros et de passifs à hauteur de 23 157 milliers d'euros. Étant donné que la juste valeur moins les coûts de vente du groupe d'éléments destinés à être cédés est supérieure à la valeur nette comptable au 31 décembre 2019, il n'a pas été nécessaire d'enregistrer de perte pour dépréciation de la valeur.

Le détail des actifs et passifs détenus en vue de leur vente et de l'autre résultat global liés aux stations d'épuration au 31 décembre 2019 est le suivant :

Milliers d'euros	
Actifs non courants détenus en vue de la vente :	
Autres actifs incorporels (Note 10)	24 607
Autres actifs financiers non courants (Note 14)	1 584
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence (Note 13)	3 522
Actifs pour impôt différé (Note 21)	2 097
Autres actifs courants	683
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 839
Total actifs	38 332
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente :	
Passifs financiers auprès des entités de crédit (Note 17)	21 329
Autres passifs non courants	1 350
Dettes commerciales et autres comptes à payer	478
Total passifs	23 157
Autres éléments du résultat global	1 302

9. FONDS DE COMMERCE

Le détail du solde de la rubrique « Actif incorporel - Fonds de commerce » des états de situation financière consolidés des exercices 2019 et 2018, en fonction des sociétés qui le génèrent, ainsi que le mouvement enregistré durant ces exercices, sont les suivants :

Exercice 2019

Milliers d'euros	Solde au 31.12.2018	Dépréciation (Note 24)	Entrées	Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	Solde au 31.12.2019
Sociétés consolidées par intégration globale :					
Parcs éoliens :					
- Galicia Vento, S.L.	8 702	-	-	-	8 702
- Aerogeneradores del Sur, S.A.	3 630	-	-	-	3 630
- Parque Eólico Montañés, S.L.	-	-	10	-	10
Autres activités :					
- Deimos Space, S.L.U.	158	-	-	-	158
- Deimos Engenharia, S.A.	4 227	(4 227)	-	-	-
- Ehis Construcciones y Obras, S.A.	1 932	-	-	-	1 932
- Hidroambiente, S.A.U.	388	-	-	-	388
- Instalaciones y Proyectos de Gas, S.A.U. - société fusionnée avec Elecnor, S.A.	1 031	-	-	-	1 031
- Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U.	1 125	-	-	(1 125)	-
- Jomar Seguridad, S.L.U.	1 647	-	-	-	1 647
- Belco Elecnor Electric, Inc.	310	-	3	-	313
- IQA Operations Group Limited	5 690	-	-	-	5 690
- Wayraenergy, S.A.	-	-	1 377	-	1 377
	28 840	(4 227)	1 390	(1 125)	24 878

Exercice 2018

Milliers d'euros	Solde au 01.01.2018	Dépréciation (Note 24)	Sorties	Autres	Solde au 31.12.2018
Sociétés consolidées par intégration globale :					
Parcs éoliens :					
- Galicia Vento, S.L.	8 702	-	-	-	8 702
- Aerogeneradores del Sur, S.A.	3 630	-	-	-	3 630
Autres activités :					
- Deimos Space, S.L.U.	158	-	-	-	158
- Deimos Engenharia, S.A.	4 227	-	-	-	4 227
- Ehis Construcciones y Obras, S.A.	1 932	-	-	-	1 932
- Hidroambiente, S.A.U.	388	-	-	-	388
- Instalaciones y Proyectos de Gas, S.A.U. - société fusionnée avec Elecnor, S.A.	1 031	-	-	-	1 031
- Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U.	1 125	-	-	-	1 125
- Jomar Seguridad, S.L.U.	1 647	-	-	-	1 647
- Belco Elecnor Electric, Inc.	296	-	-	14	310
- IQA Operations Group Limited	5 690	-	-	-	5 690
	28 826	-	-	14	28 840

Comme indiqué à la Note 3.j le Groupe évalue annuellement la dépréciation de ses fonds de commerce.

Les unités génératrices de trésorerie considérées aux effets des tests de dépréciation correspondants des fonds de commerce inclus dans le tableau précédent sont identifiées aux sociétés auxquelles ils ont été assignés puisque, en règle générale, ces sociétés sont configurées comme des entités mono-projet.

Le montant récupérable est la valeur la plus grande entre celle du marché, diminuée des coûts de vente, et la valeur d'usage, cette dernière étant entendue comme la valeur actuelle des flux de caisse futurs estimés, approuvés par la Direction et considérés raisonnables. Pour calculer la valeur d'usage, les hypothèses utilisées incluent les taux d'escompte, les taux de croissance et de change attendus dans les prix de vente et dans les coûts. Les Administrateurs de la Société mère estiment les taux d'escompte qui reprennent la valeur de l'argent dans le temps et les risques associés à l'unité génératrice de trésorerie.

En particulier, en ce qui concerne les tests de dépréciation des fonds de commerce assignés aux parcs ou projets éoliens sis en Espagne, qui sont réalisés en considérant leur valeur conjointement avec la valeur enregistrée des actifs immobilisés correspondants, qui s'élève à 53 millions d'euros (60 millions d'euros en 2018), les estimations relatives au chiffre d'affaires sont faites en tenant compte des prévisions sectorielles concernant le prix pool et de la législation applicable (Note 6.b), en considérant des augmentations annuelles conformes à une estimation prudente de l'évolution de l'indice des prix, ainsi qu'aux niveaux de production moyens obtenus dans des exercices antérieurs ou estimés d'après les études menées à cet effet. Les principales hypothèses utilisées par les Administrateurs de la Société mère dans la réalisation des tests de dépréciation dans l'exercice 2019 ont été les suivantes :

- Produits : sur la base d'estimations internes et, le cas échéant, de sources externes. Le prix pool utilisé pour l'année 2020 a été estimé à 49,30€/MWh.

- Taux d'escompte : 5,32 % (*)

- Période des projections : en fonction de la durée de vie restante des immobilisations (Note 3.i).

(*) Taux après impôts étant donné que dans ce genre de projet la composante fiscale est très importante et une variable fondamentale au moment de décider d'investir. Des flux nets d'impôt ont été utilisés pour réaliser ces tests.

Les résultats de ces tests, ainsi que les analyses de sensibilité effectuées par la Direction, n'ont révélé aucune dépréciation.

De même, les analyses de sensibilité réalisées par la Direction incluant des variations en fonction des déviations enregistrées pour les principales estimations de l'exercice précédent ne montrent aucune dépréciation.

Par ailleurs, en ce qui concerne les tests de dépréciation des autres fonds de commerce, les taux d'escompte employés se situent entre 6 % et 8 % et en vue de l'estimation d'un revenu perpétuel, une croissance de 1,5 % à 2 % est prise en compte.

Pendant l'exercice 2019, le Groupe a déprécié le fonds de commerce de Deimos Engenharia, S.A. à hauteur de 4 227 milliers d'euros, sur la base du test de dépréciation réalisé lors du présent exercice et, en tenant compte de la réduction de 5 % des flux d'exploitation par rapport à l'exercice 2018, et du fait que le Groupe n'estime pas de croissance à court terme.

10. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Le mouvement enregistré à ce chapitre de l'état de situation financière consolidé dans les exercices 2019 et 2018 a été le suivant :

Milliers d'euros	Charges de développement	Propriété industrielle	Applications informatiques	Concessions administratives	Autres actifs incorporels	Total
Solde au 01/01/2018 (retraité)	1 409	3 110	12 666	51 480	27 886	96 551
Variation dans le périmètre de consolidation	38	-	-	-	-	38
Entrées	312	-	2 499	150	-	2 961
Sorties	(102)	-	(93)	-	(340)	(535)
Transferts	-	-	-	-	(36)	(36)
Écarts de conversion	(1)	39	90	-	(9)	119
Solde au 31/12/2018 (retraité)	1 656	3 149	15 162	51 630	27 501	99 098
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f.)	(1)	-	(59)	-	-	(60)
Entrées	313	-	3 281	21	-	3 615
Sorties	-	-	(471)	-	-	(471)
Écarts de conversion	(1)	9	(248)	(3)	-	(243)
Solde au 31/12/2019	1 967	3 158	17 665	51 648	27 501	101 939
Amortissement cumulé (retraité)						
Solde au 01/01/2018	1 099	2 618	8 870	21 567	12 721	46 875
Dotations (Note 24)	30	87	1 684	2 610	1 972	6 383
Sorties	67	-	(94)	-	-	(27)
Transferts	-	(15)	15	-	-	-
Écarts de conversion	-	20	72	-	-	92
Solde au 31/12/2018 (retraité)	1 196	2 710	10 547	24 177	14 693	53 323
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f.)	-	-	(21)	-	-	(21)
Dotations (Note 24)	46	89	2 393	2 582	1 972	7 082
Sorties	-	-	(253)	-	-	(253)
Écarts de conversion	-	3	(246)	-	2	(241)
Solde au 31/12/2019	1 242	2 802	12 420	26 759	16 667	59 890
Total autres actifs incorporels, net	725	356	5 245	24 889	10 834	42 049
Transfert aux actifs non courants détenus en vue de la vente (Note 8)	-	-	-	(24 607)	-	(24 607)
Coût net 31/12/2019	725	356	5 245	282	10 834	17 442

Le chapitre « Autres actifs incorporels » du tableau précédent inclut un montant brut de 27 507 milliers d'euros correspondant à la juste valeur estimée des contrats avec les administrations publiques pour la maintenance et l'entretien de routes de la société dépendante Audeca, S.L.U. à la date de son acquisition par le Groupe Elecnor, qui a eu lieu en 2010. Le Groupe amortit cet actif sur une période de 15 ans, qui est la période moyenne de durée estimée desdits contrats, d'après l'expérience historique, et compte tenu des renouvellements correspondants. L'amortissement des exercices 2019 et 2018 pour ce concept s'est élevé à 1 972 milliers d'euros environ et respectivement.

Au chapitre des « Concessions administratives » étaient enregistrés au 31 décembre 2018 pour un montant net d'environ 27 160 milliers d'euros, correspondant à l'estimation de leur juste valeur (estimée selon la juste valeur de la contrepartie versée, c'est-à-dire la construction), net des amortissements correspondants, les investissements réalisés dans diverses stations d'épuration dont la construction et l'exploitation ont été réalisées en régime de concession en vertu des concessions administratives correspondantes accordées par l'Institut Aragonais de l'Eau. À travers ces concessions, le Groupe Elecnor exploite ces stations d'épuration en obtenant des produits en fonction du volume d'eau épurée en m³. Au 31 décembre 2018 toutes les stations d'épuration étaient en exploitation et la durée des concessions est de 20 ans. Pendant l'exercice 2019, ces actifs ont été transférés aux actifs non courants détenus en vue de leur vente sur la base des contrats de vente signés pendant le présent exercice (voir Note 8).

Dans l'exercice 2019, les produits générés par ces concessions se sont élevés à 6 303 milliers d'euros (6 589 milliers d'euros dans l'exercice 2018), environ, enregistrés à la rubrique « Montant net du chiffre d'affaires » du compte de résultats consolidés ci-joint.

Le coût des actifs incorporels en exploitation totalement amortis aux 31 décembre 2019 et 2018 est le suivant :

Milliers d'euros	2019	2018
Charges de développement	1 030	910
Propriété industrielle	2 265	2 265
Applications informatiques	8 220	6 807
	11 515	9 982

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le mouvement enregistré à ce chapitre de l'état de situation financière consolidé dans les exercices 2019 et 2018 a été le suivant :

Milliers d'euros	Constructions, installations techniques et machines		Équipements pour le traitement de l'information		Éléments de transport	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total	
	Terrains	Outils	Mobilier et objets						
COÛT :									
Solde au 1er janvier 2018 (retraité)	29 013	1 203 492	16 593	8 866	14 000	34 236	8 046	19 017	1 333 263
Entrées	-	14 593	4 611	777	1 616	4 556	5 662	1 441	33 256
Sorties	-	(6 885)	(2 781)	(85)	(574)	(2 982)	(607)	(278)	(14 192)
Transferts	-	6 016	19	(20)	391	(161)	(239)	(18 995)	(12 989)
Écarts de conversion	706	(43 300)	344	204	212	3 766	5	(166)	(38 229)
Solde au 31 décembre 2018 (retraité)	29 719	1 173 916	18 786	9 742	15 645	39 415	12 867	1 019	1 301 109
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	(39)	(663 094)	-	(262)	(118)	-	-	-	(663 513)
Regroupement d'entreprises (Note 7)	-	624 274	-	-	-	-	-	-	624 274
Entrées	10	31 162	4 563	957	1 874	5 696	7 328	96 984	148 574
Sorties	(6)	(23 734)	(5 549)	(287)	(348)	(2 211)	(967)	(467)	(33 569)
Transferts	-	341	21	-	2	1 348	-	(1 714)	(2)
Écarts de conversion	(2 105)	(21 016)	(67)	(841)	(766)	(14 170)	(66)	(1 724)	(40 755)
Solde au 31 décembre 2019	27 579	1 121 849	17 754	9 309	16 289	30 078	19 162	94 098	1 336 118
AMORTISSEMENT CUMULÉ :									
Solde au 1er janvier 2018 (retraité)	-	526 369	4 039	6 386	9 862	24 448	5 240	-	576 344
Dotations (Note 24)	-	47 518	1 196	843	1 503	2 596	1 687	-	55 343
Sorties	-	(3 385)	(134)	(214)	(549)	(1 329)	(523)	-	(6 134)
Transferts	-	(11 086)	(7)	(5)	400	(74)	-	-	(10 772)
Écarts de conversion	-	(10 801)	241	268	249	3 845	23	-	(6 175)
Solde au 31 décembre 2018 (retraité)	-	548 615	5 335	7 278	11 465	29 486	6 427	-	608 606
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	-	(19 059)	-	(103)	(80)	-	-	-	(19 242)
Dotations (Note 24)	-	62 922	1 072	534	1 802	3 222	3 727	-	73 279
Sorties	-	(16 447)	(765)	(239)	(334)	(1 929)	(668)	-	(20 382)
Transferts	-	3 057	(2)	-	-	(13)	(20)	-	3 022
Écarts de conversion	-	(16 442)	(48)	(801)	(727)	(13 733)	(9)	-	(31 760)
Solde au 31 décembre 2019	-	562 646	5 592	6 669	12 126	17 033	9 457	-	613 523
DÉPRÉCIATION									
Solde au 1er janvier 2018	1 433	1 712	-	-	-	-	-	-	3 145
Solde au 31 décembre 2018 (retraité)	1 433	1 712	-	-	-	-	-	-	3 145
Pertes pour dépréciation	3 506	1 765	-	-	-	-	-	-	5 271
Pertes irréversibles pour dépréciation	-	(1 556)	-	-	-	-	-	-	(1 556)
Solde au 31 décembre 2019	4 939	1 921	-	-	-	-	-	-	6 860
Coût net, au 31 décembre 2019	22 640	557 282	12 162	2 640	4 163	13 045	9 705	94 098	715 735

La rubrique « Constructions, installations techniques et machines » inclut au 31 décembre 2019 principalement les actifs dans les parcs éoliens exploités par le Groupe au Brésil et en Espagne pour une valeur de 937 881 milliers d'euros en coût (contre 946 477 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, la rubrique « Immobilisations en cours » du tableau précédent correspond principalement aux investissements effectués au cours de l'exercice en vue de l'aménagement et de la mise en marche de puits en vue de leur exploitation pétrolière pour une valeur d'environ 15 125 milliers d'euros et des investissements dans des parcs éoliens pour une valeur de 77 786 milliers d'euros. La rubrique « Autres passifs courants » inclut au 31 décembre 2019 un montant de 19 824 milliers d'euros correspondant à des fournisseurs d'immobilisations dans le cadre d'investissements dans des puits pétroliers.

Les principales entrées d'immobilisations corporelles de l'exercice 2019 correspondent à des investissements dans des parcs éoliens au Brésil et en Espagne, et dans des puits en vue de leur exploitation pétrolière, tel que commenté au paragraphe précédent (pas d'inscriptions individuellement significatives lors de l'exercice 2018).

Le montant des actifs corporels affectés comme garantie du remboursement de certains prêts bancaires s'élève au 31 décembre 2019 à 13 123 milliers d'euros (13 331 milliers d'euros en 2018) environ, dérivés pour la plupart des projets éoliens abordés par les sociétés du Groupe (Note 17).

Les bureaux utilisés par le Groupe dans le déroulement de son activité, sauf ceux acquis dans l'exercice 2007 moyennant le contrat de leasing, correspondent pour la plupart à des locaux loués.

Le coût des éléments des immobilisations corporelles du Groupe qui aux 31 décembre 2019 et 2018 est totalement amorti et en usage est le suivant :

Milliers d'euros		
	2019	2018
Constructions, installations techniques et machines	60 379	59 894
Mobilier et objets	3 360	2 703
Équipements pour le traitement de l'information	6 531	5 138
Éléments de transport	5 674	2 940
	75 944	70 675

La politique du Groupe est de signer des polices d'assurance pour couvrir les risques possibles auxquels sont exposés les divers éléments de ses immobilisations corporelles, ainsi que les réclamations possibles qui peuvent être présentées pour l'exercice de son activité, étant entendu que ces polices couvrent suffisamment les risques auxquels elles sont soumises.

12. ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION ET PASSIFS DE LOCATION

Les détails et les mouvements par classes d'actifs au titre du droit d'utilisation au cours de l'exercice 2019 ont été les suivants :

a) Nature des contrats de location-

Milliers d'euros	Terrains	Constructions	Éléments de transport	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2019	21 796	23 940	1 785	3 312	50 833
Entrées	6 657	5 226	1 102	128	13 113
Sorties	-	(2 430)	(1 068)	-	(3 498)
Ajustements de valeur	15	66	39	2	122
Regroupement d'entreprises (Note 7)	19 159	-	-	-	19 159
Écarts de conversion	(71)	58	-	-	(13)
Sorties dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	(20 676)	-	-	(1 368)	(22 044)
Solde au 31 décembre 2019	26 880	26 860	1 858	2 074	57 672
Amortissement cumulé au 1er janvier 2019	9 623	9 625	976	859	21 083
Dotations (Note 24)	1 477	3 317	846	722	6 362
Sorties	-	(2 405)	(1 007)	-	(3 412)
Sorties dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	(779)	-	-	(748)	(1 527)
Amortissement cumulé au 31 décembre 2019	10 321	10 537	815	833	22 506
Coût net au 31 décembre 2019	16 559	16 323	1 043	1 241	35 166

b) Détail des paiements et passifs de location -

L'analyse de l'échéance contractuelle des passifs de location, y compris des futurs intérêts à payer au 31 décembre 2019, est la suivante :

	Milliers d'euros
Jusqu'à six mois	3 761
De six mois à un an	3 649
D'un à deux ans	3 379
De deux à trois ans	2 919
De trois à quatre ans	2 563
Plus de quatre ans	23 849
	40 120

13. INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS PAR LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les participations dans des entreprises associées et des coentreprises du Groupe Elecnor qui ont été évaluées par la méthode de la mise en équivalence (Note 3.c) sont les suivantes :

Société	Milliers d'euros	
	2019	Retraité 2018
Sous-groupe Celeo Redes	-	254 186
Woolsthorpe Holding TRUST	(140)	548
Cosemel Ingeniería, A.I.E.	46	56
Parque Eólico Gaviota, S.A.	68	-
Sociedad Aguas Residuales Pirineos, S.A.	-	4 248
Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V.	19 666	17 914
Dioxipe Solar, S.L.	-	24 032
Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	-	34 422
Morelos O&M, SAPI de C.V.	261	275
Morelos EPC, SAPI de C.V.	87	4 037
Sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones (Note 2.f)	560 624	-
Autres	(45)	-
	580 567	339 718

L'Annexe III ci-jointe reprend les principaux résultats des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2019, suite à l'opération décrite dans la note 2.f, en vertu de laquelle le Groupe Elecnor contrôle désormais conjointement avec APG le sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones, le Groupe Elecnor a effectué la sortie de l'investissement comptabilisé via la méthode de la mise en équivalence dans le sous-groupe Celeo Redes pour un montant de 266 733 milliers d'euros et a enregistré la participation retenue dans ledit sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones à sa juste valeur (voir Note 2.f).

À titre supplémentaire, suite à la prise de contrôle des sociétés Dioxipe Solar, S.L. et Aries Solar Termoeléctrica, S.L. datant du 31 juillet 2019, le Groupe Elecnor a procédé à la sortie de ces investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (voir Note 7), la valeur totale de ces derniers à ladite date étant de 46 332 milliers d'euros.

Enfin, suite aux accords conclus lors de l'exercice 2019 en vue de la vente de l'investissement dans Sociedad Aguas Residuales Pirineos, S.A., le Groupe Elecnor a procédé à transférer son investissement comptabilisé via la méthode de la mise en équivalence dans les actifs non courants détenus en vue de leur vente, étant donné qu'il est estimé que la vente survienne pendant l'exercice 2020 (voir Note 8).

En date du 26 décembre 2018 le sous-groupe Celeo Redes a clôturé, à travers sa filiale Celeo Redes Brasil, S.A., l'acquisition des actions de deux sociétés (33% des actions de Jauru Transmissora de Energia S.A. (JTE) et 100% des actions de Cachoeira Paulista Transmissora de Energia S.A. (CPTe)) à Isolux Energia e Participações S.A., pour un montant total de 46,7 millions d'euros. Ces acquisitions se sont inscrites dans le cadre d'un accord avec un fonds d'investissement, selon lequel ces investissements seront intégrés dans une société que Celeo Redes Brasil, S.A. et ce groupe d'investisseurs détiendront conjointement, chacun à hauteur de 50 %, les investissements dans lesdites sociétés étaient donc présentés sous la forme d'entreprises associées dans le sous-groupe Celeo Redes pour un montant de 23,7 millions d'euros.

Pendant l'exercice 2019, le sous-groupe Celeo Redes a conclu l'assignation du prix d'acquisition correspondant à la prise de participation dans ces sociétés associées en suivant les principes de l'IFRS 3. Cette assignation a été réalisée internement et elle a entraîné un écart négatif de consolidation d'une valeur de 5 650 milliers d'euros, qui a été enregistré en retraitant les états financiers consolidés de l'exercice 2018 dans le respect des critères prévus dans ladite IFRS 3 (Note 2.e). Étant donné que lesdites sociétés associées correspondent à des concessions sous le modèle de l'actif financier, les paramètres clés utilisés en vue de l'évaluation de cet actif ont été les flux de trésorerie estimés assignés à l'investissement et un taux sans risque de 12 %.

Au 31 décembre 2019, l'investissement dans le sous-groupe Celeo Redes a fait l'objet d'une sortie suite à la perte de contrôle du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones (voir Note 2.f).

Les mouvements qui se sont produits dans les exercices 2019 et 2018 à cette rubrique de l'état de situation financière consolidé ont été les suivants :

Milliers d'euros	2019	Retraité 2018
Solde initial	339 718	381 225
Acquisitions	-	1 086
Augmentation du capital	7 926	-
Réductions du capital	(818)	-
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente (Note 8)	(3 522)	-
Sorties dans le périmètre de consolidation (Note 2.f. et 7.)	(313 065)	-
Entrées dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	560 624	-
Participation aux bénéficiaires/(pertes)	10 430	18 733
Pertes pour dépréciation de la valeur	(1 166)	(164)
Écarts de conversion	(7 504)	(24 640)
Dividendes perçus	(1 476)	(47 468)
Participation dans autres éléments du résultat global	(7 547)	14 178
Impact d'IFRS 16 (Note 2 b)	(1 190)	-
Autres mouvements	(1 843)	(3 232)
Solde final	580 567	339 718

En 2010, le Groupe a acquis 55% des sociétés dépendantes Dioxipe Solar, S.L. et Aries Solar Termoeléctrica, S.L., dont l'objet social est la construction et l'exploitation de trois centrales thermo-solaires à technologie cylindro-parabolique en Estrémadure et Castille-La Manche. Par ailleurs, dans ce même exercice, différents accords ont été signés entre leurs sociétaires, pour réguler leurs relations en tant que sociétaires, leurs relations avec leurs propres sociétés, leur gestion et administration, ainsi que les divers aspects du développement des projets et de leurs phases postérieures. Ces accords établissent notamment une série de matières réservées sur lesquelles toute décision à prendre requiert l'unanimité.

Les matières réservées à propos desquelles toute décision de l'Assemblée Générale d'associés requerrait l'unanimité, sont les suivantes :

- a) Remboursement de la Prime, augmentation ou réduction du capital social, modifications des statuts et, notamment, l'approbation de toute clause en matière de restrictions à la transmission de participations ;

- b) Fusion, scission, transformation, dissolution, cession globale d'actifs et passifs et disposition d'une part substantielle des actifs ;
- c) Participation dans toute joint-venture, société ou association ou dans l'acquisition de toute participation dans le capital social ou les actifs et activités de toute autre société ;
- d) Conclusion, modification et achèvement de tout contrat souscrit avec les associés ou les sociétés qui font partie du même Groupe, ou l'approbation de toute opération avec des entités liées aux antérieures ;
- e) Approbation de la concession aux associés ou entités liées, de prêts, gages ou garanties de tout type ;
- f) Modification du nombre d'administrateurs ;
- g) Nomination ou destitution d'audits ;
- h) Modification de la politique de maximisation des distributions aux associés ;
- i) Accords relatifs à des décisions clé du Projet à propos de tout changement d'activité, souscription de toute opération ou contrat qui altèrent la nature de l'activité ou la portée du projet ou qui le modifient de façon substantielle, et l'abandon du Projet, ainsi que la conclusion de tout contrat qui ne se réfère pas à l'activité habituelle ou qui n'est pas menée dans le cours habituel de l'activité de la Société ;

- j) Modification du régime fiscal ;

- k) Accords relatifs à la souscription du financement du projet et à tout refinancement possible ; et

- l) Modification des termes des contrats de crédit qui conforment le financement du projet, en affectant la TIR sur l'investissement à la date de clôture financière, les garanties du financement, ou la résolution de ces contrats.

Quant aux matières réservées à propos desquelles toute décision du Conseil d'Administration requerrait l'unanimité des Administrateurs, ce sont les suivantes :

- a) Concession de prêts, crédits ou toute autre forme de financement, ou la prestation de toute garantie à un tiers ;

- b) Reprise de tout endettement, et octroi de garanties différentes de celles requises par les fournisseurs courants ;
- c) Approbation du plan d'activités et du premier budget d'exploitation ;
- d) Approbation du budget d'exploitation quand il comporte une augmentation des charges totales dépassant 10% du budget de l'exercice antérieur ;
- e) Octroi de pouvoirs relatifs à des matières réservées ;
- f) Modification de contrats de financement relatifs au financement du projet ;
- g) Constitution de filiales ou acquisition d'actions d'autres sociétés ;
- h) Augmentations du Capital Social ;
- i) Octroi du Certificat d'Agrément Provisoire et Définitif de la centrale conformément au contrat EPC, approbation de waivers et variations du contrat EPC, O&M ou « Owner's Engineering ».

Vu la nature des matières réservées et les régimes de majorités établis pour la prise de décisions les concernant, le Groupe Elecnor considérerait, conformément aux principes de consolidation décrits à la Note 3.c, que les participations

dans ces sociétés devaient être qualifiées comme une coentreprise, et en particulier comme des coentreprises, donc ces participations ont été consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, jusqu'à la prise de contrôle survenue lors de l'exercice 2019 (voir Note 7).

Il existe en outre certaines obligations assumées par les entités accréditées dont le manquement pourrait être cause de résolution anticipée obligatoire de ces prêts. Selon les Administrateurs de la Société mère, ces obligations ont été remplies dans l'exercice 2019 pour la plupart des financements et l'on n'attend pas d'éventuels manquements à ces obligations à l'avenir.

14. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Le détail des différents postes qui composent les actifs financiers non courants, différents des sociétés comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence, est le suivant :

	Actifs financiers au coût amorti					Total
	Instruments de capitaux propres au coût	Dérivés de couverture (Note 18)	Prêts à long terme (Note 29)	Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	Autres actifs non courants	
Solde au 1er janvier 2018 (retraité)	2 687	1 036	29 787	-	34 498	68 008
Entrées	-	-	-	-	9 910	9 910
Sorties	(127)	(927)	(13 473)	-	(3 600)	(18 127)
Transferts	-	-	-	26 455	(1 142)	25 313
Écarts de conversion	-	-	-	172	(1 767)	(1 595)
Solde au 31 décembre 2018 (retraité)	2 560	109	16 314	26 627	37 899	83 509
Entrées	-	-	-	22	7 184	7 206
Sorties	(813)	(85)	(5 753)	-	(11 644)	(18 295)
Dépréciation (Note 24)	-	-	-	(25 484)	-	(25 484)
Autres	-	-	-	(1 966)	-	(1 966)
Écarts de conversion	-	-	-	831	(286)	545
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente (Note 8)	-	-	-	-	(1 584)	(1 584)
Variations dans le périmètre (Note 2.f)	(3)	-	-	-	(6 416)	(6 419)
Regroupement d'entreprises (Note 7)	-	-	-	-	4 483	4 483
Solde au 31 décembre 2019	1 744	24	10 561	30	29 636	41 995

a) Prêts à long terme-

Le chapitre « Prêts à long terme » du tableau précédent, au 31 décembre 2019, inclut principalement divers prêts accordés à des entreprises associées au Groupe Elecnor.

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a effectué plusieurs apports dans l'entreprise associée Gasoducto de Morelos, S. A. P. I. de C. V. au titre de futures augmentations de capital, pour un montant total d'environ 33 483 milliers de dollars, en instrumentalisant une partie d'entre eux à travers divers prêts, dont le solde aux 31 décembre 2019 et 2018 s'élève à 10 561 milliers d'euros et 16 176 milliers d'euros, respectivement (11 801 milliers de dollars et 18 255 milliers de dollars, respectivement), et qui produisent un intérêt annuel de 7,5%. Durant l'exercice 2019 le Groupe a encaissé environ 5,8 millions d'euros en relation avec ces prêts (6 millions d'euros en 2018).

b) Créances commerciales et autres comptes à recouvrer-

Le 31 janvier 2017, Consorcio Constructor Ductos del Sur, client de la société dépendante Elecnor Perú, S.A.C., a notifié à cette dernière l'expiration du contrat de construction suite à la fin du contrat Gasoducto Sur Peruano que le client avait signé avec le gouvernement péruvien. La société dépendante a alors engagé toutes les démarches nécessaires à recouvrer les dettes échues. À cet effet, la société dépendante a présenté une demande d'arbitrage face à Consorcio Constructor Ductos del Sur et, à la moitié de l'exercice 2018, les deux parties ont conclu un accord selon lequel Consorcio Constructor Ductos del Sur reconnaissait la dette à payer à la société Elecnor Perú S.A.C. et acceptait un échéancier de paiements. Cette dette porte un taux d'intérêt annuel correspondant au taux Libor 30 jours + 1,5%.

Au 31 décembre 2018, la rubrique « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » de l'actif non courant correspondait intégralement aux soldes qu'Elecnor Perú, S.A.C. devait toucher du client Consorcio Constructor Ductos del Sur, dont l'échéance, à la suite de l'accord mentionné précédemment, conclu durant l'exercice 2018, a été principalement établie sur l'année 2021, et Odebrecht (partenaire de Consorcio Constructor Ductos del Sur) était tenue de les assumer. Pendant l'exercice 2019, et en raison de la mauvaise situation économique d'Odebrecht, le Groupe a procédé à enregistrer une dépréciation sur ce solde.

c) Autres actifs non courants-

La composition du chapitre solde « Autres actifs non courants » du tableau précédent est la suivante :

Milliers d'euros	2019	Retraité 2018
Compte de réserve du service de la dette	12 461	19 228
Cautions	4 067	3 570
Autres	13 108	15 101
	29 636	37 899

Le chapitre « Compte de réserve du service de la dette » au 31 décembre 2019 correspond dans sa totalité aux montants que les sociétés dépendantes espagnoles et brésiliennes dédiées à l'exploitation de parcs éoliens doivent maintenir dans des dépôts bancaires en vertu des contrats de financement souscrits par celles-ci (Note 17)(15 511 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

En outre, ce chapitre incluait au 31 décembre 2018 le montant du compte de réserve du service de la dette des sociétés concessionnaires espagnoles et photovoltaïques pour un montant de 3 717 milliers d'euros. Ces actifs ont fait l'objet d'une sortie au 31 décembre 2019 suite à la perte de contrôle du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones (voir Note 2.f).

Ces dépôts produisent un taux d'intérêt de marché.

Par ailleurs, au 31 décembre 2019, Elecnor, S.A. maintient des cautions et des dépôts, principalement pour locations, d'un montant d'environ 4 022 milliers d'euros (3 523 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

Les actifs financiers non courants aux 31 décembre 2019 et 2018 sont comptabilisés selon leur coût amorti, hormis pour les dérivés qui sont comptabilisés selon leur juste valeur.

15. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

a) Créances commerciales et autres comptes à recouvrer-

Le chapitre « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » de l'actif courant de l'état de situation financière reprend les comptes à recouvrer qu'a le Groupe comme conséquence des opérations réalisées avec des tiers.

Les montants correspondant aux retenues dans les paiements effectués par les clients s'élèvent respectivement à 26 313 milliers et 23 490 milliers d'euros, pour les exercices 2019 et 2018, et sont repris à la rubrique « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » de l'actif courant de l'état de situation financière consolidé ci-joint.

Par ailleurs, aux 31 décembre 2019 et 2018, le Groupe n'est soumis à aucun contrat de travaux dont les pertes estimées pourraient être significatives (voir Note 19).

Aux 31 décembre 2019 et 2018, il existait des comptes à recouvrer échus non dépréciés pour un montant, respectivement, de 99 497 milliers d'euros et 79 680 milliers d'euros.

Le solde enregistré dans la rubrique « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » est ventilé tel que suit par ancienneté :

Milliers d'euros	2019	Retraité 2018
Soldes non échus	582 671	574 093
Jusqu'à 6 mois	48 295	56 830
Entre 6 et 12 mois	40 298	15 620
Plus de 12 mois	10 904	7 230
Total	682 168	653 773

Par ailleurs, le Group dote une provision pour couvrir les dettes en situation irrégulière pour arriérés de paiement, suspension de paiements, insolvabilité ou autres causes, après une étude individualisée de leur possibilité de recouvrement. Les dotations sont réalisées en fonction des meilleures estimations à la clôture de l'exercice.

Le mouvement enregistré durant les exercices 2019 et 2018 et la composition de la rubrique « Dépréciation des comptes à recouvrer » aux 31 décembre 2019 et 2018, sont les suivants :

Milliers d'euros	31/12/2018	Dotations (Note 24)	Application	Reprises (Note 24)	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2019
Dépréciation	98 421	29 403	(30 532)	(774)	-	(154)	96 364

Milliers d'euros	01/01/2018	Dotations (Note 24)	Application	Reprises (Note 24)	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2018
Dépréciation	75 098	22 619	(2 254)	(128)	3 383	(297)	98 421

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La composition de ce chapitre de l'état de situation financière consolidé ci-joint est la suivante :

Milliers d'euros	2019	Retraité 2018
Équivalents de trésorerie	131 485	91 851
Trésorerie	193 631	201 548
	325 116	293 399

Le solde de la rubrique « Équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2019 comprend principalement les titres à revenu fixe et les dépôts à terme souscrits par des sociétés Elecnor Chile, S.A. et Elecnor do Brasil, S.A. dont l'échéance est inférieure à trois mois et produisent des intérêts conformes au marché.

Au 31 décembre 2019, cette rubrique inclut un montant d'environ 48 millions d'euros apportés par les parcs éoliens (contre 46 millions d'euros au 31 décembre 2018 apportés par les parcs éoliens et photovoltaïques).

16. CAPITAUX PROPRES

a) Capital social-

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le capital social d'Elecnor, S.A. est représenté par 87 000 000 d'actions représentées par des inscriptions en compte d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions d'Elecnor, S.A. sont cotées sur le marché continu espagnol.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la composition de l'actionnariat de la Société mère, ainsi que sa participation, était la suivante :

	% Participation	
	2019	2018
Cantiles XXI, S.L.	52,76%	52,76%
Bestinver Gestión, S.A., S.G.I.I.C.	-	4,76%
Santander Asset Management, S.A., SGIIC	3,09%	-
Autres (*)	44,15%	42,48%
	100,00%	100,00%

(*) Tous avec un % de participation inférieur à 3 %.

b) Ajustements dans les capitaux propres pour évaluation-

Le mouvement produit dans cette rubrique durant les exercices 2019 et 2018 est le suivant :

Milliers d'euros	Variation			Variation			Regroupement d'entreprises (Note 7)	Sorties du périmètre (Note 2.f)	31/12/2019
	Retraité 31/12/2017	dans la valeur de marché	Liquidation de dérivés	Retraité 31/12/2018	dans la valeur de marché	Liquidation de dérivés			
Par intégration globale-									
Couverture de flux de trésorerie :									
Swaps de taux d'intérêt-IRS (Note 18)	(9 181)	(4 456)	3 961	(9 676)	(1 387)	3 380	-	(3 720)	(11 403)
Assurances de taux de change (Note 18)	4 031	(4 864)	(2 764)	(3 597)	(7 195)	-	-	-	(10 792)
Prix de l'énergie	-	(3 729)	-	(3 729)	3 489	3 729	-	-	3 489
Autres	210	-	-	475	593	-	-	492	1 560
	(4 940)	(12 784)	1 197	(16 527)	(4 500)	7 109	-	(3 228)	(17 146)
Impôts différés pour ajustements dans les capitaux propres pour évaluation (Note 21)	1 267	3 163	(32)	4 398	1 906	(781)	-	-	5 523
Total ajustements dans les capitaux propres pour évaluation par la méthode d'intégration globale	(3 673)	(9 621)	1 165	(12 129)	(2 594)	6 328	-	(3 228)	(11 623)
Sociétés mises en équivalence	(54 014)	5 465	8 714	(39 835)	(7 093)	(455)	47 445	(2 111)	(2 049)
Minoritaires	306	(88)	29	247	(144)	-	-	-	103
Total ajustements dans les capitaux propres pour évaluation	(57 381)	(4 244)	9 908	(51 717)	(9 831)	5 873	47 445	(5 339)	(13 569)

c) Autres réserves-

Au 31 décembre, les montants des réserves non distribuables sont les suivants :

Milliers d'euros	2019	2018
Réserve légale	1 743	1 743
Réserve fonds de commerce	619	722
Réserve capitalisation	4 408	3 149
Réserve de reconversion à l'euro	15	15
Total	6 785	5 629

Réserve légale-

Conformément à l'article 274 du Texte Remanié de la Loi sur les sociétés de capitaux espagnole, un montant égal à 10% du bénéfice de l'exercice doit être destiné à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne au moins 20% du capital social, limite qui est atteinte.

La réserve légale pourra être utilisée pour augmenter le capital dans la part de son solde qui dépasse 10% du capital une fois augmenté. Sauf aux fins mentionnées antérieurement, et tant qu'elle ne dépassera pas les 20% du capital social, cette réserve ne pourra pas être destinée qu'à la compensation de pertes, à condition qu'il n'y ait pas d'autres réserves disponibles suffisantes à cette fin.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Société mère a pourvu cette réserve conformément au montant minimum établi par le Texte Remanié de la Loi sur les sociétés de capitaux.

Réserve fonds de commerce-

La réserve pour fonds de commerce était pourvue conformément à l'article 273.4 du Texte Remanié de la Loi sur les sociétés de capitaux qui établit qu'en toute hypothèse il était obligatoire de pourvoir une réserve non disponible équivalente au fonds de commerce du balance, et qu'un montant minimum de 5 % du bénéfice qu'il représente doit être destiné à ce fonds de commerce. En cas d'absence de bénéfices, ou si ceux-ci sont insuffisants, les réserves disponibles devaient être utilisées à cette fin. Cette réserve est disponible depuis le 1er janvier 2016 pour le montant dépassant la valeur nette comptable du fonds de commerce qui figure dans le compte de résultat de la Société mère.

Réserve capitalisation-

La réserve de capitalisation a été pourvue conformément à l'article 25 de la Loi relative à l'impôt sur les sociétés, qui établit que la réserve doit être pourvue à hauteur du montant du droit d'abattement associé à la base imposable de l'exercice. Le droit d'abattement sur la base imposable s'élève à 10 % de l'augmentation des fonds propres, telles que définies dans l'article cité, sans pouvoir en aucun cas être supérieur au montant équivalent à 10 % de la base imposable positive pour la période d'imposition antérieure à la réduction et à l'intégration à laquelle fait référence l'alinéa 12 de l'article 11 de la loi et à la compensation des bases imposables négatives. Cependant, si la base imposable n'est pas suffisante pour appliquer l'abattement, ce dernier peut être appliqué aux reliquats lors des périodes d'imposition qui se terminent au cours des deux années suivantes à la clôture de la période d'imposition lors de laquelle est né le droit à l'abattement en question, conjointement avec l'abattement qui pourrait être appliqué lors de cet exercice et dans les limites indiquées. La réserve n'est pas disponible et assujettie au maintien de l'augmentation des capitaux propres pendant une période de 5 ans à compter de la clôture de la période d'imposition à laquelle correspond l'abattement, hormis en cas de pertes comptables.

d) Actions propres-

Selon le procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2017, le Conseil d'administration a été autorisé à effectuer l'acquisition d'actions propres de la Société mère, de la part de celle-ci ou des sociétés dépendantes, en l'autorisant à acquérir, au maximum, le nombre d'actions prévu à tout moment par la loi et/ou les dispositions légales obligatoires, et qui à l'heure actuelle n'excède pas de plus de 10% de leur capital social, avec un prix d'acquisition minimum équivalent à la valeur nominale des actions, et un prix maximum n'excédant pas de plus de 30% de leur valeur cotée en bourse et pour un terme de cinq ans, en laissant sans effet l'autorisation accordée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2012.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Société mère détient des actions propres pour un montant qui s'élève à 21 963 milliers d'euros et 21 884 milliers d'euros, respectivement, qui sont comptabilisés dans la rubrique « Actions propres » des capitaux propres de l'état de situation financière consolidé.

Le détail et le mouvement des actions propres durant les exercices 2019 et 2018 sont les suivants :

	N° d'actions
Actions propres au 1^{er} janvier 2018	2 310 650
Acquisition d'actions propres	124 061
Vente d'actions propres	(98 215)
Actions propres au 31 décembre 2018	2 336 496
Acquisition d'actions propres	104 509
Vente d'actions propres	(120 196)
Actions propres au 31 décembre 2019	2 320 809

Au 31 décembre 2019, la vente et l'achat des actions propres ont supposé respectivement des montants d'environ 1 213 milliers d'euros et 1 323 milliers d'euros (environ 1 563 milliers d'euros et 1 245 milliers d'euros, respectivement, au 31 décembre 2018), avec une plus-value de 189 milliers d'euros qui a été enregistrée directement à la rubrique « Réserves » (plus-value de 334 milliers d'euros en 2018).

La totalité des actions propres que possédait la Société mère aux 31 décembre 2019 et 2018 représentent, respectivement, 2,67% et 2,69% du total d'actions qui composent le capital social d'Elecnor, S.A. à ces dates.

e) Participations ne donnant pas le contrôle-

La composition de la rubrique « Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle » du passif de l'état de situation financière consolidé ci-joint durant les exercices 2019 et 2018 est la suivante :

Milliers d'euros	Retraité	
	2019	2018
Elecven Construcciones, S.A.	-	12
Sociedad Aragonesa de Estaciones Depuradoras, S.A.	1 496	1 333
Ventos Do Sul Energia, S.A.	253	12 824
Parque Eólico Malpica, S.A.	485	498
Galicia Vento, S.L.	916	524
Páramo de Poza, S.A.	2 484	2 673
Parques Eólicos Palmares, S.A.	5 621	5 807
Ventos do Litoral Energia, S.A.	4 863	5 174
Ventos da Lagoa, S.A.	4 935	5 172
Éoliennes de l'Érable, SEC.	6 603	8 921
Ventos dos Índios Energia, S.A.	3 600	3 749
Betonor, Ltda.	103	338
Grupo Elecnor Angola	46	243
Autres	303	201
	31 708	47 469

Le mouvement enregistré durant les exercices 2019 et 2018 à cette rubrique de l'état de situation financière consolidé, est détaillé ci-dessous :

	Milliers d'euros	
Solde au 1^{er} janvier 2018 (retraité)	54 370	
- Participation aux bénéfices/(pertes)	5 716	
- Variation de la valeur de marché des instruments de couverture	59	
- Dividendes distribués	(5 077)	
- Écarts de conversion	(4 531)	
- Réductions du capital	(3 130)	
- Variations des participations	158	
- Autres	(96)	
Solde au 31 décembre 2018 (retraité)	47 469	
- Participation aux bénéfices/(pertes)	4 288	
- Variation de la valeur de marché des instruments de couverture	70	
- Dividendes distribués	(16 222)	
- Écarts de conversion	4 365	
- Réductions du capital	(9 360)	
- Autres	1 098	
Solde au 31 décembre 2019	31 708	

L'information relative aux parts sociales non dominantes significatives dans des sociétés dépendantes aux 31 décembre 2019 et 2018 est présentée ci-après (l'information financière est ventilée avant de réaliser les suppressions intragroupe) :

Milliers d'euros	2019		2018	
	Éoliennes de l'Érable		Éoliennes de l'Érable	
Actif courant	7 822		7 723	
Actif non courant	176 822		180 225	
Passif courant	20 124		18 189	
Passif non courant	151 013		151 521	
Produits des activités ordinaires	29 684		26 791	
Résultat de l'exercice	2 449		1 044	
Résultat global total	2 036		1 350	

f) Écarts de conversion-

Les écarts de conversion cumulés des capitaux propres aux 31 décembre 2019 et 2018 pour chaque monnaie importante sont les suivants :

Milliers d'euros	Retraité	
	2019	2018
Écarts de conversion		
Brésil	(120 714)	(191 585)
Canada	(7 674)	(7 892)
Chili	(4 296)	(130)
États-Unis	1 543	1 012
Autres	(1 353)	(864)
Total	(132 494)	(199 459)

La réduction des écarts de conversion au 31 décembre 2019 est principalement due à l'imputation dans les résultats d'un ajustement sur le résultat de la vente, découlant de la perte de contrôle sur le sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones pour un montant de 83 619 milliers d'euros (voir Note 2.f).

17. DETTE FINANCIÈRE

Comme part essentielle de sa stratégie, le Groupe suit une politique de prudence financière maximum. La structure de capital objectif est définie par cet engagement de solvabilité et l'objectif de maximiser la rentabilité de l'actionnaire.

Toutefois, certains projets dont le Groupe est titulaire, essentiellement la construction et exploitation de parcs éoliens et leurs lignes d'interconnexion électrique correspondantes et sous-stations, ainsi que ceux d'infrastructures de distribution électrique et de stations d'épuration d'eaux usées qu'exploite le Groupe en régime de concession, sont financés pour la plupart moyennant des prêts syndiqués en régime de « Project financing ». En vertu de ces prêts, les sociétés dépendantes titulaires de ces projets assument certaines contraintes à la distribution de dividendes, qui est soumise à certaines conditions, comme la constitution d'un compte de réserve pour le service de la dette. Par ailleurs, ces sociétés dépendantes devront maintenir un ratio Fonds Externes/Ressources Propres et une structure de ressources propres déterminées.

La quantification de la structure de capital objectif, hormis l'effet des projets financés par financement sans recours, s'établit comme un rapport entre le financement net et ceux des capitaux propres, selon la formule :

Dettes financières nettes		
Dettes financières nettes + Capitaux propres		
Milliers d'euros	Retraité	
	2019	2018
Passif non courant - Dette financière	284 147	252 877
Passif courant - Dette financière	138 849	204 029
Actifs financiers courants - Autres investissements financiers	(10 161)	(5 711)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(277 163)	(246 803)
Dettes financières nettes	135 672	204 392

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la rubrique « Passifs non courants et courants - Dette financière » correspond principalement au total de la rubrique Dettes financières et dérivés du tableau ci-dessous, à l'exclusion de la totalité des Prêts concessions, des Prêts syndiqués parcs éoliens, Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables (photovoltaïques et parcs éoliens), intérêts échus associés à des parcs éoliens, photovoltaïques et concessions, Dérivés associés à des parcs éoliens, photovoltaïques et concessions, Dérivés associés à la couverture de taux de change (Note 18), Autres dettes relatives aux contrats de forfaiting de la Société mère, en ajoutant 5,2 millions d'euros de prêts accordés par des entités publiques qui produisent un taux d'intérêt et qui sont enregistrés à la rubrique « Autres passifs non courants (4,2 millions d'euros) et courants (1,1 millions d'euros) » de l'état de situation financière consolidé ci-joint (6,2 millions en 2018 dont 5,2 millions étaient enregistrés dans les passifs non courants et 1 million dans les courants).

Au 31 décembre 2019, les paragraphes « Actifs financiers courants » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie » correspondent au total de Trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état de situation financière consolidé ci-joint, hormis la trésorerie des projets financés par un financement sans recours pour un montant d'environ 48 millions d'euros (46 millions d'euros au 31 décembre 2018) (voir Note 15.b) dérivés courants inclus.

L'analyse et l'évolution de ce ratio sont faits de manière continue, avec en plus des estimations à futur comme facteur clé et limitatif dans la stratégie d'investissements et dans la politique de dividendes du Groupe.

La composition des rubriques « Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables, Passifs financiers auprès des entités de crédit et Instruments financiers dérivés » du passif non courant et du passif courant des états de situation financière consolidés aux 31 décembre 2019 et 2018 ci-joints est la suivante :

Milliers d'euros	2019		Retraité 2018	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Prêts et crédits syndiqués	258 638	-	226 159	-
Prêts syndiqués parcs éoliens-	294 257	27 057	291 847	33 836
Prêts avec garantie personnelle	1 240	6 524	3 381	2 112
Prêts avec garantie hypothécaire	5 825	980	5 832	691
Prêts concessions	-	-	19 357	2 448
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables-billets à ordre	-	69 989	-	155 022
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables- photovoltaïques	-	-	35 185	1 803
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables- parcs éoliens	60 122	5 009	-	-
Autres dettes	15 948	1 713	17 662	1 640
Lignes de crédits	-	51 544	-	40 002
Effets en attente d'échéance	-	30	-	105
Intérêts produits non payés :				
Parc éoliens, photovoltaïques et concessions	-	1 972	-	1 915
Autres	-	4 898	551	1 892
Dettes pour contrats de location-financement (Note 11)	8 026	2 246	6 432	1 394
Instruments dérivés de couverture (Note 18)				
Parc éoliens, photovoltaïques et concessions	630	2	2 254	4 459
Autres	13 502	5 720	9 159	2 110
Total	658 188	177 684	617 819	249 429

Aux 31 décembre 2019 et 2018 la totalité des passifs financiers du Groupe correspond à des passifs financiers au coût amorti, à l'exception des dérivés de couverture qui sont évalués à leur juste valeur.

Les principales caractéristiques des passifs financiers pour émission d'obligations et de valeurs négociables et des passifs financiers auprès des entités de crédit les plus importants aux 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivantes :

Taux	Société	Monnaie	Taux d'intérêt	2019		Non courant
				Année échéance	Valeur nominale	
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables						
	Elecnor, S.A.	EUR	-	2020	300 000	69 989
	Ventos Do Sul, S.A.	BRL	-	31/12/2025	325 000	5 009
Dettes envers les établissements de crédit						
Prêts et crédits syndiqués						
	Elecnor, S.A. (*)	EUR	EURIBOR + différentiel	19/07/2024	324 200	-
	Elecnor, S.A. (*)	USD	Libor + différentiel	19/07/2024	75 000	-
	Electrificaciones del Ecuador, S.A. (*)	USD	Libor + différentiel	19/07/2024	75 000	-
Prêts syndiqués parcs éoliens-						
	Parque Eólico Malpica, S.A.	EUR	Euribor + 2%	24/06/2024	11 950	1 018
	Ventos Do Litoral Energia, S.A.	BRL	TJLP +2,34%	15/07/2029	23 083	2 040
	Ventos Dos Indios Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,45%	15/02/2032	23 059	1 964
	Parque Eólico Palmares, S.A.	BRL	TJLP + 2,34%	31/07/2029	24 583	2 274
	Ventos Do Lagoa, S.A.	BRL	TJLP + 2,34%	15/02/2029	23 512	2 126
	Parc Éoliennes de l'Érable, SEC	CAD	5,015%	31/03/2033	169 929	7 594
	Parc Éoliennes de l'Érable, SEC	CAD	7,123%	18/04/2033	23 790	734
	Galicia Vento, S.L.	EUR	1,75% + Euribor	31/12/2024	38 500	6 515
	Aerogeneradores del Sur, S.A.	EUR	1,75% + Euribor	31/12/2024	16 500	2 793
	Ventos de São Fernando I Energia	BRL	IPCH + 2,1851%	15/01/2039	24 941	-
	Parque Eólico Cofrentes, S.L.U.	EUR	Euribor	30/06/2038	35 775	-
						102 056
						613 017

(*) Font référence au même prêt. Voir prêts et crédits syndiqués.

Taux	Société	Monnaie	Retraité 2018				
			Taux d'intérêt	Année échéance	Valeur nominale	Courant	Non courant
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables							
	Elecnor, S.A.	EUR	-	2019	300 000	154 816	-
	Celeo Fotovoltaico, S.L.U.	EUR	3,95%	31/12/2031	41 600	1 803	35 185
Dettes envers les établissements de crédit							
Prêts et crédits syndiqués							
	Elecnor, S.A.	EUR	Euribor + diferencial	19/07/2024	400 000	-	226 159
Prêts concessions							
	Sociedad Aragonesa de Estaciones Depuradoras, S.A.	EUR	EURIBOR + 2,8%	31/12/2026	15 500	1 000	8 314
	Sociedad Aragonesa de Aguas Residuales, S.A.U.	EUR	0,779%	05/12/2026	23 000	1 418	11 044
Prêts syndiqués parcs éoliens-							
	Parque Eólico Malpica, S.A.	EUR	Euribor + 2%	24/06/2024	11 950	1 006	9 804
	Ventos Do Litoral Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,34%	15/07/2029	32 008	2 104	19 832
	Ventos Dos Índios Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,45%	15/02/2032	28 787	2 441	23 484
	Parque Eólico Palmares, S.A.	BRL	TJLP + 2,34%	31/07/2029	34 819	2 345	20 920
	Ventos Do Lagoa, S.A.	BRL	TJLP + 2,34%	15/02/2029	34 177	2 193	20 102
	Ventos Do Sul, S.A.	EUR	TJLP + différentiel	15/07/2019	105 373	6 017	-
	Ventos Do Sul, S.A.	BRL	EURIBOR annuel + différentiel	30/09/2022	14 543	3 541	10 201
	Parc Éoliennes de l'Érable, SEC	CAD	5,015%	31/03/2033	165 618	7 020	121 599
	Parc Éoliennes de l'Érable, SEC	CAD	7,123%	18/04/2033	35 000	651	21 083
	Galicia Vento, S.L.	EUR	1,75% + Euribor	31/12/2024	38 500	4 563	31 376
	Aerogeneradores del Sur, S.A.	EUR	1,75% + Euribor	31/12/2024	16 500	1 955	13 446
						192 873	572 549

Le détail par échéances de la dette antérieure est le suivant pour les exercices 2019 et 2018 :

Dettes dont l'échéance est en	Milliers d'euros 31/12/2019
2021	60 031
2022	79 814
2023	74 773
2024 et années suivantes	443 570
Total	658 188

Dettes dont l'échéance est en	Milliers d'euros 31/12/2018
2020	41 918
2021	39 496
2022	58 752
2023 et années suivantes	477 653
Total	617 819

Prêts et crédits syndiqués-

Le 21 juillet 2014, Elecnor a signé un contrat de financement syndiqué pour un montant de 600 millions d'euros avec un groupe de 19 établissements financiers, lequel a remplacé les 401 millions d'euros utilisés à cette date dans la financement syndiqué signé en 2012. Ce financement est structuré en deux tranches : une tranche-prêt, d'un montant de trois cents millions d'euros avec amortissements partiels, et une tranche de crédit revolving, d'un plafond de trois cents millions d'euros arrivant à échéance en juillet 2019.

Le 2 juillet 2015, Elecnor a signé une première novation de ce contrat souscrite par 18 des 19 établissements prêteurs, afin de modifier les conditions financières (réduire la marge applicable) et prolonger l'échéance de financement.

Le 29 juin 2016, Elecnor a signé une deuxième novation de ce contrat qui a été souscrite par 17 des 18 établissements

prêteurs. Bankinter a cédé 22 millions d'euros, dont 16 millions ont été souscrits par Abanca et 6 millions par Kutxabank, tandis que Crédit Agricole a intégralement cédé 25 millions d'euros à Abanca.

Le 31 octobre 2017, Elecnor a signé une troisième novation de ce contrat qui a été souscrite par 16 des 17 établissements prêteurs. Cette novation a impliqué :

- une baisse de la limite disponible de la tranche crédit (B) du financement syndiqué jusqu'à 200 millions d'euros de limite,
- une nouvelle tranche dans le barème de la marge applicable en fonction du ratio d'endettement financier net EBITDA,
- le prolongement de l'échéance du financement en retardant d'un an la date de chaque amortissement partiel et la date de remboursement de la tranche crédit, qui arrivent désormais à échéance en juillet 2022.

Le 14 novembre 2018, Elecnor a signé une quatrième novation de ce contrat, laquelle a été souscrite par 14 des entités prêteuses (la sortie de deux des entités ayant été motivée par des fusions entre ces dernières). Dans cette novation les éléments suivants ont été convenus :

- un amortissement anticipé volontaire de la tranche prêt (tranche A) pour un montant de 100 millions d'euros, raison pour laquelle la limite totale de cette tranche est passée à 200 millions d'euros.
- L'extension du délai de financement, en retardant de deux ans sa date d'échéance finale, qui a été portée à juillet 2024.

Le 27 juin 2019, Elecnor a signé une cinquième novation de ce contrat qui a été souscrite par 14 établissements prêteurs. Dans le cadre de cette novation, il a été convenu de l'adhésion en tant qu'accréditée supplémentaire d'Electrificaciones del Ecuador, S.A. (Elecdor), la division de la tranche crédit (tranche B) en deux sous-tranches, une sous-tranche (sous-tranche B1) avec un plafond de 134,2 millions d'euros disponibles uniquement pour Elecnor et une sous-tranche (sous-tranche B2) avec un plafond de 75 millions de dollars disponibles aussi bien pour Elecnor que pour Elecdor.

Après avoir analysé si les conditions ont été modifiées de manière importante, la Société est arrivée à la conclusion qu'il ne se produit d'extinction des passifs originaux dans aucun exercice.

En ce qui concerne la couverture des risques de taux d'intérêt, avant la novation il existait des swaps liés

couvrant 70% du calendrier de crédit issu de la novation de l'année 2018. En juin 2019, il a été décidé de couvrir le risque d'intérêt du 30 % restant, 8 nouveaux swaps de type IRS ayant ainsi été souscrits avec un notionnel initial de 1,5 millions et un notionnel maximum de 54 millions d'euros, et un nouveau basis swap avec un notionnel initial de 1,5 millions et un notionnel maximum de 54 millions d'euros. Au 31 décembre 2019 il existe 39 swaps de type IRS et 5 basis swap assignés en grande partie à la couverture du risque d'intérêt au financement syndiqué et, dans une moindre mesure, à la couverture du risque d'intérêt des émissions de billets à ordre sur le Marché alternatif de revenus fixes (MARF). Les échéances des swaps, ainsi que les dates de liquidation des intérêts, coïncident avec celles des contrats de financement auxquels elles sont assignées.

Ce financement syndiqué produit un taux d'intérêt référencé à l'Euribor du délai de la période d'intérêt choisie par l'accrédité (1, 3 ou 6 mois) pour les dispositions en euros et au Libor du délai de la période d'intérêt choisie par l'accrédité (1, 3 ou 6 mois) plus un différentiel, lequel est référencé au niveau du ratio Dette Financière Nette/ (EBITDA + Dividendes des projets). La Société mère s'est engagée à accomplir pendant la durée du contrat de financement bancaire différents ratios ((Dette financière nette/EBITDA), (EBITDA/Charges financières nettes) et (Dette financière nette/Fonds propres)) qui sont calculés en se basant sur les chiffres consolidés correspondants du Groupe Elecnor. Le non-respect pourrait constituer une cause de rescision du contrat, bien qu'au 31 décembre 2019 tous les ratios liés à ce financement sont respectés.

Au 31 décembre 2019, le solde utilisé du contrat de financement syndiqué s'élève à 265 millions d'euros et correspond à 200 millions d'euros de la tranche prêt, 30 millions d'euros de la tranche crédit en euros, 27 millions d'euros (30 millions de dollars) de la tranche crédit en dollars utilisée par Elecnor, S.A. et 8 millions d'euros de (9,2 millions de dollars) de la tranche crédit en dollars utilisée par Elecdor (235 millions d'euros au 31 décembre 2018, 200 millions d'euros correspondant à la tranche prêt et 35 millions d'euros à la tranche crédit).

Le contrat de financement syndiqué mentionné antérieurement (tranche prêt et tranche crédit) a porté un taux d'intérêt moyen de 2,37% et a produit en 2019 à titre d'intérêts 5 182 milliers d'euros, compte tenu de l'effet des couvertures d'un montant de 2 273 milliers d'euros (6 319 milliers d'euros d'intérêts pour l'exercice 2018, qui incluaient les charges financières pour couverture d'un montant de 2 618 milliers d'euros) que le Groupe a enregistré à la rubrique « Charges financières » du compte de résultat consolidé de l'exercice 2019 ci-joint.

En outre, au 31 décembre 2019 la tranche crédit a porté au titre de commissions pour disponibilité des charges financières pour un montant de 690 milliers d'euros (736 milliers d'euros en 2018).

Prêts syndiqués parcs éoliens-

Pour les prêts obtenus en réaux brésiliens auprès de la BNDES (Banque nationale de développement économique et social), le taux d'intérêt applicable est le résultat de l'ajout d'une marge au taux d'intérêt variable à long terme du pays (« T. J. L. P. »). Il existe dans ces prêts l'obligation de maintenir des ratios de couverture pour le service de la dette dans certaines limites, ainsi que de déposer sur un compte de réserve un montant couvrant au moins trois mois de paiement du principal et des intérêts. De l'avis des Administrateurs de la Société mère, aucun problème n'a surgi en ce qui concerne l'accomplissement des covenants.

En garantie des prêts des sociétés dépendantes P.E. Malpica, S.A., Aerogeneradores del Sur, S.A. et Galicia Vento S.L., un droit réel de gage sur les actions des sociétés dépendantes correspondantes a été constitué, ainsi que sur les indemnités, les compensations et/ou les pénalisations qu'il pourrait générer en sa faveur, en ce qui concerne les contrats d'exécution des travaux et de gestion de l'exploitation et sur tous les comptes de trésorerie de cette société. Quant aux sociétés, Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral, S.A. et Ventos dos Índios, elles ont signé avec la BNDES une garantie fiduciaire sur les immobilisations corporelles.

En outre, lors de l'exercice 2019, le Groupe a conclu deux nouveaux prêts pour le financement des projets en cours au Brésil (Ventos de São Fernando) et en Espagne (P.E. Cofrentes). Le taux d'intérêt applicable des prêts obtenus en réaux brésiliens auprès du BNB (Banco do Nordeste do Brasil) est calculé en ajoutant une marge au taux d'inflation du Brésil (« I.P.C.A. ») Ce financement n'a pas été totalement versé et il existe l'obligation de maintenir des ratios de couverture pour le service de la dette dans certaines limites, ainsi que de déposer sur un compte de réserve un montant couvrant au moins trois mois de paiement du principal et des intérêts. Il a été nécessaire d'établir une garantie bancaire auprès de Bradesco en garantie de ce financement. Le financement obtenu pour le parc éolien P.E. Cofrentes dispose à titre de garantie d'un droit réel de gage sur les actions de la société dépendante correspondante ainsi que sur les indemnités, les compensations et/ou les pénalisations qui pourraient être générées en faveur de cette société, en ce qui concerne les contrats d'exécution des travaux et de gestion de l'exploitation et sur tous les comptes de trésorerie de ladite société.

Par ailleurs, les sociétés dépendantes ont assumé, en vertu de ces prêts, diverses contraintes à la liberté de cession de leurs immobilisations corporelles et de distribution de dividendes. Ces restrictions sont soumises à l'accomplissement de certaines conditions, telles que la maintenance du Ratio de Couverture de la Dette stipulé dans les actes des prêts de financement et la constitution du compte de réserve pour le service de la dette (Note 14).

Les Administrateurs considèrent que toutes les conditions établies pour les prêts syndiqués souscrits sont accomplies et que le financement en régime de « Project financing » sera assuré normalement par les produits générés par l'activité de chaque projet.

Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables -billets à ordre-

Elecnor, S.A a commencé l'exercice 2019 avec un solde émis en billets à ordre sur le Marché alternatif obligataire (MARF) de 155 millions d'euros. De nouvelles émissions ont été réalisées pendant l'exercice 2019 pour un total de 1 601 millions d'euros et les échéances ont représenté 1 686 millions d'euros, l'encours étant au 31 décembre 2019 de 70 millions d'euros (700 titres d'une valeur nominale unitaire de 100 milliers euros).

Elecnor, S.A a commencé l'exercice 2018 avec un solde émis en billets à ordre sur le Marché alternatif obligataire (MARF) de 100 millions d'euros. De nouvelles émissions ont été réalisées pendant l'exercice 2018 pour un total de 658 millions d'euros et les échéances ont représenté 603 millions d'euros, l'encours étant au 31 décembre 2018 de 155 millions d'euros (1 550 titres d'une valeur nominale unitaire de 100 milliers euros).

Les programmes de billets à ordre en vigueur au cours de l'exercice 2019 et depuis juin 2018 prévoient une limite d'encours d'émission permanente de 300 millions d'euros (contre 250 millions d'euros jusqu'à juin 2018).

Ces billets à ordre ont porté durant l'exercice 2019 au titre de la somme des intérêts et commissions 1 216 milliers d'euros (1 276 milliers d'euros dans l'exercice 2018), que la Société a comptabilisés à la rubrique « Charges financières » du compte de résultats ci-joint.

Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables- parcs éoliens

Pendant l'exercice 2019, la société dépendante Ventos do Sul Energia, S.A. a émis des obligations à hauteur de 325 millions de R\$ en 2 tranches ; une tranche indexée sur le CDI plus une marge de marché à hauteur de 227 millions de R\$ et une autre tranche indexée sur l'IPCA plus une marge de marché à hauteur de 98 millions de R\$. Ce financement a servi à annuler le financement précédent et le solde utilisé au 31 décembre 2019 s'élève à 65 millions d'euros.

Cette émission dont l'échéance est en décembre 2025 (émission sur 6,5 ans) dispose de garantie de projet et a été destinée à des fins commerciales de la société d'émission ou de ses associés.

Financement avec garantie personnelle-

Pendant l'exercice 2019, le Groupe a reçu un financement avec garantie personnelle pour la société Dunor Energía S.A.P.I de C.V. pour une valeur de 4 millions d'euros (contre aucun lors de l'exercice 2018).

Autres dettes-

Autres dettes au 31 décembre 2019 inclut un financement de 9 200 milliers d'euros établi le 18 août 2017 entre Elecnor, S.A. et le fonds European Energy Efficiency Fund, S.A., SICAV-SIF, avec une échéance durant l'exercice 2031 liée à la cession de droits de crédit futurs de la Société. Le montant à rembourser au 31 décembre 2019 s'élève à 8 350 milliers d'euros (contre 8 900 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

En outre, en date du 13 mars 2018 le Groupe a formalisé un contrat de financement au moyen d'une police de cession de droits de crédits avec le fonds Efficiency Solutions pour un montant de 11 500 milliers d'euros et une échéance finale en juin 2027. Le montant à rembourser au 31 décembre 2019 s'élève à 9 311 milliers d'euros (10 042 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

Les intérêts dus pendant l'exercice 2019 au titre de ces dettes ont atteint 818 milliers d'euros (contre 782 milliers d'euros en 2018).

Autres financements-

Le Groupe Elecnor a souscrit dans l'exercice 2007 un prêt à garantie hypothécaire pour l'acquisition d'un bâtiment industriel à Valence, pour mener son activité de fabrication

de modules solaires (Note 11). Le solde en attente d'échéance de ce prêt s'élève à environ 5 842 milliers d'euros au 31 décembre 2019 (6 512 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

Aux 31 décembre 2019 et 2018, Elecnor, S.A. dispose, en excluant la tranche B du financement syndiqué, de 7 lignes de crédit auprès de différents établissements pour un montant maximum total de 111 millions d'euros, le montant utilisé étant de 50 millions d'euros et de 39 millions d'euros, respectivement. Les lignes bilatérales de crédit sont assorties d'un taux d'intérêt variable référencé à l'EURIBOR/LIBOR plus un différentiel de marché, la plupart de ces lignes ayant une échéance d'un an ou jusqu'à trois ans avec des renouvellements tacites annuels.

Toutes les lignes de financement antérieures comptent avec une garantie personnelle.

Au cours de l'exercice 2019, ce financement bancaire a porté des intérêts d'un montant de 380 milliers d'euros environ, que le Groupe a comptabilisés à la rubrique « Charges financières » du compte de résultats consolidés ci-joint (1 280 milliers d'euros environ en 2018).

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Groupe Elecnor ne dispose pas de dette avec des entités de crédit référencée à un taux d'intérêt fixe d'un montant significatif, sauf pour l'effet des opérations de couverture décrites à la Note 18.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe Elecnor utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques auxquels sont exposées ses activités, ses opérations et ses flux de trésorerie futurs dérivés des variations des taux de change et des taux d'intérêt, lesquels affectent les résultats du Groupe. Les détails des compositions des soldes qui reprennent l'évaluation de dérivés des états de situation financière consolidés aux 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivants :

Milliers d'euros	2019				2018			
	Actif non courant (Note 14)	Actif courant	Passif non courant (Note 17)	Passif courant (Note 17)	Actif non courant (Note 14)	Actif courant	Passif non courant (Note 17)	Passif courant (Note 17)
COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊT								
Couverture de flux de trésorerie :								
Taux d'intérêt swap	-	292	6 873	1 512	109	-	7 626	2 159
COUVERTURE DE TAUX DE CHANGE								
Couverture de flux de trésorerie :								
Assurances de change	24	92	7 259	4 210	-	871	3 787	681
COUVERTURE DE PRIX ÉNERGIE								
	-	3 489	-	-	-	-	-	3 729
	24	3 873	14 132	5 722	109	871	11 413	6 569

Taux de change-

Le Groupe Elecnor utilise des instruments de couverture de taux de change, principalement pour mitiger l'effet négatif possible que les variations des taux de change pourraient entraîner dans les flux de caisse futurs correspondant à deux types de transactions :

- Paiements correspondant à des contrats de travaux et fourniture exprimés dans une monnaie distincte de la monnaie fonctionnelle.
- Recouvrements correspondant à des contrats de travaux exprimés dans une monnaie distincte de la monnaie fonctionnelle.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la valeur nominale totale objet de couverture de taux de change est la suivante :

Monnaies	31.12.2019	31.12.2018
Milliers de dollars américains (*)	15 256	7 019
Milliers de pesos chiliens (*)	81 544 070	65 187 988
Milliers de livres sterling (*)	120	-
Milliers d'euros	-	4 893

(*) Données exprimées dans la devise correspondante.

Du total de nominaux couverts au 31 décembre 2019 :

- 12 151 milliers d'euros correspondent à des assurances de ventes de dollars américains pour couvrir des flux futurs de paiements aux fournisseurs en dollars,
- 95 608 milliers d'euros correspondent à des achats de pesos chiliens contre des dollars américaines pour couvrir le risque de paiements à des fournisseurs en pesos chiliens,

- 1 502 milliers d'euros correspondent aux achats de dollars américains pour couvrir les recouvrements futurs dans cette devise,

- 144 milliers d'euros correspondent aux achats de livres sterling pour couvrir les recouvrements futurs dans cette devise.

Du total de nominaux couverts au 31 décembre 2018 :

- 4 893 milliers d'euros correspondaient à des assurances de ventes de dollars australiens pour couvrir des flux futurs de paiements aux fournisseurs en dollars américains et en euros,
- 84 025 milliers d'euros correspondaient à des achats de pesos chiliens contre des dollars américaines pour couvrir le risque de paiements à des fournisseurs en pesos chiliens,

- 6 220 milliers d'euros correspondaient aux ventes de dollars américains pour couvrir les recouvrements dans cette devise.

Le montant de la contrepartie en euros de la valeur nominale objet de couverture de taux de change au 31 décembre 2019 s'élève à environ 109 405 milliers d'euros (environ 95 138 milliers d'euros en 2018).

Il est prévu que l'échéance de ces assurances de change coïncide avec le flux programmé des paiements et des recouvrements qu'elles couvrent, le risque de variations des flux de trésorerie attendus étant faible.

Le détail des échéances des nominaux objet de couverture des instruments financiers dérivés du taux de change au 31 décembre 2019 et 2018 est le suivant :

Milliers d'euros	Échéance 31/12/2019					
	2020	2021	2022	2023	2024 et années suivantes	Total
Couverture de taux de change :						
Vente d'USD(*)	12 078	1 500	-	-	-	13 578
Achat de pesos chiliens(*)	24 537 131	32 906 939	24 100 000	-	-	81 544 070
Achat de livres sterling(*)	120	-	-	-	-	120
Achat d'USD(*)	1 678	-	-	-	-	1 678

(*) Datos expresados en la divisa correspondiente.

Milliers d'euros

Milliers d'euros	Échéance 31/12/2018					
	2019	2020	2021	2022	2023 et années suivantes	Total
Couverture de taux de change :						
Vente d'USD(*)	7 019	-	-	-	-	7 019
Achat de pesos chiliens(*)	7 743 919	24 537 131	32 906 939	-	-	65 187 989
Achat d'euros	4 893	-	-	-	-	4 893

(*) Données exprimées dans la devise correspondante.

Taux d'intérêt-

Le Groupe Elecnor réalise des opérations de couverture de taux d'intérêt conformément à sa politique de gestion de risques. Ces opérations ont pour objet de mitiger l'effet que la variation des taux d'intérêt peut avoir sur les flux de caisse futurs de certains crédits et prêts à long terme référencés à taux d'intérêt variable, associés

au financement corporatif de la Société mère et aux financements des projets. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la valeur nominale totale des passifs objets de couverture de taux d'intérêt est, respectivement, de 337 776 milliers d'euros et 339 265 milliers d'euros.

L'échéance des nominaux des divers instruments financiers dérivés des taux d'intérêt décrits antérieurement est la suivante :

Milliers d'euros	Échéance 31/12/2019					Total
	2020	2021	2022	2023	2024 et années suivantes	
Couverture de taux d'intérêt	56 506	40 690	30 315	40 586	169 679	337 776

Milliers d'euros	Échéance 31/12/2018					Total
	2019	2020	2021	2022	2023 et années suivantes	
Couverture de taux d'intérêt	48 146	54 294	71 585	17 118	148 122	339 265

Les swaps de taux d'intérêt ont, au maximum, un nominal égal ou inférieur à celui des principaux vifs des prêts couverts et la même échéance et mêmes dates de liquidation que les prêts qu'ils couvrent.

En ce qui concerne les couvertures de taux de change et de taux d'intérêt, il ne s'est produit dans les exercices 2019 et 2018 aucune circonstance qui oblige à modifier la politique de comptabilité de couvertures, lors de la comptabilisation des dérivés, initialement adoptée. Au cours des exercices 2019 et 2018, le Groupe Elecnor n'a pas conservé de produits dérivés ne respectant pas les conditions permettant de les considérer comme couverture comptable.

Évaluation-

La valeur de marché des différents instruments financiers est calculée selon les procédures suivantes :

- La valeur de marché des dérivés cotés sur un marché organisé est leur cours à la clôture de l'exercice.
- Dans le cas des dérivés non négociables sur des marchés organisés, le Groupe Elecnor utilise pour les évaluer des évaluations transmises par les entités financières, des hypothèses basées sur les conditions de marché à la date de clôture de l'exercice. Concrètement, la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt est calculée

moyennant l'actualisation au taux d'intérêt de marché de la différence de taux du swap, tandis que la valeur de marché des contrats de taux de change futurs est déterminée en déduisant les flux futurs estimés en utilisant les taux de change futurs existants à la clôture de l'exercice.

Cette procédure est utilisée également pour évaluer au taux de marché les prêts et crédits existants en vertu des opérations de permutation financière dénommées « cross currency swaps », moyennant lesquelles le Groupe et la banque s'échangent les courants d'un prêt exprimé en euros par les courants d'un autre prêt exprimé en dollars (canadiens/américains) ou livres, la différence résultante étant liquidée à l'échéance. À la clôture de l'exercice, le Groupe convertit le prêt en dollars (plus les intérêts produits) au taux de change de clôture et le compare au prêt en euros (plus les intérêts produits), en enregistrant la valeur nette (la différence) aux rubriques « Autres actifs courants », « Actifs financiers non courants » ou « Dette financière », selon le solde débiteur ou créditeur et son échéance, en générant comme contrepartie un produit ou une charge pour écarts de change.

Les principales caractéristiques des « cross currency swaps » en vigueur aux 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivantes :

Milliers d'euros	2019	2018
Montant notionnel en devise (USD)	-	11 600
Contrevaleur en euros	-	10 279
Juste valeur à la date de clôture de l'exercice	-	(510)

Au 31 décembre 2019, il n'existe pas de contrats de cross currency swaps en vigueur.

Les contrats en vigueur au 31 décembre 2018 avaient leur date de démarrage établie aux 20 et 21 décembre 2018 et leur date d'échéance, dans tous les cas, en janvier 2019.

Ces instruments financiers n'ont pas été désignés comme une couverture, de sorte que le Groupe enregistre à la clôture de chaque exercice la variation de leurs justes valeurs directement au compte de résultats consolidés correspondant.

19. PROVISIONS

Le détail de la rubrique « Provisions pour risques et charges », ainsi que sa classification entre courante et non courante aux 31 décembre 2019 et 2018 est le suivant :

Milliers d'euros	2019		Retraité 2018	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Litiges et responsabilités	15 785	22 257	14 418	26 353
Démantèlement	9 889	275	15 415	206
Autres	20 715	41 886	81	41 470
Total	46 389	64 418	29 914	68 029

Le mouvement et la composition des rubriques « Provisions pour risques et charges » de l'état de situation financière consolidé ci-joint durant les exercices 2019 et 2018 sont les suivants :

Milliers d'euros	Litiges et responsabilités	Démantèlement	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2018 (retraité)	38 790	16 286	24 514	79 590
Dotations en charge des résultats (Note 24)	16 255	91	25 309	41 655
Reclassement	2 079	455	2 681	5 215
Écarts de conversion	(985)	(9)	-	(994)
Application	(10 812)	-	(9 502)	(20 314)
Reprises (Note 24)	(4 556)	(1 202)	(1 451)	(7 209)
Solde au 31 décembre 2018 (retraité)	40 771	15 621	41 551	97 943
Dotations en charge des résultats (Note 24)	9 800	4 641	44 318	58 759
Reclassement	300	-	(186)	114
Écarts de conversion	(538)	136	(95)	(497)
Application	(4 001)	-	(10 861)	(14 862)
Reprises (Note 24)	(8 290)	(10 234)	(12 126)	(30 650)
Solde au 31 décembre 2019	38 042	10 164	62 601	110 807

Le Groupe procède à une estimation de la valeur des passifs générés pour litiges et similaires. À l'exception de certains éléments du passif dans lesquels le Groupe peut estimer que la sortie des flux se produira à court terme, le Groupe ne peut pas estimer de façon fiable le moment exact de la sortie des flux et, par conséquent, n'inclut pas l'effet de la mise à jour dans ces passifs.

Compte tenu de ses activités, le Groupe est exposé à de nombreuses réclamations et litiges. La rubrique « Provisions pour litiges et responsabilités » du tableau précédent présente la meilleure estimation du Groupe sur les éventuelles pénalisations et autres éventualités relatives à l'exécution des différents projets mis en œuvre principalement à l'étranger. Les Administrateurs ont estimé que la provision dotée couvre raisonnablement les futurs déboursements probables qui auront lieu, dérivés de faits passés.

En date du 31 mai 2017, la Commission espagnole des marchés et de la concurrence (CNMC) a notifié à la Société mère et à 15 autres entreprises, l'ouverture d'une procédure de sanction pour une possible infraction dans le domaine de la construction et de la maintenance de systèmes d'électrification et des équipements électromécaniques de lignes ferroviaires. Le Conseil de la CNMC a émis le 14 mars 2019 une décision établissant la réduction de la sanction prévue dans la proposition de décision du 31 août 2018 à 20,4 millions d'euros. La Société mère a interjeté au mois de mai 2019 un appel qui a été admis en vue de son traitement, et le 16 juillet 2019, l'Audiencia Nacional, tribunal de compétence nationale, a prononcé la suspension de l'exécution de la décision de la CNMC du 14 mars 2019, à condition de présenter des garanties, et plus précisément des garanties bancaires.

Le 26 septembre 2019, la Société mère a reçu une citation à comparaître de la part de l'Audiencia Nacional, l'invitant à engager son action, le mémoire en demande correspondant ayant ainsi été présenté en bonne et due forme le 11 novembre 2019.

Au vu de ces faits et d'après les évaluations des conseillers juridiques de la Société mère, bien qu'ils considèrent qu'il existe encore des arguments solides pour contester l'inspection réalisée par la CNMC, suite aux récents événements dans le cadre d'autres recours contre cette décision, ainsi qu'au déroulement d'autres procédures de l'Audiencia Nacional au cours de ces 12 derniers mois, soldées par le rejet des arguments présentés par les parties et de la confirmation de la décision de la CNMC, les administrateurs de la Société mère ont procédé à comptabiliser une provision pour couvrir ce risque à

hauteur de 20,4 millions d'euros, après avoir estimé que les probabilités qu'il soit fait droit au recours sont inférieures à 50 %.

La catégorie « Autres » inclut les provisions pour marges négatives de travaux pour un valeur totale de 25 897 milliers d'euros (contre 8 222 milliers d'euros au 31 décembre 2018), la plus significative étant celle enregistrée lors de l'exercice 2019 relative au projet « Mataquito Transmisora de Energia » développé au Chili pour une valeur de 12 523 milliers d'euros.

Les reprises de l'exercice 2019 et 2018 correspondent aux pénalisations et autres éventualités concernant l'exécution des différents projets conclus au cours de l'exercice 2019-2018, respectivement, et qui se sont terminés de manière favorable pour le Groupe.

Les provisions pour démantèlement au 31 décembre 2019 correspondent à la provision pour le parc éolien que le Groupe possède au Canada et celle des parcs au Brésil, qui a été enregistrée pendant l'exercice 2019.

Les provisions pour démantèlement au 31 décembre 2018 comprenaient celle pour le parc éolien que le Groupe possède au Canada et la provision pour le démantèlement d'Elecnor Perú, S.A.C. relative aux coûts estimés nécessaires à recomposer les terrains et les voies affectés dans le cadre du développement du projet de construction du gazoduc au sud du Pérou, qui a été reprise lors de l'exercice 2019 sur la base de l'analyse réalisée par la direction de la société en collaboration avec ses conseillers juridiques, concluant que la société Elecnor Perú, S.A.C. se serait acquitté de ses obligations contractuelles comprises dans l'accord avec Consorcio Constructor Ductos del Sur.

20. ACOMPTES CLIENTS

Les avances de clients correspondent essentiellement aux montants versés en acompte par les clients avant le début de l'exécution des contrats respectifs. Ces avances sont déduites de la facturation au cours du développement de ces contrats.

21. ACTIFS ET PASSIFS POUR IMPÔT DIFFÉRÉ

Le mouvement et la composition des rubriques « Actifs pour impôts différés » et « Passifs pour impôts différés » de l'état de situation financière consolidé ci-joint durant les exercices 2019 et 2018 sont les suivants :

	Retraité 01/01/2018	Transferts	Crédit / débit au compte de résultat	Crédit/débit à la réserve d'évaluation des actifs et passifs	Écarts de conversion	Autres
Impôts différés actifs :						
Évaluation des instruments financiers dérivés (Note 18)	2 404	105	32	2 220	(35)	-
Immobilisations corporelles / incorporelles	7 728	253	(549)	-	(1)	-
Crédits fiscaux	20 467	19	11 272	-	(694)	(460)
Déductions et allègements en attente d'application	4 280	(385)	1 627	-	1	-
Pertes succursales extérieur	336	-	(354)	-	-	-
Provisions non déductibles (Note 19)	34 047	(540)	4 147	-	(480)	(218)
Autres impôts différés actifs	28 032	(90)	(17 337)	-	(1)	-
	97 294	(638)	(1 162)	2 220	(1 210)	(678)
Impôts différés passifs						
Immobilisations corporelles / incorporelles	15 734	(2)	(1 423)	-	(775)	-
Fonds de commerce	2 545	-	(772)	-	-	-
Évaluation des instruments financiers dérivés (Note 18)	1 137	-	-	(804)	(5)	-
Autres impôts différés passifs	11 411	2 989	(7 940)	399	2	(399)
	30 827	2 987	(10 135)	(405)	(778)	(399)

	Retraité 31/12/2018	Transferts	Crédit / débit au compte de résultat	Crédit/débit à la réserve d'évaluation des actifs et passifs	Écarts de conversion	Regroupement d'entreprises (Note 7)	Transfert aux actifs non courants détenus en vue de la vente (Note 8)	Variations dans le périmètre (Note 2.f)	31/12/2019
Impôts différés actifs :									
Évaluation des instruments financiers dérivés (Note 18)	4 726	297	(1 873)	(2 207)	(278)	28 512	(484)	(23 067)	5 626
Immobilisations corporelles / incorporelles	7 431	(119)	(386)	294	-	5 528	(1 526)	(5 872)	5 350
Crédits fiscaux	30 604	98	249	-	(53)	36 293	(87)	(36 293)	30 811
Déductions et allègements en attente d'application	5 523	375	(1 829)	-	(1)	-	-	(172)	3 896
Pertes succursales extérieur	(18)	-	-	-	-	-	-	-	(18)
Provisions non déductibles (Note 19)	36 956	(479)	14 409	-	(1 332)	-	-	-	49 554
Autres impôts différés actifs	10 604	(193)	1 079	-	(682)	10 418	-	(13 018)	8 208
	95 826	(21)	11 649	(1 913)	(2 346)	80 751	(2 097)	(78 422)	103 427
Impôts différés passifs									
Immobilisations corporelles / incorporelles	13 534	-	(733)	-	(186)	13 100	-	(14 657)	11 058
Fonds de commerce	1 773	-	(934)	-	-	-	-	-	839
Évaluation des instruments financiers dérivés (Note 18)	328	-	-	(222)	(3)	-	-	-	103
Autres impôts différés passifs	6 462	(1 368)	4 026	(199)	6	6 850	-	(7 171)	8 606
	22 097	(1 368)	2 359	(421)	(183)	19 950	-	(21 828)	20 606

Les actifs et passifs pour impôts différés dont le délai de réalisation ou compensation est inférieur à 12 mois sont peu significatifs.

Les chapitres « Impôts différés actifs – Immobilisations corporelles/incorporelles » et « Impôts différés passifs – Immobilisations corporelles/incorporelles » du tableau précédent incluent principalement les différences temporaires dues aux écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des différents éléments des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que les différences temporaires dérivées des écarts entre l'amortissement comptable et fiscal de ces éléments de l'actif non courant.

Les chapitres « Impôts différés actifs – Crédits fiscaux » et « Impôts différés actifs – Déductions et allègements en attente d'application » du tableau précédent incluent

respectivement les crédits fiscaux pour bases imposables négatives et pour déductions en attente de compensation par diverses sociétés dépendantes du Groupe, qui ont été activés car les Administrateurs de la Société mère ont considéré qu'ils seront récupérables moyennant les produits prévus qui en seront tirés dans les prochains exercices.

Le chapitre « Impôts différés actifs – Provisions non déductibles » du tableau précédent comprend principalement l'impact fiscal des ajustements sur le résultat comptable en conséquence des diverses provisions qui n'ont pas été considérées déductibles au moment de leur enregistrement comptable (Notes 15.a et 19).

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les crédits fiscaux pour bases imposables négatives activées ainsi que le total des actifs et passifs pour impôts différés par des entités/sous-groupes sont indiqués ci-après :

Milliers d'euros	2019		
	Crédits fiscaux	Actifs pour impôt différé	Passifs d'impôts différés
Elecnor, S.A.	15 133	42 211	3 766
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	3 421	4 492	-
Sous-groupe Enerfín	6 696	15 871	13 079
Audeca, S.L.U.	-	87	2 946
Elecnor do Brasil, Ltda	-	10 224	-
Elecnor Chile, S.A.	-	12 459	-
Elecnor, Inc.	5 546	-	-
Autres	15	18 083	815
Total	30 811	103 427	20 606

Milliers d'euros	Retraité 2018		
	Crédits fiscaux	Actifs pour impôt différé	Passifs d'impôts différés
Elecnor, S.A.	15 655	42 861	3 878
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	3 421	4 487	61
Sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones	123	3 554	1 397
Sous-groupe Enerfín	8 441	19 165	12 377
Audeca, S.L.U.	-	-	3 228
Elecnor do Brasil, Ltda	429	4 166	-
IQA Operations Group, Ltd	-	-	-
Elecnor Chile, S.A.	2 272	10 915	-
Autres	263	10 678	1 156
Total	30 604	95 826	22 097

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les détails des bases imposables négatives non activées des entités/groupes

fiscaux les plus importants ainsi que leur date de validité sont (en milliers d'euros) :

2019	Bases imposables négatives en attente de compensation et non activées	Année de validité
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	4 596	à échéance indéterminée
Montelecnor, S.A.	13 627	2020 - 2021
IQA Operations Group, Ltd	5 896	à échéance indéterminée
Elecnor South Africa	2 463	à échéance indéterminée
Dunor	15 212	2029
	41.794	

Retraité 2018	Bases imposables négatives en attente de compensation et non activées	Année de validité
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	3 128	à échéance indéterminée
Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.	1 441	à échéance indéterminée
Montelecnor, S.A.	14 806	2020 - 2021
Elecnor South Africa	1 986	à échéance indéterminée
IQA Operations Group, Ltd	6 802	à échéance indéterminée
Elecnor, Inc.	38 761	à échéance indéterminée
	66 924	

22. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Les exercices suivants de la Société mère sont en attente d'un contrôle de la part des autorités fiscales en relation avec les principaux impôts qui leur sont applicables :

Impôt	Exercices soumis à inspection
Impôt sur les sociétés(*)	2014 - 2018
Taxe sur la valeur ajoutée	2015 - 2019
Impôt sur le revenu des personnes physiques	2015 - 2019
Sécurité sociale	2015 - 2019
Revenus des capitaux mobiliers	2015 - 2019
Non-résidents	2015 - 2019

(*) Le délai de présentation de l'impôt sur les sociétés est de 25 jours calendrier à compter des six mois postérieurs à la conclusion de la période d'imposition, raison pour laquelle l'impôt sur les sociétés correspondant à l'exercice 2019 ne sera pas le cas échéant soumis à inspection avant le 25 juillet 2020.

Les inspections menées par la Délégation centrale des grands contribuables du Bureau des impôts sur la Société mère, dont l'ouverture s'est produite au moyen d'une notification datée du 1er juillet 2016, avaient pris fin au cours de l'exercice 2018.

Ces inspections avaient porté sur les impôts et périodes suivants :

- Impôt sur les sociétés des exercices 2011 à 2013,
- Taxe sur la valeur ajoutée des périodes d'imposition du 06/2012 au 12/2014,
- Retenues à la source et versements anticipés au titre des revenus du travail personnel et des activités professionnelles des périodes d'imposition allant du 06/2012 au 12/2014,
- Retenues à la source et versements anticipés au titre des revenus du capital mobilier des périodes d'imposition allant du 06/2012 au 12/2014,
- Retenues à la source et versements anticipés au titre des revenus du capital immobilier des périodes d'imposition allant du 06/2012 au 12/2014, et
- Retenues à la source au titre de l'imposition des non-résidents des périodes d'imposition allant du 06/2012 au 12/2014.

Les inspections mentionnées précédemment ont conclu pendant l'exercice 2018 avec la signature en conformité de rapports d'inspection qui a impliqué le paiement total de 10 915 milliers d'euros au titre d'impôts, d'intérêts de retard et, le cas échéant, de sanctions, dont la charge a été inscrite dans le compte de résultat consolidé de l'exercice 2018, ainsi que suite à la signature en non-conformité de rapports d'inspection dont les accords de liquidation représentent une obligation de paiement pour un montant total de 14 208 milliers d'euros.

En date du 28 décembre 2018 la Société mère avait introduit, à l'encontre des accords de liquidation découlant des rapports signés en non-conformité, des réclamations économique-administratives devant le Tribunal économique-administratif central, lesquelles, ayant impliqué la suspension de l'obligation de paiement durant la procédure, sont en attente d'un traitement administratif à la date de présentation de ces comptes annuels consolidés, le Tribunal économique-administratif central n'ayant à cette date effectué aucune allégation quant au dossier ouvert.

Face à cette situation, bien qu'il existe des arguments de poids pour soutenir le positionnement de la Société mère, ses administrateurs, au vu des commentaires fournis par leurs

conseillers fiscaux, ont décidé d'enregistrer dans le présent exercice une provision à hauteur des sommes réclamées dans les actifs de liquidation visés par le recours relatifs aux divergences dans l'interprétation en matière d'opérations liées, pour une valeur de 7 559 milliers d'euros, ceux-ci ayant considéré que pendant l'exercice 2019 la voie de la rétroaction d'inspection était écartée, et donc qu'il existait une plus grande probabilité que les organes de révision valident le point de vue de l'administration fiscale, ainsi qu'en raison de l'impact sur le reste des années ouvertes à inspection.

En plus de ce qui a été exposé précédemment, le 29 octobre 2019, la Société dominante a reçu une communication sur le lancement d'inspections relatives aux impôts et exercices suivants :

- Impôt sur les sociétés des exercices 2014 à 2016,
- Taxe sur la valeur ajoutée des périodes d'imposition du 09/2015 au 12/2016,
- Retenues à la source et versements anticipés au titre des revenus du travail personnel et des activités professionnelles des périodes d'imposition allant du 09/2015 au 12/2016,
- Retenues à la source et versements anticipés au titre des revenus du capital mobilier des périodes d'imposition allant du 09/2015 au 12/2016,

- Retenues à la source et versements anticipés au titre des revenus du capital immobilier des périodes d'imposition allant du 09/2015 au 12/2016, et
- Retenues à la source au titre de l'imposition des non-résidents des périodes d'imposition allant du 09/2015 au 12/2016.

Toutefois, le droit de l'Administration de vérifier ou d'examiner les assiettes fiscales négatives compensées ou en attente de compensation, les abattements pour double imposition et les abattements pour promouvoir la réalisation de certaines activités, appliqués ou en attente d'application, se prescrivent par 10 ans à compter du lendemain du jour où le délai imparti prend fin pour présenter la liquidation ou l'autoliquidation correspondant à la période d'imposition durant laquelle le droit à leur compensation ou application a été généré. Une fois ce délai écoulé, le Groupe devra apporter la preuve des assiettes imposables négatives ou des abattements au moyen de la présentation de la liquidation ou autoliquidation et de la comptabilité, en accréditant qu'elles ont été déposées dans ledit délai au Registre du commerce.

Le tableau suivant établit la détermination de la charge générée par l'impôt sur les gains dans les bénéfices 2019 et 2018, à savoir :

Milliers d'euros	2019	Retraité 2018
Résultat consolidé avant impôts	190 077	125 391
Charges non déductibles	66 539	5 339
Produits non imposables (**)	(205 796)	(11 958)
Résultat de sociétés intégrées dans l'activité ordinaire par la méthode de mise en équivalence (Note 13)	46 268	(18 733)
Autres	(513)	(1 208)
Réserve capitalisation	(351)	-
Crédits fiscaux appliqués	(8 133)	(7 664)
Bases imposables négatives non activées (***)	32 408	18 608
Résultat comptable ajusté	120 499	109 775
Impôt brut calculé au taux d'imposition en vigueur dans chaque pays (*)	42 682	37 991
Déductions du montant pour stimulants fiscaux et autres	(472)	(782)
Régularisation de la charge pour Impôt sur les Sociétés de l'exercice antérieur	1 836	1 643
Effet changement taux d'imposition sur les impôts différés	(484)	(484)
Autres ajustements	15 850	(810)
Charge produite par les Impôts sur les bénéfices	59 412	37 558

(*) Les différentes succursales et sociétés étrangères dépendantes consolidées par la méthode de l'intégration globale calculent la charge pour l'impôt sur les Sociétés, ainsi que les montants résultant des différents impôts qui lui sont applicables, conformément à leurs législations correspondantes et aux taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

(**) Les produits non imposables correspondant aux exercices 2019 et 2018 incluent principalement les ajustements sur le résultat comptable en raison des produits obtenus des ventes de participations financières exonérées d'impôts (Notes 2.f).

(***) Correspond en 2019 principalement aux sociétés Dunor Energia S.A.P.I. de C.V. pour une valeur de 18 millions d'euros et sous-groupe Enerfin pour une valeur de 6,9 millions d'euros (Proyectos Eléctricos Agua Prieta, SAPI de CV pour une valeur de 8,5 millions d'euros, IQA Operations Group, Ltd pour une valeur de 1,3 millions d'euros et sous-groupe Enerfin pour une valeur de 5,4 millions d'euros en 2018).

Les principales composantes de la charge générée par l'impôt sur les bénéfices dans les exercices 2019 et 2018 sont :

Milliers d'euros	2019	Retraité 2018
Impôt courant		
de l'exercice	51 016	51 341
Ajustements des exercices antérieurs	1 836	1 643
Autres ajustements	15 850	(810)
Impôt différé		
Montant de la charge (produit) pour impôts différés relative à la naissance et la reprise de différences temporaires	(9 290)	(14 616)
Charge produite par les Impôts sur les bénéfices	59 412	37 558

Le détail du montant et de la date de validité des différences temporaires déductibles, des pertes ou des crédits fiscaux pour lesquels des actifs pour impôts différés n'ont pas été comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé aux 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'euros), est le suivant :

Bases imposables négatives en attente de compensation	31.12.19
Année de validité	
2020	4 087
2021	9 731
2022	920
2023	1 753
2024	97
2028	263
2029	15 212
à échéance indéterminée	20 004
Total	52 067

Bases imposables négatives en attente de compensation	Retraité 31.12.18
Année de validité	
2019	11
2020	4 780
2021	10 134
2022	1 130
2023	645
2026	142
2027	111
à échéance indéterminée	30 234
Total	47 187

Crédits fiscaux pour déductions et autres concepts en attente d'application	31.12.19
Année de validité	
2027	592
2028	890
2029	451
2030	124
2031	141
à échéance indéterminée	1 909
Total	4 107

Crédits fiscaux pour déductions et autres concepts en attente d'application	31.12.18
Année de validité	
2027	622
2028	890
2029	451
2030	124
2031	141
à échéance indéterminée	2 278
Total	4 506

Les bases imposables négatives en attente de compensation et les crédits fiscaux pour déductions et autres concepts en attente d'application décrits antérieurement ont été générés par diverses sociétés appartenant au Groupe Elecnor et leur future récupération est conditionnée à l'obtention de bases imposables positives suffisantes par les sociétés qui les ont générés.

Comme conséquence des différentes interprétations qui peuvent être faites des normes fiscales en vigueur, il pourrait exister certains passifs de caractère contingent non susceptibles de quantification objective. Toutefois,

de l'avis des Administrateurs de la Société mère, la possibilité que se matérialisent ces passifs contingentes dans les sociétés du Groupe lors de futures inspections est peu probable et, quoi qu'il en soit, la dette tributaire qui pourrait en dériver n'affecterait pas significativement les comptes annuels consolidés du Groupe Elecnor.

23. GARANTIES ENGAGÉES VIS-À-VIS DE TIERS ET CONTINGENCES

Garanties engagées vis-à-vis de tiers-

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le risque pour sûretés reçues et cautions de licitation, de bonne exécution ou de garantie de travaux, correspondant principalement à la Société mère, et son détail est le suivant :

Milliers d'euros	2019	Retraité 2018
D'exécution de travaux	665 788	570 845
D'avances de contrats :		
En vigueur	213 881	175 649
En attente d'annulation	47	69
En garantie de travaux	193 060	188 290
De licitation de travaux	63 129	52 899
Autres	39 181	16 769
Total	1 175 086	1 004 521

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Société mère avait accordé des garanties au client Empresa de Transmisión Energía pour une valeur de 33 millions d'euros et 29 millions d'euros, respectivement. Celle-ci avait à son tour accordé des garanties au client Toabré pour une valeur de 26 millions d'euros et 25 millions d'euros, respectivement.

Le montant restant des garanties aux 31 décembre 2019 et 2018 est formé par de nombreuses garanties d'un montant peu significatif individuellement.

Les Administrateurs de la Société mère estiment que les passifs que pourraient générer les sûretés accordées, le cas échéant, ne représenteraient pas des pertes significatives dans les états financiers consolidés ci-joints.

Contingences-

Le 17 janvier 2020, le tribunal central d'instruction n° 5 a rendu une ordonnance décrétant l'ouverture du procès concernant un ancien employé du Groupe et la société Deimos Space, S.L., au motif supposé de sa responsabilité pénale en tant que personne morale pour de possibles délits de corruption dans les transactions commerciales internationales et blanchiment de capitaux, une caution de 1 460 milliers d'euros lui étant exigée à titre de responsabilité civile, ainsi que des cautions supplémentaires de 10 240 milliers d'euros et 2 625 milliers d'euros, pour faire face à de possibles responsabilités financières et confiscations.

Le Groupe désapprouve totalement ladite décision judiciaire et il exerce ses droits dans le cadre de la procédure, en faisant appel de la caution prononcée et en demandant son acquittement, tout comme l'ancien employé du Groupe via ses propres avocats, et le Groupe considère qu'il n'existe dans ladite procédure aucun élément de preuve laissant prévoir avec un degré de certitude suffisamment important, au-delà de tout doute raisonnable, la condamnation de la société Deimos Space, S.L. ni de son ancien employé. En conséquence, les administrateurs de la Société mère, tel qu'exposé dans le mémoire en défense présenté, considèrent que le résultat probable du procès sera l'acquiescement, et donc l'absence d'exigence en matière de responsabilité pénale et civile.

24. PRODUITS ET CHARGES

Montant net du chiffre d'affaires-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2019 et 2018 est le suivant :

Milliers d'euros	2019	Retraité 2018
Contrats de construction et de prestation de services	2 283 979	2 102 581
Ventes de bien et énergie	169 747	148 318
Total	2 453 726	2 250 899

La ventilation du chiffre d'affaires du Groupe correspondant aux exercices 2019 et 2018, tant par zones géographiques que par produits, figurent ci-dessous :

Milliers d'euros	2019	Retraité 2018
Par zone géographique		
National	1 168 656	987 979
Extérieur	1 285 070	1 262 920
Total	2 453 726	2 250 899
Par activités		
Électricité	908 347	744 732
Génération d'énergie	573 375	631 087
Télécommunications et spatiale	247 719	252 914
Construction, environnement et eau	181 276	169 725
Maintenance	171 830	160 396
Installations	215 105	165 821
Gaz	106 793	102 594
Chemins de fer	49 281	23 630
Total	2 453 726	2 250 899

Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Le mouvement des actifs et passifs dans le cadre de contrats avec des clients pendant l'exercice 2019 est le suivant :

Milliers d'euros	Actifs	Passifs
Au 1er janvier 2019	258 756	(320 310)
Produits reconnus	2 377 252	2 377 252
Reclassés comme produits	(2 325 392)	(2 419 727)
Écarts de conversion	(4 487)	5 776
Au 1^{er} décembre 2019	306 129	(357 009)

Approvisionnements-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2019 et 2018 est le suivant :

Milliers d'euros	2019	Retraité 2018
Achats de matières premières et autres approvisionnements	759 959	689 622
Travaux réalisés par d'autres entreprises	432 762	398 443
Variation des stocks commerciaux, de matières premières et autres stocks	2 292	1 105
Total	1 195 013	1 089 170

Autres charges d'exploitation-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2019 et 2018 est le suivant :

Milliers d'euros	2019	Retraité 2018
Location	71 721	62 507
Réparation et conservation	23 963	19 172
Services professionnels indépendants	122 005	102 012
Transports	6 622	5 931
Primes d'assurance	9 482	10 237
Services bancaires	10 740	8 516
Publicité et informations publicitaires	1 677	1 465
Fournitures	41 702	29 245
Impôts et contributions	28 414	29 874
Autres charges	65 605	79 105
Total	381 931	348 064

Charges de personnel-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2019 et 2018 est le suivant :

Milliers d'euros	2019	Retraité 2018
Traitements et salaires	503 473	453 955
Indemnités	7 033	6 105
Sécurité sociale à la charge de l'entreprise	110 746	98 100
Autres charges sociales	47 766	41 834
Total	669 018	599 994

Au 31 décembre 2019 la rubrique « Autres passifs courants » inclut un montant d'environ 29 millions d'euros correspondant à des rémunérations en attente de paiement (20 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Amortissements et provisions-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2019 et 2018 est le suivant :

Milliers d'euros	2019	Retraité 2018
Dotations pour amortissements d'immobilisations corporelles (Note 11)	73 279	55 343
Dotations pour amortissements d'actifs incorporels (Note 10)	7 082	6 383
Variation des provisions pour risques et charges sans démantèlement (Note 19)	33 702	35 557
Dépréciation d'actifs fixes (Note 11)	5 271	-
Dotations pour amortissements d'actifs au titre du droit d'utilisation (Note 12)	6 362	-
Variation des dépréciations des comptes à recouvrer (Notes 14.c et 15)	47 755	22 491
Dépréciation des fonds de commerce (Note 9)	4 227	-
Autres	(15 556)	(14 981)
Total	162 122	104 793

La rubrique « Autres » aux 31 décembre 2019 et 2018 correspond principalement aux applications des provisions que le Groupe enregistre dans cette rubrique en inscrivant les charges pour les paiements provisionnés aux 31 décembre 2018 et 2017 par leur nature dans le compte de résultats consolidés ci-joint.

Produits financiers-

Les produits financiers correspondent à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif aux actifs financiers dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti.

Charges financières-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2019 et 2018 est le suivant :

Milliers d'euros	2019	Retraité 2018
Charges financières pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	5 307	3 422
Charges financières avec des entités de crédit (*)	44 362	38 753
Autres charges financières	4 891	6 434
	54 560	48 609

(*) Dérivés principalement des « Project finance » des parcs éoliens, des prêts syndiqués d'Elecnor, S.A. et des Swaps de taux d'intérêt (IRS)(Notes 17 et 18).

Les charges financières correspondent dans leur quasi-totalité à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif aux passifs financiers dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti.

25. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Dans les exercices 2019 et 2018, le bilan de situation et le compte de résultat des Unions Temporaires d'Entreprises dont fait partie Elecnor, S.A. ou ses sociétés dépendantes, sont incorporés par la méthode de l'intégration proportionnelle dans les comptes annuels consolidés ci-joints conformément aux dispositions de l'IAS 31.

La liste des Unions Temporaires d'Entreprises (UTE), le pourcentage de participation du Groupe, aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que le montant de travaux exécutés en 2019 et 2018 et le carnet de commandes à la clôture est incluse à l'Annexe II de ces comptes annuels consolidés.

L'apport des coentreprises aux différentes rubriques de l'état de situation financière et du compte de résultat (consolidés) ci-joints aux 31 décembre 2019 et 2018 a été le suivant :

Milliers d'euros	2019	2018	PASSIF	2019	2018
ACTIF					
Immobilisations incorporelles	124	-	Résultat de l'exercice	(23 069)	12 623
Immobilisations corporelles	31 342	2 720	Dettes envers les établissements de crédit	-	937
Immobilisations financières	1 589	152	Dettes long terme	3 359	42
Stocks	2 399	10 491	Créditeurs et dettes à court terme	167 280	98 972
Débiteurs	78 535	58 320			
Investissements financiers temporaires	1 083	(982)			
Trésorerie	32 074	41 578			
Compte de régularisation	424	295			
Total	147 570	112 574	Total	147 570	112 574

Milliers d'euros	2019	2018
Compte de résultats		
Montant net chiffre d'affaires	130 786	148 524
Augmentation des stocks de produits finis et en cours de fabrication	-	(24)
Approvisionnements	(90 589)	(100 782)
Produits accessoires	1 213	3 005
Charges de personnel	(11 849)	(12 285)
Services extérieurs	(24 212)	(18 095)
Impôts et contributions	(1 902)	(2 060)
Pertes, dépréciation et variation des provisions pour opérations commerciales	(8 066)	(962)
Autres charges de gestion	(371)	(750)
Dotations à l'amortissement	(3 788)	(1 282)
Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations	(2)	59
Excès de provisions	-	2
Produits financiers	1 847	1 034
Charges financières	(6 901)	(6 405)
Écarts de change	(8 275)	3 897
Impôts étrangers	(960)	(1 253)
Total	(23 069)	12 623

26. CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes en attente d'exécution aux 31 décembre 2019 et 2018 par la Société mère, hormis les Unions Temporaires d'Entreprises (Note 25), détaillé par ligne d'activité, est le suivant :

Milliers d'euros	2019	2018
Par zone géographique		
National	460 249	363 388
Extérieur	1 128 920	922 596
Total	1 589 169	1 285 984
Par activités		
Électricité	632 051	488 849
Génération d'énergie	288 748	442 738
Télécommunications et spatiale	169 774	129 509
Construction, environnement et eau	314 918	48 778
Maintenance	28 559	40 671
Installations	64 056	29 457
Gaz	24 754	30 701
Chemins de fer	66 309	75 281
Total	1 589 169	1 285 984

En outre, au 31 décembre 2019 le carnet des commandes en attente d'exécution par les sociétés dépendantes s'élève à 633 547 milliers d'euros (841 399 milliers en 2018), en rapport essentiellement avec celles réalisées pour des sociétés du secteur électrique.

27. INFORMATION SUR LE DÉLAI MOYEN DE PAIEMENT AUX FOURNISSEURS DEUXIÈME DISPOSITION FINALE DE LA LOI 31/2014, DU 3 DÉCEMBRE

Les informations sur les reports de paiement accordés aux fournisseurs par les sociétés consolidées espagnoles sont les suivantes :

	2019	2018
Jours		
Délai moyen de paiement aux fournisseurs	63	64
Ratio des opérations payées	70	71
Ratio des opérations en attente de paiement	44	43
Montant en milliers d'euros		
Total des paiements effectués	861 025	802 457
Total des paiements en attente	248 389	210 708

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sur des paiements aux fournisseurs font référence à des créanciers commerciaux pour des dettes avec les fournisseurs de biens et de services, de sorte qu'elles incluent les données relatives aux rubriques « Dettes commerciales et autres comptes à payer - Dettes pour achats ou prestations de services ».

28. INFORMATIONS SUR LES EMPLOYÉS

Le nombre moyen de personnes employées durant les exercices 2019 et 2018, distribué par catégories sans inclure les coentreprises, est le suivant :

Catégories	Nombre moyen d'employés	
	2019	Retraité 2018
Direction	178	152
Cadres	1 081	885
Techniciens	3 010	2 206
Base	10 284	10 034
Total	14 553	13 277

Des effectifs moyens du Groupe durant 2019 et 2018, 5 709 et 5 865 employés avaient des contrats à caractère temporaire.

De plus, la distribution par sexe à la fin des exercices 2019 et 2018, détaillée par catégories, du personnel et des Administrateurs, sans inclure les coentreprises, est la suivante :

Catégories	31.12.2019		Retraité 31.12.2018	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	13	2	13	2
Direction	145	19	135	20
Cadres	897	201	683	239
Techniciens	2 125	1 120	1 406	868
Base	9 895	453	9 804	422
Total	13 075	1 795	12 041	1 551

Le nombre moyen de personnes dont le handicap est égal ou supérieur à 33%, décomposé par catégorie, est le suivant :

Catégories	2019	2018
Cadres	6	6
Techniciens	7	5
Base	34	32
Total	47	43

Elecnor, S.A. a clos l'exercice 2019 avec des effectifs de 8 374 salariés en Espagne (7 981 en 2018), dont 47 sont handicapés, ce qui représente 0,56% des effectifs en Espagne. L'exceptionnalité a été accordée à Elecnor, S.A. par le biais de mesures alternatives. Les contrats conclus au Centre spécial d'emploi et certifiés durant l'exercice 2019 s'élevaient à 3 458 milliers d'euros (2 539 milliers d'euros en 2018), ce qui équivaldrait à une embauche supplémentaire de 31 % de personnel handicapé (1,93 % de personnel handicapé en 2018). On aboutirait ainsi à un total de 2,62%, qui dépasse le quota obligatoire (2%).

Exercice 2019

Milliers d'euros	Ventes et autres produits d'exploitation	Produits financiers
Par la méthode de la mise en équivalence :		
Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.U.	1	25
Gasoducto de Morelos, SAPI de CV	89	1 382
Groupe Celeo Concesiones e Inversiones		
Celeo Termosolar, S.L.	60	-
Dioxipe Solar, S.L.	5 602	-
Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	9 421	-
Celeo Redes Chile, LTDA	965	-
Celeo Fotovoltaico, S.L.U.	317	-
Casablanca Transmisora de Energía, S.A.	5 009	-
Mataquito Transmisora de Energía, S.A.	12 938	-
Diego de Almagro Transmisora de Energía, S.A.	28 382	-
Celeo São João do Piauí FV I, S.A. (7 sociétés)	127 901	-
Integração Maranhense Transmissora de Energia, S.A.	159	-
Pedras Transmissora De Energia, S.A.	274	-
Serra De Ibiapa Transmissora de Energia, S.A.	54 517	-
Total	245 635	1 407

29. SOLDES ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

29.1. Soldes et transactions du Groupe avec des parties liées

Les conditions des transactions avec les parties liées sont équivalentes à celles établies pour les transactions faites dans des conditions de marché. Les transactions réalisées par le Groupe avec les sociétés participées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle et avec les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation durant les exercices 2019 et 2018 sont les suivantes :

Exercice 2018 (retraité)

Milliers d'euros	Services extérieurs et autres charges	Ventes et autres produits d'exploitation	Produits financiers
Par la méthode de la mise en équivalence :			
Dioxipe Solar, S.L.	-	5 416	-
Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	-	9 882	-
Gasoducto de Morelos, SAPI de CV	-	597	-
Morelos EPC, SAPI de CV	-	6 751	2 605
Groupe Celeo Redes			
Celeo Redes Chile, LTDA	87	1 655	-
Charrúa Transmisora de Energía, S.A.	201	7 903	-
Diego de Almagro Transmisora de Energía, S.A.	-	29 607	-
Alto Jahuel Transmisora de Energía, S.A.	67	-	-
Celeo São João do Piauí FV I, S.A. (7 sociétés)	-	4 881	-
Cantareira Transmissora de Energia, S.A.	-	8 619	-
Jauru Transmissora de Energia, S.A.	-	1 388	-
Pedras Transmissora De Energia, S.A.	-	5 671	-
Serra De Ibiapa Transmissora de Energia, S.A.	-	4 444	-
Total	355	86 814	2 605

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la composition des soldes à recouvrer et à payer à ces sociétés participées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle et avec les sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation, dérivés des opérations antérieures, est la suivante :

Milliers d'euros	2019			Retraité 2018		
	Comptes à recouvrer		Dettes	Comptes à recouvrer		Dettes
	Autres investissements financiers (Note 14)	Créances commerciales, sociétés liées	Dettes commerciales, sociétés associées et liées	Autres investissements financiers (Note 14)	Créances commerciales, sociétés liées	Dettes commerciales, sociétés associées et liées
Par la méthode de la mise en équivalence :						
Dioxipe Solar, S.L.	-	2 289	-	-	3 415	-
Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	-	2 387	-	138	2 195	-
Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V.	10 561	379	-	16 176	152	20
Serra De Ibiapa Transmissora de Energia, S.A. - SITE	-	2 223	-	-	-	-
São João do Piauí	-	6 314	-	-	-	-
Autres	-	1 527	60	-	1 350	576
	10 561	15 119	60	16 314	7 112	596

Au 31 décembre 2019, la société Santander Asset Management, S.A., SGIIIC possédait une participation significative dans Elecnor, S.A., la Société mère du Groupe Elecnor. Aucune transaction n'a été effectuée durant l'exercice avec cette société, aucun solde en attente de

recouvrement ou versement n'étant non plus maintenu au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2018, la société Bestinver Gestión, S.A., S.G.I.I.C. possédait une participation significative dans

Elecnor, S.A., la société mère du Groupe Elecnor. Aucune transaction n'a été effectuée durant l'exercice 2018 avec cette société, aucun solde en attente de recouvrement ou versement n'étant non plus maintenu au 31 décembre 2018.

29.2. Rétributions au Conseil d'Administration**a) Rétributions et autres prestations au Conseil d'Administration-**

Durant l'exercice 2019, il a correspondu aux membres du Conseil d'Administration de la Société mère des rétributions d'un montant de 5 200 milliers d'euros à tous les titres (4 937 milliers d'euros dans l'exercice 2018). Ces rétributions incluent celles dérivées de la qualité du personnel dirigeant.

La Société mère a versé un montant de 4,1 milliers d'euros, environ, à titre d'assurances vie souscrites en faveur des membres anciens et actuels du Conseil d'administration pendant les deux exercices.

Par ailleurs, aux 31 décembre 2019 et 2018, la Société mère n'avait pas d'obligations en matière de pensions ni de garanties avec les membres anciens ou actuels de cet organe d'Administration, ni aucun crédit accordé.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Conseil d'Administration de la Société mère est composé de 15 membres, dont deux femmes.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le montant versé par la Société mère à titre de prime d'assurance de responsabilité civile pour tous les administrateurs ou pour certains d'entre eux pour des dommages causés par des actions ou omissions dans l'exercice de leurs fonctions, n'est pas significatif.

b) Situation de conflit d'intérêt des Administrateurs-

Les membres du Conseil d'Administration de Elecnor, S.A. et les personnes liées à ces derniers ne se sont trouvées dans aucune situation de conflit d'intérêt ayant dû faire l'objet d'une communication conformément aux dispositions de l'article 229 du texte révisé de la Loi sur les sociétés de capitaux.

c) Transactions ne faisant pas partie des activités ordinaires ou réalisées dans des conditions de marché différentes par les administrateurs-

Au cours des exercices 2019 et 2018, les administrateurs de la Société mère n'ont réalisé, avec cette société ni avec aucune autre société du Groupe, aucune opération ne faisant pas partie des activités ordinaires ou dans des conditions autres que celles de marché.

29.3. Rémunération de l'équipe de direction

Pendant l'exercice 2019, la rémunération de l'équipe de direction du Groupe Elecnor s'est élevée à 4 661 milliers d'euros (1 186 milliers d'euros pendant l'exercice 2018).

30. HONORAIRES POUR SERVICES PRÊTÉS PAR LES AUDITEURS AUX COMPTES

Le cabinet d'audit (KPMG Auditores, S.L.) des comptes annuels du Groupe a facturé, au cours des exercices clos aux 31 décembre 2019 et 2018, les honoraires nets détaillés ci-dessous pour des services professionnels :

Milliers d'euros		
Description	2019	Retraité 2018
Pour des services d'audit	334	228
Pour d'autres services de vérification comptable	98	112
Pour d'autres services	12	-
Total	444	340

Les montants indiqués incluent la totalité des honoraires concernant les services réalisés au cours des exercices 2019 et 2018, indépendamment de la date de facturation de ces services.

Les autres services de vérification correspondent à la révision limitée d'états financiers intermédiaires et de procédures dont il a été convenu en relation avec le SCIIIF (système espagnol de contrôle interne sur les informations financières), fournis par KPMG Auditores, S.L. à Elecnor, S.A. au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Les autres services correspondent à des rapports de procédure dont il a été convenu en relation avec le respect de covenants et rapports d'autres procédures dont il a été convenu, fournis par KPMG Auditores, S.L. à Elecnor, S.A. au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Par ailleurs, d'autres entités affiliées à KPMG International ont facturé au Groupe, durant les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018, les honoraires nets pour des services professionnels détaillés ci-dessous :

Milliers d'euros		
Description	2019	Retraité 2018
Pour des services d'audit	170	149
Pour d'autres services de vérification comptable	38	19
Pour des services de conseil fiscal	4	17
Pour d'autres services	1 356	2 368
Total	1 568	2 553

Par ailleurs, d'autres cabinets d'audit ont facturé au Groupe, durant les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, les honoraires nets pour des services professionnels détaillés ci-dessous :

Milliers d'euros		
Description	2019	2018
Services d'audit	563	579
Pour d'autres services de vérification comptable	80	32
Services d'assistance fiscale	680	678
Autres services	541	270
Total	1 864	1 559

31. BÉNÉFICES PAR ACTION

Les bénéfices de base par action correspondant aux exercices 2019 et 2018 sont les suivants :

	2019	Retraité 2018
Bénéfice net attribuable (milliers d'euros)	126 377	82 117
Nombre total d'actions en circulation	87 000 000	87 000 000
Moins - Actions propres (Note 16 d)	(2 320 809)	(2 336 496)
Nombre moyen d'actions en circulation	84 679 191	84 663 504
Bénéfices de base par action (euros)	1,49	0,97

Aux 31 décembre 2019 et 2018, Elecnor, S.A., Société mère du Groupe Elecnor, n'a pas émis d'instruments financiers ni d'autres contrats qui donnent droit à leur propriétaire de recevoir des actions ordinaires de la Société. Par conséquent, les bénéfices dilués par action coïncident avec les bénéfices de base par action.

32. INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Le respect de l'environnement et la durabilité font partie de la culture et des valeurs fondamentales d'Elecnor. La Société maintient un engagement responsable envers la protection du milieu naturel et de l'efficacité de la consommation de ressources énergétiques. Le Système de gestion environnementale d'Elecnor a établi une systématique permettant d'identifier, d'évaluer et d'enregistrer les aspects environnementaux associés aux activités de la société, dont l'objectif est de déterminer parmi ces derniers ceux qui sont significatifs et d'appliquer les mécanismes correcteurs les plus efficaces afin de minimiser leur étendue.

Au cours de l'exercice 2019, des audits d'AENOR de certification Multisite ont été réalisés selon les normes ISO 9001:2015 et ISO 14001:2015. Il s'agit d'une certification unique pour toutes les organisations d'Elecnor Infraestructuras qui englobe toutes les branches des différentes activités et tous les centres de travail, lesquels étaient certifiés de manière individuelle auparavant.

Le Certificat pour la gestion de la qualité (RE-0096/1995) et pour la gestion environnementale (GA-2000/0294) inclut les divisions suivantes du Groupe :

- Sous-direction générale Grands réseaux
- Sous-direction générale Énergie
- Sous-direction générale Ingénierie
- Sous-direction générale Installations et Réseaux : Direction Centre et Délégations Nord ; Direction Nord-Est ; Direction Est ; Direction Sud ; Elecnor Medio Ambiente ; Elecnor Seguridad ; Área 3, Equipamiento, Diseño e Interiorismo ; Elecnor Infraestructure S.R.L. (Italie) ; Ehis Construcciones y Obras ; Aplicaciones Técnicas de la Energía et Jomar Seguridad.

En outre, les certifications de gestion environnementale des filiales suivantes sont maintenues :

- Audeca, (GA-1999/0134)
- Deimos (ES 028048-2)
- Hidroambiente (SGI 1201167/12)
- Enerfin (GA-2003/0416)

En 2019, Elecnor a renouvelé la certification AENOR Environnement CO₂ vérifié selon la norme ISO 14064-1. À travers cette vérification, Elecnor obtient un soutien indépendant et rigoureux en ce qui concerne la quantité de GES qu'il produit dans le cadre de ses activités, afin d'améliorer sa gestion de l'environnement et de l'énergie.

Elecnor a renouvelé le certificat d'inscription au Registre national de l'empreinte carbone, compensation et absorption de dioxyde de carbone, de l'Office espagnol du changement Climatique (OECC) du ministère espagnol de la Transition écologique, et a obtenu le label REDUZCO du fait d'avoir réduit pour la cinquième année consécutive l'empreinte carbone.

La certification AENOR du Système de gestion énergétique (GE-2013/0033) a été renouvelée selon la norme UNE-EN ISO 50001:2011.

En outre, Elecnor avait développé en 2018 une Stratégie de changement climatique afin de réduire son impact, d'accroître sa résilience et de tirer parti des opportunités qui pourraient découler du changement climatique, de sorte à poursuivre sa croissance en tant que Groupe d'une manière durable.

Enfin, Elecnor est désormais incluse dans le ranking international de durabilité CDP, après avoir obtenu la note B au cours de deux années consécutives, 2018 et 2019, ce qui représente une reconnaissance internationale de sa stratégie de lutte contre le changement climatique. En d'autres termes, Elecnor a été perçue en 2019 comme située au niveau le plus élevé de « Management » ou gestion du changement climatique. La note B d'Elecnor est supérieure à la moyenne du secteur des compagnies électriques et à la moyenne régionale européenne.

33. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Suite à l'apparition du Coronavirus COVID-19 en Chine en janvier 2020 et à sa récente expansion à de nombreux pays du monde, cette flambée du virus a été qualifiée de pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars dernier.

Au vu de la complexité des marchés, étant donné leur mondialisation, et de l'absence, pour l'instant, d'un traitement médical efficace contre le virus, les conséquences sur l'activité du Groupe Elecnor sont incertaines et vont en grande mesure dépendre de l'évolution et la propagation de la pandémie au cours des mois à venir, ainsi que de la capacité de réaction et d'adaptation de tous les agents économiques affectés.

Pour toutes ces raisons, à la date d'établissement des comptes annuels, il est trop tôt pour effectuer une évaluation approfondie ou une quantification des éventuels impacts du COVID-19 sur Elecnor et son groupe d'entreprises, étant donné l'incertitude régnant face à ses conséquences à court, moyen et long terme. Quoi qu'il en soit, les conséquences du COVID-19 sont considérées comme un événement postérieur ne demandant pas d'ajustement des comptes annuels consolidés de l'exercice 2019, sans préjudice de devoir être constatées dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2020.

En ce sens, à l'heure actuelle, une chute s'est produite dans l'activité prévue par le Groupe, correspondant aux premiers mois de l'année 2020, en raison du COVID-19, et il n'est pas possible d'évaluer si ladite situation va perdurer dans l'avenir, ni dans quelle mesure.

Malgré tout, en tenant compte des mesures prises par les gouvernements des différents pays dans lesquels le Groupe Elecnor intervient dans l'optique de la gestion de la situation de crise sanitaire produite par le COVID-19, les administrateurs et la direction de la Société ont mené à bien une évaluation préliminaire de la situation actuelle en fonction des meilleures informations disponibles. Pour toutes les raisons mentionnées précédemment, ces informations courent le risque d'être incomplètes. Sur la base de ladite évaluation, il convient de souligner les aspects suivants :

- Risque de liquidité : la situation générale des marchés peut potentiellement provoquer une augmentation générale des tensions de liquidité dans l'économie, ainsi qu'une contraction du marché du crédit. À ce niveau,

le Groupe bénéficie d'une solide situation financière et de lignes d'escompte non utilisées pour des montants élevés (Note 17), ce qui, allié à la mise en marche de plans spécifiques en vue de l'amélioration et la gestion efficace des liquidités, permettra de faire face à ces tensions.

- Risque opérationnel : le cours changeant et imprévisible des événements pourrait entraîner l'apparition d'un risque d'interruption temporaire de certaines des activités déployées par le Groupe. Des groupes de travail et procédures spécifiques ont donc été mis en place, destinés à surveiller et gérer en permanence l'évolution des opérations, afin de minimiser l'impact sur ces dernières.

- Risque de variation de certaines valeurs financières : les facteurs mentionnés précédemment peuvent provoquer une baisse dans les prochains états financiers des valeurs de rubriques importantes pour le Groupe Elecnor, comme le « Montant net du chiffre d'affaires » ou le « Bénéfice après impôts », ou de certains indicateurs clés (ratio d'EBITDA/endettement financier net), même s'il n'est pas possible pour l'instant de quantifier leur impact de manière fiable, au vu des éléments et restrictions indiqués précédemment.

Enfin, soulignons que les administrateurs et la direction d'Elecnor mènent actuellement à bien une supervision constante de l'évolution de la situation, dans le but d'affronter avec succès les éventuels impacts, aussi bien financiers que non financiers.

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2019	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Méthode de consolidation Intégration globale	ELECNOR, S.A.	Andes Solares, SAS (****)	COLOMBIE	***	Promotion et exploitation des sources d'énergie renouvelables	100,00%
		Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.L.U. (ATERSA)	ESPAGNE	Deloitte	Énergie solaire	100,00%
		Área 3 Equipamiento y Diseño Interiorismo, S.L.U.	ESPAGNE	***	Travaux de conception d'intérieur	100,00%
		Audeca, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Restauration et reboisement du milieu naturel et exploitation de routes	100,00%
		Betonor, S.L.	ANGOLA	***	Sans activité	51,00%
		Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Administration et gestion des entreprises	51,00%
		Corporación Electrade, S.A.	VENEZUELA	***	Construction et montage	100,00%
		Deimos Space, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
		Ehisa Construcciones y Obras, S.A.U.	ESPAGNE	Jose Francisco Villamonte Fernando	Construction et montage	100,00%
		Elecdal, URL	ALGÉRIE	***	Construction et montage	100,00%
		Elecdor, S.A.	ÉQUATEUR	Seel & Company, S.A.	Construction et montage	100,00%
		Elecen, S.A.	HONDURAS	***	Construction et montage	100,00%
		Elecnor Argentina, S.A.	ARGENTINE	SMS	Construction et montage	100,00%
		Elecnor Australia PTY, Ltd.	AUSTRALIE	ESV	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Elecnor Cameroun Société Anonyme	CAMEROUN	***	Construction et montage	100,00%
		Elecnor Chile, S.A.	CHILI	KPMG	Construction et montage	100,00%
		Elecnor de Mexico, S.A.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	100,00%
		Elecnor do Brasil, Ltda	BRÉSIL	KPMG	Construction et montage	100,00%
		Elecnor Energie & BAU, GmbH	ALLEMAGNE	***	Les plus amples activités commerciales d'ingénierie, projection, construction, montage, réparation, mouvement et conservation de tout type, en particulier d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	100,00%
		Elecnor Infrastrutture e Aerospaziale, S.R.L.	ITALIE	***	Construction et montage	100,00%
	Elecnor Infrastrutture, LLC	OMAN	***	Construction et maintenance	70,00%	
	Elecnor Perú, S.A.C.	PÉROU	Portal Vega & Asociados	Construction et montage	100,00%	

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2019	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		Elecnor Seguridad, S.L.U.	ESPAGNE	***	Installation et maintenance de systèmes de sécurité contre les incendies	100,00%
		Elecnor South Africa (PTY), Ltd.	AFRIQUE DU SUD	***	Construction et montage	100,00%
		Elecnor, Inc.	ÉTATS-UNIS	RP&B	Installations	100,00%
		Electrificaciones Del Norte, S.A.	ESPAGNE	***	Les plus amples activités commerciales	100,00%
		Electrolíneas del Ecuador, S.A.	ÉQUATEUR	Seel & Company, S.A.	Construction et montage	100,00%
		Elecven Construcciones, S.A.	VENEZUELA	Deloitte	Construction et montage	100,00%
		Enertel, S.A. de C.V.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	99,99%
		Eresma Solar, S.L.U. (****)	ESPAGNE	***	Promotion, construction et exploitation des sociétés liées aux énergies renouvelables	100,00%
		Grupo Elecnor Angola	ANGOLA	***	Activités en matière de travaux publics et génie civil	55,00%
		Hidroambiente, S.A.U.	ESPAGNE	KPMG	Activités environnementales	100,00%
IDDE, S.A.U.			ESPAGNE	***	Commercial	100,00%
		IQA Operations Group, Ltd.	ÉCOSSE	KPMG	Installations électriques	100,00%
		Jomar Seguridad, S.L.U.	ESPAGNE	***	Vente, installation et maintenance de systèmes de lutte contre les incendies et de sécurité	100,00%
		Montelecnor, S.A.	URUGUAY	Ernst & Young	Construction et montage	100,00%
		Omninstal Electricidade, S.A.	PORTUGAL	KPMG	Construction et montage	100,00%
		Parque Eólico Montañas, SLU (****)	ESPAGNE	***	Construction et exploitation du parc éolien	100,00%
		Parque Solar Porton, SAS	COLOMBIE	***	Génération d'énergie	100,00%
		Stonewood Desarrollos, S.L.	ESPAGNE	***	Commercial	100,00%
		Yariguies Solar, SAS (****)	COLOMBIE	***	Promotion et exploitation des sources d'énergie renouvelables	100,00%
CORPORACIÓN ELECTRADE						
		Electrade Investment, Ltda (*)	BARBADOS	***	Vente de matériels	100,00%
DEIMOS SPACE, S.L.U.						
		Deimos Atlantic Launchers, S.A. (*)	ITALIE	***	Transport spatial, lancement de satellites et de véhicules spatiaux	100,00%
		Deimos Engenharia, S.A.	PORTUGAL	ESAC Espirito Santo Associados	Prestation de services en matière de télécommunications, énergie, aéronautique et spatiale	100,00%
		Deimos Engineering and Systems, S.L.U. (*)	ESPAGNE	KPMG	Développement de logiciels, ingénierie et assistance technique en matière de télédétection	100,00%
		Deimos Space UK, Limited (*)	ROYAUME-UNI	James Cowper Kreston	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2019	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		S.C. Deimos Space, S.R.L. (*)	ROUMANIE	***	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
	ELECNOR AUSTRALIA					
		Green Light Contractors PTY, Ltd. (*)	AUSTRALIE	ESV	Construction d'un parc photovoltaïque	100,00%
	ELECNOR INC					
		Belco Elecnor Electric, INC (*)	ÉTATS-UNIS	RP&B	Installations électriques	100,00%
		Elecnor Hawkeye, LLC (*)	ÉTATS-UNIS	RP&B	Installations électriques	100,00%
	ELECTRIFICACIONES DEL NORTE, ELECNOR, S.A.					
		WAYRA ENERGY, S.A. (*)	ÉQUATEUR	***	Extraction pétrolière et gazière	50,00%
		Zogu, S.A. (*)	ÉQUATEUR	Seel & Company, S.A.	Construction et montage	100,00%
		ENERFÍN ENERGY CO OF CANADA				
		Lambton Enerwind General Partner Inc (Gp) (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
		Lambton Enerwind Limited Partnership (Sec) (*)	CANADA	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		ENERFIN ENERGY COMPANY OF CANADA, INC				
		Investissements Éoliennes de l'Érable, INC. (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
		Investissements Éoliennes de l'Érable, SEC. (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
		ENERFIN ENERVENTO EXTERIOR, S.L.				
		Gran Sul Geração de Energia (*)	BRÉSIL	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Guajira Eólica II, S.A.S. (*) (****)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Prairie Winds General Partner (*)	CANADA	***	Administration et gestion des entreprises	70,00%
		Prairie Winds Limited Partner (*)	CANADA	***	Promotion de parcs éoliens	25,00%
		Rio Norte I Energia (*)	BRÉSIL	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Rio Sul 1 Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Rio Sul 2 Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Vientos De Panaba, S.A. de CV (*)	MEXIQUE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
	ENERFIN ENERVENTO, S.L.U.					
		Aerogeneradores del Sur, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00%
		Eólica Montes de Cierzo, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2019	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		Eólica Páramo de Poza, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	70,00%
		Galicia Vento, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	90,60%
		Parque Eólico Malpica, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	95,55%
	ENERFIN SOCIEDAD DE ENERGÍA, S.L.					
		Enerfera, S.R.L. (*)	ITALIE	***	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00%
		Enerfin Developments British Columbia, Inc (*)	CANADA	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
		Enerfin do Brasil Sociedad de Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
		Enerfin Energy Company, Inc. (*)	ÉTATS-UNIS	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
		Enerfin Energy Company of Canada, INC (*)	CANADA	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Enerfin Enervento Exterior, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Enerfin Enervento, S.L.U. (*)	ESPAGNE	***	Administration et assistance	100,00%
		Enerfin Québec Services, INC (*)	CANADA	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Enerfin Sociedad de Energia, S.L.U.	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Eólica la Vela (*)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Eólica los Lagos (*)	CHILI	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Eólica Musichi (*)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Guajira Eólica I, S.A.S. (*)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Parque Eólico Cofrentes, S.L.U. (*)	ESPAGNE	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
		Vientos de Sucilá, S.A. de CV (*)	MEXIQUE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Vientos de Yucatán S.A. de C.V. (*)	MEXIQUE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
	EOLIENNES DE L'ÉRABLE COMMANDITAIRE					
		Éoliennes de l'Érable, SEC (*)	CANADA	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
		Éoliennes de l'Érable Commandite Inc (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
	INVESTISSEMENTS EOLIENNES DE L'ÉRABLE SEC					
		Éoliennes L'Érable Commanditaire Inc. (*)	CANADA	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2019	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		RIO NORTE I ENERGÍA, LTDA				
		Ventos de São Fernando I Energia (*)	BRÉSIL	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Ventos de São Fernando II Energia (*)	BRÉSIL	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Ventos de São Fernando III Energia (*)	BRÉSIL	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		RIO SUL 1 ENERGÍA, Ltda				
		Parques Eólicos Palmares, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation de concessions de services de transmission d'énergie électrique	80,00%
		Ventos da Lagoa, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
		Ventos do Litoral Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
		Ventos do Sul, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
		Ventos dos Índios Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
	Méthode de la mise en équivalence (Note 13)					
		ELECNOR, S.A.				
		Cosemel Ingenieria, Aie	ESPAGNE	***	Promotion, construction et développement d'installations et électrifications ferroviaires à grande vitesse	33,33%
		Dunor Energia, SAPI de CV	MEXIQUE	KPMG	Construction du projet de la centrale 313 CC Empalme II	50,00%
		GASODUCTO DE MORELOS, S.A.P.I. (Sdad Anónima Promotora de Inversión) DE C.V.	MEXIQUE	Deloitte	Exploitation et maintenance du gazoduc Morelos	50,00%
		Morelos Epc S.A.P.I. De Cv	MEXIQUE	Deloitte	Construction, ingénierie et fourniture au gazoduc Morelos	50,00%
		Morelos O&M, Sapi, Cv	MEXIQUE	***	Maintenance du gazoduc Morelos	50,00%
		CELEO CONCESIONES E INVERSIONES, S.L.U.				
		Celeo Energia S.L. (*)	ESPAGNE	***	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	51,00%
		Celeo Redes, S.L.U. (*)	ESPAGNE	KPMG	Administration et gestion des entreprises	51,00%

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2019	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		Celeo Termosolar, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation postérieure de centrales thermo-solaires	51,00%
		Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U. (*)	ESPAGNE	***	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	51,00%
	CELEO ENERGÍA, SLU	Celeo Energía Brasil, LTDA (*)	BRÉSIL	***	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	51,00%
		Celeo Energía Chile, SPA (*)	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	51,00%
		Celeo Luz de Mexicali I, S.A. de C.V. (*)	MEXIQUE	***	Promotion et génération d'énergie	51,00%
		Celeo Luz de Mexicali II, S.A. de C.V. (*)	MEXIQUE	***	Promotion et génération d'énergie	51,00%
	CELEO REDES BRASIL, S.A.	Brilhante II Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50%
		Brilhante Transmissora de Energia S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50%
		Cachoeira Paulista Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
		Caiuá Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
		Cantareira Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
		Celeo Redes Expansões, S.A. (*) (****)	BRÉSIL	***	Participation dans d'autres sociétés nationales ou étrangères et participer à des consortiums	51,00%
		Celeo Redes Transmissão de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Participation dans d'autres sociétés nationales ou étrangères et participer à des consortiums	51,00%
		Celeo Redes Transmissão e Renováveis, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Commercialisation d'énergie d'origine solaire et maintenance de lignes de transmission	51,00%

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2019	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		Coqueiros Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
		Encruzo Novo Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
		Integração Maranhense Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
		Linha de Transmissão Corumbá, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
		Parintins Amazonas Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
		Pedras Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
		Serra De Ibiapa Transmissora de Energia, S.A. - SITE (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
	CELEO REDES CHILE LTDA.	Celeo Redes Operación Chile, S.A.	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
		CRC Transmisión, SPA (*)	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
	CELEO REDES EXPANSOES, S.A.	Jauru Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
	CELEO REDES OPERACIÓN CHILE, S.A.	Alto Jahuel Transmisora de Energia, S.A.	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,01%
		Charrúa Transmisora de Energia, S.A.	CHILI	KPMG	Montage, installation et exploitation de la nouvelle ligne 2 x 500 Charrúa - Ancoa	51,01%
	CELEO REDES T. DE ENERGÍA, S.A.	Lt Triangulo, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2019	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		Vila do Conde Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
	CELEO REDES T. E RENOVAVEIS, S.A.					
		Celeo São João do Piauí FV I, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%
		Celeo São João do Piauí FV II, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%
		Celeo São João do Piauí FV III, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%
		Celeo São João do Piauí FV IV, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%
		Celeo São João do Piauí FV V, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%
		Celeo São João do Piauí FV VI, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%
	CELEO REDES, S.L.					
		Celeo Redes Brasil, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%
		Celeo Redes Chile, Ltda (*)	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
	CELEO TERMOSOLAR					
		Aries Solar Termoeléctrica, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	51,00%
		Dioxipe Solar, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	49,76%
		Solar Renewables Spain, S.A R.L. (*) (****)	LUXEMBOURG	***	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	51,00%
	CRC TRANSMISION, SPA					
		Casablanca Transmisora de Energía, S.A. (*)	CHILI	KPMG	Promoción, construcción y explotación de instalaciones de energía eléctrica	51,00%
		Diego de Almagro Transmisora de Energía, S.A. (*)	CHILI	KPMG	Promoción, construcción y explotación de instalaciones de energía eléctrica	51,00%
		Mataquito Transmisora de Energía, S.A. (*) (****)	CHILI	KPMG	Promoción, construcción y explotación de instalaciones de energía eléctrica	51,00%
	ENERFIN ENERVENTO EXTERIOR, S.L					
		Woolsthorpe Holding Pty Ltd (*)	AUSTRALIE	***	Gestión y administración de empresas	50,00%
		Woolsthorpe Holding Trust (*)	AUSTRALIE	***	Gestión y administración de empresas	50,00%

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2019	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
	ENERFIN ENERVENTO, S.L.U.					
		Parque Eólico La Gaviota, S.A. (*)	ESPAGNE	Ernst & Young	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	37,33%
	ENERFIN SOCIEDAD DE ENERGÍA, S.L.					
		Gestión de Evacuación La Serna, S.L. (Gelaserna) (*)	ESPAGNE	***	Promotion de parcs éoliens	15,00%
	HELIOS INVERSION					
		Celeo Fotovoltaico, S.L.U. (*)	ESPAGNE	KPMG	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	51,00%

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2018	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Méthode de consolidation						
Intégration globale						
ELECNOR, S.A.						
		Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.L.U. (ATERSA)	ESPAGNE	Deloitte	Énergie solaire	100,00%
		Área 3 Equipamiento y Diseño Interiorismo, S.L.U.	ESPAGNE	***	Travaux de conception d'intérieur	100,00%
		Audeca, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Restauration et reboisement du milieu naturel et exploitation de routes	100,00%
		Barcardine Remote Community Solar Farm PTY, LTD(*)	AUSTRALIE	ESV	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	20,00%
		Betonor, S.L.	ANGOLA	***	Sans activité	51,00%
		Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Corporación Electrade, S.A.	VENEZUELA	***	Construction et montage	100,00%
		Deimos Space, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
		Ehisa Construcciones y Obras, S.A.U.	ESPAGNE	Luis Ruiz Apilanez	Construction et montage	100,00%
		Elecdal, URL	ALGÉRIE	***	Construction et montage	100,00%
		Elecdor, S.A.	ÉQUATEUR	Batallas & Batallas Auditores	Construction et montage	100,00%
		Elecen, S.A.	HONDURAS	***	Construction et montage	100,00%
		Elecfance, S.A.S.U.	FRANCE	Excelia Conseil	Étude et réalisation d'activités électriques	100,00%
		Elecnor Argentina, S.A.	ARGENTINE	SMS	Construction et montage	100,00%
		Elecnor Australia PTY, Ltd.	AUSTRALIE	ESV	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Elecnor Chile, S.A.	CHILI	Armando Vergara Gutiérrez	Construction et montage	100,00%
		Elecnor de Mexico, S.A.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	100,00%
		Elecnor do Brasil, Ltda	BRÉSIL	KPMG	Construction et montage	100,00%
		Elecnor Energie & BAU, GmbH	ALLEMAGNE	***	Les plus amples activités commerciales d'ingénierie, projection, construction, montage, réparation, mouvement et conservation de tout type, en particulier d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	100,00%
		Elecnor Infrastrutture e Aerospaziale, S.R.L.	ITALIE	***	Construction et montage	100,00%
		Elecnor Perú, S.A.C.	PÉROU	KPMG	Construction et montage	100,00%

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2018	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte	
		Elecnor Seguridad, S.L.U.	ESPAGNE	***	Installation et maintenance de systèmes de sécurité contre les incendies	100,00%	
		Elecnor South Africa (PTY), Ltd.	AFRIQUE DU SUD	***	Construction et montage	100,00%	
		Elecnor, Inc.	ÉTATS-UNIS	RP&B	Installations	100,00%	
		Electrolíneas del Ecuador, S.A.	ÉQUATEUR	Batallas & Batallas Auditores	Construction et montage	100,00%	
		Elecven Construcciones, S.A.	VENEZUELA	Deloitte	Construction et montage	100,00%	
		Enertel, S.A. de C.V.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	99,99%	
		Grupo Elecnor Angola	ANGOLA	***	Activités en matière de travaux publics et génie civil	55,00%	
	IDDE, S.A.U.	Hidroambiente, S.A.U.	ESPAGNE	KPMG	Activités environnementales	100,00%	
			ESPAGNE	***	Commercial	100,00%	
			IQA Operations Group, Ltd.	ÉCOSSE	KPMG	Installations électriques	100,00%
			Jomar Seguridad, S.L.U.	ESPAGNE	***	Vente, installation et maintenance de systèmes de lutte contre les incendies et de sécurité	100,00%
			Montelecnor, S.A.	URUGUAY	Ernst & Young	Construction et montage	100,00%
			Omninstal Electricidade, S.A.	PORTUGAL	KPMG	Construction et montage	100,00%
			Parque Solar Porton, SAS(****)	COLOMBIE	***	Génération d'énergie	100,00%
			Sociedad Aragonesa De Aguas Residuales, S.A.U.	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation de stations d'épuration	100,00%
			Stonewood Desarrollos, S.L.	ESPAGNE		Commercial	100,00%
		CELEO CONCESIONES E INVERSIONES, S.L.U.	Celeo Energía S.L. (*)	ESPAGNE	***	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%
			Celeo Redes, S.L.U. (*)	ESPAGNE	KPMG	Administration et gestion des entreprises	51,00%
			Celeo Termosolar, S.L.	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation postérieure de centrales thermo-solaires	100,00%
			Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U. (*)	ESPAGNE	***	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
			Tramperase, S.L. (*)	ESPAGNE	***	Promotion	100,00%
	CELEO ENERGÍA, S.L.U.	Celeo Energía Brasil, LTDA (*)	BRÉSIL	***	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%	

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2018	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		Celeo Energia Chile, SPA (*)	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%
		Celeo Luz de Mexicali I, S.A. de C.V. (*) (****)	MEXIQUE	***	Promotion et génération d'énergie	100,00%
		Celeo Luz de Mexicali II, S.A. de C.V. (*) (****)	MEXIQUE	***	Promotion et génération d'énergie	100,00%
CORPORACION ELECTRADE		Electrade Investment, Ltda (*)	BARBADOS	***	Vente de matériels	100,00%
DEIMOS SPACE, S.L.U.		Deimos Atlantic Launchers, S.A. (*)	ITALIE	***	Transport spatial, lancement de satellites et de véhicules spatiaux	100,00%
		Deimos Castilla La Mancha, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Développement de logiciels, ingénierie et assistance technique en matière de télédétection	100,00%
		Deimos Engenharia, S.A.	PORTUGAL	ESAC Espírito Santo Associados	Prestation de services en matière de télécommunications, énergie, aéronautique et spatiale	100,00%
		Deimos Space UK, Limited (*)	ROYAUME-UNI	James Cowper Kreston	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
		S.C. Deimos Space, S.R.L. (*)	ROUMANIE	***	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
ELECNOR AUSTRALIA		Green Light Contractors PTY, Ltd. (*)	AUSTRALIE	ESV	Construction d'un parc photovoltaïque	100,00%
ELECNOR INC		Belco Elecnor Electric, INC (*)	ÉTATS-UNIS	RP&B	Installations électriques	100,00%
		Elecnor Hawkeye, LLC (*)	ÉTATS-UNIS	***	Installations électriques	100,00%
ELECTROL, S.A.		Zogu, S.A. (*)	ÉQUATEUR	Batallas & Batallas Auditores	Construction et montage	100,00%
ENERFIN ENERGY CO OF CANADA		Lambton Enerwind General Partner Inc (Gp) (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
		Lambton Enerwind Limited Partnership (Sec) (*)	CANADA	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
ENERFIN ENERGY COMPANY OF CANADA, INC		Investissements Éoliennes de l'Érable, INC. (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
		Investissements Éoliennes de l'Érable, SEC. (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2018	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		ENERFIN ENERVENTO EXTERIOR, S.L.				
		Eólica la Vela (*)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Eólica los Lagos (*)	CHILI	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Eólica Musichi (*)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Gran Sul Geração de Energia (*) (****)	BRÉSIL	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Guajira Eólica I, S.A.S. (*)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Guajira Eólica II, S.A.S. (*) (****)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Parques Eólicos Palmares, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation de concessions de services de transmission d'énergie électrique	80,00%
		Prairie Winds General Partner (*)	CANADA	***	Administration et gestion des entreprises	70,00%
		Prairie Winds Limited Partner (*)	CANADA	***	Promotion de parcs éoliens	25,00%
		Rio Norte I Energia (*) (****)	BRÉSIL	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Rio Sul 1 Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Rio Sul 2 Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Ventos da Lagoa, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
		Ventos do Litoral Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
		Ventos de São Fernando I Energia (*) (****)	BRÉSIL	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Ventos de São Fernando II Energia (*) (****)	BRÉSIL	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Ventos do Sul, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
		Ventos dos Índios Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
		Vientos De Panaba, S.A. de CV (*)	MEXIQUE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Vientos de Sucilá, S.A. de CV (*)	MEXIQUE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		Vientos de Yucatán S.A. de C.V. (*)	MEXIQUE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
		ENERFIN ENERVENTO, S.L.U.				
		Aerogeneradores del Sur, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00%
		Eólica Montes de Cierzo, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
		Eólica Páramo de Poza, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	70,00%
		Galicia Vento, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	90,60%
		Parque Eólico Malpica, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	95,55%

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2018	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
ENERFIN SOCIEDAD DE ENERGÍA, S.L.						
		Enerfera, S.R.L. (*)	ITALIE	***	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00%
		Enerfin Developments British Columbia, Inc (*)	CANADA	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
		Enerfin do Brasil Sociedad de Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
		Enerfin Energy Company, Inc. (*)	ÉTATS-UNIS	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
		Enerfin Energy Company of Canada, INC (*)	CANADA	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Enerfin Enervento Exterior, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Enerfin Enervento, S.L.U. (*)	ESPAGNE	***	Administration et assistance	100,00%
		Enerfin Québec Services, INC (*)	CANADA	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Enerfin Sociedad de Energía, S.L.U.	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
		Parque Eólico Cofrentes, S.L.U. (*)	ESPAGNE	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
EOLIENNES DE L'ÉRABLE						
		Éoliennes de l'Érable, SEC (*)	CANADA	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
EOLIENNES DE L'ÉRABLE COMMANDITAIRE						
		Éoliennes de l'Érable Commandite Inc (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
HELIOS INVERSION						
		Celeo Fotovoltaico, S.L.U. (*)	ESPAGNE	KPMG	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
HIDROAMBIENTE, S.A.						
		Sdad Aragonesa de Estaciones Depuradoras, S.A. (*)	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation de stations d'épuration	60,00%
INVESTISSEMENTS EOLIENNES DE L'ÉRABLE SEC						
		Éoliennes L'Érable Commanditaire Inc. (*)	CANADA	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2018	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Méthode de la mise en équivalence (Note 10)						
	ELECNOR, S.A.					
		Cosemel Ingenieria, Aie	ESPAGNE	***	Promotion, construction et développement d'installations et électrifications ferroviaires à grande vitesse	33,33%
		GASODUCTO DE MORELOS, S.A.P.I. (Sdad Anónima Promotora de Inversión) DE C.V.	MEXIQUE	Deloitte	Exploitation et maintenance du gazoduc Morelos	50,00%
		Morelos Epc S.A.P.I. De Cv	MEXIQUE	Deloitte	Construction, ingénierie et fourniture au gazoduc Morelos	50,00%
		Morelos O&M, Sapi, Cv	MEXIQUE	***	Maintenance du gazoduc Morelos	50,00%
		Sdad. Aguas Residuales Pirineos, S.A.	ESPAGNE	***	Construction et exploitation de stations d'épuration	50,00%
	CELEO REDES BRASIL, S.A.					
		Brilhante II Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50%
		Brilhante Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50%
		Jauru Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	16,99%
		Caiuá Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
		Cantareira Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
		Celeo Redes Transmissão de Energia, S.A. (*) (****)	BRÉSIL	KPMG	Participation dans d'autres sociétés nationales ou étrangères et participer à des consortiums	51,00%
		Coqueiros Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
		Encruzo Novo Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
		Integração Maranhense Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
		Linha de Transmissão Corumbá, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
		Lt Triangulo, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
		Pedras Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
		Serra De Ibiapa Transmissora de Energia, S.A. - SITE (*) (****)	BRÉSIL	***	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
		Vila do Conde Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2018	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
CELEO REDES CHILE LTDA						
		Celeo Redes Operación Chile, S.A.	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
CELEO REDES OPERACIÓN CHILE, S.A.						
		Alto Jahuel Transmisora de Energía, S.A.	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	50,99%
		Charrúa Transmisora de Energía, S.A.	CHILI	KPMG	Montage, installation et exploitation de la nouvelle ligne 2 x 500 Charrúa - Ancoa	51,00%
		Diego de Almagro Transmisora de Energía, S.A.	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%
CELEO REDES, S.L.						
		Celeo Redes Brasil, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%
		Celeo Redes Chile, Ltda (*)	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
CELEO TERMOSOLAR						
		Aries Solar Termoeléctrica, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	55,70%
		Dioxipe Solar, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	55,00%
ENERFIN ENERVENTO EXTERIOR, S.L.						
		Woolsthorpe Holding Pty Ltd (*) (****)	AUSTRALIE	***	Administration et gestion des entreprises	50,00%
		Woolsthorpe Holding Trust (*) (****)	AUSTRALIE	***	Administration et gestion des entreprises	50,00%
ENERFIN ENERVENTO, S.L.U.						
		Parque Eólico La Gaviota, S.A. (*)	ESPAGNE	Ernst & Young	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	37,33%
ENERFIN SOCIEDAD DE ENERGÍA, S.L.						
		Gestión de Evacuación La Serna, S.L. (Gelaserna) (*) (****)	ESPAGNE	***	Promotion de parcs éoliens	15,00%

Annexe II : Liste UTEs intégrées

Milliers d'euros (*)	Pourcentage de participation	2019		2018	
		Production réalisée	Portefeuille non produite	Production réalisée	Portefeuille non produite
UTE PUENTE MAYORGA	50,00%	--	--	--	--
UTE ELNR-CONSTUCSA E. HIDROGENO	50,00%	--	--	--	--
UTE PARQUESUR OCIO	90,00%	--	--	--	--
UTE INSTALACIONES ELECTRICAS SINCROTRON ALBA	50,00%	--	--	--	--
UTE CAMPO ARAÑUELO	50,00%	--	--	--	--
UTE MUVIM	30,00%	--	--	--	--
UTE ROTA HIGH SCHOOL	50,00%	--	--	--	--
UTE ELECNOR OSEPSA	50,00%	--	--	2	--
UTE CAN COLOMER	50,00%	--	--	--	--
UTE VILLASEQUILLA - VILLACAÑAS	21,00%	--	--	543	--
UTE AVELE	22,00%	--	--	--	--
UTE AVELE 2	22,00%	--	--	--	--
AEROPUERTO LANZAROTE SAMPOL-ELECNOR UTE	50,00%	--	--	--	--
UTE NIÑO DE ORO	100,00%	--	--	--	--
UTE EXPLOTACION ZONA 07-A	60,00%	--	--	1 039	--
CONSORCIO ELECNOR-DYNATEC	100,00%	--	--	1 535	4 683
UTE ZONA P-2	50,00%	--	--	--	--
UTE SUBESTACION JUNCARIL	50,00%	--	--	(25)	--
UTE AEROPOLIS	50,00%	--	--	--	--
UTE CASA DE LAS ARTES	50,00%	--	--	--	--
UTE 2ª FASE NIÑO DE ORO	100,00%	--	--	--	--
UTE SSAA EIX DIAGONAL	50,00%	--	--	--	--
UTE MARINA BAIXA	40,00%	--	--	--	--
UTE AUDIO BARAJAS	50,00%	--	--	--	--
UTE LOS CARAMBOLOS	100,00%	--	--	--	--
UTE CENTRO DE PROSPECTIVA RURAL	100,00%	--	--	--	--
UTE CENTRO MAYORES BAENA	100,00%	--	--	--	--
UTE TARAZONA	100,00%	--	--	--	--
UTE TERMINAL DE CARGA	50,00%	--	--	--	--
UTE PCTH	100,00%	--	--	--	--
UTE LED MOLLET	70,00%	--	--	--	--
UTE VIA LA CARTUJA	20,00%	--	--	--	--
UTE GALINDO	100,00%	--	--	--	--
UTE DESVIOS LAV SEVILLA	28,85%	--	--	--	--
UTE MTO. SEG. Y EMERG. MADRID	100,00%	--	--	--	--
UTE AMPLIACION MUSEO MORERIA	100,00%	--	--	--	--
UTE FIGUERES WIFI	50,00%	--	--	--	--
UTE PLANTA RSU ACAHUALINCA	70,00%	--	--	--	--
UTE CENTRO OUPACIONAL FERROL	50,00%	--	--	--	--
UTE ELECNOR ONILSA	85,00%	--	--	--	--
UTE SAN CRISPIN	100,00%	--	--	122	--
UTE UBE LA ISLA	100,00%	--	--	40	--
UTE EXPLOTACION ZONA P2	50,00%	--	--	641	650
UTE AS SOMOZAS	50,00%	--	--	--	--
UTE SAN JERONIMO	100,00%	--	--	37	--

Suite à la page suivante

Annexe II : Liste UTEs intégrées

Milliers d'euros(*)	Pourcentage de participation	2019		2018	
		Production réalisée	Portefeuille non produite	Production réalisée	Portefeuille non produite
UTE JARDINES MOGAN	100,00%	--	--	805	--
UTE URBANIZACION PEDRO III	100,00%	--	--	--	--
UTE ELECNOR-ONDOAN SERVICIOS	50,00%	--	--	899	900
UTE ELECNOR - DEIMOS SIPA	100,00%	--	--	--	--
UTE COMUNICACIONES SANT CUGAT	100,00%	--	--	--	--
UTE VENCILLON	100,00%	--	--	--	--
UTE PATRIMONIO SEGURIDAD	66,66%	--	--	480	500
UTE ESPACIOS VERDES SAN VICENTE DEL RASPEIG	100,00%	--	--	334	--
UTE PLAZAS COMERCIALES T4	100,00%	--	--	--	--
UTE BT HOSPITAL DE ZAMORA	50,00%	--	--	--	--
UTE TRANVIA OUARGLA	49,50%	--	--	6 961	2 545
UTE ENERGIA GALICIA	20,00%	--	--	18 238	28 451
UTE AEROPUERTO DE PALMA	100,00%	--	--	--	--
GROUPEMENT INTERNATIONAL SANTÉ POUR HAÏTI	100,00%	--	--	5 241	2 658
UTE MANCOMUNIDAD DE DURANGO	60,00%	--	--	4	--
UTE ENERGIA GRANADA	33,34%	--	--	62	356
UTE MOBILIARIO HUCA	100,00%	--	--	--	--
UTE ANILLO GALINDO	25,00%	--	--	1 193	--
UTE SICA BCN	100,00%	--	--	--	--
UTE DEINOR NOAIN	100,00%	--	--	--	--
CONSORCIO NUEVA POLICLÍNICA DE CHITRE	100,00%	--	--	3 611	821
CONSORCIO NUEVA POLICLÍNICA DE CHEPO	100,00%	--	--	1 203	125
UTE ADEC LOCALES CERCANIAS	100,00%	--	--	--	--
UTE CRA ENAGAS	100,00%	--	--	--	--
UTE CAMPO DE VUELO TF NORTE	100,00%	--	--	--	--
UTE MATIKO	20,00%	--	--	--	--
UTE VOPI4-ELNR CA L'ALIER	50,00%	--	--	1 589	440
UTE REUBIC EQUIP NAV BARAJAS	100,00%	--	--	38	--
UTE MANTENIMIENTO AVE ENERGIA	12,37%	--	--	15 933	103 002
UTE ASEGOP IBIZA	65,00%	--	--	54	38
UTE ELECNOR BUTEC BELLARA	60,00%	--	--	54 397	26 597
UTE AVELE3	22,00%	--	--	--	--
UTE AVELE4	22,00%	--	--	--	--
UTE EDARES SEGOVIA	70,00%	--	--	73	--
UTE VIGILANCIA BOADILLA	100,00%	--	--	--	--
UTE SICA	100,00%	--	--	71	425
UTE CASTELFLORITE	100,00%	--	--	--	--
UTE MANTENIMIENTO AEROPUERTO DE PALMA	50,00%	--	--	1 822	--
UTE CUETO DEL MORO	25,00%	--	--	--	--
UTE ELECNOR ALGHANIM	60,00%	--	--	285	3 201
UTE MANTENIMIENTO VALEBU	50,00%	--	--	366	2 087
UTE EMBARQUE DESEMBARQUE T4	100,00%	--	--	20	--
UTE CONTAR	100,00%	--	--	53	--
UTE INST. RECERCA SANT PAU	50,00%	--	--	999	282
UTE INST. MERCAT DE SANT ANTONI	60,00%	--	--	3 589	102

Suite à la page suivante

Annexe II : Liste UTEs intégrées

Milliers d'euros(*)	Pourcentage de participation	2019		2018	
		Production réalisée	Portefeuille non produite	Production réalisée	Portefeuille non produite
UTE TUNELES ABDALAJIS	100,00%	--	--	471	397
UTE TORRENTE - XATIVA	50,00%	--	--	--	--
UTE EMPALME II	50,00%	--	--	3 942	--
UTE CENTRO LOG. IBEREBRO	41,90%	--	--	6	--
UTE AEROPUERTO TERUEL	50,00%	--	--	--	--
UTE NAVE SESTAO	50,00%	--	--	(246)	--
UTE ENERGIA GALICIA MANTENIMIENTO	20,00%	--	--	1 599	31 626
UTE URDULIZ BARRIA	50,00%	--	--	--	--
UTE TERMINAL DE CARGA TF NORTE	50,00%	--	--	165	1
UTE URBANIZADORA RIODEL	50,00%	--	--	--	--
UTE OFICINAS IBEREBRO	100,00%	--	--	760	--
UTE FIRA PAVELLO 2	70,00%	--	--	--	--
ELECNOR TARGET LLC, JV	60,00%	--	--	4 975	5 388
UTE LINEA 1	20,00%	--	--	--	--
UTE INSTALACIONES LOIOLA	50,00%	--	--	--	--
UTE CEIP SOBRADIEL	100,00%	--	--	695	--
UTE TERMINAL E	50,00%	--	--	1 961	80
UTE QUEVEDO	50,00%	--	--	52	3
UTE HERNANI-IRUN	50,00%	--	--	2 136	1 998
UTE ACTUAC ETAPS CYII LOTE2	50,00%	--	--	144	160
UTE CARPIO Y POLLOS	50,00%	--	--	130	82
UTE METRO SAN INAZIO	100,00%	--	--	--	--
UTE CAMPO DE VUELOS ASTURIAS	100,00%	--	--	421	868
UTE BIOMASA HUERTA DEL REY	50,00%	--	--	596	15
UTE MOPAEL	80,00%	--	--	4 527	1 576
UTE OFICINAS GENCAT	60,00%	--	--	16 411	11
UTE UYUNI-YUNCHARA	49,00%	--	--	21 623	--
UTE MEGAFONIA AENA	70,00%	--	--	34	--
UTE MANTENIMIENTO SIGMA AENA	100,00%	--	--	199	249
UTE LINEA 8	20,00%	--	--	--	--
UTE RENFE AGENTE UNICO	100,00%	--	--	889	1 498
UTE RENFE CCTV	100,00%	--	--	704	4 316
UTE UCA	100,00%	--	--	216	--
UTE SIPA AENA	100,00%	--	--	510	--
JV ELECNOR AL OWN	70,00%	--	--	13 769	913
UTE BILBOPORTUA	50,00%	--	--	407	353
UTE BIZKAIKO ARGIAK	23,00%	--	--	556	--
ELECNOR AND RAY, J.V.V	60,00%	--	--	1 536	--
UTE MANTENIMIENTO LOTE 1	50,00%	--	--	1 648	587
UTE ILSSA ELECNOR	100,00%	--	--	--	--
UTE ELECNOR - EIFFAGE	50,00%	--	--	28 516	15 456
UTE LINEA 5	20,00%	--	--	3	244
UTE TIL TIL	100,00%	--	--	13 484	--
UTE EDAR LAGUNA DE NEGRILLOS	80,00%	--	--	338	150
UTE CIP ARCOSUR	100,00%	--	--	1 235	--

Suite à la page suivante

Annexe II : Liste UTEs intégrées

Milliers d'euros(*)	Pourcentage de participation	2019		2018	
		Production réalisée	Portefeuille non produite	Production réalisée	Portefeuille non produite
UTE PORTUKO ARGIAK	23,00%	--	--	1 388	501
UTE E&C M.I. BUSTURIA AUXILIAR	51,00%	--	--	824	721
UTE PARQUE FOTOVOL. CARRODILLA	100,00%	--	--	281	--
UTE URBANITZACIÓ MERCAT DE SANT ANTONI	60,00%	--	--	3 094	11
UTE ING PUY DU FOU	50,00%	--	--	186	274
UTE SICA 2018-2021	100,00%	--	--	339	--
UTE ELECTRIFICACIÓN VILAFRANCA	90,00%	--	--	503	2 993
UTE TREBALLS PREVIS 1 CAMP NOU	45,00%	--	--	7 709	3 899
UTE CLINICA EUGIN BALMES	50,00%	--	--	373	4 377
UTE SALAS VIP AEROP BCN	100,00%	--	--	290	7 876
JV TAFILAH	70,00%	--	--	4 713	18 490
UTE ACCESOS BANCO DE ESPAÑA	100,00%	--	--	0	619
VARIANTE PAJARES UTE	20,00%	--	--	0	(0)
CONSORCIO CHIELEC DOMINICANA	100,00%	--	--	3 005	131
UTE CASSETAS AEROPUERTO DE MALAGA	100,00%	--	--	263	716
UTE AMPLIACIÓN TRANVÍA VITORIA	50,00%	--	--	0	535
UTE ALSTOM RENOVABLES-ELECNOR II	25,64%	--	--	--	--
UTE OVERTAL - ELECNOR	24,00%	--	--	--	--
UTE ENERGÍA LÍNEA 9	20,00%	--	--	5 011	1 500
S.E.I. UTE (ELECNOR, S.A.-TERRES)	50,00%	--	--	--	--
UTE REMOLAR	23,51%	--	--	--	--
UTE AGENTE URBANIZADOR SECTOR 13 DE LA PLAYA DE TAVERNES	50,00%	--	--	--	--
UTE SERRANO - ELECNOR CANSALADES	40,00%	--	--	--	113
UTE ELECNOR GONZALEZ SOTO	50,00%	--	--	35	--
TERMINAL ALICANTE, UTE	20,00%	--	--	--	--
UTE VILLAGONZALO, Z - 3	35,00%	--	--	--	--
UTE LLANERA ELECNOR SECTOR TULELL	50,00%	--	--	--	--
UTE TARAGUILLA	25,00%	--	--	--	--
UTE BINACED	50,00%	--	--	--	--
UUTE SAICA	50,00%	--	--	--	--
UTE ROEA EBRO	34,00%	--	--	--	--
UTE CALETA OLIVIA	100,00%	--	--	--	--
UTE ENARSA EAR-BMSA	50,00%	--	--	--	--
CONSORCIO UTE ELECDOR ELECTROL	100,00%	--	--	--	--
CONSORCIO ELECVEN ELECDOR	100,00%	--	--	2 598	--
UTE AERONAVE TIERRA	20,00%	2	--	1 712	--
UTE MELIALABS	55,00%	16	--	56	--
UTE DEIMOS-IECISA	50,00%	2 745	--	339	--
UTE NAVENTO DEIMOS, Expediente 2017-02371	27,46%	232	--	155	--
AUCOSTA CONSERVACION UTE	50,00%	907	--	1 468	629
CONSERVACIÓN MAQUEDA UTE	50,00%	1 609	--	1 728	1 258
CORDOBA NORTE II UTE	50,00%	945	327	820	873
PARQUE PATERNA UTE	50,00%	1 122	--	158	1 087
HUELVA SURESTE II UTE	50,00%	924	--	1 111	388

Suite à la page suivante

Annexe II : Liste UTEs intégrées

Milliers d'euros(*)	Pourcentage de participation	2019		2018	
		Production réalisée	Portefeuille non produite	Production réalisée	Portefeuille non produite
MADRID NOROESTE UTE	50,00%	--	--	--	--
MANZANARES UTE	60,00%	--	--	1 114	--
MANZANARES II UTE	50,00%	2 272	4 420	979	6 692
PONTESUR UTE	50,00%	1 784	2 176	1 509	1 621
PONTEVEDRA SUR UTE	50,00%	--	--	--	--
PONTENORTE UTE	50,00%	959	2 359	321	3 319
TALAVERA UTE	50,00%	2 249	5 562	1 313	7 828
PUERTO GANDIA UTE	50,00%	--	--	--	--
LEÓN-3 UTE	80,00%	4 803	310	2 584	1 025
UTE MURCIA-SAN JAVIER	50,00%	--	--	97	--
SMA OLVEGA UTE	60,00%	713	3 428	711	5 283
GUADIX-BAZA UTE	51,00%	533	472	492	1 006
UTE SIERRA ESPUÑA	65,00%	(3)	--	(72)	--
UTE SIERRA BURETE	65,00%	--	--	76	--
UTE HOSPITAL REINA SOFIA	20,00%	475	1 429	749	1 904
C.S. ANTONIO GARCÍA	20,00%	56	--	386	22
SEVILLA A66 UTE	50,00%	1 942	5 531	468	7 474
BURGUILLO UTE	50,00%	--	--	419	108
RIBERAS II UTE	50,00%	--	--	--	--
UTE PEDRERA	50,00%	--	--	--	--
UTE ULTZANUETA	50,00%	--	--	--	--
UTE KARRANTZA	41,50%	--	--	--	--
ACCIONA INFRAESTRUCTURAS-ELECNOR HOSPITAL DAVID, S.A.	25,00%	952	--	10 189	(3 781)
PROYECTOS ELECTRICOS AQUAPRIETA, SAPI DE CV	50,00%	14 898	--	(3 161)	--
DUNOR ENERGIA	50,00%	19 142	--	57 132	21 443
WAYRA	50,00%	12 236	15 165	--	--
SAN CIPRIANO UTE	70,00%	757	9 019	--	--
MAQUEDA II UTE	50,00%	634	2 026	--	--
UTE CIRCUNVALACION LUCENTUM	50,00%	549	4 225	--	--
UTE AUDECA CIVISGLOBAL SECTOR O-03	70,00%	45	12 793	--	--

(*) Information fournie à 100% et sans tenir compte des éliminations.

Annexe III: Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

Informations financières résumées des sociétés consolidées par la méthode de la mise en équivalence 31 décembre 2019 (Milliers d'euros)

	Gasoducto de Morelos, S.A. Promotora de Inversión de C.V.	Sous-groupe Celeo Concesiones	Morelos EPC, S.A.P.I. de CV
Informations relatives à l'état de la situation financière			
Actifs non courants	259 738	2 800 000	--
Passifs non courants	156 037	1 696 015	--
Passifs financiers non courants	127 690	1 605 950	--
Total actifs nets non courants	103 701	1 103 985	--
Actifs courants	23 825	272 413	337
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 782	158 718	319
Passifs courants	88 194	148 439	163
Passifs financiers courants	7 557	73 634	-
Total actifs nets courants	(64.369)	123.974	174
Actifs nets	39.332	1.227.959	174
Pourcentage de participation	0,50	0,51	0,50
Participations dans des actifs nets	19 666	626 259	87
Valeur comptable de la participation	19 666	560 624	87
Informations relatives au compte de résultat			
Produits des activités ordinaires	37 164	44 254	--
Dépréciation et amortissement	(13 147)	(16 187)	-
Charges d'intérêts	(11 606)	(9 962)	-
Charge/(produit) par les impôts sur les bénéfices	(4 023)	(2 657)	712
Résultat de l'exercice des activités continues	6 497	227 197	(4 963)
Résultat de l'exercice	6 497	227 197	(4 963)
Autres éléments du résultat global	(2 982)	-	(87)
Résultat global total	3.515	227.197	(5.050)
Dividendes reçus	-	8 587	1 476

Annexe III: Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

Informations financières résumées des sociétés consolidées par la méthode de la mise en équivalence 31 décembre 2018 (Milliers d'euros)

	Gasoducto de Morelos, S.A. Promotora de Inversión de C.V.	Dioxipe Solar, S.L.	Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	Sous-groupe Celeo Redes	Morelos EPC, S.A.P.I. de CV
Informations relatives à l'état de la situation financière					
Actifs non courants	270 571	243 699	450 215	1 229 881	--
Passifs non courants	167 090	214 643	402 429	841 077	--
Passifs financiers non courants	126 877	210 680	388 189	793 291	--
Total actifs nets non courants	103 481	29 056	47 786	388 804	--
Actifs courants	30 223	8 376	17 017	188 193	8 213
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 705	1 852	3 648	128 491	7 307
Passifs courants	97 878	15 044	21 022	82 317	--
Passifs financiers courants	9 778	10 481	18 172	42 656	-
Total actifs nets courants	(67 655)	(6 668)	(4 005)	105 876	8 213
Actifs nets	35 826	22 388	43 781	494 680	8 213
Pourcentage de participation	0,50	0,55	0,56	0,51	0,50
Participations dans des actifs nets	17 913	12 313	24 386	252 287	4 107
Valeur comptable de la participation	17 913	24 033	34 360	254 186	4 107
Informations relatives au compte de résultat					
Produits des activités ordinaires	34 827	28 260	58 674	65 697	5 186
Dépréciation et amortissement	(12 596)	(12 081)	(24 992)	(5 882)	-
Produits d'intérêts	-	-	-	97 783	-
Charges d'intérêts	(12 192)	(11 436)	(24 842)	(50 336)	-
Charge/(produit) par les impôts sur les bénéfices	(3 996)	44	1 775	(20 159)	730
Résultat de l'exercice des activités continues	4 525	(7 088)	(7 615)	50 376	(1 184)
Résultat de l'exercice	4 525	(7 088)	(7 615)	50 376	(1 184)
Autres éléments du résultat global	3 750	1 973	4 018	19 585	(74)
Résultat global total	8 275	(5 115)	(3 597)	69 961	(1 258)
Dividendes reçus	-	-	-	40 109	7 335

Rapport de gestion Groupe Elecnor

**Correspondant à
l'exercice annuel clos
le 31 décembre**

Index

1.	Modèle d'entreprise et contexte économique	134	8.	R&D&I	147
1.1.	Modèle d'entreprise	134	9.	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	147
1.2.	Contexte économique	134	10.	Perspectives pour l'exercice 2020	148
2.	Performances économiques et financières lors de la période	136	10.1.	Contexte économique	148
2.1.	Résultat de l'exercice	136	10.2.	Groupe Elecnor	149
2.2.	Principaux résultats de l'exercice	137	11.	Capital social et acquisition d'actions propres	149
2.3.	Situation financière	141	12.	Opérations avec les parties liées	149
2.4.	Changements significatifs dans les méthodes comptables	142	13.	Rapport annuel de la gouvernance d'entreprise	149
2.5.	Résultat de la Société mère du Groupe, Elecnor, S.A.	143	14.	Information non financière	150
2.6.	Délai moyen de paiement	143	14.1.	Sur ce rapport	150
2.7.	Chiffre d'affaires par activités	143	14.2.	Modèle d'entreprise	151
3.	Informations boursières	144	14.3.	Nos personnes	151
4.	Politique de gestion du capital	144	14.4.	Excellence opérationnelle	167
5.	Politique de gestion des risques financiers	144	14.5.	Engagement pour l'environnement	168
5.1.	Risques de taux de change	144	14.6.	Technologie, innovation et perspectives commerciales	176
5.2.	Risque de taux d'intérêt	144	14.7.	Gestion responsable	180
5.3.	Autres risques de prix	145	14.8.	Impact social	192
5.4.	Risque de liquidité	145	Annexe I.	Index des contenus exigés par la du 28 décembre, en matière d'information non financière et de diversité	205
5.5.	Risque de crédit	145	Annexe II.	Index des contenus GRI	209
5.6.	Risque régulateur	146	Annexe. Mesures alternatives de résultat	215	
5.7.	Autres risques	146			
6.	Environnement	146			
7.	Ressources humaines	147			

1. MODÈLE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE ÉCONOMIQUE

1.1. Modèle d'entreprise

Elecnor est une société espagnole de caractère mondial, exerçant ses activités dans plus de 50 pays dans deux grands secteurs d'affaires qui se complètent et s'enrichissent mutuellement :

- **Infrastructures** : réalisation de projets d'ingénierie, la construction et les services, notamment dans les secteurs de l'électricité, de la production d'énergie, des télécommunications et des systèmes, des chemins de fer, de la maintenance, des installations, de la construction, de l'eau, de l'environnement et de l'espace.
- **Concession** : exploitation de services à travers des investissements dans les systèmes de transport d'énergie, l'énergie éolienne, photovoltaïque et thermosolaire et d'autres actifs stratégiques.

1.2. Contexte économique⁽¹⁾

La crise du coronavirus, en plus de son grand impact sur la santé publique, aura d'autres conséquences sur l'environnement macroéconomique difficiles à prévoir à la date d'établissement de ce rapport.

La réponse coordonnée de l'Union européenne, des États membres et du gouvernement espagnol sera clé pour mitiger les différents impacts sur l'activité économique, l'emploi, la production, la liquidité des entreprises et des particuliers, et accélérer la phase de relance ultérieure. La Commission européenne a informé de son intention d'utiliser tous les moyens à sa portée pour soutenir les entreprises et les citoyens, en augmentant la disposition des fonds de cohésion et la flexibilisation des politiques fiscales et des critères de suivi du déficit, suggérant ainsi la mise en place de politiques fiscales agressives par les États membres. De son côté, le gouvernement espagnol est en train de développer différentes mesures en matière sociale et économique dans le cadre de programmes dotés de fonds importants. D'autres pays tels que les États-Unis ont eux aussi annoncé d'importantes mesures d'allègement

fiscal et de soutien financier. La principale question est de connaître l'ampleur des conséquences de cette épidémie, de la débâcle provoquée par les événements sur les marchés et les possibles implications macroéconomiques. La réponse des gouvernements et des banques centrales est donc essentielle pour éviter un scénario plus sombre et la révision à la baisse les prévisions de croissance.

Le scénario macroéconomique en vigueur avant la crise est décrit ci-dessous. Il devra être corrigé en fonction de la durée et de la gravité de cette dernière, et des mesures prises par les institutions publiques. À l'heure actuelle, il serait prématuré de dresser une nouvelle ébauche de scénario macroéconomique ; le Groupe a donc choisi de surveiller en permanence l'évolution de la crise et son impact sur ses activités.

Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), la croissance de 2019 a été de 2,9% et une augmentation à 3,3% est prévue pour l'exercice 2020 et à 3,4% pour l'exercice 2021. Ces estimations de croissance impliquent une révision à la baisse de 0,1 points de pourcentage par rapport aux chiffres présentés lors d'éditions précédentes. Elle est principalement due à des résultats négatifs inattendus de l'activité économique de certains pays émergents, et notamment l'Inde. D'un autre côté, ces effets négatifs se sont vus compensés par un meilleur comportement du commerce international, une réorientation générale vers une politique financière accommodante, une réduction de la crainte d'un Brexit sans accord et une baisse intermittente des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine. De manière générale, pour les économies avancées, il est prévu que la croissance se stabilise autour de 1,6% entre 2020 et 2021. Ce ralentissement de la croissance est principalement dû aux révisions à la baisse de l'économie des États-Unis, de la zone euro et du Royaume-Uni, et à des coupes dans d'autres économies avancées en Asie.

Dans le cas des États-Unis, il est prévu que la croissance se modère et atteigne 2% en 2020 et 1,7% en 2021. Cette chute s'explique par un retour à une orientation fiscale neutre et à la baisse de la stimulation qu'implique le relâchement des conditions financières.

En ce qui concerne la zone euro, elle connaîtra un redressement de 1,2% en 2019 et de 1,3% en 2020. Pour la France et l'Italie, les prévisions n'ont pas connu de variations : l'Italie continuera à supporter ses risques financiers. Dans le cas de l'Allemagne, les prévisions sont revues à la baisse en raison de la contraction de l'activité manufacturière. Dans le cas du Royaume-Uni, une croissance stable de 1,4% était attendue en 2020, fondée sur une sortie ordonnée de l'Union européenne suivie d'une transition graduelle vers une nouvelle relation économique.

Bien que de manière lente, l'Espagne se rapproche bel et bien des niveaux d'activité de la zone euro de laquelle elle dépend tellement. En termes de taux moyens annuels, la progression du PIB en 2019 est située à 2% (soit quatre dixièmes de moins qu'en 2018) et il est attendu qu'elle baisse jusqu'à 1,7%, 1,6% et 1,5% jusqu'en 2022. Le rythme de croissance de l'économie espagnole et de l'emploi a connu une contraction plus rapide que celle qui était attendue, même si la possibilité d'une récession ne semble pas se profiler à l'horizon. Reposant sur la demande interne, la croissance de l'Espagne bute contre le fait que les familles et les entreprises adaptent finalement leurs niveaux de consommation et d'investissement à des attentes peu favorables. Au contraire, les dépenses publiques demeurent hors de contrôle.

Le ralentissement qui s'annonce reproduit certains schémas déjà connus en Espagne : un impact externe provoqué par la stagnation européenne, auquel vient s'ajouter un problème interne lié à l'incapacité d'éviter que les dépenses publiques perturbent l'économie. Il ne s'agit pas d'un problème transitoire ou temporaire. La dette publique s'élève actuellement à 1,2 billions d'euros, un déficit qui n'a pas été utilisé pour stimuler la croissance mais pour financer les dépenses courantes, c'est à dire le système de retraites et l'état des communautés autonomes. Ces postes représentent conjointement 56% des dépenses publiques, ce qui est difficile à affronter pour l'économie.

Pour le groupe des économies de marché émergentes et en développement, une croissance de 4,4% est prévue pour 2020 et de 4,6% pour 2021.

En Amérique latine, le World Economic Outlook (WEO) prévoit une évolution de la croissance, passant de 0,1% en 2019 à 1,6% en 2020 et 2,3% en 2021. Par pays, les estimations des experts incluent une réduction des perspectives de croissance du Mexique en 2020-21 en raison de la faiblesse des investissements. En ce sens, l'OCDE enjoint le Mexique de remédier au manque de concurrence pour relancer la productivité et la croissance. Le pronostic de croissance du Chili a également été revu à la baisse, en raison des tensions sociales qui l'ont affecté. Ces révisions à la baisse des attentes pour ces deux pays (par rapport aux attentes des mois précédents) se voient compensées par une amélioration des prévisions concernant le Brésil en 2020, suite à l'approbation de la réforme des retraites et la dissipation des perturbations affectant l'offre dans le secteur minier.

En ce qui concerne les économies émergentes et en développement en Asie, le FMI prévoit de légères augmentations de la croissance, de 5,6% en 2019 à 5,8% en 2020 et 5,9% en 2021. Ces attentes correspondent à la révision à la baisse des prévisions pour l'Inde, où la demande intérieure a connu un ralentissement plus marqué que prévu, dans un climat de tensions du secteur financier

non bancaire et une croissance plus faible du crédit. Dans le cas de la Chine, il est prévu que la croissance diminue légèrement des 6,1% estimés à 6,0% en 2020 et 5,8% en 2021, selon le rapport WEO. Le retrait partiel de droits de douane antérieurs et la suspension de l'application d'autres augmentations des droits de douane, qui selon les prévisions sera incluse dans la première phase de l'accord commercial avec les États-Unis, soulageront probablement la faiblesse cyclique à court terme. Toutefois, de l'avis des économistes du FMI, il faut s'attendre à ce que les différends non réglés dans le cadre des relations économiques avec les États-Unis continuent à entraver l'activité.

L'Afrique demeure un volet complexe, avec des héritages du passé qui plombent une croissance réelle mais fragile. Les opportunités de l'Afrique au Sud du Sahara sont vastes, une croissance de 3,5% étant ainsi prévue en 2020 et 2021. Ces chiffres dissimulent d'énormes différences d'un pays à l'autre. Quatre des économies enregistrant la croissance la plus rapide du monde en 2019 se trouvent en Afrique : Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana et Rwanda. Parallèlement, le redressement du Nigeria, de l'Angola et de l'Afrique du Sud reste lent. Au Nigeria, la croissance du secteur non pétrolier a ralenti, alors qu'en Angola le secteur du pétrole reste faible. En Afrique du Sud, la perception d'un faible investissement affecte l'activité économique. Hormis en ce qui concerne le Nigeria, l'Afrique du Sud et l'Angola, il est attendu que la croissance sur le reste du sous-continent reste solide, bien que plus lente dans certains pays.

En ce qui concerne l'Australie, le gouvernement de ce pays avait revu à la baisse en décembre dernier ses perspectives de croissance économique, qu'il prévoyait à 2,25% pour l'année fiscale 2019-2020, face à la faiblesse de l'économie mondiale, ainsi que la gravité de la sécheresse et des incendies qui avaient frappé le pays. Dans le rapport, les autorités de ce pays océanique prévoient que la croissance augmente jusqu'à 2,75% pour l'exercice fiscal 2020-21. Son économie continue à faire preuve de solidité face à ce passage à vide de l'économie mondiale et aux défis nationaux comme les effets dévastateurs de la sécheresse et des incendies.

Bien que les prévisions de croissance soient positives, un ensemble de risques se profile à l'horizon, dont la réalisation pourrait provoquer une chute de la croissance mondiale en-dessous du seuil projeté. Les risques à la baisse incluent l'aggravation des tensions géopolitiques, et notamment entre les États-Unis et l'Iran, l'augmentation du mal-être social, une détérioration des relations entre les États-Unis et ses partenaires commerciaux et une amplification des frictions économiques entre les pays.

Pour consolider l'activité économique et prévenir ces risques à la baisse, il est important d'éviter les erreurs dans les politiques, qui courent le risque d'affaiblir encore

(1) Sources :

- Fonds monétaire international (FMI). Perspectives de l'économie mondiale.

Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale. Janvier 2020

- World Economic Outlook (WEO). Rapport octobre 2019

- Rapport de conjoncture. Quatrième trimestre 2019. Auteur : Antxon Pérez Calleja

d'avantage l'économie mondiale. Une coopération multilatérale plus solide ainsi que la mise en place de politiques nationales capables de renforcer la cohésion sociale sont nécessaires. Il faut également atteindre une coopération transfrontalière plus étroite sur différents fronts et régler les désaccords sur les droits de douane. Si les conflits dans le domaine du commerce et de la technologie ne peuvent pas être résolus, la confiance sera encore plus plombée, ainsi que les investissements. Un faible taux d'investissement aboutit à une destruction de l'emploi, une faible productivité et la réduction du niveau de bien-être. Ainsi, la politique économique des économies les plus avancées doit accorder aux investissements un rôle central dans le cadre de leur stratégie, afin d'atténuer le changement climatique, renforcer la croissance potentielle et garantir la bonne répartition des bénéfices dans des domaines comme l'éducation, la santé, la formation des travailleurs et les infrastructures.

2. PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES LORS DE LA PÉRIODE

2.1. Résultat de l'exercice

Le **bénéfice net consolidé** du Groupe Elecnor lors de l'exercice 2019 s'est élevé à 126,4 millions d'euros, soit un résultat 53,9% supérieur à celui obtenu l'année précédente (82,1 millions d'euros). Cette hausse est due à la croissance soutenue et organique des entreprises, et elle a été favorisée par les résultats positifs de l'alliance stratégique établie avec APG, qui sont venus largement compenser d'autres résultats négatifs à caractère non récurrent enregistrés, décrits plus bas.

Opérations concernant les sociétés

- Elecnor, S.A. et le groupe hollandais APG, qui gère le second fonds de pensions au monde, ont signé le 7 novembre 2019 une alliance stratégique en vue du développement et de l'investissement conjoint dans des projets de transmission d'énergie et d'énergie renouvelable, hors projets éoliens. Cet accord a été

conclu le 17 décembre 2019 dernier, après avoir rempli toutes les conditions et obtenu toutes les autorisations requises pour l'opération, aussi bien auprès des établissements financiers de crédit que des autorités correspondantes en matière de concurrence. Cet accord positif inclut un engagement assumé par les deux parties en vue de l'investissement de 400 millions, pendant les cinq prochaines années, dans le capital de nos projets, ce qui représentera sans aucun doute un levier de croissance aussi bien pour l'activité Concessions que pour celle Infrastructures du Groupe Elecnor.

Jusqu'à la date de l'opération, Elecnor détenait via sa filiale Celeo Concesiones e Inversiones, S.L. (ci-après dénommée Celeo) une participation de 51% dans Celeo Redes, (société gérant les lignes de transmission électrique en régime de concession au Brésil et au Chili), APG détenant les 49% restants. Cet accord implique l'entrée d'APG, avec une participation de 49%, au capital de Celeo Concesiones e Inversiones, S.L., société Celeo Concesiones e Inversiones, S.L. détenue à 100% par le Groupe Elecnor. Cette prise de participation est réalisée via l'apport d'APG pour les actions de Celeo Redes et un versement de 43 millions d'euros, Celeo Redes devenant ainsi totalement détenue par Celeo Concesiones e Inversiones, S.L. En vertu de cette opération, Celeo Concesiones e Inversiones, S.L. est gérée conjointement par Elecnor et APG.

En vertu d'IFRS 3 Regroupements d'entreprises, cette opération implique la comptabilisation de la juste valeur des actifs partagés. Cette comptabilisation génère en 2019 un impact positif sur le compte de résultat consolidé du Groupe Elecnor, s'élevant à 178,3 millions d'euros (voir Note 2.f de l'Annexe des comptes annuels d'Elecnor, S.A. et ses sociétés dépendantes).

- Le 31 juillet 2019, le Groupe acquiert 42,57% et 44,30% de la participation dans les sociétés Dioxipe Solar, S.L. et Aries Solar Termoeléctrica, S.L., respectivement, par l'intermédiaire de la société Celeo Termosolar, S.L. (société détenue à 100% par Celeo Inversiones y Concesiones, S.L.). Suite à cette opération, elle prend le contrôle de ces entreprises dont l'objet social est la construction et l'exploitation de trois centrales thermo-solaires à technologie cylindro-parabolique en Estrémadure et à Castille-la-Manche. Ce contrôle est conservé jusqu'à la date d'opération avec APG, décrite précédemment. L'effet le plus significatif de cette opération sur le compte de résultat du Groupe est la comptabilisation d'un résultat négatif à hauteur de 47,4 millions d'euros, suite aux ajustements pour changement de valeur contenus dans les bilans de ces sociétés à la date de la prise de contrôle (voir Note 7 des Regroupements d'entreprise de l'Annexe des comptes annuels d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes).

- Comme autre jalon pour l'entreprise digne d'être mentionné, malgré un impact moins significatif sur le résultat de l'exercice, citons l'accord stratégique auquel est parvenu Elecnor en mai dernier avec l'entreprise internationale d'ingénierie et de construction Vinccler pour percer dans le secteur du pétrole et du gaz en Équateur. À cet effet, le groupe a investi dans la société Wayra Energy, S.A., filiale de Vinccler qui intervient en Équateur. L'objectif de l'opération est de déployer conjointement les projets décrochés par cette société auprès du gouvernement équatorien, dans le cadre des marchés passés avec l'entreprise publique équatorienne Petroamazonas EP. Cet accord représente le démarrage de l'activité d'Elecnor dans le secteur amont, aussi bien au niveau national qu'international.

Autres impacts non récurrents dans le résultat de l'exercice

- En date du 31 mai 2017, la Commission espagnole des marchés et de la concurrence (CNMC) a notifié à Elecnor, S.A. et à 15 autres entreprises, l'ouverture d'une procédure de sanction pour une possible infraction dans le domaine de la construction et de la maintenance de systèmes d'électrification et des équipements électromécaniques de lignes ferroviaires. Le Conseil de la CNMC a prononcé le 14 mars 2019 une décision comportant une sanction de 20,4 millions d'euros. Elecnor a interjeté au mois de mai 2019 un appel qui a été admis en vue de son traitement, et le 16 juillet 2019, l'Audiencia Nacional, tribunal de compétence nationale, a prononcé la suspension de l'exécution de la décision de la CNMC du 14 mars 2019, à condition de présenter des garanties, et plus précisément des garanties bancaires. Face à cela, une provision a été enregistrée pour couvrir la totalité de ce risque (voir Note 19 des Comptes annuels d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes et Note 12 des Comptes annuels d'Elecnor, S.A.).

- Pendant l'exercice 2019, et en raison de la situation d'Odebrecht, le Groupe a procédé à enregistrer une dépréciation sur les soldes que conserve la société dépendante Elecnor Perú, S.A.C. auprès du client Consorcio Constructor Ductos del Sur et qu'Odebrecht doit principalement affronter (voir Note 14 des Comptes annuels d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes).

- Le Groupe a décidé d'enregistrer dans le présent exercice les sommes réclamées par le Bureau des impôts sur les accords de liquidation visés par l'appel en lien avec des divergences d'interprétation en matière d'opérations liées, ainsi que l'impact pour le reste des exercices pouvant faire l'objet d'une inspection (voir Note 22 des Comptes annuels d'Elecnor, S.A. et ses sociétés dépendantes et Note 16 des Comptes annuels d'Elecnor, S.A.).

- Suite à l'alliance mise en place le 17 décembre 2019 dernier entre le Groupe Elecnor et APG en vue de la gestion conjointe du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones (voir point 2 f des comptes annuels consolidés), et après plusieurs réunions avec la Commission espagnole du marché des valeurs (CNMV), les valeurs comparatives correspondant à 2018 ont été retraitées dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2019 afin de refléter de manière rétroactive les effets qu'auraient eu l'intégration des actifs et passifs du sous-groupe Celeo Redes via la méthode de la mise en équivalence depuis le premier accord avec APG.

2.2. Principaux résultats de l'exercice

En raison de tout ce qui a été expliqué au point précédent, les résultats suivants ont été atteints dans le compte de résultat consolidé :

Principaux Résultats

Milliers d'euros	2018		Var. (%)
	2019	Retraité	
Chiffre d'affaires	2 453 726	2 250 899	9,0%
National	1 168 656	987 979	18,3%
International	1 285 070	1 262 920	1,8%
EBITDA	386 996	254 168	52,3%
Bénéfice avant impôts	190 077	125 391	51,6%
Bénéfice net consolidé attribuable	126 377	82 117	53,9%

(2) Retraité tel qu'indiqué dans la Note 2.e de Comparaison des informations des comptes annuels d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes et dans l'annexe de mesures alternatives de résultats de ce rapport.

Elecnor fait toujours figure d'entreprise de référence pour les secteurs du marché national sur lequel elle intervient et elle poursuit son processus d'internationalisation. Le Groupe a ainsi atteint un **chiffre d'affaires** de 2 453,7 millions d'euros, 9,0% supérieur à celui de l'exercice précédent. Le marché extérieur contribue au chiffre d'affaires à hauteur de 1 285,1 millions.

Par ailleurs, le Groupe maintient une politique permanente de maîtrise et contrôle des coûts, qui est à l'heure actuelle renforcée par le développement de divers projets de

numérisation visant à améliorer l'efficacité des processus d'activités, quelques-uns de ces projets ont été mis en marche au cours de l'exercice et dont les retours sont prévus à court terme.

Le **portefeuille des contrats en cours** s'élève à 2 222,7 millions d'euros. La croissance du portefeuille des contrats (par rapport à la clôture de l'exercice précédent, en tenant compte du retraitement) atteint 4,5%. 75% du portefeuille correspond au marché extérieur.

Chiffre d'affaires par segments

Milliers d'euros	2019	2018 Retraité	Var.(%)
Activités Infrastructures	2 279 501	2 096 046	8,8%
Activités des Concessions	190 769	158 643	20,3%
Opérations entre segments	(16 544)	(3 790)	-
	2 453 726	2 250 899	9,0%

Par segments, l'activité Infrastructures s'élève à un chiffre de ventes de 2 279,5 millions d'euros, avec une augmentation de 8,8% par rapport à l'exercice précédent, alors que les ventes de l'activité Concessions ont augmenté jusqu'à atteindre 190,8 millions d'euros, soit une augmentation de 20,3% par rapport à 2018.

EBITDA par segments

Milliers d'euros	2019	2018 Retraité	Var.(%)
Activités Infrastructures	176 717	171 481	3,1%
Activités des Concessions	144 712	114 921	25,9%
Entreprise	72 637	(30 693)	
Opérations entre segments	(7 070)	(1 541)	
EBITDA	386 996	254 168	52,3%
EBITDA NET DES OPÉRATIONS CONCERNANT LES SOCIÉTÉS	265 350	248 518	6,8%

L'**EBITDA net des opérations concernant les sociétés** ⁽³⁾ augmente de 6,8% lors de l'exercice, atteignant ainsi **265,3 millions d'euros**. Cette évolution positive de l'EBITDA reflète la solidité des deux activités du Groupe : Infrastructures et Concessions (avec une croissance de 3,1% et de 25,9% respectivement). Le bon comportement des activités développées par la Société mère en Espagne

(3) Voir annexe des mesures alternatives de résultats

et dans ses établissements permanents dans d'autres pays est à noter en particulier, ainsi que celui des filiales du Groupe qui opèrent au Brésil, États-Unis, Chili, Angola ou Australie, entre autres.

En effet, l'EBITDA de regroupements d'entreprises enregistré lors de la période (121,6 millions d'euros) figure dans le segment Corporation du tableau ci-joint, et il contribue à ce que l'EBITDA de l'exercice 2019 atteigne 387,0 millions d'euros.

Aussi bien le chiffre de ventes que l'EBITDA du segment dénommé **Opérations entre segments** reflètent la construction réalisée dans le cadre de l'activité

Activités Infrastructures

Milliers d'euros	2019	2018 Retraité	Var.(%)
Chiffre d'affaires	2 279 501	2 096 046	8,8%
EBITDA	176 717	171 481	3,1%
Bénéfice net attribuable	66 519	65 104	2,2%

Infrastructures de parcs éoliens, aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger, qui sont promues par des sociétés filiales du Groupe correspondant à l'activité Concessions. Leur augmentation au cours de cet exercice est fondamentalement due à de nouveaux investissements dans des actifs de production d'énergie issue de sources renouvelables, comme le parc éolien de Cofrentes (Espagne) et les parcs éoliens de São Fernando (Brésil).

Évolution des activités

L'**activité Infrastructures** affiche une croissance de 9% de son chiffre de ventes et de 3% de l'EBITDA. Le bénéfice net s'élève à 66,5 millions d'euros (soit une croissance de 2%).

Dans cette activité, Elecnor maintient sa position de leadership sur le **marché national** des services aux grands opérateurs, principalement d'électricité et de télécommunications. En outre, la construction de six parcs éoliens à Saragosse, d'une puissance installée totale de 231 MW, promu par Forestalia, et d'un parc éolien de 50 MW à Cofrentes (communauté autonome de Valence) promu par Enerfin, filiale de développement éolien du Groupe Elecnor, ont contribué à la croissance de l'activité de la compagnie dans le secteur renouvelable national.

Par ailleurs, dans le cadre l'activité Infrastructures du **marché international**, des projets importants sont déployés, dont certains ont contribué de manière tout spécialement positive aux résultats, comme par exemple :

- La construction de lignes de transmission électrique au Brésil ;
- La croissance des opérations en Afrique grâce à la participation à différents projets de construction, et notamment : Centrales hydro-électriques et lignes de transmission en Angola (montage électromécanique de la centrale hydroélectrique de Lauca de 2 070 MW) ; contrat BOP et station de traitement de l'eau du complexe sidérurgique de Bellara (Algérie) ; rénovation de la sous-station d'Inga au Congo ; projet de construction du

réseau d'interconnexion électrique de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG).

- La construction du parc photovoltaïque à Canoa Solar en République dominicaine (25 MW).
- Le développement de parcs éoliens à Toabré (Panama), Tafilah (Jordanie), la région de Magallanes (Chili) et Boulouvar (Mauritanie).
- Les travaux de tunnels ferroviaires en Norvège.

Par ailleurs, les filiales du Groupe continuent à fournir leurs services de construction et maintenance à des secteurs stratégiques dans des pays offrant de grandes opportunités de croissance organique :

- Aux États-Unis, les opérations se concentrent autour du secteur électrique et de trafic.
- Au Royaume-Uni dans le secteur électrique et celui des télécommunications.

En décembre dernier, Elecnor a été attributaire du projet d'électrification ferroviaire Vilnius-Klaipeda, l'un des projets stratégiques des Chemins de fer nationaux de Lituanie (LG) pour les années à venir, évalué à plus de 350 millions d'euros. Elecnor a décroché ce marché dans le cadre d'un consortium formé à 50% avec Abengoa. L'étude d'exécution

et la construction du projet a une durée prévue de quatre ans.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, le Groupe a remporté un marché pour la réalisation de l'un des plus grands chantiers visant à une transmission et un approvisionnement efficace en eau à Oman. Évalué à 192 millions d'euros, ce marché a été attribué par la Public Authority for Water (Diam) dans le cadre d'un appel d'offres international soumis à une rude concurrence. Elecnor a développé ce projet dans le cadre d'un consortium avec l'entreprise omanaise Target. La construction de cette infrastructure renforce la position du Groupe dans le sultanat, dans lequel un autre projet de transport d'eau potable d'une valeur estimée de 50 millions d'euros avait déjà été attribué à Elecnor en 2016.

De plus, Elecnor construira pour AES Panamá quatre parcs photovoltaïques qui produiront un total de 40 mégawatts (MW) (50 millions de dollars).

L'**activité Concessions**, qui englobe l'exploitation de parcs éoliens, photovoltaïques et thermo-solaires, des lignes de transmission électrique et des stations de traitement de l'eau, affiche une hausse de 20,3% de son chiffre de ventes et de 25,9% de l'EBITDA. Le bénéfice net a augmenté de 44,3%, atteignant ainsi 36,7 millions d'euros pendant l'exercice.

Ces différentes croissances s'expliquent de la manière suivante : tout d'abord, par l'augmentation de la production électrique des parcs éoliens nationaux, ensuite par la croissance de l'activité de transmission reposant sur les nouveaux contrats attribués au cours de l'année dernière, troisièmement, par la marge obtenue sur la vente de promotions photovoltaïques, également comprise dans cette activité, et enfin, par le résultat obtenu dans le cadre de la consolidation globale pendant 5 mois des revenus issus des centrales thermo-solaires qui lors de l'exercice précédent étaient consolidées via la méthode de mise en équivalence (voir Note 7 des Comptes annuels d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes).

Les résultats des projets éoliens se sont vus stimulés par l'augmentation de la production d'électricité des parcs en Espagne, au Brésil et au Canada. Le Groupe possède une puissance installée de 1 349 MW éoliens en cours d'exploitation et de construction dans ces trois pays. Les parcs éoliens de Cofrentes (50 MW) en Espagne et de São Fernando (173 MW) au Brésil se trouvent en cours de construction. Soulignons la récente attribution d'une nouvelle phase d'extension des projets éoliens à São Fernando (83 MW). La promotion, exploitation et maintenance de ces parcs seront menées par des filiales de l'activité Concessions du Groupe.

En ce qui concerne les projets de transmission électrique, le Groupe participe à l'opération incluant 5 740 km de lignes au Chili et au Brésil. Au Brésil, le résultat global se voit augmenté par celui obtenu par les sociétés concessionnaires de lignes de transmission : Jauru Transmissora de Energia S.A. et Cachoeira Paulista Transmissora de Energia S.A. acquises auprès du Groupe Isolux (à hauteur de 33,3% et de 100%, respectivement). Au Chili et au Brésil, le Groupe participe aux projets de construction de nouvelles lignes de transmission électrique, qui seront exploitées par les filiales du Groupe Celeo Redes Chili et Celeo Redes Brésil, respectivement.

Le Groupe est en train de construire six parcs photovoltaïques (179,8 MW) dans l'État de Piauí, au Brésil, dont la vente d'énergie a été attribuée en 2018 aux filiales brésiliennes dans lesquelles le Groupe Elecnor détient une participation.

2.3. Situation financière

La dette financière nette de l'entreprise (135,7 millions d'euros) a été réduite de 33,5% par rapport à la clôture de l'exercice précédent (204 millions d'euros selon les Comptes consolidés retraités en 2018). Cela est dû à l'évolution positive des affaires du Groupe en termes de génération de trésorerie, dans le cadre de ses activités d'exploitation.

Le ratio d'endettement à la clôture de l'exercice s'élève à 0,92 (dette financière nette/EBITDA avec recours) en dessous de 1x, et il respecte donc largement le niveau de ratio de référence établi dans le contrat de financement syndiqué (voir Note 17 des Comptes annuels d'Elecnor, S.A. et société dépendantes).

La dette financière nette totale (494,1 millions d'euros) diminue quant à elle de 13,4% par rapport à celle calculée à partir des données retraitées de 2018 (570,4 millions d'euros).

Dette financière nette

Milliers d'euros à la clôture de l'exercice		2019
Dette financière nette de l'entreprise		
EBITDA net des opérations concernant les sociétés		265 350
Avec recours		122 633
Sans recours		142 717
Ratio dette/EBITDA avec recours + Div projets		0,92
Dette financière nette totale		
Avec recours		135 672
Sans recours		358 461
EBITDA net des opérations concernant les sociétés		265 350
Ratio dette financière nette totale/EBITDA net des opérations concernant les sociétés		1,86%

Quant à la **stratégie financière** du Groupe, nous pouvons souligner les points suivants :

- Elecnor a signé une **novation du contrat de financement syndiqué**, conclu en 2014 et qui avait déjà fait l'objet de quatre novations en 2015, 2016, 2017 et 2018, ayant permis de prolonger le délai et d'améliorer les conditions de départ, et ayant reflété l'amortissement anticipé volontaire de 100 millions d'euros pendant l'année 2018. La limite du financement est de 400 millions, répartis en une tranche prêt de 200 millions et une tranche crédit de 200 millions d'euros. Suite à cette novation, la tranche Crédit est sous-divisée en deux : une sous-tranche en USD avec un plafond de 75 millions d'USD et disponible pour Elecnor et sa filiale Elecdor et une sous-tranche en euros avec un plafond de 134 millions d'euros, disponible uniquement pour Elecnor. Cette novation permettra à Elecdor de disposer de la capacité financière suffisante à affronter les nouveaux projets que le Groupe est en train de déployer en Équateur dans le secteur du pétrole et du gaz. La novation a été souscrite par les quatorze entités prenant part au financement.

- Elecnor poursuit sa stratégie de diversification de ses sources de financement à court terme/moyen terme, au-delà des sources bancaires traditionnelles, en publiant une nouvelle année un **Programme de billets à ordre sur le Marché alternatif des revenus fixes (MARF)**, qui lui permettra de se financer en euros avec des termes de jusqu'à 24 mois, en optimisant les coûts de financement du circulant. La contre-valeur en euros des encours d'émissions ne pourra pas dépasser le plafond de 300 millions d'euros. En vue de la prise de décision concernant le renouvellement du Programme, Elecnor a tenu compte de la souplesse des délais de financement et d'un coût inférieur à celui des sources de financement alternatives pour ces mêmes délais.

- Par l'intermédiaire de sa filiale de développement et d'exploitation d'énergie éolienne Enerfin, Ecnor a conclu avec succès une **émission d'obligations pour favoriser ses parcs éoliens au Brésil**. Elle a ainsi émis des obligations sans recours aux actionnaires dans la Bourse du Brésil pour une valeur de 325 millions de réaux brésiliens (soit 73 millions d'euros) pour les parcs éoliens de Ventos do Sul (150 MW), situés dans l'État brésilien de Rio Grande do Sul. L'exploitation de ces parcs a démarré en 2006 et le financement souscrit en vue de sa construction avait été amorcé dans sa totalité avant cette émission d'obligations. Les fonds issus de cette opération seront destinés à des investissements dans des projets à venir. L'émission a été organisée en deux séries à différents coûts. 70% ont été souscrites au prix du Certificats de dépôt interbancaire (CDI) brésilien avec une marge de 0,75% alors que les 30% restants étaient indexés sur l'indice d'inflation IPCH avec une marge de 3,25%.
- Le 25 novembre 2019, le sous-groupe Celeo Redes, intégré dans le Groupe Ecnor via la méthode de mise en équivalence, a conclu une émission d'obligations en vue du financement de projets de ligne de transmission au Chili (Diego Almagro, Casablanca et Mataquito) pour un montant de 365 millions d'USD. Ces obligations ont été négociées sous la forme d'un « private placement » et soumises à la législation de New York, et elles ont été entièrement souscrites par Alliance Global Investors. Les obligations, qui seront entièrement amorties au fil des 30 prochaines années, seront utilisées pour le financement desdits projets. Le 6 décembre 2019, la première disposition de la dette a été réalisée pour un montant de 78,7 millions d'USD.

Le Groupe Ecnor aborde ses projets d'investissement en souscrivant des « Project Financing », tel qu'il est décrit au paragraphe 5.1.2 « Risque de taux d'intérêt » de ce rapport, tandis qu'il finance son Equity avec les ressources générées par les activités qui composent le Groupe.

2.4. Changements significatifs dans les méthodes comptables

Le 1er janvier 2019 l'IFRS 16 Contrats de location est entrée en vigueur. Cette norme supprime le modèle de comptabilité dual pour les locations qui fait la distinction entre les contrats de location-financement comptabilisés dans le bilan et les locations simples pour lesquelles la comptabilisation des montants futurs de location n'est pas exigée. Au lieu de cela, un modèle unique est établi au bilan, similaire à celui du contrat de location-financement actuel.

De même, l'IFRIC 23 sur l'incertitude relative aux traitements fiscaux applicable aux périodes annuelles de déclaration commençant le 1er janvier 2019. Elle

présente un guide sur la façon de mesurer et comptabiliser l'incertitude associée aux traitements fiscaux des assiettes et les taux d'imposition des bénéfices et des pertes, ainsi que des pertes et crédits d'impôt non utilisés.

Le Groupe a adopté l'IFRS 16 Contrats de location et l'IFRIC 23 Incertitudes relatives aux traitements fiscaux le 1er janvier 2019.

Les principaux effets de l'application de ces normes sont les suivants :

- Réduction des bénéfices cumulés à hauteur de 5,3 millions d'euros au titre de l'écart entre les charges enregistrées de manière linéaire pendant la période de location simple et la charge financière et la charge d'amortissement à enregistrer dans le cadre de la mise en œuvre d'IFRS 16 en appliquant la méthode rétroactive modifiée, c'est à dire comme si la norme avait été appliquée à compter de la date de début de chaque contrat de location.

Par ailleurs, le Groupe a comptabilisé des charges d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation et des charges financières à la place des charges de location simple qui étaient incluses dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019 dans la rubrique « Autres charges d'exploitation ». Pendant l'exercice 2019, le Groupe a enregistré des charges d'amortissement à hauteur de 6 362 milliers d'euros, des charges financières de passifs de location à hauteur de 2 688 milliers d'euros, au lieu d'« Autres charges d'exploitation » à hauteur de 7 875 milliers d'euros.

- Réduction des bénéfices cumulés à hauteur de 6,3 millions d'euros en raison des incertitudes relatives aux traitements fiscaux estimées par le Groupe.

Les conventions et méthodes comptables utilisées dans la préparation des comptes annuels consolidés de 2019 sont les mêmes que celles appliquées dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2018, sauf pour ce qui est détaillé antérieurement.

Les conventions et méthodes comptables utilisées dans la préparation des comptes annuels individuels de 2019 sont les mêmes que celles appliquées dans les comptes individuels de l'exercice 2018.

Il n'existe aucun autre principe comptable ou critère d'évaluation qui, ayant un effet significatif sur les comptes annuels consolidés, n'ait pas été appliqué lors de leur élaboration.

2.5. Résultat de la Société mère du Groupe, Ecnor, S.A.

Principaux Résultats

Milliers d'euros	2019	2018	Var (%)
Chiffre d'affaires	1 368 728	1 315 286	4,1%
National	987 643	859 507	14,9%
International	381 085	455 779	-16,4%
Résultat d'exploitation	(7 203)	27 391	-126,3%
Bénéfice avant impôts	54 659	59 850	-8,7%
Bénéfice après impôts	30 122	44 136	-31,8%

Le Résultat d'exploitation de la Société mère du Groupe, Ecnor, S.A., est en baisse par rapport à l'exercice précédent, parce que les projets exécutés à l'étranger ayant le plus contribué au résultat consolidé (au Brésil, au Chili, aux États-Unis, en Australie...) ont été déployés par l'intermédiaire des filiales.

Le résultat avant impôts atteint 54,7 millions d'euros, soit un chiffre inférieur de 8,7% à celui de l'exercice précédent. Les produits financiers ont augmenté par rapport à l'année précédente (montant supérieur à titre de dividendes des filiales), effet positif qui compense en partie la baisse du résultat d'exploitation.

Chiffre d'affaires par activités

Milliers d'euros	2019	2018 Retraité	Var. (%)
Électricité	908 347	744 732	22,0%
Génération d'énergie	573 375	631 087	-9,1%
Télécommunications et spatiale	247 719	252 914	-2,1%
Installations	215 105	165 821	29,7%
Construction, eau et environnement	181 276	169 725	6,8%
Maintenance	171 830	160 396	7,1%
Oil & Gas	106 793	102 594	4,1%
Chemins de fer	49 281	23 630	108,6%
	2 453 726	2 250 899	9,0%

2.6. Délai moyen de paiement

Le délai moyen de paiement aux fournisseurs de la Société mère du Groupe, Ecnor, S.A., calculé conformément à la troisième disposition additionnelle de la Loi 15/2010, du 15 juillet, est de 65 jours. Le délai moyen de paiement aux fournisseurs du Groupe, calculé de la même manière, est de 63 jours.

2.7. Chiffre d'affaires par activités

Au 31 décembre de chaque année et en milliers d'euros

Cette année également, l'activité principale en termes de chiffre d'affaires a été celle d'**Électricité**, avec 908,3 millions d'euros, 22% au-dessus du CA de 2018, ce qui est essentiellement dû à l'accroissement du marché intérieur et aux filiales à l'étranger (spécialement aux USA). Elle est suivie de l'activité **Génération d'énergie**, avec 573,4 millions d'euros, soit 9,1% de moins qu'en 2018, en raison de l'impact de la dévaluation du réal brésilien sur ce chiffre, ainsi que de l'achèvement de projets de grandes

centrales de production d'énergie en Australie et au Mexique. Soulignons l'augmentation par rapport à l'exercice précédent de l'activité **Installations**, dans laquelle s'inscrit une partie de la production des États-Unis et de l'activité **Ferroviaire**, incluant les ventes issues du projet des tunnels ferroviaires en Norvège.

3. INFORMATIONS BOURSIÈRES

	2019	2018
Prix de l'action à la clôture (€)	10,95	13,20
Volume total des titres (en millions)	3,3	4,3
Total du volume d'échanges (en millions €)	37,7	53,9
Nombre d'actions (millions)	87	87
Capitalisation boursière (en millions €)	952,6	1 148,4
PER	7,5	15,5
Rendement des dividendes	2,4%	2,6%

Le rendement du dividende en 2019 a atteint 2,4% contre 2,6% lors de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par le fait que le versement de l'acompte sur dividende de l'exercice 2018, traditionnellement effectué en janvier de l'exercice suivant, a été avancé à décembre 2018.

Ainsi, pendant l'exercice 2018, trois dividendes ont été versés aux actionnaires (acompte sur dividende au débit de 2017, dividende complémentaire 2017 et acompte sur dividende au débit de 2018), alors qu'en 2019 deux dividendes avaient été versés (dividende complémentaire 2018 et acompte sur dividende au débit de 2019).

4. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

L'un des points essentiels de la stratégie d'Elecnor est la prudence en matière de politique financière. La structure du capital est définie par l'engagement de solvabilité et l'objectif de maximiser la rentabilité de l'actionnaire.

5. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Elecnor est exposée à certains risques financiers qu'elle gère moyennant le regroupement de systèmes d'identification, mesure, limitation de concentration et supervision. La gestion et la limitation des risques financiers s'effectuent de manière coordonnée entre la Direction Corporative et les différentes Unités d'Activité et Filiales qui composent le Groupe. Les opérations relatives à la gestion des risques financiers sont approuvées au plus haut niveau de décision et conformément aux normes, aux politiques et aux procédures établies.

5.1. Risques de taux de change

Le risque de marché concernant le taux de change est la conséquence des opérations que mène le Groupe sur les marchés internationaux dans le cours de ses opérations. Une part des produits et charges d'approvisionnements est exprimée en monnaies distinctes de la monnaie fonctionnelle. C'est pourquoi pourrait exister le risque que les fluctuations dans les taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle puissent affecter les résultats du Groupe.

Pour gérer et minimiser ce risque Elecnor utilise des stratégies de couverture, puisque l'objectif est de générer des bénéfices uniquement à travers le développement des activités ordinaires qu'elle mène et non pas à travers la spéculation sur les fluctuations du taux de change.

Les instruments utilisés pour obtenir cette couverture sont essentiellement l'endettement référencé à la devise de recouvrement du contrat, les assurances de change et les opérations de swap au moyen desquels Elecnor et l'entité financière échangent les courants d'un prêt exprimé en euros pour les courants d'un autre prêt exprimé dans une autre devise, ainsi que l'utilisation de « panier de monnaies » pour couvrir des financements mixtes indexés à différentes devises.

5.2. Risque de taux d'intérêt

Les variations dans les taux d'intérêt modifient la juste valeur des actifs et passifs qui produisent un intérêt à taux fixe ainsi que les flux futurs des actifs et passifs référencés à un taux d'intérêt variable. Elecnor bénéficie d'un financement externe pour la réalisation de ses opérations, en rapport essentiellement avec la promotion, la construction et l'exploitation des parcs éoliens, des

projets thermosolaires et des concessions d'infrastructures électriques, et qui sont réalisés sous la modalité de « Project financing ». Ce type de contrats requiert que soient clos contractuellement les Risques d'Intérêt moyennant des contrats d'instrument de couverture de taux.

Tant pour les financements de type « Project Financing » que pour les financements de l'entreprise, la plupart de l'endettement est établi contractuellement à un taux d'intérêt variable, en utilisant, s'il y a lieu, des instruments de couverture pour minimiser le risque d'intérêt du financement. Les instruments de couverture qui sont spécifiquement assignés à de dette financière et qui ont au maximum les mêmes montants nominaux et les mêmes dates d'échéance que les éléments couverts, et sont essentiellement des « swaps » des taux d'intérêts (IRS), dont la finalité est d'avoir un taux d'intérêt fixe pour les financements concertés à l'origine à des taux d'intérêt variables. Quoiqu'il en soit, les couvertures de taux d'intérêt sont contractées selon un critère d'efficacité comptable.

5.3. Autres risques de prix

De même, le Groupe est exposé au risque que ses flux de caisse et ses résultats soient affectés, entre autres, par l'évolution du prix de l'énergie et du prix du pétrole. Dans ce sens, pour gérer et minimiser ces risques, le Groupe utilise ponctuellement des stratégies de couverture.

5.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est mitigé par la politique consistant à maintenir la trésorerie et les instruments hautement liquides et non spéculatifs à court terme, comme l'acquisition temporaire de Bons du Trésor avec condition de rachat non optionnel et impositions en dollars à très court terme à travers des entités de crédit de premier ordre afin de pouvoir honorer ses engagements futurs, ainsi que les contrats de facilités de crédit engagées pour un montant suffisant pour affronter les besoins prévus.

5.5. Risque de crédit

Le principal Risque de Crédit est attribuable à des comptes à recouvrer pour des opérations commerciales, dans la mesure où une contrepartie ou un client n'honore pas ses engagements contractuels. Pour mitiger ce risque, on opère avec des clients présentant un historique de crédit approprié ; en outre, vu l'activité et les secteurs dans lesquels opère le Groupe, Elecnor dispose de clients de haute qualité de crédit. Toutefois, dans des ventes internationales à des clients non récurrents, on utilise des mécanismes tels que les avances, la lettre de crédit irrévocable et couverture de polices d'assurance pour garantir le recouvrement. Une analyse de la solvabilité financière du client est par ailleurs réalisée et des

conditions spécifiques sont incluses dans le contrat afin de garantir le recouvrement.

Dans le cas des parcs d'éoliennes, l'énergie produite selon le cadre réglementaire électrique en vigueur, est vendue sur le Marché Ibérique d'Électricité (MIBEL), en recouvrant les produits de l'opérateur du marché OMIE, avec un système de garantie de paiements et de la Commission espagnole des marchés et de la concurrence (CNMC), entité régulatrice des marchés énergétiques en Espagne, dépendant du ministère espagnol de l'Industrie. Pour leur part, Ventos do Sul Energia, S.A., Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral Energia, S.A. et Ventos dos Índios Energia, S.A. (Brésil) ont signé des contrats de vente de l'énergie électrique qu'elles produisent pour une période de 20 ans par le biais de contrats à long terme conclus avec les compagnies de distribution électrique brésiliennes correspondantes. De la même façon, Éoliennes de l'Érable a signé un contrat de vente avec la compagnie électrique canadienne Hydro-Québec, qui porte sur l'énergie électrique qu'elle générera durant une période de 20 ans.

En outre, en ce qui concerne les lignes de transmission, concrètement celles pour lesquelles le Groupe fournit ses services au Brésil selon un régime de concession, l'opérateur national des systèmes électriques (Operador Nacional do Sistema Elétrico - ONS) est chargé de coordonner les recouvrements et les paiements du système et indique tous les mois à la société concessionnaire les entreprises qui doivent la payer : productrices, grands consommateurs et entreprises de distribution connectés au système. Ces sociétés ont déposé avant même de se connecter au système une garantie qui est exécutée en cas de défaut de paiement, suite à quoi elles sont immédiatement déconnectées du système, puis l'obligation de paiement est répartie automatiquement entre le reste des utilisateurs du système. De cette manière, le système électrique national garantit le paiement à la concessionnaire. Il est à signaler à cet égard que le Groupe, qui exploite ces lignes depuis des années, n'a enregistré aucun défaut de paiement de la part des utilisateurs de ces dernières.

Les lignes de transmission du Chili appartiennent quant à elles au système national de transmission (auparavant dénommé système de base), dans lequel le Coordinateur Électrique National (CEN) est responsable de la coordination des flux de paiements aux sociétés de transmission. Le régime dans lequel les responsables d'effectuer le paiement aux entreprises de transmission sont les entreprises de génération était appliqué jusqu'en décembre 2018. À partir de l'année 2019, les entreprises de distribution sont intégrées parmi les responsables d'effectuer le paiement, raison pour laquelle à partir de cette date il existe un portefeuille plus diversifié de responsables du paiement. La garantie de paiement du système national de transmission se base sur une

procédure du CEN qui établit que, face à de possibles défauts de paiement de la part d'une entreprise coordonnée (assujettie à la coordination du CEN), ce défaillant sera déconnecté du système et l'obligation de paiement sera répartie entre les entreprises coordonnées restantes.

Elecnor tente toujours de prendre toutes les mesures possibles pour mitiger ce risque et procède à des analyses périodiques de son exposition au risque de crédit, en dotant les corrections opportunes de la valeur dues à la dépréciation.

5.6. Risque régulateur

Quant au risque régulateur et, en particulier, celui qui est lié aux énergies renouvelables, Elecnor mène un suivi détaillé afin de recueillir de façon adéquate son impact dans le compte de résultats consolidés.

5.7. Autres risques

En plus des risques décrits précédemment, le Groupe Elecnor est exposé à différents facteurs de risque (risques de gouvernance, stratégie, planification et environnement, opérationnels, de reporting et de conformité) liés aussi bien aux secteurs dans lesquels il intervient qu'au grand nombre de pays dans lesquels il exerce son activité, que ce soit de manière stable ou dans le cadre de projets ponctuels. Grâce à son système de gestion des risques, le Groupe mène une gestion continue et préventive de ces risques, de manière à réduire à des niveaux acceptables la probabilité qu'ils se réalisent et leur impact potentiel, le cas échéant, en termes de chiffre d'affaires, rendement et efficacité, réputation et durabilité. Les piliers de ce système de gestion des risques sont l'identification et l'évaluation continue des risques auxquels le Groupe est exposé, l'amélioration des mécanismes et des outils de gestion liés et la supervision et le suivi permanents de tout le processus.

6. ENVIRONNEMENT

L'engagement envers la protection du milieu naturel et de l'efficacité de la consommation de ressources énergétiques sont des dénominateurs communs du Groupe Elecnor.

Dans cette perspective, et dans le but de contribuer à l'objectif de développement durable 13 « Action pour le climat » du Pacte mondial des Nations unies, Elecnor a encouragé le développement de son activité de manière durable et adaptée aux nouvelles conditions climatiques, avec l'implication et l'engagement systématique de toutes les personnes faisant partie du Groupe.

Le changement climatique est un défi sur lequel le Groupe a travaillé au cours des dernières années, principalement à travers le calcul de l'empreinte carbone selon des normes internationalement reconnues, et par le biais de la mise en œuvre d'actions pour la réduction des émissions de GES dans sa sphère d'action.

En outre, Elecnor a effectué un diagnostic stratégique de l'adaptation au changement climatique en se basant sur les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dans le but de cerner les opportunités et les risques associés au changement climatique. Sur cette base, elle a développé sa stratégie de changement climatique pour l'horizon 2030, dans laquelle viennent s'inscrire toutes les mesures du Groupe pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter aux impacts du changement climatique et tirer parti des opportunités associées.

Actuellement, les mécanismes de contrôle de l'environnement de l'entreprise sont basés sur les Systèmes de gestion de l'environnement et de gestion de l'énergie certifiés selon les normes ISO 14001:2004 et ISO 50001. Le Système de gestion environnementale a établi la systématique permettant d'identifier, d'évaluer et d'enregistrer les aspects environnementaux associés aux activités d'Elecnor, dont l'objectif est de déterminer parmi ces derniers ceux qui sont significatifs.

Globalement, la stratégie en matière de gestion de l'environnement est régie par les principes d'action suivants :

- La recherche constante de l'équilibre entre la rentabilité économique et la protection de l'environnement grâce à des approches qui renforcent ces deux aspects mutuellement.
- Prendre en compte l'aspect environnemental dans les décisions d'investissement dans de nouveaux projets et dans les activités que le Groupe met à l'étude.
- L'implication des employés par le biais des actions pertinentes de formation et de sensibilisation.
- Impliquer également les autres parties prenantes (actionnaires, clients, fournisseurs et la société en général) dans la recherche commune de solutions utiles face aux défis de la préservation de l'environnement et des ressources énergétiques.

Le chapitre de l'information non financière contenu dans ce Rapport présente les objectifs, les stratégies et les initiatives établis en 2019 dans le cadre de la gestion environnementale du Groupe.

7. RESSOURCES HUMAINES

Effectifs Groupe Elecnor (*)

Au 31 décembre de chaque année	2019	2018 Retraité	Variation
National	9 336	8 836	5,7%
International	5 519	4 741	16,4%
	14 855	13 577	9,4%

(*) Les Administrateurs qui ne font pas partie des effectifs du Groupe ne sont pas inclus dans ce calcul.

Les personnes sont le principal actif d'Elecnor qui fonde sa stratégie globale sur des valeurs telles que le talent, la transparence et le travail en équipe dans des conditions de sécurité maximale. À cet égard, la prévention des risques professionnels et un dénominateur commun pour toutes les activités entreprises par le Groupe. L'engagement envers la prévention fait partie de sa culture d'entreprise. Il s'agit d'un engagement qui va au-delà des lois et des exigences de nos clients et qui fixe des objectifs exigeants et très clairs : aucun accident et tolérance zéro en ce qui concerne les infractions aux mesures de prévention prise par l'entreprise.

À la clôture de l'exercice 2019, l'effectif du Groupe avait augmenté de 1 278 personnes (9,4%), pour se situer à **14 855 employés**. Sur le marché intérieur, l'augmentation a été de 5,7%, répondant en grande mesure au besoin de soutien de l'activité à l'extérieur. À l'extérieur, l'augmentation globale est de 16,4%. Soulignons l'augmentation des effectifs en Angola, au Brésil, au Cameroun, au Ghana, au Panama, ainsi que l'intégration de 2 nouveaux pays : le Salvador et le Sénégal.

Il convient de mentionner que dans ce calcul à la clôture de l'exercice, les effectifs de Celeo Concesiones e Inversiones n'ont pas été inclus, ceux-ci étant désormais consolidés via la méthode de la mise en équivalence. S'il avait été pris en compte, le nombre total de membres du personnel serait de 15 255 (9 370 nationaux et 5 885 à l'étranger), et l'augmentation du chiffre de 9,8% par rapport à l'exercice précédent.

8. R&D&I

Les initiatives lancées pendant l'année 2019 ont été les suivantes :

- Lancement de l'édition 2019 de l'appel interne pour le financement de projets INNOVA.

- Les certifications UNE 166002 des systèmes de gestion de R&D&I d'Elecnor et d'Audeca sont maintenues.
- Organisation d'un atelier technique avec SAS sur l'industrie 4.0.
- Deux projets financés par le CDTI Audeca et Enerfin.
- Lancement d'un projet avec des collaborateurs (environnement à la demande du ministère espagnol de l'Équipement)
- Instituer la R&D&I en tant que facteur d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Améliorations prévues pour 2020 :

- Organisation de nouveaux ateliers techniques en collaboration avec les entreprises technologiques.
- Augmentation du nombre de projets avec des clients et des collaborateurs.
- Création d'une commission de travail où seront représentées toutes les sous-directions générales et les directions des activités d'Elecnor. Commission d'experts en R&D&I.

9. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Entre le 31 décembre 2019 et la présentation des états financiers individuels et consolidés il ne s'est pas produit de

faits pouvant donner lieu à une modification importante de l'image fidèle de ces états financiers, sauf pour ce qui est détaillé ci-dessous.

Suite à l'apparition du Coronavirus COVID-19 en Chine en janvier 2020 et à sa récente expansion à de nombreux pays du monde, cette flambée du virus a été qualifiée de pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars dernier.

Au vu de la complexité des marchés, étant donné leur mondialisation, et de l'absence, pour l'instant, d'un traitement médical efficace contre le virus, les conséquences sur l'activité du Groupe Elecnor sont incertaines et vont en grande mesure dépendre de l'évolution et la propagation de la pandémie au cours des mois à venir, ainsi que de la capacité de réaction et d'adaptation de tous les agents économiques affectés.

Pour toutes ces raisons, à la date d'établissement des comptes annuels, il est trop tôt pour effectuer une évaluation approfondie ou une quantification des éventuels impacts du COVID-19 sur Elecnor et son groupe d'entreprises, étant donné l'incertitude régnant face à ses conséquences à court, moyen et long terme. Quoi qu'il en soit, les conséquences du COVID-19 sont considérées comme un événement postérieur ne demandant pas d'ajustement des comptes annuels consolidés de l'exercice 2019, sans préjudice de devoir être constatées dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2020.

En ce sens, à l'heure actuelle, une chute s'est produite dans l'activité prévue par le Groupe, correspondant aux premiers mois de l'année 2020, en raison du COVID-19, et il n'est pas possible d'évaluer si ladite situation va perdurer dans l'avenir, ni dans quelle mesure.

Malgré tout, en tenant compte des mesures prises par les gouvernements des différents pays dans lesquels le Groupe Elecnor intervient en lien avec la gestion de la situation de crise sanitaire produite par le COVID-19, les administrateurs et la direction de la Société ont mené à bien une évaluation préliminaire de la situation actuelle en fonction des meilleures informations disponibles. Pour toutes les raisons mentionnées précédemment, ces informations courent le risque d'être incomplètes. Sur la base de ladite évaluation, il convient de souligner les aspects suivants :

- Risque de liquidité : la situation générale des marchés peut potentiellement provoquer une augmentation générale des tensions de liquidité dans l'économie, ainsi qu'une contraction du marché du crédit. À ce niveau, le Groupe bénéficie d'une solide situation financière et de lignes d'escompte non utilisées pour des montants élevés (Note 17), ce qui, allié à la mise en marche de plans spécifiques en vue de l'amélioration et la gestion efficace des liquidités, permettra de faire face à ces tensions.

- Risque opérationnel : le cours changeant et imprévisible des événements pourrait entraîner l'apparition d'un risque d'interruption temporaire de certaines des activités déployées par le Groupe. Des groupes de travail et procédures spécifiques ont donc été mis en place, destinés à surveiller et gérer en permanence l'évolution des opérations, afin de minimiser l'impact sur ces dernières.

- Risque de variation de certaines valeurs financières : les facteurs mentionnés précédemment peuvent provoquer une baisse dans les prochains états financiers des valeurs de rubriques importantes pour le Groupe Elecnor, comme le « Montant net du chiffre d'affaires » ou le « Bénéfice après impôts », ou de certains indicateurs clés (ratio d'EBITDA/endettement financier net), même s'il n'est pas possible pour l'instant de quantifier leur impact de manière fiable, au vu des éléments et restrictions indiqués précédemment.

Enfin, soulignons que les administrateurs et la direction d'Elecnor mènent actuellement à bien une supervision constante de l'évolution de la situation, dans le but d'affronter avec succès les éventuels impacts, aussi bien financiers que non financiers.

10. PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2020

10.1. Contexte économique

Tel qu'il est expliqué au paragraphe 1.2 Contexte économique du présent Rapport, les perspectives pour l'année prochaine étaient de croissance au niveau mondial, bien que les experts aient révisé à la baisse les perspectives de croissance tant des économies avancées que des marchés émergents et en développement. L'économie espagnole fait face à un ralentissement de la croissance et la demande interne diminue pour s'ajuster à ces attentes peu favorables.

Dans tous les cas, ces prévisions ont d'ores et déjà été dépassées par la crise provoquée par la pandémie du COVID-19.

10.2. Groupe Elecnor

Le Groupe Elecnor fait face à un panorama mondial incertain en 2020, après un exercice 2019 exceptionnel au cours duquel ses opérations ont été couronnées de succès tel qu'indiqué dans le présent annexe, et avec un

comportement excellent dans le cours ordinaire de ses affaires, aussi bien en termes de génération de résultats que de génération de trésorerie et de réduction de la dette.

Sa situation actuelle va permettre au Groupe Elecnor d'affronter cette période d'incertitude avec aplomb. La situation provoquée par le COVID-19 et ses possibles effets sur le Groupe Elecnor sont actuellement en cours d'analyse. La société prendra de façon réactive les mesures nécessaires à chaque moment pour minimiser les impacts négatifs provoqués par cette crise sanitaire sur son activité, tel qu'expliqué dans les notes des Événements postérieurs des Comptes annuels d'Elecnor, S.A. et consolidés, ainsi que dans la section du même nom du présent rapport.

Dans cette situation, malgré un portefeuille de projets solide, le Groupe n'est pas en mesure d'estimer avec la justesse suffisante les chiffres de ventes ou résultats du Groupe pour l'exercice 2020.

En ce qui concerne les actifs du Groupe destinés à produire de l'énergie électrique en utilisant des sources renouvelables en Espagne, il est important de se reporter au Décret royal-Loi 17/2019 portant approbation des mesures d'urgence en vue de l'adaptation nécessaire des paramètres de rétribution affectant le système électrique. Ce dernier stipule un rendement raisonnable de 7,09% applicable pendant la seconde période réglementaire (2020-2025) pour les installations de renouvelables, cogénération et déchets. Toutefois, il est permis aux installations renouvelables, de cogénération et de déchets ayant une rétribution à l'entrée du Décret royal-Loi 9/2013 de conserver pendant la deuxième et troisième période de réglementation (2020-2031) la rentabilité raisonnable de 7,398% fixée pour la première période de réglementation.

11. CAPITAL SOCIAL ET ACQUISITION D'ACTIONS PROPRES

Au 31/12/2019, le capital social d'Elecnor, S.A. est représenté par 87 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, ce qui représente un capital social de 8 700 000 euros.

Les actions d'Elecnor SA sont cotées selon le modèle SIBE (système d'interconnexion boursière) sur le marché continu, là où se concentre les échanges des actions des entreprises les plus importantes de l'économie espagnole et où le volume d'échanges est le plus important.

Elecnor détenait au 31 décembre 2018, 2 336 496 d'actions propres. Tout au long l'année 2019, un total de 104 509 titres ont été acquis, tandis que 120 196 autres titres ont été vendus. Cela étant, au 31 décembre 2019, un total de 2 320 809 actions propres a été atteint, soit un pourcentage d'actions propres de 2,7%, identique à celui de la clôture de l'exercice précédent.

12. OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

En ce qui concerne les informations relatives aux opérations avec les parties liées, nous renvoyons aux détails indiqués dans les notes explicatives des états financiers individuels au 31 décembre 2019, conformément à l'article 15 du Décret royal 1362/2007.

13. RAPPORT ANNUEL DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration d'Elecnor, S.A. a élaboré le rapport annuel de gouvernance d'entreprise correspondant à l'exercice clôturé le 31 décembre 2019 conformément aux obligations dictées par la loi et selon du modèle distribué par la CNMV. Ce document est disponible sur le site Web de la Commission espagnole du marché des valeurs (CNMV) et sur www.elecnor.com.

14. INFORMATION NON FINANCIÈRE

14.1. Sur ce rapport

Cette section du Rapport de gestion répond aux conditions établies dans la Loi 11/2018, du 28 décembre, en matière d'information non financière et de diversité (en liaison avec le Décret royal-Loi 18/2017, du 24 novembre).

Dans ce cadre, des informations sur les activités et les principaux impacts économiques, sociaux et environnementaux du Groupe Ecnor sont incluses, ainsi que sur les aspects jugés pertinents pour les principales parties prenantes de l'entreprise durant l'exercice 2019. Tel que cela figure à l'annexe I, « Index des contenus exigés par la Loi 11/2018 du 28 décembre, en matière d'information non financière et diversité », dans le processus d'élaboration, ce sont les standards internationaux de la Global Reporting Initiative (GRI) sélectionnés qui ont été pris comme référence, en tenant compte des conditions identifiées comme significatives pour l'activité.

Les informations présentées dans ce Rapport portent sur l'ensemble du Groupe Ecnor (Ecnor, S.A. et des sociétés dépendantes), sauf dans les cas où le contraire est indiqué, par exemple, lorsque des informations ne sont fournies qu'au niveau national. Quant aux données sur l'environnement, la portée est limitée aux pays où le Groupe dispose d'une présence permanente. Et concernant les informations en lien avec la société, ce sont celles concernant le Groupe Ecnor et la Fondation Ecnor qui ont été incluses.

En 2018, le Groupe Ecnor a effectué une analyse des questions au caractère significatif pour l'entreprise et ses parties prenantes, avec la double finalité de définir les questions pertinentes en matière de durabilité et de prioriser les contenus inclus dans cette section du Rapport de gestion. Cette analyse du caractère significatif est considérée comme valable à l'heure actuelle.

Avec cette finalité une analyse externe a été effectuée lors d'une première phase, afin d'identifier les questions les plus pertinentes pour les parties prenantes. Une analyse des nouvelles et des réglementations liées aux aspects de durabilité (notamment la Loi 11/2018) a été effectuée dans ce but, ainsi qu'un benchmarking sur les matrices de durabilité des clients et des entreprises du secteur, publiées dans leurs rapports de durabilité ou rapports intégrés.

Après avoir identifié les questions au caractère significatif, une deuxième phase a consisté à établir l'ordre de priorité de ces questions, ce dont se sont chargées des personnes clés du Groupe, c'est-à-dire, les personnes désignées

par l'entreprise comme responsables de la relation avec l'une des principales parties prenantes du Groupe. La responsable de la planification stratégique a en outre pris part à ce processus. La liste des questions au caractère significatif priorisées a par la suite été validée par le principal responsable exécutif du Groupe.

De ce processus découlent les questions au caractère significatif suivantes, celles-ci étant détaillées selon leur niveau de criticité.

Questions au caractère significatif	Niveau de criticité	Impact	
		Interne	Externe
1 Santé et sécurité au travail des employés/contractants	Élevée	X	X
2 Éthique et conformité		X	X
3 Attraction, rétention du talent et développement du capital humain		X	
4 Gestion de l'égalité et de la diversité		X	
5 Conciliation		X	X
6 Clients. Qualité du service		X	X
7 Développement d'énergies renouvelables		X	X
8 Opportunités d'affaires		X	
9 Gestion des risques		X	
10 Cybersécurité		X	
11 Gestion financière		X	
12 Transformation numérique		X	
13 Communication/Transparence		X	X
14 Investissement durable		X	
15 Bonne gouvernance		X	
16 Technologie et innovation		X	X
17 Gestion des impondérables		X	
18 Gestion de l'environnement/ Efficacité des ressources	Moyenne	X	X
19 Droits de l'homme		X	X
20 Gestion de la chaîne d'approvisionnement		X	X
21 Cadre réglementaire stable		X	
22 Participation aux indices de durabilité		X	
23 Gestion de l'impact et dialogue avec les communautés locales			X
24 Biodiversité			X
25 Activités inclusives		X	X
26 Stratégies et impacts du changement climatique		X	X
27 Transition énergétique		X	X
28 Empreinte sur l'eau	X	X	
29 Économie circulaire	X	X	
30 Inclusion de critères sociaux et environnementaux dans les contrats publics	X		

■ Élevée ■ Moyenne ■ Faible

14.2. Modèle d'entreprise

L'information relative au modèle d'activité du Groupe est recueillie dans la section Modèle d'entreprise et contexte économique de ce Rapport de gestion. Et celle portant sur les perspectives pour l'exercice 2020, dans la section Perspectives pour l'exercice 2020.

Objectifs stratégiques

Au sein du Groupe Ecnor la totalité des stratégies des activités est axée sur la génération de valeur de façon durable pour ses parties prenantes.

Dans cette ligne, les principaux axes de ce cadre stratégique sont les suivants :



14.3. Nos personnes

Plus de talent, une meilleure gestion

Les personnes constituent le principal atout du Groupe Ecnor. Une équipe de plus de 14 000 personnes de 50 nationalités différentes qui déploie tout son talent pour encore plus d'efficacité et d'efficience dans la gestion.

Le Système de gestion intégrale des ressources humaines a pour mission d'exploiter, encourager et développer tout le talent existant au sein de l'organisation. Pour y parvenir, il tient compte d'éléments touchant à la sélection, la performance, les avantages, le développement et la formation.

Système de Gestion intégrale des ressources humaines

SÉLECTION	Comme manière d'attirer et de recruter les meilleurs talents du marché, en donnant la priorité au talent interne.	20% d'augmentation des embauches 25 postes couverts via la promotion interne par l'intermédiaire de Talent	14 855 employés
PERFORMANCE	Il s'agit d'un processus d'analyse des actions et résultats de chacun à son poste de travail, ainsi que d'identification des aspects à améliorer.	2 678 personnes Phase d'évaluation (évaluation des compétences et objectifs individuels)	
AVANTAGES	Pour une rémunération juste, qui récompense et reconnait le mérite.	Enquêtes salariales Programme d'avantages Continuité carte des postes au Chili et en Italie	
DÉVELOPPEMENT	Cela signifie de miser au maximum sur le potentiel existant afin d'offrir des opportunités de croissance et d'amélioration de la carrière professionnelle.		
FORMATION	Axée sur le développement des compétences et l'élargissement des connaissances pour atteindre la meilleure adaptation personne/poste.	285 281 Heures de formation 19,2 Heures de formation / employé	

Dans un Groupe à caractère international, c'est une condition indispensable à l'efficacité de la gestion. Pour y parvenir dans une entreprise de plus de 14 000 employés et avec une croissance soutenue à l'extérieur, il est nécessaire de mettre en place des systèmes efficaces de gestion et rapport.

De nombreux projets d'amélioration ont déjà été réalisés dans cette perspective. Lors de cet exercice, citons par exemple les projets concernant la mise en place et le bon fonctionnement du registre des horaires, l'adaptation aux exigences réglementaires en matière de protection des données à caractère personnel et la garantie des droits numériques ou la mise en place du système de salaires Iberper pour tout le personnel extérieur, hors Celeo.

Sélection

Conscients de la difficulté des processus de sélection internationaux et du niveau de concurrence de certains pays en raison du faible nombre de profils qualifiés, nous travaillons à renforcer la marque Elecnor, en tant qu'entreprise de référence dans laquelle travailler. En ce sens, des améliorations ont été introduites, comme la coordination des publications d'offres d'emploi du marché extérieur via un compte unique sur LinkedIn.

En ce qui concerne la promotion interne, de nombreux processus ont été mis en œuvre, 25 postes vacants ayant ainsi été couverts par des employés issus de l'entreprise elle-même. De plus, le Groupe dispose d'une politique de sélection et mobilité interne visant à attirer, recruter et fidéliser les meilleurs talents du marché.

En parallèle, Elecnor a continué à collaborer avec le monde universitaire et les établissements de formation professionnelle afin d'attirer étudiants et jeunes diplômés. Elle a ainsi participé à des journées d'information et salons de l'emploi en présentiel et virtuels, et notamment : Journées du Networking à Barcelone, salon de l'université Carlos III École d'ingénieurs de Séville et Aerotelecom à Barcelone.

363 employés sous contrat de formation	448 stagiaires
---	--------------------------

Cap sur le talent interne

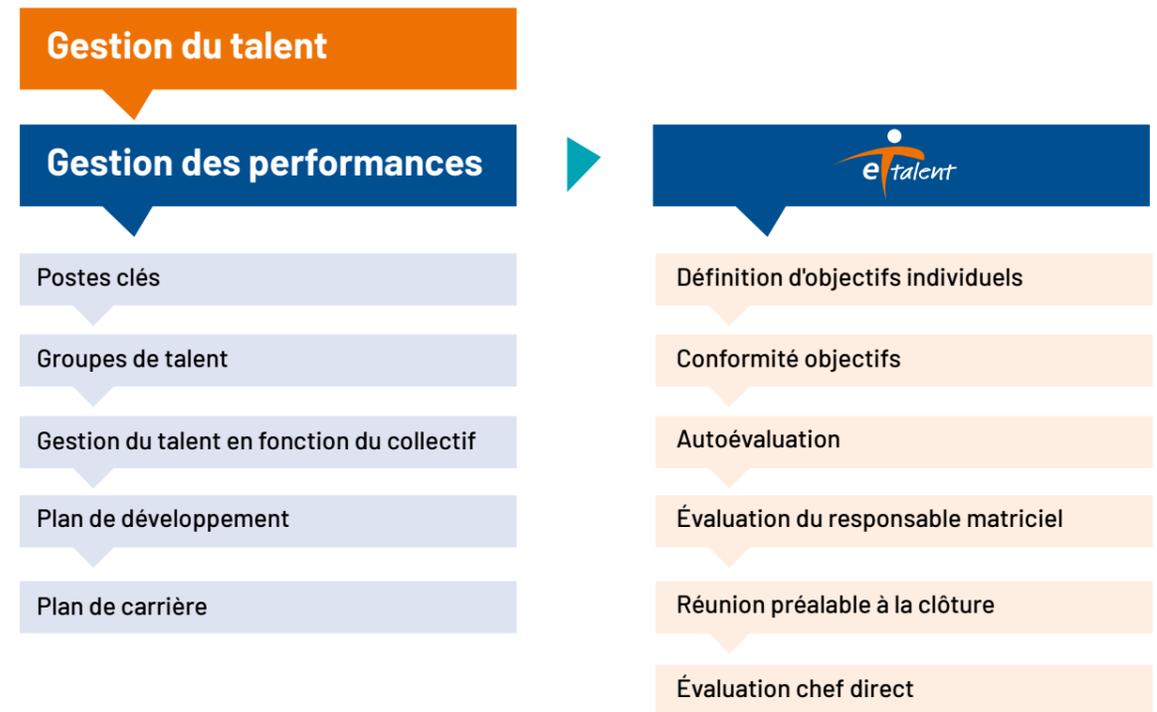
Elecnor mise sur une gestion efficace du talent, afin d'identifier les postes clés et les groupes de talent (hauts potentiels, personnes clés et successeurs), aidant ainsi à concrétiser des plans spécifiques de développement et de carrière.

La gestion des performances fournit des informations pertinentes, objectives et transparentes afin d'être en mesure d'établir des plans de rémunération, de formation et de développement.

Dans le cadre du processus d'évaluation lancé en 2018 et clos en février 2019, 2 311 employés en Espagne ont été évalués. En 2019, dans le cadre du processus de gestion des performances, 2 678 personnes ont été évaluées, 70% d'hommes (1 872) et 30% de femmes (806). Le processus complet sera clos en février 2020.

De cette manière, 618 personnes ont participé à différents itinéraires de formation conçus pour renforcer les quatre compétences capitales et réduire l'écart entre le comportement attendu et le comportement réel, mis en évidence dans l'évaluation de la gestion des performances.

- Développement des leaders chez Elecnor
- Finances Elecnor
- Notre manière de faire les choses : gestion de projets
- Les ventes sont l'affaire de tous



Formation

Le pari du Groupe pour la formation s'est maintenu d'une façon soutenue au fil des ans. Les principaux indicateurs du Groupe sont les suivants.

Concept	2019
Investissements dans la formation (en euros)	6 867 450
Total heures de formation	285 281
Nombre de participants	37 952
Heures formation / employé	19,20

Domaine	No. de cours	Participants*			Heures		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Gestion	374	731	269	1 000	7 617	2 656	10 273
Technologie	1 022	6 816	162	6 978	87 440	2 450	89 890
Informatique	56	276	116	392	2 600	1 253	3 853
Langues	534	343	193	536	12 371	5 808	18 179
Qualité et environnement	206	988	230	1 218	2 777	1 159	3 936
Prévention	2 671	26 535	1 293	27 828	152 193	6 957	159 150
Total	4 863	35 689	2 263	37 952	264 998	20 283	285 281

Collectif	Participants*	Heures
Direction	182	3 544
Cadres	1 767	18 042
Techniciens	3 517	47 912
Base	32 486	215 783
Total	37 952	285 281

Moyen d'heures de formation par catégorie Groupe Elecnor

Collectif	Employés	Moyenne
Direction	164	21,61
Cadres	1 098	20,12
Techniciens	3 425	13,52
Base	10 348	20,85

Après la réalisation de chaque itinéraire de formation, la réalisation d'un questionnaire anonyme permet de recueillir l'avis des participants. Dans le cadre de l'enquête générale de satisfaction, 96,48% des participants ont évalué très positivement la formation reçue.

Une année encore, l'équipe de direction a participé aux journées « People First » destinées à transmettre aux nouvelles recrues une vision globale de l'entreprise et de son essence, sa culture et ses valeurs.

Par ailleurs, soulignons la mise en marche d'un programme de formation et de mise à jour des connaissances spécifiques et personnalisées destiné au Conseil d'administration du Groupe.

Avantages et bénéfiques

Elecnor dispose d'un organigramme qui éclaircit et simplifie la structure organisationnelle, les responsabilités et les profils demandés. Il s'agit d'un modèle fondé sur les groupements fonctionnels et les dépendances en termes d'organisation, préparant l'organisation à de possibles évolutions. Grâce à cette définition des postes et des responsabilités, les rémunérations s'ajustent de manière plus objective et juste, et le mérite est reconnu et récompensé.

Elecnor offre à ses employés des avantages sociaux comme le Plan d'avantage flexible, permettant aux employés de

convertir une partie de leur salaire en produits bénéficiant d'allègements fiscaux : assurance santé, chèques et carte restaurant, crèche ou transport...

L'entreprise verse également une aide à ses travailleurs pour les études de leurs enfants, quel que soit leur contrat et type de journée, à partir d'un an d'ancienneté dans l'entreprise. Cette aide couvre la maternelle, l'école primaire et le collège. Dans les cas où l'enfant présente un handicap, l'aide versée est supérieure.

Par ailleurs, Elecnor prévoit, en fonction des besoins, circonstances et responsabilité des employés, d'autres mesures comme l'assurance vie accidents, assurance assistance, assurance médicale, auto ou un plan de retraite.

Enfin, cet exercice a vu le lancement du programme d'avantages d'Elecnor pour tout le personnel d'Elecnor, S.A., et ses filiales nationales. Il s'agit d'un programme

d'économie et fidélisation, permettant l'accès des employés à des services et produits à des conditions préférentielles. Cet accord a été établi avec plus de 500 fournisseurs de tout type de catégories et services.

Politique de rémunération

Dans le cadre de son Système de gestion intégrale des ressources humaines, Elecnor a axé l'aspect de la rémunération sur une rétribution équitable récompensant et reconnaissant le mérite. Dans l'exercice précédent, des études sur l'équité interne et la compétitivité externe ont été menées au moyen d'enquêtes sur les salaires.

Rémunération moyenne par sexe, âge et catégorie professionnelle

Les données relatives aux effectifs par zone géographique sont détaillées ci-dessous.

Âge	Direction		Cadres		Techniciens		Base	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espagne								
>50	125 526	96 542	53 767	56 619	33 694	27 316	22 503	20 353
De 30 à 50	93 480	92 250	47 933	47 026	32 229	27 473	21 040	19 537
<30	-	-	47 734	30 159	26 921	24 833	18 350	17 585
Europe (Italie, Norvège, Portugal, Royaume-Uni et Roumanie)								
>50	-	-	50 491	46 189	52 445	22 910	31 399	-
De 30 à 50	-	-	53 476	36 943	34 371	31 192	26 886	21 334
<30	-	-	-	-	31 228	22 168	24 658	19 993
Amérique du nord (États-Unis et Canada)								
>50	180 269	(*)	88 627	86 510	119 041	50 676	76 368	27 666
De 30 à 50	163 507	-	88 975	71 249	63 019	49 637	63 167	81 131
<30	-	-	63 604	56 394	53 275	34 078	48 276	-
Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Honduras, Mexique, Panama, Pérou, Rép. dominicaine et Uruguay)								
>50	-	-	60 313	40 180	27 283	10 770	9 918	5 407
De 30 à 50	-	-	47 085	46 460	19 579	14 875	7 135	5 118
<30	-	-	-	-	10 570	7 931	4 611	3 506
Asie (Jordanie et Oman)								
>50	-	-	-	-	104 323	-	-	-
De 30 à 50	-	-	-	-	37 260	-	12 898	-
<30	-	-	-	-	25 038	-	5 311	*
Afrique (Angola, Algérie, Cameroun, Ghana, Mauritanie et Sénégal)								
>50	-	-	71 822	-	17 393	11 689	5 301	1 660
De 30 à 50	-	-	29 072	26 035	21 111	5 390	6 420	1 837
<30	-	-	-	7 697	5 345	6 040	2 731	1 722
Océanie (Australie)								
>50	-	-	74 766	*	-	24 277	-	74 766
De 30 à 50	-	-	88 687	-	79 837	-	82 260	88 687
<30	-	-	-	-	30 834	-	51 735	-

* Le nombre de participants recense les personnes ayant reçu une formation, une même personne pouvant avoir réalisé plusieurs cours.

* Cette information n'est pas divulguée, en vertu de la protection des données des personnes concernées, cette catégorie professionnelle n'incluant qu'un seul employé.

Écart salarial

La politique salariale d'Elecnor rémunère au même niveau les hommes et les femmes qui occupent des postes comportant des responsabilités identiques.

Le tableau suivant détaille le ratio de l'écart salarial qui représente la différence salariale par catégorie professionnelle en Espagne :

	Ratio
Direction	14,66%
Cadres	2,65%
Techniciens	13,17%
Base	3,45%

Au niveau international, l'écart salarial est de 10,4%. L'Espagne n'est pas incluse dans ce chiffre étant donné que la présence du Groupe à l'extérieur présente des effectifs très différenciés en ce qui concerne le nombre d'employés et les catégories. À défaut, une comparaison entre les données pourrait fausser le ratio.

L'écart salarial a été calculé comme la différence entre la moyenne salariale des hommes et des femmes, exprimée en pourcentage. Dans cet exercice, le résultat révèle que le salaire médian des femmes est inférieur à celui des hommes.

La différence salariale que montrent les résultats est en ligne avec le contexte sectoriel, celle-ci étant principalement due à la trajectoire historique relative au sexe du personnel de ce secteur, qui se traduit par un âge moyen plus élevé des hommes par rapport aux femmes, ce qui à son tour conduit à une plus grande présence des hommes aux postes avec une responsabilité plus élevée de l'entreprise. De la même façon, dans la catégorie de Techniciens, la différence est due à la présence accrue des femmes dans les fonctions administratives de soutien aux activités et celle des hommes dans l'exécution des projets.

Profil des effectifs

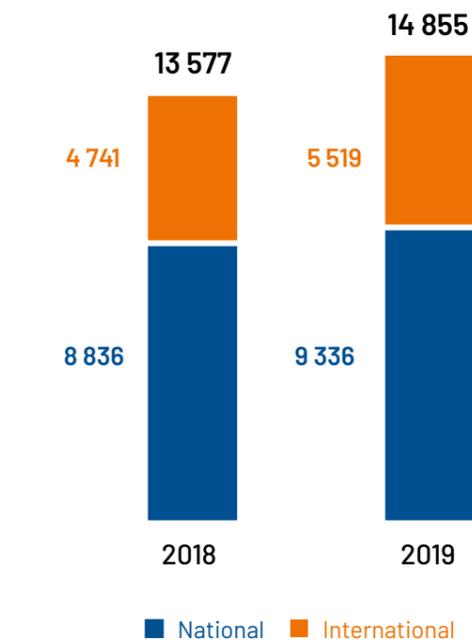
Le Groupe Elecnor a un profil international, multiculturel et diversifié et est présent sur les cinq continents.

À la clôture de l'exercice 2019, les effectifs du Groupe Elecnor étaient formés par 14 855 employés, ce qui représente une augmentation de 9,4% par rapport à l'exercice antérieur (13 577 employés). L'augmentation provient principalement du marché international, sur lequel les effectifs ont augmenté de 16,4%. Il y a lieu de souligner une croissance de 15,7% de la présence de femmes dans le Groupe par rapport à 2018.

Total effectifs Groupe Elecnor

	2018	2019	% Var.
Total	13 577	14 855	9,4%
Hommes	12 028	13 062	8,6%
Femmes	1 549	1 793	15,7%

Évolution des effectifs

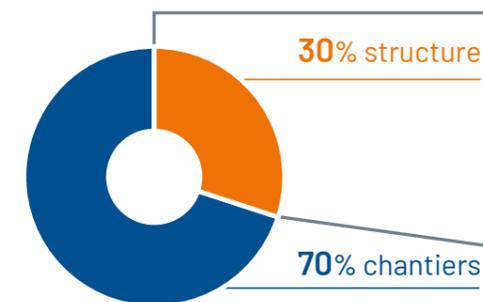


Effectifs par sexe 2019

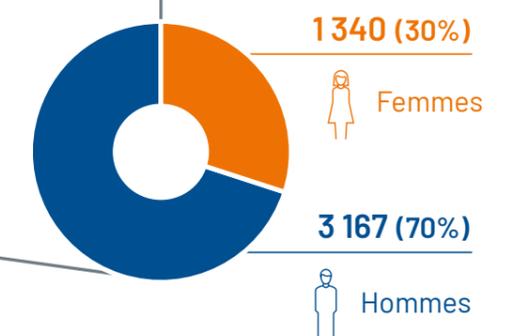


Les effectifs du Groupe Elecnor sont constitués par le personnel de Structure et le personnel de Chantiers, lesquels en 2019 représentent respectivement 30% et 70%. En ce qui concerne la répartition par sexe, 30% des effectifs de Structure étaient des femmes (1 340) et 70% des hommes (3 167). En ligne avec la trajectoire historique de ce secteur, le personnel de Chantiers est majoritairement masculin, les femmes ne représentant que 4% de ce collectif. Cela étant, il convient de détailler le personnel de Structure et sa répartition par sexe.

Détail des effectifs



Personnel de Structure par sexe



Données relatives aux effectifs à la clôture de l'exercice

Zone géographique	2018	2019
Espagne	8 836	9 336
Europe	705	796
Amérique du Nord	525	585
Amérique latine	2 778	3 140
Asie	25	15
Afrique	687	969
Océanie	21	14
Total	13 577	14 855

Pays	2018	2019
Espagne	8 836	9 336
Europe	705	796
Royaume-Uni	265	260
Italie	287	312
Norvège	1	57
Portugal	138	153
Roumanie	14	14
Amérique du Nord	525	585
Canada	6	5
États-Unis	519	580
Latinoamérica	2.778	3.140
Argentine	80	92
Bolivie	1	1

Pays	2018	2019
Brésil	1 722	1 955
Chili	273	189
Colombie	-	3
Équateur	16	6
El Salvador	-	17
Honduras	47	59
Mexique	66	86
Panama	45	140
Paraguay	1	1
Pérou	8	8
République Dominicaine	221	280
Uruguay	237	271
Venezuela	61	32
Asie	25	15
Jordanie	22	11
Oman	3	4
Afrique	687	969
Angola	629	712
Algérie	1	1
Cameroun	26	102
Ghana	15	123
Mauritanie	16	14
Sénégal	-	17
Océanie	21	14
Australie	21	14
Total	13 577	14 855

Âge	2018			2019		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Plus de 50 ans	2 287	189	2 476	2 659	209	2 868
30 à 50 ans	8 036	1 051	9 087	8 630	1 206	9 836
Moins de 30 ans	1 705	309	2 014	1 773	378	2 151
Total	12 028	1 549	13 577	13 062	1 793	14 855

Catégorie professionnelle	2018			2019		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Direction	135	20	155	145	19	164
Cadres	683	239	922	897	201	1 098
Techniciens	1 406	868	2 274	2 125	1 120	3 245
Base*	9 804	422	10 226	9 895	453	10 348
Total	12 028	1 549	13 577	13 062	1 793	14 855

* La catégorie professionnelle « Base » est principalement composée d'hommes du fait que celle-ci correspond principalement au personnel de Chantiers.

Soucieux d'offrir un emploi de qualité, le Groupe a augmenté le pourcentage de contrats à durée indéterminée de 18,2% par rapport aux chiffres de l'exercice 2018. De même, l'emploi à temps complet a enregistré une augmentation de 10,2%.

Type de contrat par âge	2018	2019
À durée indéterminée	7 997	9 455
Plus de 50 ans	1 740	2 120
30 à 50 ans	5 359	6 273
Moins de 30 ans	898	1 062
Temporaire	5 580	5 400
Plus de 50 ans	736	748
30 à 50 ans	3 728	3 563
Moins de 30 ans	1 116	1 089
Total	13 577	14 855

Type de contrat par région	2018	2019
À durée indéterminée	7 997	9 455
Espagne	4 868	5 586
Europe	465	450
Amérique du Nord	224	288
Amérique latine	2 495	2 938
Afrique	113	179
Asie	4	4
Océanie	10	10
Temporaire	5 580	5 400
Espagne	4 150	3 750
Europe	240	346
Amérique du Nord	301	297
Amérique latine	283	202
Afrique	574	790
Asie	21	11
Océanie	11	4
Total	13 577	14 855

Type de contrat par catégorie professionnelle	2018	2019
À durée indéterminée	7 997	9 455
Direction	155	164
Cadres	825	956
Techniciens	1 459	2 284
Base	5 558	6 051
Temporaire	5 580	5 400
Direction	-	-
Cadres	97	142
Techniciens	815	961
Base	4 668	4 297
Total	13 577	14 855

Type de contrat par sexe	2018	2019
À durée indéterminée	7 997	9 455
Hommes	6 909	8 128
Femmes	1 088	1 327
Temporaire	5 580	5 400
Hommes	5 119	4 934
Femmes	461	466
Total	13 577	14 855

Type d'emploi par âge	2018	2019
À temps complet	13 260	14 613
Plus de 50 ans	2 292	2 691
30 à 50 ans	9 011	9 791
Moins de 30 ans	1 957	2 131
À temps partiel	317	242
Plus de 50 ans	184	177
30 à 50 ans	76	45
Moins de 30 ans	57	20
Total	13 577	14 855

Type d'emploi par catégorie professionnelle	2018	2019
À temps complet	13 260	14 613
Direction	155	160
Cadres	912	1 085
Techniciens	2 216	3 185
Base	9 977	10 183
À temps partiel	317	242
Direction	0	4
Cadres	10	13
Techniciens	58	60
Base	249	165
Total	13 577	14 855

Type d'emploi par sexe	2018	2019
À temps complet	13 260	14 613
Hommes	11 802	12 868
Femmes	1 458	1 745
À temps partiel	317	242
Hommes	226	194
Femmes	91	48
Total	13 577	14 855

Type de contrat par âge (moyenne)	2019
À durée indéterminée	8 844
Plus de 50 ans	2 075
30 à 50 ans	5 843
Moins de 30 ans	926
Temporaire	5 709
Plus de 50 ans	880
30 à 50 ans	3 833
Moins de 30 ans	996
Total	14 553

Type de contrat par sexe (moyenne)	2019
À durée indéterminée	8.844
Hommes	7 631
Femmes	1 213
Temporaire	5 709
Hommes	5 209
Femmes	500
Total	14 553

Type de contrat par catégorie professionnelle (moyenne)	2019
À durée indéterminée	8 844
Direction	178
Cadres	929
Techniciens	2 085
Base	5 652
Temporaire	5 709
Direction	-
Cadres	152
Techniciens	925
Base	4 632
Total	14 553

Type d'emploi par sexe (moyenne)	2019
À temps complet	14 288
Hommes	12 634
Femmes	1 654
À temps partiel	265
Hommes	206
Femmes	59
Total	14 553

Type d'emploi par âge (moyenne)	2019
À temps complet	14 288
Plus de 50 ans	2 776
30 à 50 ans	9 622
Moins de 30 ans	1 890
À temps partiel	265
Plus de 50 ans	179
30 à 50 ans	54
Moins de 30 ans	32
Total	14 553

Type d'emploi par catégorie professionnelle (moyenne)	2019
À temps complet	14 288
Direction	174
Cadres	1 069
Techniciens	2 941
Base	10 104
À temps partiel	265
Direction	4
Cadres	12
Techniciens	69
Base	180
Total	14 553

Le nombre d'heures d'absentéisme sur le Groupe Elecnor* s'est élevé à 1 187 192 heures, ce qui représente un taux d'absentéisme de 3,7%.

*Les pays suivants sont hors du champ d'application : Algérie, Cameroun, Colombie, Le Salvador, États-Unis, Ghana, Honduras, Norvège et Oman.

** Heures d'absence comprenant la totalité des absences (absences injustifiées, congé rémunéré et non rémunéré, maladies, accidents, maternité et paternité)/heures réelles travaillées

Roulement du personnel par tranches d'âge, sexe et région

Localisation	Sorties	Effectifs moyens	% roulement 2019
Espagne	2 179	9 283	23%
Hommes	1 996	8 141	25%
Plus de 50 ans	358	2 018	18%
30 à 50 ans	1 265	5 467	23%
Moins de 30 ans	373	657	57%
Femmes	183	1 142	16%
Plus de 50 ans	22	155	14%
30 à 50 ans	119	829	14%
Moins de 30 ans	42	158	27%
Europe	234	772	30%
Hommes	214	686	31%
Plus de 50 ans	50	162	31%
30 à 50 ans	124	411	30%
Moins de 30 ans	40	113	35%
Femmes	20	86	23%
Plus de 50 ans	3	10	30%
30 à 50 ans	10	51	20%
Moins de 30 ans	7	25	28%
Amérique du Nord	385	657	59%
Hommes	351	603	58%
Plus de 50 ans	94	156	60%
30 à 50 ans	184	345	53%
Moins de 30 ans	73	102	72%
Femmes	34	54	63%
Plus de 50 ans	7	12	58%
30 à 50 ans	21	35	60%
Moins de 30 ans	6	7	86%
Amérique latine	2 434	3 079	79%
Hommes	2 293	2 784	82%
Plus de 50 ans	229	371	60%
30 à 50 ans	1 409	1 806	53%
Moins de 30 ans	655	607	72%
Femmes	141	295	63%
Plus de 50 ans	7	27	58%
30 à 50 ans	83	183	60%
Moins de 30 ans	51	85	86%
Asie	44	23	191%
Hommes	41	21	195%
Plus de 50 ans	2	1	60%
30 à 50 ans	9	7	53%
Moins de 30 ans	30	13	72%
Femmes	3	2	63%
Plus de 50 ans	0	0	58%
30 à 50 ans	0	0	60%
Moins de 30 ans	3	2	86%

Suite à la page suivante

Localisation	Sorties	Effectifs moyens	% roulement 2019
Afrique	322	725	44%
Hommes	297	594	50%
Plus de 50 ans	13	30	60%
30 à 50 ans	182	450	53%
Moins de 30 ans	102	114	72%
Femmes	25	131	63%
Plus de 50 ans	0	8	58%
30 à 50 ans	17	88	60%
Moins de 30 ans	8	35	86%
Océanie	7	14	50%
Hommes	5	11	45%
Plus de 50 ans	2	2	60%
30 à 50 ans	3	6	53%
Moins de 30 ans	0	3	72%
Femmes	2	3	63%
Plus de 50 ans	0	1	58%
30 à 50 ans	1	1	60%
Moins de 30 ans	1	1	86%
Total Groupe	5 605	14 553	39%

En raison du type d'activité exercée par le Groupe, les niveaux de roulement sont élevés, car inclus dans le calcul des fins de contrat survenues au fil de l'exercice. Pour le déploiement des projets, 6 426 nouvelles embauches ont été réalisées en 2019, soit une augmentation de 20% par rapport à 2018. Parallèlement, sur les 5 605 départs, il y a eu 722 licenciements, dont les détails sont offerts ci-dessous.

Nouvelles embauches

Localisation	2018	2019
Espagne	1 895	1 969
Hommes	1 741	1 725
Femmes	154	244
Europe	265	341
Hommes	246	315
Femmes	19	26
Amérique du Nord	346	535
Hommes	326	486
Femmes	20	49
Amérique latine	2 349	2 911
Hommes	2 190	2 686
Femmes	159	225
Asie	23	37
Hommes	23	35
Femmes	0	2
Afrique	324	630
Hommes	318	535
Femmes	6	95
Océanie	12	3
Hommes	10	2
Femmes	2	1
Total	5 214	6 426

Licenciement* par sexe et par âge

Âge	2019		
	Hommes	Femmes	Total
Plus de 50 ans	154	6	160
30 à 50 ans	384	43	427
Moins de 30 ans	126	9	135
Total	664	58	722

Licenciement* par sexe et par catégorie professionnelle

Catégorie	2019		
	Hommes	Femmes	Total
Direction	1	1	2
Cadres	32	5	37
Techniciens	59	30	89
Base	572	22	594
Total	664	58	722

*Ne sont pas inclus dans ces données les fins de contrats temporaires au Brésil, même s'ils sont considérés comme des licenciements dans ledit pays.

Conciliation

Le temps de travail au sein du Groupe est organisé conformément aux normes du secteur et aux conventions applicables à l'entreprise et à travers la négociation avec les représentants des travailleurs de chaque centre de travail.

Le Groupe interprète le concept de conciliation au sens le plus large, dans le sens de certaines certifications sur le marché comme le modèle EFR. En ce sens, ce concept englobe des mesures d'amélioration de la qualité de l'emploi, de soutien à la famille, de développement professionnel, d'égalité des chances et de flexibilité. Le Groupe travaille à améliorer chacune d'entre elles en tenant compte des circonstances de l'entreprise, du pays et du travailleur.

Bien qu'à l'heure actuelle il n'existe pas de politique formelle pour faciliter la déconnexion, le Groupe encourage, dans les emplois où cela est possible, la mise en œuvre de pratiques qui facilitent la conciliation, comme éviter les réunions de travail en fin de journée, la flexibilité horaire, la formation dans le domaine de l'égalité, la journée intensive en été ou, le cas échéant, la réduction de la journée de travail, en introduisant toutes les mesures définies dans les différentes normes applicables.

Pour sa part, Elecnor, S.A. et ses filiales nationales disposent d'un Plan de rémunération flexible auquel peut accéder le personnel de Structure avec un contrat à durée indéterminée. Ce plan contemple divers aspects, tels que l'assurance maladie, les titres restaurant, les cartes de transport, la formation, l'informatique et les garderies.

En outre, un programme d'aide aux études est mis à la disposition de tous les membres du personnel d'Elecnor et des filiales nationales ayant des enfants âgés de 4 à 16 ans. En 2019, 2 873 personnes en ont bénéficié.

En ce qui concerne les aspects liés à la santé et au bien-être du travailleur, au-delà de ce qui est prévu dans le domaine de la prévention, le programme d'avantages d'Elecnor contient des accords avec des cliniques de kiné et des compagnies d'assurance.

Égalité et diversité

Le Groupe dispose d'un Plan d'égalité qui reflète son engagement avec l'égalité des chances entre hommes et femmes et la non-discrimination dans ses principes d'action.

Elecnor est engagée avec l'égalité des chances, tel que recueilli son Code de conduite : « Tant dans ses processus de sélection que lors du développement des carrières professionnelles de ses employés, Elecnor applique des

critères de non-discrimination et d'égalité des chances. Plus précisément, des facteurs d'évaluation professionnelle tels que la race, la couleur, la nationalité, l'origine sociale, l'âge, le sexe, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'idéologie, la religion ou la parenté sont exclus. Seuls le mérite, l'effort, les résultats des performances, la formation, l'expérience et le potentiel d'avenir sont utilisés comme éléments de différenciation professionnelle entre les personnes. La promotion de l'égalité de traitement comporte une section spéciale consacrée à l'équilibre entre les hommes et les femmes, comme en témoignent les procédures de recrutement, de promotion, de formation et les conditions de travail. »

À la clôture de 2019, le Groupe comptait 14 855 employés, dont 30% étaient du personnel de Structure et 70% de Chantiers. En ligne avec la trajectoire historique de ce secteur relative au sexe du personnel, les hommes ont une présence plus nombreuse au sein du Groupe, un facteur important étant que dans Chantiers le personnel est principalement masculin. Par contre, le personnel de Structure affiche un meilleur équilibre entre hommes et femmes. Au sein des effectifs de Structure, 30% du personnel étaient des femmes et 70% des hommes au 31 décembre 2019. Dans celui de Chantiers, 4% étaient des femmes et 96% des hommes.

L'engagement exprimé dans le Plan d'égalité s'articule autour d'un certain nombre d'axes déterminant les actions prévues pour chacun de ceux-ci : formation, rémunération, communication, sélection, conciliation, amélioration de la protection sociale et protection contre le harcèlement.

Le Groupe possède également une Politique de conformité et de contrôles internes pour garantir la non-discrimination, avec par exemple un protocole contre le harcèlement au travail, contre le harcèlement sexuel et un protocole de risques pour les femmes enceintes, entre autres.

Ainsi, lors de cet exercice, un objectif d'adaptation du Plan d'égalité aux nouveautés introduites par le Décret royal 6/2019 du 1er mars a été établi, comprenant des mesures urgentes pour garantir l'égalité de traitement et des chances entre les hommes et les femmes dans le domaine du travail. À cet effet, une réunion du Comité d'égalité a été tenue pendant l'année 2019.

Une boîte aux lettres électronique a de plus été prévue comme instrument de communication, igualdad@elecnor.com, afin que les employés puissent envoyer tous types de suggestions ou résoudre un conflit, entre autres questions. Aucune plainte pour harcèlement ni discrimination n'a été reçue.

Pendant cet exercice, 271 employés avaient droit à un congé de paternité, pris par 269 d'entre eux. 100% des employées concernées (43) ont pris leur congé maternité.

Diversité dans les organes de gouvernement

Le 22 novembre 2017, le Conseil d'administration a approuvé la « Politique de sélection des Administrateurs et de diversité du Conseil d'administration », qui est accessible sur le site web de l'entreprise et recueille toutes les mesures prises en relation avec la sélection des administrateurs, les politiques de parité des sexes, l'âge, l'expérience, etc. Par ailleurs, le Comité des nominations et des rémunérations analyse régulièrement la situation de la politique de sélection des administrateurs et de la diversité au sein du Conseil d'administration, afin de progresser dans ce domaine.

En ce qui concerne l'objectif d'un Conseil d'administration composé d'au moins 30% de femmes en 2020, le Conseil de la société continue à travailler dans ce sens, en s'appuyant sur le Comité des nominations et des rémunérations, et en promouvant les mesures nécessaires pour que cet objectif soit atteint dans les meilleurs délais possible.

Il n'y a actuellement aucun Administrateur handicapé.

Représentation des femmes aux postes de direction	2019
% femmes aux postes de direction *	11,59%
% femmes au Conseil d'administration **	13,33%

* En tenant compte de la catégorie Direction du Groupe Elecnor
** Conseil de décembre de l'année de l'information

Handicap

Le Groupe Elecnor compte en Espagne au total 72 personnes ayant des capacités différentes, soit 0,5% du nombre total des effectifs. Parallèlement, et en référence au respect de la Loi générale sur les personnes handicapées et leur inclusion sociale (LGD), Elecnor s'est tournée vers des mesures alternatives à travers des contrats relatifs à différents services aux centres spéciaux d'emploi pour une valeur de **3,46 millions d'euros**.

Fournisseurs	En euros
Protec & Marti SL	1 688 508
Comercial M. Unceta	69 361
CEE Apta	41 329
Integra PMC	55 468
I.L. SIJALON	471 086
Ditosal S. Especiales	19 347
Iturri CEE S.A.	16 803
S. S. Arza S.L.	960 302
Cemi Norte	83 070
GELIM	53 562

À l'heure actuelle, il n'existe pas au niveau du Groupe de politique formelle sur l'accessibilité universelle.

Pour des motifs de confidentialité des données, aucune information sur les personnes handicapées du reste des pays dans lesquels le Groupe est présent ne peut être transmise.

La communication pour tous

Au cours de cet exercice, le Groupe a conservé la même ligne de communication afin de continuer à diffuser les valeurs et la culture de l'entreprise dans le but de favoriser l'engagement et la motivation de tous les professionnels.

Parallèlement, fidèle à sa philosophie de transparence, il a encouragé le dialogue avec toutes ses parties prenantes via différents outils, surtout dans le domaine numérique, comme par exemple avec les réseaux sociaux via Twitter et LinkedIn.

Voici quelques-unes des principales campagnes déployées en 2019 :

Lancement d'un nouvel intranet d'entreprise, **Buenos Días Elecnor**. Ce nouvel outil disponible en espagnol et en anglais est une plate-forme de collaboration offrant aux employés du Groupe de tous les pays un accès à toutes les informations, documents et applications disponibles. Grâce à ses mises à jour quotidiennes, Buenos Días Elecnor permet de faire le lien entre tous les employés d'Elecnor.

Adhésion au Code éthique et à la Politique de conformité.

Dans le cadre du respect des normes éthiques et de la législation en vigueur, une campagne a été lancée pour que tous les employés s'engagent expressément à respecter et adhérer pleinement au Code éthique et à la Politique de conformité du Groupe, ce à quoi a satisfait la totalité du collectif concerné.

En lien avec l'engagement sans détour d'Elecnor pour la prévention des risques professionnels, une campagne a une nouvelle fois été lancée, lors de l'exercice 2019, autour de la **Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail**. L'objectif de ces campagnes désormais traditionnelles est de sensibiliser toutes les personnes qui travaillent chez Elecnor via une campagne en faveur de la sécurité dans les comportements sur le lieu de travail.

La campagne de cette année a eu pour message principal : Votre meilleur super pouvoir, c'est la prévention. Utilisez-le. Il s'agissait de transmettre que la seule manière d'éviter un accident du travail est la prévention, même si souvent, au travail et dans la vie en générale, nous nous comportons comme si nous avions des super pouvoirs nous protégeant de tous les imprévus.

La prévention pour bien grandir. Axée sur l'importance de la prévention dès le plus jeune âge, cette campagne s'est développée autour de visites dans les établissements scolaires pour inculquer les valeurs de prévention aux enfants, et de commencer à leur donner conscience de son importance dans leur épanouissement.

Dialogue social

En Espagne, 100% des effectifs bénéficient de la couverture des conventions collectives. Dans les autres pays où le Groupe est présent il n'existe une législation comparable que dans les pays suivants : Argentine, Brésil, USA, Uruguay, Jordanie et Italie, pays dans lesquels tous nos effectifs bénéficient d'une couverture de ce type.

De plus, Elecnor dispose de département de ressources humaines qui veillent au respect et à la mise en œuvre de la législation en vigueur dans l'ensemble du Groupe.

D'autre part, en Espagne les centres de travail avec des effectifs de 10 à 49 travailleurs disposent de délégués du personnel, les Comités d'entreprise étant les organes de représentation dans les centres de travail avec de plus de 50 travailleurs. Les représentants syndicaux et les membres des Comités sont désignés à travers des élections syndicales, auxquelles se présentent des syndicats et des groupes indépendants. Actuellement le syndicat majoritaire est Comisiones Obreras (CCOO), d'autres syndicats étant également présents : UGT, ELA, LAB, CGT, ESK, CSIF et des groupes indépendants. Le reste des pays respecte ce qui est prévu par la loi dans ce domaine.

La gestion des relations de travail au sein du Groupe est effectuée sur la base des conventions collectives provinciales du secteur. Pour certains cas, des accords concrets sont signés avec des collectifs spécifiques. Les accords les plus significatifs ont été conclus autour d'aspects comme les primes pour le travail sous tension, les déplacements, les gardes et astreintes, les pauses, les roulements, les changements de journée, le travail en discontinu et les plannings.

Le Groupe dispose d'une multitude de canaux permettant le dialogue et la participation des employés comme l'intranet, eTalent et les adresses e-mail codigoetico@elecnor.com et igualdad@elecnor.com

Excellence en sécurité

L'engagement pour la santé et la sécurité des travailleurs a toujours été une priorité pour Elecnor. C'est pourquoi nous travaillons à atteindre l'objectif du zéro accident, avec une tolérance zéro concernant le non-respect des mesures de prévention et l'encouragement permanent des comportements conformes à la sécurité chez les employés.

La prévention des risques professionnels fait partie du Système intégré de gestion du Groupe. Dans le cadre de cette initiative et dans le but d'éliminer ou de minimiser les situations de risque que les participants aux projets sont susceptibles de devoir affronter, un vaste éventail d'activités est organisé, comme par exemple :

- Contrôles des conditions d'exécution dans lesquelles les travaux sont exécutés, à travers des inspections de sécurité et des audits internes des chantiers.
- Information et formation de tous les travailleurs en matière de santé et de sécurité.
- Réunions de suivi et de sensibilisation.
- Campagnes de sensibilisation et changement de comportement.

Au cours de 2019, 21 audits internes ont été effectués conformément aux exigences du référentiel OHSAS 18001. Par ailleurs, des audits externes ont également été effectués au sein d'Elecnor et des filiales Atersa, Audeca, Ehis, Enerfin et Jomar Seguridad, avec un résultat satisfaisant.

Plus de 92% des travailleurs du Groupe se trouvent représentés dans des comités officiels de santé et sécurité, qui abordent des aspects comme les procédures de travail, les équipements de protection, etc. En Espagne, les comités sont mis en place au niveau du centre de travail, et dans les autres pays, du centre de travail ou chantier.

Indices de sinistralité

	2017	2018	2019
Indice de fréquence	8,6	4,6	3,5
Indice de gravité	0,27	0,16	0,14
Taux d'incidence	16,55	8,91	6,71

Indice de fréquence = (nombre d'accidents avec arrêt de travail de plus d'un jour ouvré sans compter les accidents de trajet/heures travaillées) x 10⁶
Indice de gravité = (nombre de jours perdus/heures travaillées) x 10³
Taux d'incidence = (nombre d'accidents avec arrêt de travail de plus d'un jour ouvré/nombre moyen de travailleurs) x 10³

Indices ventilés par sexe

	2018		2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Indice de fréquence	5,4	0,0	3,9	0,0
Indice de gravité	0,19	0,0	0,16	0,0
Indice de maladies professionnelles	0,3	0,0	1,1	1,5

* **Indice de maladies professionnelles** = (nombre de maladies professionnelles/heures travaillées) x 10⁶

En 2019, la valeur de l'Indice de fréquence du Groupe était de 3,5, face à 4,6 en 2018, et l'Indice de gravité de 0,14 par rapport à 0,16 de 2018. En ce qui concerne les maladies professionnelles, 35 cas (30 hommes et 5 femmes) ont été enregistrés, dont 31 correspondent à des cas de paludisme et dengues contractés dans des pays où ces maladies sont endémiques, et les 4 cas restants sont dus à des troubles musculo-squelettiques en Espagne.

En Espagne, l'indice de fréquence a été de 4,1 contre 5,8 l'année précédente, soit le chiffre le plus bas de l'histoire. Et l'indice de gravité a atteint 0,20 contre 0,23 en 2018. Il convient de remarquer que le nombre d'accidents a baissé (77 accidents contre 99 en 2018).

Sur le marché extérieur, l'indice de fréquence a été de 2,6, contre 2,8 en 2018, alors que l'indice de gravité a atteint 0,05, le même chiffre que celui de l'exercice antérieur. Elecnor déplore un accident mortel de son personnel propre survenu en 2019 en Afrique. Cela renforce encore plus l'engagement ferme du Groupe de continuer à travailler en vue de l'objectif zéro accident.

Principales mesures

- Réalisation de **1 236 audits internes de chantiers.**
- Plus de **62 300 inspections de sécurité**, dans l'ensemble du Groupe, ont en outre été effectuées, celles-ci ayant mené à l'introduction de **20 350 mesures correctrices.**
- **Activités de formation.** Des actions de formation ont été organisées en Espagne pour un collectif total de 23 000 participants, dont la plupart ont assisté à plus d'une action de formation. Le nombre d'heures de formation totale dans le domaine Prévention des risques du travail a été de 129 750 heures, soit une hausse de 7,7% par rapport aux 120 484 heures offertes en 2018. Il existe d'autres domaines de formation technologique et de gestion qui ont une influence sur la prévention, non comptabilisées dans ce total (qualifications/ autorisations électriques, opérateurs de machine, etc.). À l'extérieur, des actions ont été réalisées pour

un collectif total de plus de 26 800 participants, dont la plupart ont assisté à plus d'une action de formation. Le nombre total d'heures de formation dans le domaine Prévention des risques du travail a été de plus de 145 000 heures.

- **Campagne de la Journée internationale de la sécurité et de la santé au travail** pour sensibiliser les travailleurs et transmettre l'engagement du Groupe à cet égard. Certains aspects significatifs de ce jalon ont été :
 - Reconnaissance de 24 centres de travail ayant affiché d'excellents résultats en matière de sécurité en 2018.
 - Remise d'un prix à Endesa pour son travail en matière de sécurité et santé au sein du secteur électrique.
 - Remise d'un prix à un sous-traitant pour son implication et les améliorations réalisées en matière de sécurité et santé.
 - Intégration de trois nouveaux travailleurs dans le club des « Gilets bleus », un groupe de travailleurs tout spécialement engagé pour la sécurité et la santé.
 - Hommage aux 9 travailleurs ayant décroché en Espagne les quatre « Étoiles PES ».
 - Ateliers dans toutes les unités d'activité pour expliquer la campagne. La communication a été réalisée dans tous les pays dans lesquels le Groupe est présent.
- Quelques **reconnaisances** :
 - Celeo Redes Chili a reçu la reconnaissance de la Mutuelle de sécurité de la chambre chilienne de la construction pour le bon fonctionnement de son système de gestion de la santé et sécurité en vertu de la norme OHSAS 18001.
 - Audeca a été lauréat des prix ACEX dans la catégorie A (systèmes de balisage magnétique) et dans la catégorie B (Rotatruck). Système de signalisation arrière des camions).

• Autres **données de formation** :

Cours	Participants	Heures
Niveau élémentaire	760	45 590
Premier cycle TPC (carte professionnelle de la construction)	1 340	10 720
Deuxième cycle TPC (carte professionnelle de la construction)	1 402	13 070
Travaux en hauteur	2 205	24 115
Espaces confinés	1 579	12 720
Premiers secours	1 070	4 778

Projet « Excellence en sécurité »

Le projet a poursuivi sa progression à travers ses différents axes d'intervention : gestion des risques, sensibilisation, organisation, apprentissage, motivation et amélioration continue.

Certains jalons :

- Les contrats signés avec les sous-traitants ont été réexaminés, en introduisant de nouvelles clauses de prévention des risques professionnels.
- La mise au point du système d'évaluation et de suivi des sous-traitants permettant de détecter les moins engagés a été terminée. De cette façon, il est possible de mettre en place des mesures en vue de leur amélioration, en accordant la priorité aux sous-traitants de taille plus importante et/ou exposés aux risques les plus grands.
- Lancement du projet REDUX avec l'encadrement du Royal Automobile Club d'Espagne (RACE) sur la sécurité routière.
- Utilisation obligatoire de l'application et de l'environnement web Notific@ en vue de la notification et de la recherche des accidents et incidents.
- Définition pour le personnel de chantier d'un système de motivation par étoiles, source de reconnaissance au niveau personnel et économique.
- Suite du programme « Le facteur risque » suivi par 590 personnes avec un total de 3 990 heures de formation.
- Développement d'une procédure visant à recueillir des idées d'amélioration (Ideas MAS), dans le cadre de laquelle un total de 448 initiatives a été présenté en Espagne.
- Début de la deuxième phase du projet en Espagne et lancement de groupes de travail dans différents pays.

La transformation numérique de la prévention

EN 2019, des initiatives s'inscrivant dans le cadre du projet de Transformation numérique du Groupe ont été lancées ou consolidées. Citons par exemple :

- Utilisation en Espagne de l'app et de l'environnement web « Notific@ » en tant que moyen unique pour la notification des accidents et les enquêtes les concernant, et son lancement dans différents pays.
- Utilisation en Espagne de l'app et de l'environnement web « SecurT » mettant fin à la réalisation des inspections de sécurité au format papier.
- L'outil de PRP « Permis de risque principal » a été mis en place presque à 100% en Espagne, avec une app pour son exécution et un environnement pour sa gestion et contrôle. Les PRP permettent aux équipes, avant de commencer le travail, d'identifier les aspects clés pour éviter les accidents graves et les erreurs dans l'exécution du travail.
- Mise en place d'e-coordina, processus d'évaluation réalisé par les techniciens de prévention, dans différentes unités d'activité.
- Restructuration et mise à jour de l'intranet.

Surveillance de la santé

En général, les professionnels d'Elecnor n'exercent pas d'activités présentant une incidence ou un risque élevé de maladies professionnelles. Dans les activités où il peut exister une possibilité de développer une maladie professionnelle (travail dans les centrales nucléaires, avec de l'amiante, des produits phytosanitaires, etc.), les mesures préventives nécessaires sont prises et le département de surveillance de la santé procède à un contrôle des paramètres physiologiques permettant de détecter un problème lors de l'exécution des tâches qui pourrait nuire à la sécurité et à la santé des travailleurs.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, tel qu'indiqué précédemment, 35 cas (30 hommes et 5 femmes) ont été enregistrés, dont 31 correspondent à des cas de paludisme et dengues contractés dans des pays où ces maladies sont endémiques, et les 4 cas restants sont dus à des troubles musculo-squelettiques en Espagne.

Dans le cas des travailleurs qui exécutent leurs tâches dans des régions où il existe des maladies endémiques locales (paludisme, dengue, fièvre jaune, typhoïde, SIDA, etc.), celles-ci sont combattues par des vaccinations ou par des mesures préventives ou prophylactiques, promues par les campagnes d'information correspondantes.

En outre, des initiatives de sensibilisation telles que des campagnes liées à la lutte contre le SIDA et les maladies vénériennes sont menées dans différents pays, ainsi que des actions et des campagnes liées à des habitudes saines (prévention des affections cardio-pulmonaires, troubles musculosquelettiques, alimentation saine et équilibrée, écoles du dos, etc.).

Enfin, le programme pilote de kinésithérapie (engagé à Madrid et à Logroño) pour prévenir l'apparition de lésions musculaires squelettiques a été étendu à Barcelone, Bilbao, Valladolid et Badajoz.

14.4. Excellence opérationnelle

Elecnor compte avec un **Système intégré de gestion**, qui englobe les aspects relatifs à l'environnement, la qualité, la prévention des risques professionnels, la gestion de l'énergie et la gestion de la R&D&I.

Le système de gestion s'articule autour des critères suivants, sur la base desquels des engagements et des lignes d'action spécifiques sont établis par chaque domaine : le strict respect de la législation en vigueur applicable et d'autres exigences qu'Elecnor souscrit sur les marchés où des opérations sont menées ; la connaissance précise de la nature et de l'étendue des impacts environnementaux ; les exigences des clients ; la prévention en matière de santé et de sécurité de tous les travailleurs et collaborateurs ; et l'amélioration de la compétitivité à travers la R&D&I qui permet d'apporter de la valeur et une différenciation par rapport à la concurrence.

La Politique du système intégré de gestion est disponible sur le site web de la société : www.elecnor.com.

Au cours de 2019, des audits de certification Multisite ont été réalisés selon les normes ISO 9001:2015 et 14001:2015. Il s'agit d'une certification unique pour toutes les organisations d'Elecnor Infraestructuras qui englobe toutes les branches des différentes activités et tous les centres de travail.

Gestion de la qualité

La stratégie d'Elecnor en matière de gestion de la qualité vise principalement à renforcer la gestion de la satisfaction du client et le processus d'amélioration continue.

En 2019, les objectifs de qualité ont consisté à améliorer la gestion des risques et opportunités dans les processus opérationnels, à optimiser les processus de qualité et à avancer dans le contrôle de qualité des fournisseurs critiques.

Principales réalisations

- Mise en œuvre d'une nouvelle méthode de gestion des risques et possibilités offertes par les différents processus.
- Développement de la nouvelle plate-forme de gestion des achats.
- Mise en œuvre du Système de gestion de la qualité et environnement à Elecnor Chile et Elecnor Angola.
- Réalisation des audits internes pertinents et Comités de suivi du Système.

Le client, au cœur de l'activité

Elecnor mesure régulièrement la satisfaction de ses clients via des enquêtes au format numérique. Ces informations lui permettent de pouvoir connaître le degré de satisfaction vis-à-vis des services offerts, ainsi que d'identifier les points forts et les points à améliorer.

Les résultats obtenus en 2019 sont semblables à ceux de l'exercice précédent.

Enquête de satisfaction	2018	2019
Nombre d'enquêtes	453	688
Note moyenne	8,17	8,32
Aspects les plus appréciés	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et compétence technique • Niveau de communication, d'attention et de réponse • Conformité aux exigences en matière de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et compétence technique • Niveau de communication, d'attention et de réponse • Conformité aux exigences en matière de sécurité

Les réclamations ou plaintes des clients sont gérées selon la procédure « Communication interne, externe et consultation », organisant la détection des non-conformités et opportunités d'amélioration, la gestion des réclamations des clients et fournisseurs, la mise en place de solutions, l'analyse des causes et la définition de mesures de correction et de prévention efficaces.

Pendant l'année 2019, 129 réclamations de clients ont été enregistrées, les plus significatives ayant été en matière de gestion technique (49%), matériel et équipements (26%) et main d'œuvre (9%).

Toutes les réclamations ont été correctement gérées, dans les délais stipulés.

Chaîne d'approvisionnement

Garantir aux clients les niveaux de qualité les plus élevés demande une vigilance et un contrôle permanents au sein de la chaîne d'approvisionnement. Dans cette optique, Elecnor mise sur les fournisseurs de matériel et les prestataires de services capables d'avoir une influence significative sur la qualité finale offerte par le Groupe à ses clients.

Les fournisseurs du Groupe Elecnor sont classés en fournisseurs de matériels et prestataires de services. À l'heure actuelle, Elecnor a homologué plus de 3 000 fournisseurs et prestataires à caractère local, national et international.

Les systèmes de gestion de la qualité, de l'environnement et de la conformité d'Elecnor comportent des procédures, politiques et manuels qui décrivent la gestion au sein de la chaîne d'approvisionnement. Voici les procédures du système de gestion de la qualité :

- **Procédure d'achat.** Elle définit les conditions générales d'achat du point de vue des critères de qualité, environnement et conformité, entre autres. Ces conditions doivent être acceptées et respectées par les fournisseurs souhaitant travailler avec Elecnor.
- **Procédure d'évaluation des fournisseurs de matériels/services.** Elle décrit la systématique pour gérer les fournisseurs de matériels/services importants.
- **Procédure d'élaboration des contrats avec les sous-traitants.** Elle définit les conditions de sous-traitance : exigences en matière de qualité, environnement, gestion énergétique et conformité.
- **Code éthique.** Parmi les conditions exigées figure expressément la démonstration par le fournisseur d'engagements de conduite comparables à ceux recueillis dans le Code éthique d'Elecnor. Cette condition fait l'objet d'un suivi particulier dans les pays considérés à risque par les organisations internationales qualifiées pour analyser ces situations. Les employés d'Elecnor veilleront au respect de son image, de sa réputation et de ses valeurs de la part des entrepreneurs et des entreprises collaboratrices.

À l'heure actuelle, les principaux risques identifiés dans les processus liés à la chaîne d'approvisionnement sont ceux concernant la communication des exigences au fournisseur, la livraison hors délai ou le matériel défectueux. Les risques identifiés sont évalués et des mesures sont prises en fonction du résultat pour atténuer leurs effets.

En 2019, à l'issue de l'évaluation des risques et des opportunités, l'élaboration d'une **procédure de logistique** a été réalisée, ainsi que différentes mesures mises en place dans l'outil d'achats.

Dans le cadre du **processus d'homologation et d'évaluation des fournisseurs**, les fournisseurs de matériels/prestataires de services identifiés comme importants sont tenus de fournir des documents en matière de qualité, d'environnement, de gestion énergétique, de prévention des risques professionnels, de conformité, de R&D&I, de sécurité des informations, ainsi que tout autre document à caractère éthique, de travail, social et environnemental qu'ils sont en mesure de fournir. Selon les conditions remplies par celui-ci, une certaine notation est assignée.

Quelques indicateurs

- EN 2019, 253 fournisseurs ont été homologués.
- Dans le cadre de l'amélioration du contrôle environnemental des fournisseurs essentiels, 3 audits internes ont été menés sur le terrain.
- Des données ont été demandées à certains fournisseurs afin de commencer à calculer le Scope 3 de l'empreinte carbone.
- Réévaluation de 26 fournisseurs en fonction des exigences de qualité définies dans le système de gestion.
- Aucune relation commerciale avec les fournisseurs n'a été suspendue.

14.5. Engagement pour l'environnement

Elecnor s'attache à contribuer activement et résolument à la construction d'un avenir durable et à faible intensité de carbone via la génération d'énergies renouvelables, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, la réduction de son empreinte carbone et un bon management environnemental.

Dans cette perspective, et dans le but de contribuer à l'objectif de développement durable 13 « Action pour le climat » du Pacte mondial des Nations unies, Elecnor a encouragé le développement de son activité de manière durable et adaptée aux nouvelles conditions climatiques, avec l'implication et l'engagement systématique de toutes les personnes faisant partie du Groupe.

Gestion de l'environnement

L'engagement envers la protection du milieu naturel et de l'efficacité de la consommation de ressources énergétiques sont toujours des dénominateurs communs d'Elecnor.

Les mécanismes de contrôle de l'environnement mis en de l'entreprise sont basés sur les Systèmes de gestion de l'environnement et de gestion de l'énergie certifiés selon les normes ISO 14001:2004 et ISO 50001. Le Système de gestion environnementale a établi la systématique permettant d'identifier, d'évaluer et d'enregistrer les aspects environnementaux associés aux activités d'Elecnor, dont l'objectif est de déterminer parmi ces derniers ceux qui sont significatifs.

Elecnor, S.A. a souscrit une police de responsabilité environnementale pour ses filiales présentes en Espagne, aux États-Unis, au Canada, au Brésil, au Mexique, au Venezuela et au Chili. Le plafond général de la police s'élève à 20 000 000 € par sinistre et par année d'assurance, pour l'ensemble de garanties et couvertures de la police.

Le pôle Services généraux gère conjointement les systèmes de gestion de la qualité, gestion environnementale, prévention des risques du travail, gestion énergétique et R&D&I des organisations du Groupe Elecnor, avec la ferme intention de saisir des opportunités d'amélioration applicables aux différentes entreprises et activités, ce qui renforcerait la synergie entre celles-ci. Le domaine Qualité et gestion environnementale dispose de 48 personnes chargées de veiller au respect de la législation, des plans, programmes et documents du SAQP (Système de gestion de l'environnement, de la qualité et la prévention), en mettant en œuvre les mesures nécessaires pour y parvenir. Ces personnes sont réparties dans le pôle Services généraux et les différentes organisations du Groupe, aussi bien au niveau national qu'international, dans le but de faire respecter les systèmes de Gestion établis au sein d'Elecnor.

En 2019, les objectifs environnementaux ont concerné l'optimisation des processus en matière environnementale, l'amélioration de la gestion des risques et les opportunités dans les processus opérationnels, la progression dans le contrôle des fournisseurs essentiels et l'amélioration des notes obtenues dans le classement CDP.

Ainsi, au cours de l'exercice, les audits de certification multisite ont été menés à bien selon les normes ISO 9001:2015 et 14001:2015, et les certificats de gestion environnementale des filiales suivantes ont pu être conservés : Audeca, Deimos, Hidroambiente, Enerfín, Elecnor México, Elecnor do Brasil, Elecnor de Argentina, IQA et Montelecnor.

Au niveau international, des systèmes de gestion de la qualité et de l'environnement ont été mis en place chez Elecnor Chili et Elecnor Angola.

D'autre part, Elecnor a renouvelé la certification AENOR Environnement CO₂, vérifiée selon la norme ISO 14064-1, et la certification du Système de gestion énergétique selon la norme UNE-EN ISO 50001:2011.

Souignons lors de cet exercice le succès de Celeo Redes Chili et Celeo Redes Brésil dans le classement d'évaluation des infrastructures GRESB 2019, indicateur international indépendant qui analyse les performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des entreprises. Dans le classement 2019, Celeo Redes Chili et Celeo Redes Brésil ont occupé la huitième et dix-neuvième place, respectivement, sur les 393 entreprises d'infrastructures évaluées. En outre, Celeo Redes Chili a été classée comme la meilleure entreprise au monde dans le secteur des entreprises d'infrastructure de transmission électrique, et Celeo Redes Brésil comme la deuxième dans le classement des entreprises de distribution d'énergie électrique.

Lutte contre le changement climatique

La production d'électricité au moyen de sources d'énergie renouvelables évite les émissions de gaz à effet de serre, qui sont les principaux responsables du changement climatique. Dans cette perspective, Elecnor exécute des projets dans le domaine de l'énergie éolienne, l'énergie photovoltaïque et thermoélectrique, les centrales hydro-électriques et les usines de biomasse.

Stratégie en matière de changement climatique

Le changement climatique est un défi sur lequel Elecnor travaille au cours des dernières années, principalement à travers le calcul de l'empreinte carbone selon des normes internationalement reconnues, et par le biais de la mise en œuvre d'actions pour la réduction des émissions de GES dans sa sphère d'action. En outre, Elecnor a effectué un diagnostic stratégique de l'adaptation au changement climatique en se basant sur les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dans le but de cerner les opportunités et les risques associés au changement climatique.

À partir de ce point de départ, la Stratégie en matière de changement climatique d'Elecnor 2030 a été élaborée. Avec deux objectifs principaux et trois lignes d'action, cette Stratégie crée le cadre dans lequel toutes les actions du Groupe seront intégrées afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de s'adapter aux impacts du changement climatique et de tirer parti des opportunités associées.

La Stratégie du Groupe en matière de changement climatique poursuit deux objectifs principaux :

- **Atténuation** : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 25% à l'horizon 2030 (par rapport à 2014). Il est attendu de réduire les émissions d'environ 1,6% tous les ans.
- **Adaptation** : garantir la résilience de l'activité Concessions d'Elecnor face au changement climatique et réussir à se positionner en tant qu'entreprise leader du secteur grâce aux opportunités découlant du changement climatique.

Il existe trois lignes stratégiques (personnes, actifs et connaissance), dans lesquelles s'inscrivent 22 actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, autour d'aspects tels que la promotion de politiques de formation et sensibilisation qui faciliteront les économies et la réduction de la consommation d'énergie, de papier et d'eau de la part des effectifs, le pari pour la technologie afin de réduire les déplacements superflus liés aux activités, le remplacement progressif des équipements consommant

de l'énergie et des véhicules de l'entreprise par d'autres avec moins d'émissions, l'amélioration des installations d'énergies renouvelables, ou l'encouragement des bonnes pratiques, entre autres.

Suivi, évaluation et révision de la stratégie du changement climatique

Pour veiller à ce que la mise en place de la stratégie produise les résultats escomptés, Elecnor réalise un suivi systématique et périodique des mesures prises, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre liées à l'empreinte carbone de l'organisation.

Les initiatives menées à bien en 2018 ont abouti à une économie de 382,63 tCO₂e. Les économies obtenues en 2019 seront reflétées dans le prochain exercice fiscal.

Certaines mesures ayant eu un effet spécialement important sur les économies annuelles enregistrées sur chaque axe stratégique sont détaillées ci-dessous.

Axe stratégique	Action	Objectif	Économies annuelles tCO ₂ e	Scope empreinte carbone
Personnes	Encourager le recours aux téléconférences afin d'éviter les déplacements	Réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux voyages d'affaires	225,56	3
Actifs	Installation de minuteries pour tous les appareils électriques et systèmes automatiques pour éteindre la lumière. Changement de luminaires par des LED	Réduire la consommation d'énergie associée à l'éclairage, et donc réduire les émissions correspondantes.	113,99	2
Connaissance	Projets de R&D&I*	Réalisation de projets R&D&I en lien avec le changement climatique	15,41	Non estimé

*Nouvelle mesure ne figurant initialement pas dans la stratégie

Émissions Empreinte carbone

Depuis 2014, Elecnor calcule annuellement son empreinte carbone selon les standards reconnus internationalement et à l'aide d'un outil permettant à chaque organisation du Groupe de transmettre des rapports sur sa consommation d'électricité, consommation de carburant et utilisation de réfrigérants, ventilés par bureau, entrepôt, chantier et usine. De même, le Groupe élabore des stratégies et des plans de réduction dans le cadre de la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Pour la cinquième année consécutive, Elecnor a vérifié les émissions directes et indirectes des gaz à effet de serre de ses activités conformément à la norme

UNE ISO 14064-1:2012. De même, en 2018, Elecnor a obtenu le label « Calculo y Reduzco » (Je calcule et je réduis) accordé par l'Office espagnol du changement climatique (OECC), dans le cadre du processus d'enregistrement de l'empreinte carbone, de compensation et des projets de captage du CO₂ établi par le ministère espagnol pour la Transition écologique (MITECO). À travers cette vérification, le Groupe dispose d'un soutien indépendant et rigoureux en ce qui concerne la quantité de GES qu'il produit dans le cadre de ses activités, afin d'améliorer sa gestion de l'environnement et de l'énergie.

Par ailleurs, soulignons le fait qu'Elecnor a fait son entrée dans le classement international de la durabilité CDP, obtenant en 2018 et 2019 la note B (supérieure à la moyenne du secteur des compagnies électriques et de la moyenne régionale européenne). Sa place dans ce classement représente la reconnaissance de la stratégie et de la gestion d'Elecnor dans la lutte contre le changement climatique.

Pour la première fois, au cours de l'exercice 2019, Elecnor a inclus le Scope 3 dans le calcul de son empreinte carbone, ce qui marque le renforcement de son engagement pour l'environnement. Avec ce scope, le Groupe a réalisé une première approximation des émissions de Scope 3 correspondant aussi bien les fournisseurs et prestataires et les sous-traitants que les employés eux-mêmes.

L'empreinte carbone d'Elecnor 2019, concernant le Scope 1 et 2, a atteint 63 096,03 de tonnes de CO₂e. En ajoutant les émissions associées au Scope 3 (chaîne de valeur), les émissions totales de l'organisation s'élèvent à 107 164,63 tCO₂e.

Émissions (t CO₂e)

Scope	2018	2019
Scope 1	45 357,24	48 797,73
Combustion des sources fixes et mobiles*		
Scope 2	16 964,96	14 298,30
Consommation d'électricité		
Total Scope 1 et 2	62 322,20	63 096,03
Scope 3	-	44 068,60
Fournisseurs et sous-traitants		19 827,26
Voyages d'affaires		5 885,51
Trajets domicile - travail		17 836,95
Déchets, eau et papier		518,88
Total	62 322,20	107 164,63

* Les émissions fugitives ont été comptabilisées, mais non déclarées, puisqu'elles ne sont déclarées que tous les trois ans car leur représentativité est inférieure à 1% de l'empreinte carbone totale.

L'empreinte carbone d'Elecnor en 2019 en lien avec Scope 1 et Scope 2 s'est élevée à 63 096,03 tonnes de CO₂e, le rapport entre les émissions générées et le nombre d'heures

travaillées étant de 2,0 kgCO₂e/heures. Cela implique une baisse de 13,58% en termes relatifs par rapport à l'année précédente (2,3 kgCO₂e/heures).

En analysant les émissions de Scope 1 et 2 en fonction du type d'installations dans lesquelles elles ont été générées, on remarque la contribution des chantiers, à hauteur de 76%, suivi des usines, 20% et enfin des bureaux et entrepôts, 4%.

En ce qui concerne les émissions de Scope 3, celles générées par les fournisseurs et sous-traitants en représentent 45%, suivies des trajets domicile-travail (41%) et des voyages d'affaires (13%). Les émissions des consommables et déchets générés dans les installations ne produisent qu'1% des émissions totales.

Atténuation dans le cadre des activités. Émissions évitées

Grâce à son activité de production d'énergie via des sources renouvelables, le Groupe évite l'émission de gaz à effet de serre. Dans le cadre de son activité de concession, Elecnor participe à hauteur de 1 464 MW d'énergie renouvelable pour l'exploitation et la construction en Espagne, au Brésil et au Canada, ventilées de la manière suivante :

Énergie renouvelable	MW
Énergie éolienne	1 299
Énergie thermosolaire	150
Énergie solaire photovoltaïque	15
Total	1 464

Certains des projets d'énergie renouvelable parmi les plus significatifs décrochés en 2019 sont détaillés ci-dessous :

Projets éoliens

Projet éolien de San Matías, Mexique. Il prévoit l'installation de huit éoliennes de 3,8 mégawatts (MW) qui représenteront 30 MW de puissance installée sur une zone d'environ 250 hectares.

Premier parc éolien de la communauté autonome de Valence, Espagne. À travers Enerfín, la filiale de développement éolien du Groupe, Elecnor a démarré la construction d'un nouveau parc éolien de 50 MW dans la communauté autonome de Valence, localisée dans la commune de Cofrentes. Le projet, dont la mise en marche est prévue pour mars 2020, est composé de 13 éoliennes. Il permettra de produire de l'énergie propre destinée à la consommation de 43 705 familles, évitant ainsi l'émission

de 66 000 tonnes de CO₂. Ce parc est l'un des projets attribués dans le cadre du plan éolien de la communauté autonome de Valence, soit le premier parc éolien construit dans cette communauté au cours des 8 dernières années.

Parcs éoliens La Monlora et La Sarda, Espagne. Elecnor construira six parcs éoliens à Saragosse, qui atteindront 231 MW de puissance totale installée. Le projet inclut également la construction de trois sous-stations de 132/30 kV et de deux lignes d'évacuation de 132 kV.

Vientos Patagónicos, Chili. Ce projet consiste en l'installation de trois éoliennes de 3,45 MW et 69 m de hauteur, qui apporteront un peu plus de 10 MW au système électrique régional chilien. Ce projet vient s'ajouter à la récente construction par Elecnor du parc éolien San Juan, d'une puissance installée totale de 184,8 MW, situé dans la région d'Atacama.

Projet hydroélectrique

Centrale hydroélectrique Nachtigal, Cameroun. Grâce au déploiement du projet hydroélectrique Nachtigal de 420 MW, ce pays d'Afrique centrale augmentera sa puissance installée de 30%. Les travaux à réaliser par Elecnor comprennent l'installation et la mise en marche de sept groupes générateurs de 60 MW, la sous-station d'évacuation et les systèmes de secours (BOP).

Projet de biomasse

Projet à Gand, Belgique. Il s'agit de la construction d'une nouvelle centrale électrique de 19 MW incluant la production de vapeur pour alimenter une industrie adjacente. Le combustible à utiliser est le bois de démolition recyclé et réutilisable. Le site du projet est situé dans le port de Gand, en Belgique.

Il est important de souligner le changement introduit dans la réglementation espagnole sur l'**autoconsommation photovoltaïque**. La publication dans le bulletin officiel de l'État, le 6 avril 2019, du Décret royal 244/2019 du 5 avril 2019 vient réglementer l'autoconsommation de manière à ce que les producteurs et consommateurs puissent bénéficier des avantages de générer leur propre énergie.

Elecnor travaille actuellement à s'adapter aux exigences de ce marché qui s'ouvre face à la nouvelle réglementation. Depuis l'approbation du décret, le nombre d'installations décrochées par le Groupe s'élève à 15 (leur puissance est actuellement pour la plupart inférieure à 100 kW).

Gestion de la consommation

En général, la consommation a augmenté en 2019 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des activités du Groupe.

Les différentes consommations énergétiques sont présentées ci-dessous :

Consommation d'énergie (TJ)

	2018	2019
Gaz naturel	27,88	28,14
Gazole	54,13	37,05
Essence	37,02	61,55
Gasoil	417,97	470,09
Biodiesel	64,48	53,57
Électricité	147,15	147,80
Source non renouvelable	147,15	132,80
Source 100% renouvelable	0	17,00 *
Autres combustibles	1,96	2,88
Total	750,59	803,08

* La consommation d'énergie renouvelable indiquée pour 2019 est réalisée sur les sites de Burgos, Cadix, Lugo, Madrid et Navarre de la filiale éolienne Enerfin, laquelle a signé un contrat en vue de l'approvisionnement en électricité 100% renouvelable.

Initiatives d'efficacité énergétique

La gestion de l'énergie est l'une des branches d'activité du Groupe. Elecnor est certifié comme entreprise de services énergétiques (ESE), ce qui lui permet de développer des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et installations.

En 2019, **76 635 nouveaux points de lumière** ont été ajoutés au portefeuille de contrats d'efficacité énergétique de l'éclairage public. À l'heure actuelle, Elecnor gère 283 190 points de lumière de 92 communes espagnoles.

Dans cette perspective, soulignons l'attribution du projet **Clime Innovation et Efficacité énergétique** dont l'objectif est d'améliorer l'éclairage public de 58 communes de Castille-La-Manche, en Espagne. Ce projet prévoit le passage à la technologie LED dans ces communes, dont les installations d'énergie seront rénovées. Le projet Clime implique une économie de 82,86% en éclairage public et de 61,79% en éclairage intérieur des bâtiments, ainsi qu'une économie thermique de 10,21%. Le contrat inclut l'entretien de 83 398 points de lumière, 1 250 centres de commande de l'éclairage public et 983 bâtiments.

Quant à lui, tout au long de 2019, le Groupe a continué à mettre en place au niveau interne diverses actions visant à

réaliser des économies d'énergie et à améliorer l'efficacité énergétique, et notamment :

- Changement de flotte, intégration de nouveaux véhicules hybrides dans l'entreprise.
- Modifications ponctuelles dans des stations de traitement de l'eau pour réduire la consommation électrique, à travers l'installation de machines avec une plus grande efficacité énergétique.
- Installation d'un système pour faciliter les téléconférences.
- Cours de conduite efficace pour les conducteurs de fourgonnettes et de véhicules lourds.
- Installation de minuteries pour tous les appareils électriques et systèmes automatiques pour éteindre la lumière.
- Changement de luminaires par des LED

• Dans les parcs éoliens de Páramo de Poza (Burgos), 100% des luminaires du bâtiment de contrôle ont été remplacés, ainsi que 20% de ceux des éoliennes.

• Dans les parcs éoliens de Faro-Farelo (Galice), 50% des luminaires des éoliennes ont été remplacés.

• Audits énergétiques dans plusieurs services de traitement de l'eau potable, comme Pedraza et Campana de Oropesa.

Consommation d'énergie renouvelable

En 2019, la filiale éolienne du Groupe a signé des contrats d'approvisionnement électrique garantissant que l'énergie consommée, aussi bien dans les bureaux que les parcs éoliens, serait issue d'énergie 100% renouvelable.

Au Brésil, la production d'énergie solaire photovoltaïque dans la base de maintenance d'Uberlândia représente déjà 75% de l'énergie consommée dans cette unité. Entre janvier et octobre 2019, 15,27 MWh ont été générées, soit une consommation d'énergie renouvelable de 0,7% du total consommé dans les installations de Celeo Redes Brésil.

Autres consommations

	2018	2019
Consommation d'eau de réseau (hm ³)	1,7	2,3

Le Groupe offre également des services spécialisés dans les infrastructures d'eau. Celeo, la filiale Concessions du Groupe conserve trois concessions d'épuration des eaux, situées dans la communauté autonome de l'Aragon (Espagne), dénommées SADAR, SADEP et SAPIR et intégrant 39 stations d'épuration. EN 2019, la quantité d'eau épurée s'élevait à 6,5 hm³.

Les principales matières premières utilisées par Elecnor sont l'acier, les câbles, les isolateurs, les panneaux électriques, les cellules, les pompes et les tuyaux. L'entreprise mène actuellement des initiatives de recyclage et de réutilisation avec certains d'entre elles, comme les câbles et l'acier.

Gestion des déchets

Elecnor compte avec une Procédure de gestion des déchets, laquelle définit la systématique pour la gestion des déchets générés afin d'assurer une protection adéquate de la santé humaine et de l'environnement, ainsi que le respect de la législation applicable. Les déchets générés sont traités conformément à la législation en vigueur par des gestionnaires autorisés, en recherchant les meilleures techniques disponibles pour le recyclage dans tous les cas où cela est possible.

Déchets (kg)	2018	2019
Déchets non dangereux	27 817 757	32 339 288
Déchets dangereux	623 073	292 693

Promotion de l'économie circulaire

Dans le droit fil du changement de culture économique impliqué par l'économie circulaire, Elecnor prend des mesures comme la réduction de l'utilisation des ressources naturelles en misant sur la décarbonisation et l'électrification, ou l'utilisation plus durable des ressources naturelles via l'encouragement du recours à des technologies et processus plus efficaces et propres. De plus, Elecnor encourage la recherche dans le but de développer de nouvelles technologies et d'anticiper des solutions pour l'utilisation des déchets et promouvoir la consommation responsable dans le cadre de programmes de sensibilisation environnementale.

Dans cette perspective, les responsables de chaque projet établissent une liste des possibles matériaux recyclés et recyclables, ainsi que de ceux bénéficiant d'un label écologique, sur la base du Catalogue des déchets utilisables en construction élaboré de manière périodique par le ministère espagnol de la Transition écologique.

Autres initiatives

Enerfin, la filiale éolienne du Groupe est très active dans la promotion des principes de réduction, réutilisation et recyclage, dans ses bureaux et parcs éoliens. Certaines des initiatives mises en marche sont détaillées ci-dessous :

- Utilisation de papier recyclé et certifié FSC (Foral Sostenible Council).
- Campagne « Le papier, des deux côtés » pour réduire le nombre d'impressions.
- Dans la droite ligne de la campagne « Pensons à un monde meilleur », l'accent a été mis sur l'acquisition de bouteilles 100% recyclées liées au projet « De l'eau pour changer le monde » d'Aura, entreprise sociale qui consacre ses dividendes à approvisionner en eau les populations qui en manquent au Cambodge, au Cameroun et en Éthiopie.
- Suivi et contrôle plus efficaces des impressions réalisées via la mise en place d'un registre des utilisateurs PaperCut dans les principales imprimantes du bureau pour réduire la consommation de papier.
- Mesures pour diminuer la consommation de plastique.

À travers Audeca il a également été pris part à des campagnes de sensibilisation sur les déchets dans diverses municipalités.

De son côté, Celeo a poursuivi la campagne « Celeo recycle », dont l'objectif est de sensibiliser à la consommation consciente, la réutilisation et le recyclage des déchets, ayant permis le recyclage de 277 kg de plastique et 123 kg de papier. De plus, un projet d'amélioration environnementale participatif a été réalisé au Chili dans l'école Charrúa, unique école de la ville de Charrúa, située tout près de la sous-station du même nom. L'initiative à laquelle ont participé 135 élèves tourne autour de campagnes de sensibilisation à l'environnement et de l'installation d'un point de collecte servant au tri et au recyclage des déchets.

Gestion de la biodiversité et protection de l'environnement naturel

Le Groupe Ecnor joue un rôle positif sur la biodiversité par l'intermédiaire d'Audeca, la filiale responsable des activités de préservation des espaces protégés et de sauvegarde du milieu naturel.

Certaines des initiatives développées par Audeca en 2019 sont décrites ci-dessous :

Restauration du fleuve Zapardiel, Lomoviejo (Valladolid)

Dans le cadre de ce projet, des interventions de restauration du fleuve ont été réalisées en vue de l'amélioration de l'état des masses d'eau superficielles, au niveau du tronçon du passage du fleuve Zapardiel par la zone naturelle d'utilité publique « La Dehesa, Las Navas, Mullidar et Canaliñas » dans la commune de Lomoviejo (Valladolid).

Les principales mesures ont consisté en l'élimination de buttes, le raccord entre le cours principal et l'ancien canal du moulin et le vieux bras abandonné, permettant ainsi à l'eau de s'écouler également par cet ancien lit du fleuve, et le rétablissement du cadre naturel via la plantation de petits bosquets d'espèces habituelles de la rive tout au long du cours.

Projet Entorno 4.0

Dans le cadre du consortium avec INCLAM et ALVAC, le projet R&D&I Entorno 4.0 a été lancé, autour de l'optimisation des travaux de fauchage pour la conservation des routes via l'analyse des données de la prévision météorologique, la télédétection et autres capteurs multispectraux. Ce projet répondait également à l'objectif d'améliorer la résilience des routes face au changement climatique. Dans cette optique, une série de scénarios seront étudiés, autour de l'influence de la végétation sur l'état de conservation des zones particulièrement vulnérables.

Ce projet est subventionné par le Centre pour le développement technologique industriel (CDTI), soutenu par le ministère espagnol de la Science, de l'Innovation et des Universités et cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Le reste des activités développées par Ecnor ne génèrent pas d'impacts significatifs sur la biodiversité, à l'exception des projets développés dans des zones dans lesquelles certaines espèces animales et végétales peuvent être affectées. Dans ces cas, les différentes législations des pays où travaille le Groupe sont respectées.

En outre, dans le cas que cela soit exigé par l'évaluation environnementale du projet, l'exécution est associée à un plan de surveillance environnementale qui comprend un contrôle périodique des impacts et des mesures préventives et correctrices pour les réduire.

En ce qui concerne les projets éoliens du Groupe, l'impact important qu'ils sont susceptibles d'avoir sur l'environnement (y compris sur la faune et la flore) sont pris en compte dans toutes les phases du projet. Une fois que les installations sont en fonctionnement, l'impact réel est évalué via un programme adapté de surveillance environnementale, et si nécessaire, les mesures pertinentes sont prises.

Un exemple concret en est Aerogeneradores del Sur, S.A., société titulaire de La Herrería et Pasada de Tejada, parcs éoliens dans la province de Cadix gérés par Enerfin, où des mesures environnementales correctrices sont mises en œuvre, notamment les suivantes : arrêt préventif des éoliennes face aux situations à risque pour l'avifaune, surveillance continue de l'avifaune, périodes de renforcement de la surveillance face à l'apparition massives d'oiseaux due aux migrations et contrôle annuel continu de la présence de charognes dans la zone des parcs éoliens. Les objectifs finaux de ces mesures sont de minimiser la mortalité des oiseaux dans les différents parcs éoliens et de savoir dans quelle mesure cette mortalité affecte les populations locales.

Enerfin gère depuis plusieurs années le Parc éolien Malpica (La Corogne, Espagne), partiellement situé sur Red Natura, ce qui implique de compter sur différents plans de surveillance environnementale, tels que les plans de suivi de l'avifaune et des chiroptères, un plan de restauration morphologique, édaphique, végétale ou de suivi du bruit, entre autres.

En octobre 2019, au terme de la deuxième année de la phase d'exploitation du parc, aucun impact significatif ne s'était produit sur la faune et l'environnement le plus immédiat du parc éolien.

Pendant l'exercice, aucun travaux ou clôturage d'espaces protégés ne s'est produit, dans aucun des pays dans lesquels Ecnor gère ses parcs éoliens.

Par ailleurs, le principal impact sur la biodiversité de l'activité d'exploitation des lignes de transmission d'énergie électrique des filiales de Celeo Redes au Brésil et au Chili est la suppression ou la perte de végétation. Les impacts sont gérés au moyen d'une évaluation de l'impact environnemental qui définit les mesures d'atténuation, de réparation et de compensation. L'atténuation de l'impact lié à l'exploitation des lignes d'alimentation électrique est menée à bien via l'optimisation et la réduction de l'intervention au minimum nécessaire, ainsi que la restauration environnementale des zones affectées.

Dans cette perspective, la reforestation de 65,49 ha a été menée au Chili, correspondant aux engagements environnementaux des projets AJTE (Alto Jahuel Transmisora de Energía) et CHATE (Charrúa Transmisora

de Energía), et au Brésil 35,7 ha ont été restaurés dans le cadre des projets de transmission électrique Cantareira (15,63 ha) et Jauru (20,4 ha).

Sensibilisation environnementale

Ecnor a mis en marche une foule d'initiatives de sensibilisation environnementale, certaines à l'échelle internationale et d'autres au niveau local.

- #Antesdeimprimir #Responsabilidad #Compromiso #MedioAmbiente. Une nouvelle signature a été créée afin de sensibiliser au besoin d'imprimer les courriers et documents reçus au quotidien dans les e-mails professionnels.
- À l'occasion du 4e anniversaire de l'approbation du Programme 2030, le Groupe a rejoint la campagne #aliadosdelosODS afin d'intervenir comme porte-parole et amplifier la connaissance et l'utilisation des ODD.
- Journée mondiale de l'environnement. Ecnor a fêté cette journée avec une vidéo reflétant son engagement pour la protection et le respect de l'environnement, divulguant la stratégie du Groupe face au changement climatique.
- #CombatirLaContaminaciónDelAire. Initiative déployée par Ecnor en Angola, invitant à collaborer dans le cadre d'une action : planter un arbre, utiliser un moyen de transport propre..., et démontrer l'engagement pour la réduction de ce problème environnemental.
- À l'occasion de la Journée mondiale sans voiture, un concours a été organisé afin de promouvoir l'utilisation de moyens de transport plus durables.
- En vue de l'engagement d'Ecnor pour la réduction du plastique, l'achat de bouteilles d'eau dans cette matière pour les réunions a été stoppé. À la place, des pichets et verres recyclables sont offerts, et si nécessaire, des bouteilles d'eau 100% recyclables sont utilisées.
- Tri de déchets dans les cantines et coffee corners de certains bureaux.
- Audeca a participé à l'initiative IMPERDIBLES_04, un festival qui offre différentes expériences innovantes autour des objectifs de développement durable.

14.6. Technologie, innovation et perspectives commerciales

La transformation numérique chez Ecnor. Un modèle de gestion efficace qui aligne les processus, technologies et personnes

En 2016, le Groupe Ecnor a lancé un projet stratégique de transformation numérique qui vise à réaliser des changements culturels, améliorer les processus, l'efficacité opérationnelle et la compétitivité. Au cours de ces années, Ecnor a été capable de développer un processus transversal d'innovation technologique dans le cadre de sa gestion, désormais parvenue à une phase de maturité.

TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

COLLABORATEURS



Ce projet met l'accent sur la conception, la numérisation et le déploiement d'un modèle de gestion novateur, doté d'une capacité organique de créer de la valeur de façon durable au fil du temps, avec la technologie et les personnes comme moteur de changement.

Pour garantir le succès du projet, le Bureau de numérisation a été créé, avec la mission de veiller au respect des objectifs établis et de mesurer les progrès via des indicateurs comme le taux de numérisation ou le taux d'adoption.

Par l'intermédiaire de différents groupes de travail, le Bureau coordonne toutes les initiatives en matière d'innovation en lien avec les processus, technologies et personnes. Chaque groupe de travail examine une série

d'initiatives autour d'un thème concret, en impliquant le nombre de personnes de l'organisation nécessaire à aboutir à une décision sur le processus à mettre en place et son soutien informatique.

La décision prise est évaluée par le Comité opérationnel, dans lequel est représenté toute l'entreprise et apportant une vision transversale.

Pour finir, le Comité opérationnel soumet la décision au comité directeur, responsable d'analyser les étapes à suivre et, le cas échéant, prévoir les ressources nécessaires à la mise en place des initiatives.

Réalisations 2019

- Respect des standards et conditions définies en matière de délais, progression, jalons ou participation.
- Taux de numérisation de 79,9% , contre 71% lors de l'exercice précédent.
- Augmentation significative du nombre d'initiatives encadrées par le Bureau de la numérisation.
- Progression dans la numérisation des processus, aussi bien transversaux (gestion des achats, reporting financier, estimation des clôtures, nouvel intranet, etc.) que commerciaux (contrôle des grands projets de construction, gestion des contrats cadres, rapports sur les heures travaillées, CRM...).
- Lancement et mise en œuvre d'initiatives en matière d'amélioration et numérisation de la gestion fiscale, consolidation, gestion des assurances, pointage horaire, gestion des contrats de gaz, différents domaines de prévention des risques professionnels et gestion des flottes, entre autres.
- Continuité d'initiatives dans les domaines de la conformité, de la sécurité et des cyber-risques.
- Génération de synergies, réduction des risques technologiques et renforcement de l'intra-apprentissage au sein du Groupe.
- Intégration de Celeo dans le Bureau de la numérisation avec des initiatives spécifiques.
- 10 commissions de travail et +50 initiatives en marche.
- Augmentation des niveaux de participation : + de 320 participants, + de 5 200 usagers, + de 7 000 tiers, 800 séances de travail, + de 70 séances de formation et 18 comités organisés.

En 2020, le déploiement des changements et l'utilisation des outils conçus et mis en place se poursuivront auprès des différentes unités d'activité et dans certaines filiales du Groupe. L'objectif consiste à augmenter l'adhésion au changement et à obtenir les bénéfices souhaités pour toute l'entreprise. En parallèle, de nouvelles initiatives seront introduites afin de couvrir des domaines d'activité et processus susceptibles d'être améliorés.

Innovation et nouvelles perspectives commerciales

À travers l'innovation, Ecnor prétend garantir la durabilité et compétitivité de l'entreprise, et continuer à faire la différence en apportant davantage de valeur ajoutée aux services fournis à ses clients.

Les principales lignes stratégiques de R&D&I du Groupe sont axées sur les domaines d'activité suivants :

Infrastructures

- Chemins de fer
- Transmission/alimentation électrique
- Transmission/alimentation gaz
- Routes
- Solutions de construction et bâtiment
- Projets singuliers

Énergie

- Génération d'énergie renouvelable/conventionnelle
- Sous-stations
- Systèmes de stockage d'énergie
- Systèmes hybrides fossiles + photovoltaïque
- Biomasse
- Solutions de construction
- Amélioration de l'efficacité, exploitation et maintenance et gestion des centrales de production
- Projets singuliers

Installations

- Installations électriques
- Services énergétiques
- Sécurité
- Bâtiments et grandes installations (ports, aéroports, industrie, hôpitaux...)
- Solutions de construction
- Smart Cities
- Projets singuliers

Environnement

- Gestion, traitement et valorisation des déchets
- Système de capture de CO₂ (CCS)
- Décontamination des sols
- Amélioration de l'efficacité, exploitation et maintenance et gestion des centrales
- Projets singuliers

Eau

- Systèmes de dessalement de l'eau de mer et saumâtre
- Systèmes d'épuration des eaux usées
- Systèmes de traitement de l'eau potable
- Réseaux de transport et alimentation en eau
- Amélioration de l'efficacité, exploitation et maintenance et gestion des stations et réseaux d'eau
- Projets singuliers

L'innovation fait partie du Système intégré de gestion du Groupe. Aujourd'hui, Elecnor, S.A. et Audeca sont certifiées selon la norme UNE 166002:2014.

Réalisations 2019

- Maintien des certifications UNE 166002 des systèmes de gestion de R&D&I d'Elecnor et d'Audeca.
- Lancement de l'appel interne INNOVA 2019 pour le financement de projets de R&D&I.
- Réalisation de plusieurs projets avec des clients, et notamment le projet Environnement 4.0 d'Audeca pour le ministère de l'Équipement et le projet Appide d'Elecnor Deimos aux côtés de Gudnus.
- Conduite d'un atelier technique sur l'Industrie 4.0 et R&D&I, auquel ont participé 26 membres du Groupe.

Projets d'innovation

En 2019, le Groupe s'est consacré à plus de 30 projets, dont 14 lancés pendant l'exercice. Dans certains d'entre eux, Elecnor collabore avec différentes universités, centres et instituts technologiques, dont l'Université Polytechnique de Carthagène, CEBAS-CSIC, l'université de Valladolid ou l'UPV/EHU.

Projets signalés

Projet LED

Le principal objectif du projet est le développement et la mise en place d'un système d'information au passager basé sur la technologie LED. Ce système prétend faciliter la consultation d'information dans les stations de transport en commun et sur les voies publiques des agglomérations urbaines, de manière à ce que la qualité visuelle, technologique et énergétique offerte par la technologie LED permette l'évolution des systèmes d'information visuelle (comme les panneaux numériques et la signalétique lumineuse) vers un système haute performance, polyvalent, offrant un vaste éventail de possibilités d'utilisation.

Projet Smart Cities

Ce projet englobe la conception, le développement et l'intégration d'un modèle innovant de smart cities via l'automatisation de systèmes d'arrosage et d'éclairage.

Il s'inscrit dans le cadre du processus de mise en place du concept de smart city dans les villes. L'objectif est l'intégration des systèmes autonomes d'arrosage des parcs dans un système centralisé, permettant le fonctionnement aussi bien localement dans chaque parc que via la salle de commande centrale. De cette manière, on aboutit à une optimisation des ressources et grâce à l'analyse des

données historiques, les modifications pertinentes peuvent être réalisées pour une amélioration permanente en termes d'efficacité.

Par ailleurs, il s'agit de réaliser la lecture de 100 sondes de température et d'humidité à l'aide d'un équipement Siemens IoT 2040 via sa programmation en protocole ouvert. Cette programmation consiste aussi bien à capter les signaux qu'à les traiter et les transmettre au cloud par l'intermédiaire d'un protocole SIGFOX.

De plus, elle aborde l'aspect de contrôle de l'éclairage public et les pilotes d'intégration des ordures via une plateforme web à accès global.

De son côté, Elecnor Deimos, la filiale technologique du Groupe est impliquée en permanence dans un grand nombre de projets d'innovation, dont certains ont déjà des retombées commerciales pour le groupe.

Par exemple :

- Les systèmes opérationnels de surveillance de l'espace ont vu le jour dans le cadre de projets internationaux de R&D dans le domaine de l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'UE.
- Kyros, service basé sur le positionnement avec environ 10 000 unités mobiles en fonctionnement, est né d'un projet d'innovation et des efforts postérieurs d'intervention du produit.
- Commercialisation d'un segment sol complet de satellite, projet NAOS dans le cadre duquel Deimos intervient comme contractant principal. Ce projet part de développements effectués dans le domaine de l'ESA et du développement spécifique du segment sol de Deimos-2

Appel pour Innova 2019

Innova est le programme de financement de projets R&D&I du Groupe Elecnor. Son objectif est d'aligner la R&D&I sur le développement de nouvelles activités du Groupe, d'améliorer la compétitivité, de réaliser une identification précoce des projets de R&D&I et d'encourager la collaboration interne.

Toutes les organisations du Groupe Elecnor, dont le siège est en Espagne, et leurs filiales extérieures peuvent demander le financement de leurs projets R&D&I.

N° propositions présentées : 4

N° projets approuvés : 2

Projet signalé

Briser les barrières du stockage énergétique dans les parcs éoliens

Le futur du secteur énergétique passe par les énergies renouvelables. Et étant donné que la plupart des énergies renouvelables présentent un problème d'intermittence, les avancées technologiques sont indispensables pour pouvoir intégrer les renouvelables à grande échelle sans perdre la garantie et la qualité de l'approvisionnement en électricité. De cette manière, il sera possible de se passer des technologies de secours (essentiellement thermiques), qui sont les principales émettrices de gaz à effet de serre.

À la tête de cette révolution technologique se place le secteur des batteries, qui se développe de manière exponentielle, sous l'impulsion de l'électrification de l'économie (voiture électrique, électrification de bâtiments, énergies renouvelables...).

Dans ce contexte, le domaine le moins avancé est celui de la gestion de parc éolien à l'aide de batteries. Ainsi, dans le cadre de ce projet pilote, Enerfin prétend développer un système de contrôle qui permettrait d'exploiter de manière efficace un projet de batterie et éolien.

Le système de contrôle à développer permettra à Enerfin de stimuler son excellence technologique, aussi bien comme promotrice que comme gestionnaire de l'exploitation des parcs éoliens.

L'objectif du projet est la conception, simulation, mise en place et optimisation d'un innovant système de contrôle intégré de batterie-éolien, permettant de gérer l'énergie produite par un parc éolien en fonction des conditions en vigueur du marché électrique et du parc/batterie (le système de contrôle tient compte aussi bien de l'incertitude de la génération éolienne que de celle du marché).

Innovation via les start-ups

La collaboration avec les start-ups permet à Elecnor d'accéder à une meilleure connaissance, de développer des solutions innovantes et de créer de nouvelles opportunités d'affaires capables d'offrir de la valeur ajoutée aux clients.

Dans cette optique, Elecnor a de nouveau participé au programme BIND 4.0 d'accélération des start-ups du domaine de l'industrie 4.0. Promue par l'Agence basque du développement d'entreprise, Elecnor fait partie des

collaborateurs technologiques du programme, aux côtés d'autres grandes entreprises.

Elecnor Deimos détient quant à elle depuis 2018 une participation dans le capital de la start-up anglo-danoise ORBEX, consacrée au développement de petits lanceurs. Elle participe également au développement de fonctions clés du lanceur, telles que le système de guidage, navigation et contrôle, le logiciel embarqué ou le segment sol de contrôle.

Appartenance à des associations et plateformes de R&D&I

- Membre associé d'Eraikune, cluster de la construction du Pays Basque. Eraikune aide à stimuler la compétitivité des entreprises de l'industrie de la construction via le renforcement des compétences, l'innovation et l'internationalisation.
- Membre fondateur de l'Institut technologique de l'énergie (Instituto Tecnológico de la Energía) et, à l'heure actuelle, membre du conseil exécutif. Cette association permet également d'accéder au REDIT (Réseau des instituts technologiques de la communauté autonome de Valence), association privée à but non lucratif qui possède 11 centres associés et offre une vaste gamme de services avancés en R&D&I.
- Nous faisons partie des commissions de R&D de TEDAE (Association patronale espagnole de entreprises technologiques d'aéronautique, espace et défense), de l'Association européenne des entreprises de télé-détection (European Association of Remote Sensing Companies), d'Eurospace, association européenne de l'industrie spatiale et de l'Open Geospatial Consortium.

14.7. Gestion responsable

Gouvernement d'entreprise

Elecnor respecte les exigences prévues dans la loi espagnole sur les sociétés de capitaux et le code de la gouvernance des sociétés cotées de la Commission nationale du marché des valeurs (4).

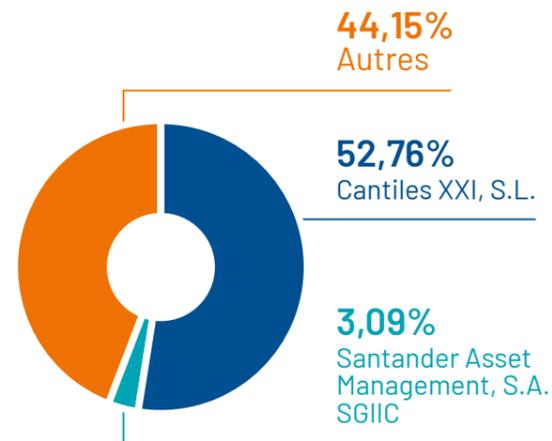
Structure de propriété

Le contrôle d'Elecnor, S.A. est exercé par un groupe d'actionnaires composé de dix groupes familiaux intervenant comme unité de décision et contrôle de la société, par l'intermédiaire de la société Cantiles XXI, S.L.

Dans le poste « Autres » sont inclus les actionnaires détenant un pourcentage de participation non significatif (inférieur à 3%), ainsi que les actions propres d'Elecnor, S.A. qui s'élevaient à 2,67% à la clôture de l'exercice 2019.

(4) Ces informations sont disponibles dans la rubrique Gouvernance d'entreprise dans la section Investisseurs de la page web www.elecnor.com.

Participation actionnaire



Structure de gouvernance

Les organes de gouvernance de la Société mère sont l'Assemblée générale des actionnaires et le Conseil d'administration. La Commission exécutive, la Commission des audits et le Comité des nominations et des rémunérations dépendent du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 22 mai 2019 avec une assistance de 81,66%.

Conseil d'administration



Nom de l'administrateur	Fonction au sein du conseil	Catégorie	Date de la dernière nomination
Jaime Real de Asúa Arteche	Président (non exécutif)	En rep. d'actionnaires significatifs	01/06/2018
Fernando León Domecq	Vice-président	En rep. d'actionnaires significatifs	01/06/2018
Ignacio Prado Rey-Baltar	Vice-président	En rep. d'actionnaires significatifs	01/06/2018
Rafael Martín de Bustamante Vega	Membre et Directeur général	Exécutif	16/05/2017
Joaquín Gómez de Olea y Mendaro	Secrétaire	En rep. d'actionnaires significatifs	18/05/2016
Cristóbal González de Aguilar Alonso-Urquijo (*)	Vice-secrétaire	En rep. d'actionnaires significatifs	22/05/2019
Fernando Azaola Arteche	Membre	Externe	01/06/2018
Miguel Cervera Earle	Membre	En rep. d'actionnaires significatifs	01/06/2018
Isabel Dutilh Carvajal*	Membre	Indépendant	22/05/2019
Irene Hernández Álvarez	Membre	Indépendant	01/06/2018
Juan Landecho Sarabia	Membre	En rep. d'actionnaires significatifs	01/06/2018
Miguel Morenés Giles	Membre	En rep. d'actionnaires significatifs	01/06/2018
Gabriel de Oraa y Moyúa	Membre	En rep. d'actionnaires significatifs	01/06/2018
Rafael Prado Aranguren	Membre	En rep. d'actionnaires significatifs	01/06/2018
Emilio Ybarra Aznar *	Membre	Indépendant	22/05/2019

* Réélus en 2019

Commissions du Conseil d'administration

Commission exécutive

La principale fonction de la Commission exécutive est d'analyser, avant la réunion mensuelle du conseil, la marche de la société et de ses activités, en fonction des politiques stratégiques établies par le Conseil d'administration, en informant celui-ci du contenu de ses réunions, tout ceci dans le respect des règles de fonctionnement de ladite commission.

Nom	Poste	Typologie
Jaime Real de Asúa Arteche	Président	En rep. d'actionnaires significatifs
Fernando Azaola Arteche	Secrétaire	Externe
Fernando León Domecq	Membre	En rep. d'actionnaires significatifs
Rafael Martín de Bustamante Vega	Membre	Exécutif
Miguel Morenés Giles	Membre	En rep. d'actionnaires significatifs
Cristóbal González de Aguilar Alonso-Urquijo	Membre	En rep. d'actionnaires significatifs

Commission exécutive	Nombre	% total
Administrateurs exécutifs	1	16,67%
Administrateurs en représentation d'actionnaires significatifs	4	66,66%
Administrateurs externes	1	16,67%
Réunions de la commission	22	

Commission des audits

Elle soutient le conseil dans la supervision des informations comptables, fiscales et financières, des services d'audit interne et externe, de la conformité, du contrôle interne et de la gestion des risques.

Nom	Poste	Typologie
Irene Hernández Álvarez	Président*	Indépendant
Miguel Morenés Giles	Secrétaire	En rep. d'actionnaires significatifs
Emilio Ybarra Aznar	Membre	Indépendant
Ignacio Prado Rey-Baltar	Membre	En rep. d'actionnaires significatifs
Isabel Dutilh Carvajal	Membre	Indépendant

* Nommée président en 2019

Commission des audits	Nombre	% total
Administrateurs indépendants	3	60%
Administrateurs en représentation d'actionnaires significatifs	2	40%
Administratrices	2	40%
Réunions de la commission	11	

La Commission des audits a réalisé les interventions suivantes lors de l'exercice :

- La vérification des informations économiques annuelles, semestrielles et trimestrielles publiées sur les marchés et des objectifs et prévisions à la clôture de l'exercice.

- Le suivi des principaux risques susceptibles d'avoir un impact sur le compte de résultat et autres questions pertinentes en lien avec les comptes annuels, du système de gestion des risques et de l'activité d'audit interne.
- La relation avec les cabinets d'audit externes du Groupe, la supervision de leur indépendance et l'approbation de leurs honoraires.
- La supervision du système de conformité et de l'activité du Comité de conformité.
- Le suivi de projet de transformation numérique du Groupe.
- Information de l'Assemblée générale des actionnaires.
- Préparation d'un nouveau règlement de la commission pour elle-même et présentation au conseil en vue de son approbation.

Les informations complètes du rapport sur les activités de la Commission d'audit sont recueillies dans le rapport annuel de gouvernance d'entreprise.

Comité des nominations et des rémunérations

Évaluer les compétences, connaissances et l'expérience nécessaires au Conseil. Proposer et examiner la politique de rémunération des administrateurs et de la direction.

Nom	Poste	Typologie
Emilio Ybarra Aznar	Président	Indépendant
Fernando León Domecq	Secrétaire	En rep. d'actionnaires significatifs
Jaime Real de Asúa Arteché	Membre	En rep. d'actionnaires significatifs
Isabel Dutilh Carvajal	Membre	Indépendant

Comité des nominations et des rémunérations	Nombre	% total
Administrateurs en représentation d'actionnaires significatifs	2	50%
Administrateurs indépendants	2	50%
Administratrices	1	25%
Réunions de la commission	10	

Le Comité des nominations et des rémunérations a réalisé les interventions suivantes :

- Poursuite de l'analyse de la structure du conseil avec la contribution de Spencer Stuart en tant que consultant externe.
- Examen de la catégorie des administrateurs.
- Examen du questionnaire des administrateurs concernant les conflits d'intérêt.
- Le plan d'action issu des évaluations du conseil et des commissions et de la mise en conformité avec la recommandation 36 du code de bonne gouvernance a été poursuivi.
- Analyse préalable des besoins du Conseil d'administration en vue de la nomination et la réélection des administrateurs et sa transmission au Conseil d'administration.
- Vérification des modèles pour l'évaluation du conseil, du président et ses commissions et évaluation de la commission elle-même
- Il a été convenu de proposer la réélection de Mme Isabel Dutilh Carvajal et M. Emilio Ybarra Aznar en tant qu'administrateurs dans la catégorie indépendant, pour une période de 4 ans. Par ailleurs, sur proposition du Conseil d'administration, un avis favorable a été rendu concernant la réélection comme administrateur dans la catégorie actionnaire de M. Cristóbal González de Aguilar Alonso-Urquijo, pour une période de quatre ans.
- La politique de rémunération des administrateurs a été soumise à l'Assemblée générale le 22 mai 2019 et approuvée pour les années 2020-2021 et 2022. Dans cette optique, des rapports de justification ont été préparés par le Conseil concernant aussi bien la modification de l'article 12 des Statuts sociaux que plusieurs articles du règlement propre au Conseil.
- Proposition de rémunération annuelle fixe et variable pour l'administrateur exécutif et établissement du rapport sur les rémunérations portant sur 2018.
- Proposition de politique de rémunérations pour l'équipe de direction et son application, et notamment la proposition de rémunération variable, liée aux objectifs marqués.

- Vérification du plan de succession du président, du directeur général et de la direction comprenant un management assessment du Comité de direction.
- La situation en matière de conciliation, égalité, attributions ou mobilité internationale des expatriés du Groupe et le programme de fidélisation des talents.
- Le plan de formation du conseil a été mis en marche.
- De même, en vue du respect des recommandations de la CNMV et du code de bonne gouvernance, un nouveau règlement a été approuvé pour la commission.
- Le Conseil d'administration a été informé de toutes ses activités et les procès-verbaux des réunions du comité et leurs annexes ont été remis à tous les administrateurs.

Les informations complètes du rapport sur les activités du Comité des nominations et des rémunérations figurent dans le rapport annuel de gouvernance d'entreprise.

Sélection des Administrateurs et diversité du Conseil d'administration

Elecnor dispose d'une « Politique de sélection des Administrateurs et diversité du Conseil d'administration » accessible sur la page web de la société, qui rassemble toutes les mesures adoptées concernant la sélection des administrateurs, politiques de diversité des sexes, âge, expérience, etc. Cette politique a été appliquée via la nomination d'une seconde administratrice indépendante en 2018.

Ladite politique établit que les responsables des processus de sélection des membres du conseil seront le Conseil d'administration et le Comité des nominations et rémunérations.

Les procédures appliquées pour ladite sélection doivent faire en sorte de favoriser la diversité des expériences, connaissances, compétences et sexes, et en général, les processus de sélection doivent éviter les biais implicites susceptibles d'entraîner des discriminations.

Il faudra tout spécialement surveiller que les procédures de sélection n'impliquent pas de discrimination vis-à-vis des administratrices, afin de faire évoluer l'entreprise vers les objectifs de gouvernance d'entreprise.

Ainsi, lorsque le Comité des nominations et rémunérations ou le conseil lui-même, selon le cas, recherchent un profil professionnel, ce sont les intérêts de la société qui seront d'abord pris en compte, sans empêcher que face à deux profils professionnels semblables, la priorité soit donnée à celui correspondant au sexe le moins représenté.

Cette politique a abouti en 2018 à la nomination d'une seconde administratrice indépendante. Il s'agit d'Irene Hernández Álvarez, qui a été nommée Présidente de la Commission d'audit en mai 2019. Par ailleurs, à la même date, Isabel Dutilh a été réélue administratrice indépendante.

En ce qui concerne l'objectif d'un Conseil d'administration composé d'au moins 30% de femmes en 2020, le Conseil de la société continue à travailler dans ce sens, en s'appuyant sur le Comité des nominations et des rémunérations, et en promouvant les mesures nécessaires pour que cet objectif soit atteint dans les meilleurs délais possible.

Finalement, le Conseil d'administration d'Elecnor, S.A élaboré le rapport annuel de gouvernance d'entreprise correspondant à l'exercice clôturé le 31 décembre 2019 conformément aux obligations dictées par la loi. Ce document est disponible sur le site web de la Commission espagnole du marché des valeurs (CNMV) et sur le site web d'Elecnor.

Politique de rémunération

En date du 15 mars 2017 et sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration d'Elecnor a approuvé la Politique de rémunération correspondant aux exercices 2017, 2018 et 2019.

La rémunération totale à verser pendant l'exercice 2019 aux membres du Conseil d'administration du Groupe Elecnor s'est élevée à 5 199,9 milliers d'euros, incluant aussi bien les rémunérations dues au titre de l'exercice de leurs fonctions exécutives (Directeur général) que non exécutives.

Cette somme est détaillée dans le tableau suivant en milliers d'euros, de manière individuelle pour chaque membre du Conseil d'administration d'Elecnor, et elle figure également dans le rapport annuel des rémunérations des administrateurs de la société publiés dans la CNMV et sur le site web officiel de l'entreprise.

Nom	Rémunération fixe	Indemnités de mission	Rémunération en tant que membre de commissions du Conseil	Rémunération Salaire	Rémunération on variable à court terme	Rémunération on variable à long terme	Indemnisation	Autres objets	Total exercice 2019
Jaime Real de Asúa Arteche EN REP. D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	143,5	18	37,5	-	-	-	-	282,5	481,5
Fernando León Domecq EN REP. D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	143,5	18	37,5	-	-	-	-	12,5	211,5
Ignacio Prado Rey-Baltar EN REP. D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	143,5	18	15	-	-	-	-	12,5	189
Rafael Martín de Bustamante Vega EXÉCUTIF	143,5	18	25	568	1014	-	-	12,5	1781
Joaquín Gómez de Olea y Mendaro EN REP. D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	143,5	18	-	-	-	-	-	32,5	194
Cristóbal González de Aguilar Alonso-Urquijo EN REP. D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	143,5	18	25	-	-	-	-	12,5	199
Fernando Azaola Arteche EXTERNE	143,5	18	25	-	-	-	-	12,5	199
Miguel Cervera Earle EN REP. D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	143,5	18	-	-	-	-	-	12,5	174
Isabel Dutilh Carvajal INDÉPENDANT	143,5	18	29,4	-	-	-	-	-	190,9
Irene Hernández Álvarez INDÉPENDANT	143,5	18	18	-	-	-	-	-	179,6
Juan Landecho Sarabia EN REP. D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	143,5	18	-	-	-	-	-	86,3	247,8
Miguel Morenés Giles EN REP. D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	143,5	18	40	-	-	-	-	12,5	214
Gabriel Oraa y Moyúa EN REP. D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	143,5	18	-	-	-	-	-	-	161,5
Rafael Prado Aranguren EN REP. D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	143,5	18	-	-	-	-	-	-	161,5
Emilio Ybarra Aznar INDÉPENDANT	143,5	18	32,5	-	-	-	-	-	194

Le 22 mai 2019, l'Assemblée générale des actionnaires d'Elecnor a convenu à la majorité d'approuver la politique de rémunération des administrateurs d'Elecnor, S.A. applicable aux exercices 2020, 2021 et 2022 (ci-après dénommée la « Politique »), établie par le Conseil d'administration de la Société lors de la séance du 27 mars 2019, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations d'Elecnor, lequel avait présenté un rapport préalable justificatif en ce sens, lors de la séance du 18 février 2019, fixant le montant maximum de la rémunération annuelle de l'ensemble des administrateurs, pour toutes les fonctions exercées, c'est à dire à la fois les fonctions exécutives que non exécutives, inclus dans ladite politique des rémunérations. Ce montant a été fixé à 10 millions d'euros et demeurera en vigueur tant qu'aucune modification n'aura été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires.

À travers cette nouvelle politique, la Société cherche à réduire les éventuels risques commerciaux et fiscaux susceptibles de se réaliser dans l'avenir, concernant les

rémunérations des administrateurs d'Elecnor face à un éventuel changement de jurisprudence, tel que cela a été le cas pour les sociétés non cotées.

La politique est soumise aux principes fondamentaux suivants :

- **Modération** : que les rémunérations soient raisonnables, en accord avec les tendances et références de sociétés similaires, et restent proportionnelles à la situation de la Société, et la conjoncture économique de chaque moment.
- **Adéquation** : la politique vise à attirer, motiver et retenir les administrateurs. Elle récompense la qualité, l'implication, la responsabilité et la connaissance de l'activité démontrée par les administrateurs, ainsi que leur trajectoire professionnelle et leur engagement envers la Société.

• **Rentabilité et durabilité** : les rémunérations des administrateurs qui exercent des fonctions exécutives doivent les motiver à s'impliquer et récompenser la création de valeur à long terme.

• **Transparence** : l'établissement, diffusion et application de la politique se déroulera en veillant à la transparence. Tout spécialement, la Société mettra à la disposition des actionnaires la présente politique et le rapport, à l'occasion de la convocation de l'Assemblée générale, et ils figureront aussi bien dans les annexes aux comptes annuel que dans le rapport annuel de gouvernance de la Société.

• **Protéger** les intérêts des actionnaires

La nouvelle politique et le rapport annuel sur la rémunération des administrateurs de la société peuvent être consultés sur le site web officiel d'Elecnor.

Évaluation du Conseil d'administration

Par l'intermédiaire de différents questionnaires soumis à tous ses membres, le Conseil d'administration de la société évalue son activité et celle de toutes ses commissions, ainsi que l'activité et les interventions du président, secrétaire et directeur général, en détectant les points forts et les points à améliorer et en appliquant les mesures correctrices adéquates. Ces questionnaires sont examinés par les

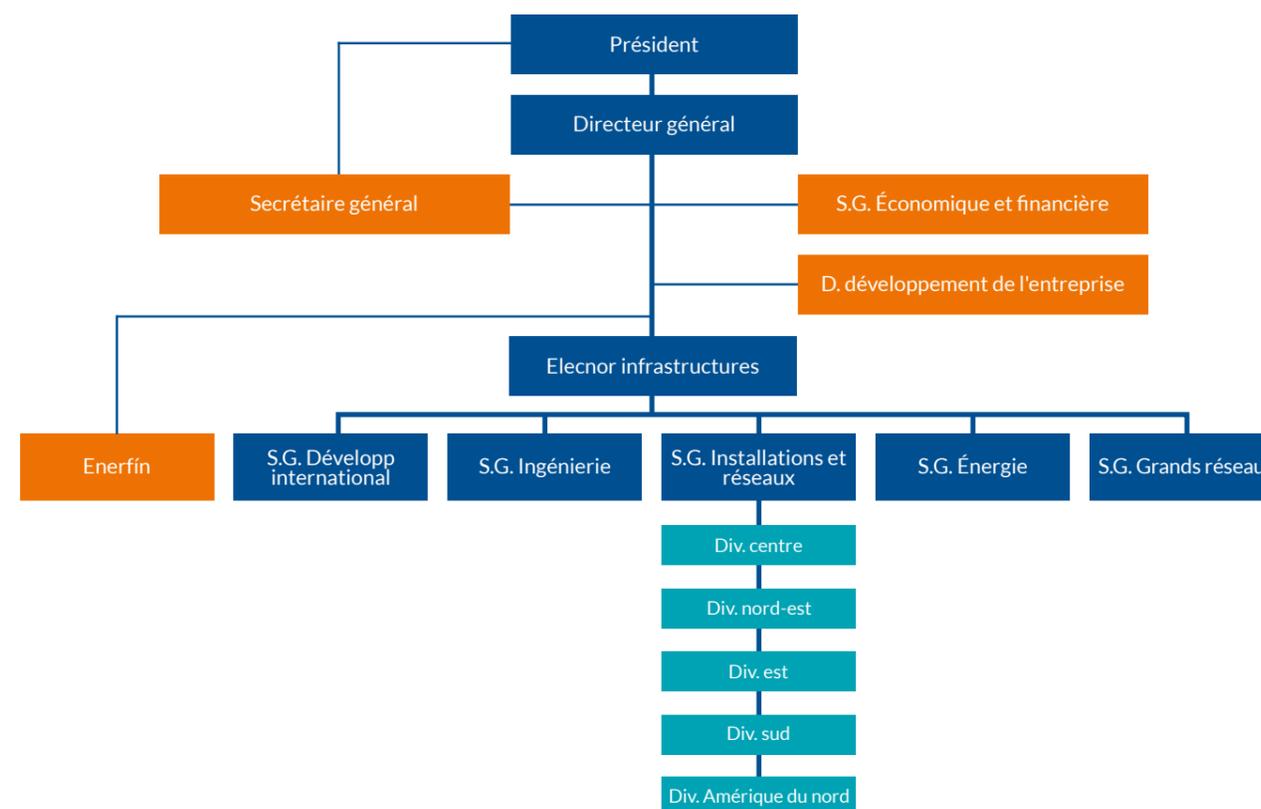
commissions respectives ; le Comité des nominations et rémunérations examine le questionnaire du Conseil et du président.

Ces questionnaires servent à évaluer des aspects tels que le degré de satisfaction des objectifs, la création de valeur et la stratégie, la composition et la dynamique du conseil, la gestion des risques, la transparence et la relation avec les actionnaires, la gouvernance d'entreprise et la responsabilité sociale d'entreprise, le fonctionnement des Commissions du conseil ou l'exécution des fonctions du président du Conseil.

L'évaluation annuelle réalisée par les membres du Conseil d'administration pendant l'exercice 2019 n'a entraîné aucun changement important dans l'organisation interne, les procédures et/ou activités.

Structure organisationnelle au 31 décembre 2019

Le 17 décembre 2019, Celeo Concesiones e Inversiones, S.L. est devenue une société détenue du Groupe Elecnor suite à la conclusion d'une alliance stratégique avec le groupe hollandais APG, gestionnaire du deuxième fonds de pensions le plus important au monde. Cette alliance implique l'entrée d'APG dans le capital de Celeo Concesiones e Inversiones, S.L., laquelle est désormais gérée conjointement par Elecnor (51%) et APG (49%).



Gestion des risques

Elecnor est exposée à différents facteurs de risque liés aussi bien aux secteurs dans lesquels elle intervient qu'au grand nombre de pays dans lesquels elle exerce son activité, que ce soit de manière stable ou dans le cadre de projets ponctuels.

Le Groupe mène une gestion continue et préventive de ces risques, de manière à réduire à des niveaux acceptables la probabilité qu'ils se réalisent et leur impact potentiel, le cas échéant, en termes de chiffre d'affaires, rendement et efficacité, réputation et durabilité.

À cet effet, le Groupe dispose d'un système de gestion des risques structuré et dynamique dont les principaux piliers sont les suivants :

- Identification des risques de manière permanente, évaluation et identification de priorités.
- Identification des mécanismes et outils de gestion et de contrôle mis en place autour des principaux risques et évaluation de leur efficacité.
- Amélioration permanente de la gestion des risques, via le développement et la création d'initiatives et de projets destinés à l'amélioration des mécanismes et des outils de gestion.
- Supervision et suivi permanent du système.

Ces mécanismes et outils de gestion et contrôle sont intégrés dans différents processus de l'organisation, en vue de leur fonctionnement constant pendant le déroulement quotidien des opérations, sans préjudice d'autres initiatives ou mesures ponctuelles susceptibles d'être établies selon le cas.

Les principaux risques d'Elecnor sont classés en cinq grandes catégories :

- **Risques de gouvernance.** Relatifs à la structure et au mode de gouvernance de l'organisation (structure et composition de l'organe d'administration, gestion des risques, stratégie de responsabilité sociale et durabilité et identification et gestion des attentes des parties prenantes).
- **Risques de stratégie, planification et environnement.** Ceux liés aux principales variables et décisions de type stratégique, à la manière dont la stratégie est exécutée et aux mouvements ou changements dans l'environnement susceptibles d'avoir un impact significatif sur les activités et l'accomplissement des objectifs de l'organisation. Citons, entre autres :

- Modèle d'entreprise.
- Gestion et satisfaction des besoins en constante évolution des clients.
- Croissance.
- Stratégie de sous-traitance.
- Concentration d'activité.
- Changements sur le marché, dans l'industrie et la concurrence.
- Lois et réglementations.
- Situation politique ou sociale.
- Évolution des taux de change et taux d'intérêt.

• **Risques opérationnels.** Ils tiennent compte de la manière dont l'organisation exerce son activité et administre ses ressources conformément aux processus et procédures établis. Cette catégorie comprend, entre autres, les risques liés à la gestion des projets, gestion et entretien des actifs, chaîne d'approvisionnement, gestion commerciale, financement, crédit, liquidité, planification et établissement de budgets financiers, de conformité, ressources humaines, systèmes d'information.

• **Risques en matière de reporting.** Risques liés à la gestion des informations, aussi bien au niveau interne qu'externe, comprenant des risques allant de la saisie des informations et leur traitement à l'élaboration de rapports et leur transmission à leurs destinataires, qu'il s'agisse de rapports de gestion ou à caractère obligatoire (comptes annuels, rapports et déclarations fiscales...).

• **Risques de conformité.** Relatifs aux mécanismes établis pour garantir le respect des lois et réglementations et des politiques et procédures de l'organisation, et notamment dans des domaines comme la promotion ou la consolidation de la culture de la conformité, la gestion des risques de cette nature en elle-même, les communications ou la gestion des incidents.

En ce qui concerne les risques de conformité, le Groupe a identifié dans le cadre de son Système de conformité les situations dans lesquelles, en vertu des dispositions du Code pénal espagnol en vigueur et des réglementations locales équivalentes, les personnes morales peuvent être pénalement responsables de certaines infractions commises par leurs employés ou par certaines parties

liées. Le Groupe dispose ainsi des contrôles nécessaires pour assurer la prévention et la gestion adéquates des risques qui pourraient résulter des situations de ce type qui pourraient surgir.

En raison de la nature même de ces risques, dans la mesure où ils impliquent une responsabilité pénale potentielle,

les possibles impacts que pourraient avoir tant à court qu'à long terme, de sorte que le Groupe particulière à leur gestion préventive.

Les principaux risques associés à ces infractions pouvant être potentiellement être reprochées à des personnes morales et affecter le Groupe sont décrits ci-après :

Type de risque	Impact
Ressortissants étrangers et traite des êtres humains	Imposer un travail ou des services forcés, l'esclavage ou des pratiques similaires et aider des personnes à résider illégalement
Subornation et corruption	Incitation à un manque d'impartialité ou obtention de faveurs indues par la remise ou la promesse de cadeaux, de faveurs...
Ressources naturelles et environnement	Manquement aux lois, dispositions et réglementations
Trésor public et Sécurité sociale	Frauder le Trésor public ou la Sécurité sociale (y compris la falsification de comptes) et obtenir indûment des subventions, des aides ou des fonds
Blanchiment de capitaux	Utiliser, effectuer des transactions ou dissimuler l'origine illicite de biens d'origine criminelle
Financement du terrorisme	Réaliser des activités avec des biens ou des valeurs mobilières, en sachant qu'ils seront utilisés dans des activités terroristes
Escroquerie et marché et consommateurs	Tromper à des fins lucratives, altérer les prix, diffuser, révéler ou céder des secrets d'affaires et utiliser des informations privilégiées
Propriété industrielle et intellectuelle	Exploiter des biens protégés par des droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle sans le consentement du titulaire
Révélation et divulgation de secrets	Révéler des secrets ou porter atteinte à la vie privée ou utiliser des données confidentielles sans autorisation
Dommages informatiques	Effacer, endommager, etc. des données informatiques ou entraver le fonctionnement de systèmes
Financement illégal de partis politiques	Effectuer des dons ou des contributions à des partis politiques ou similaires, en violation de la loi

Pour chacun des risques identifiés, Elecnor compte avec des contrôles spécifiques, parmi lesquels se trouvent le Code éthique, et la Politique de conformité, les audits internes et externes périodiques du Système intégré de gestion, la Procédure de gestion et de contrôle des paiements, la Politique de sélection, le canal du Code éthique, le Système d'évaluation des fournisseurs, etc.

Gestion éthique et conformité

L'assurance d'une gestion responsable et d'un comportement éthique, honnête et transparent à l'égard des parties prenantes repose sur la définition de valeurs propres au Groupe et la mise en place de systèmes de gestion éthique et conformité réglementaire. L'entreprise dispose ainsi des outils nécessaires à garantir le respect de la législation en vigueur et un style d'entreprise responsable dans ses relations avec les actionnaires, les employés, les clients, les fournisseurs, ses concurrents et les représentants de la société.

Mission : Ecnor a la mission de contribuer au progrès économique et technique, au bien-être social et au développement durable des marchés sur lesquels elle opère toutes ses activités. Pour cette raison, le Groupe a l'ambition d'être à la tête du marché comme une entreprise leader, hautement compétitive, en croissance continue et avec une présence internationale.

L'objectif est d'être reconnu pour la qualité de ses actions, la valeur de son équipe humaine, la responsabilité sociale, sa vocation de service client, sa solvabilité technique et financière et ses valeurs.

- Valeurs :**
- Fiabilité
 - Engagement et effort
 - Orientation client
 - Solvabilité
 - Innovation

Système de conformité

Le Groupe Ecnor et chacun de ses employés assument l'engagement, recueilli dans le Code éthique et sa Politique de conformité, de développer leurs activités conformément à la législation en vigueur dans les territoires et pays dans lesquels le Groupe opère, ainsi que de respecter et défendre les droits de l'homme et les droits du travail, d'agir avec diligence, professionnalisme, intégrité, en veillant à la qualité, en prenant soin de l'environnement, en s'attachant à prévenir les risques professionnels et en tenant compte de la responsabilité sociale.

Le Système de conformité du Groupe Ecnor s'inscrit dans les principes et valeurs susmentionnés, et l'amélioration continue de ses pratiques et procédures de gestion, avec l'objectif de renforcer son gouvernement d'entreprise.

Le champ d'application du Système couvre l'ensemble des pays dans lesquels opèrent Ecnor, ses filiales et ses sociétés dépendantes, sans préjudice des adaptations pertinentes en fonction des singularités existant dans ces pays.

Ecnor est devenue la première entreprise de son secteur en Espagne à obtenir la certification de la **norme UNE-ISO 37001 de système de management anti-corruption** et l'une des premières entreprises au niveau national et international. L'engagement du Groupe envers l'amélioration permanente de ses pratiques et procédures de gestion a ainsi été reconnu et il s'est positionné comme une référence dans ce domaine.

Par ailleurs, pendant cet exercice 2019, Ecnor a obtenu

pour son système de conformité la certification de la **norme UNE 19601 des Systèmes de gestion de la conformité pénale**, principale référence en Espagne pour la conception et l'articulation de systèmes de prévention des risques pénaux, pleinement inspirée des standards internationaux les plus exigeants en la matière.

Certification de la norme UNE-ISO 37001 du système de gestion anti-corruption.



Il s'agit d'une norme internationale conçue comme l'expression la plus moderne et la plus exigeante au niveau mondial quant aux systèmes de gestion pour la prévention de la corruption et à la conformité en général.

Certification de la norme UNE 19601 pour le système de gestion de conformité pénale.



Standard national inspiré par les exigences de la norme UNE-ISO 37001. Cette norme énonce les exigences relatives à la mise en œuvre, au maintien et à l'amélioration continue d'un système de gestion de la conformité pénale, aux fins de prévenir la commission d'infractions en son sein et de réduire le risque pénal, à travers la promotion d'une culture de l'éthique et du respect des règles.

Les principaux éléments du Système sont les suivants :



Code éthique



Politique de Conformité



Manuel du système de gestion de la conformité



Comité de Conformité



Carte des risques en matière de conformité et procédures et contrôles internes obligatoires



Canal du Code éthique

Chaque année, le Comité de conformité élabore un mémoire annuel sur la conformité décrivant les principales initiatives déployées pendant l'exercice en matière de prévention, surveillance et réponse aux risques de conformité, présenté au Comité des audits et à l'équipe de direction pour faciliter leur travail de supervision du système.

En ce sens, le Groupe Ecnor exige constamment que les initiatives soient menées à bien dans le respect des standards éthiques les plus stricts, en appliquant le principe de la tolérance zéro envers les mauvaises pratiques en matière d'éthique et d'intégrité, et elle attend de ses employés et des personnes avec lesquelles elle entre en relation un comportement en accord avec les principes de ce Code, avec les règles sur lesquelles celui-ci se base et avec les politiques et procédures qui l'appliquent. La meilleure expression de cet engagement est constituée par le Code éthique du Groupe.

Ecnor a une procédure qui permet à tous les employés de communiquer, en toute confidentialité, de bonne foi et sans crainte de représailles, un comportement irrégulier dans les matières visées dans le Code, les règles sur lesquelles il est fondé, les politiques et les procédures qui le développent, ou prévues la loi. À cet effet, l'adresse de courrier électronique suivante: codigoetico@ecnor.com et la boîte postale n° 26-48080 sont opérationnelles.

Les employés de l'organisation peuvent également effectuer des consultations sur des doutes, ou proposer des améliorations des systèmes de contrôle interne existant au sein de l'organisation.

En 2019, aucune plainte en lien avec les droits de l'homme concernant le respect de la liberté d'association et le droit à la négociation collective n'a été reçue, ni l'élimination du travail forcé ou l'abolition effective du travail des enfants. De même, aucune plainte concernant la corruption, les pots-de-vin ou le blanchiment d'argent n'est à signaler.

Les neuf plaintes reçues au cours de l'exercice sur le canal du Code éthique et gérées par le Comité de conformité portent principalement sur des questions liées au travail. À la clôture de ces rapports, six d'entre elles ont été réglées, le reste étant en cours d'enquête et traitement.

Interventions 2019

• **Vérification et amélioration des procédures et contrôles établis pour prévenir et éviter les pratiques anti-concurrentielles** Dans le cadre de ce projet, une formation spécifique en la matière sera offerte pendant les premiers mois de 2020 à l'équipe de direction du Groupe (soit plus de 150 personnes). En vue du développement de cette initiative, Ecnor a compté sur le conseil spécialisé de Deloitte.

• **Campagne de confirmation de la conformité aux principes et valeurs énoncées dans le code éthique et la politique de conformité** destinée aux personnes ayant reçu une formation en la matière au cours des trois dernières années et au Conseil d'administration et membre du Comité de direction (soit 750 personnes). Au cours des mois à venir, cette initiative sera étendue au reste des effectifs du Groupe Ecnor.

• **Signature d'un accord de collaboration avec l'Institut de l'entreprise (IE Law School) pour la création de l'« IE-Ecnor Observatory on Sustainable Compliance Cultures ».** L'Observatoire, d'une durée initiale de deux ans, poursuit l'objectif d'analyser l'adoption de la conformité au sein des entreprises moyennes, et même des entreprises moyennes à grandes, dans une perspective globale et comparée, afin de comprendre en profondeur la réalité des enjeux, étudier de possibles solutions et diffuser les connaissances qui en sont tirées.

Formation à la conformité

2019

Conception et approbation en présentiel et en ligne pour +2 000 personnes

3 dernières années

+3 000 personnes du Groupe

(niveau national et international), englobant l'équipe de direction, les cadres intermédiaires et le personnel exerçant des fonctions de soutien, conseil et contrôle

Dans cette perspective, pour la troisième année consécutive, le président du Comité de conformité, aidé d'un expert externe, a partagé avec les nouvelles recrues les principaux éléments du système de conformité, ainsi que les principaux messages, principes et valeurs du Groupe.

- **Révision de la procédure appliquée dès la détection et l'évaluation de l'opportunité jusqu'à la négociation et la signature du contrat pour des projets singuliers,** afin d'améliorer encore la structure de celle-ci, la systématisation, l'évaluation des risques (y compris les risques de conformité), la coordination entre les départements et la révision et le suivi du processus de la part des fonctions de conseil et de supervision.

- Poursuite du **processus de consolidation et amélioration du système de conformité au sein des différentes filiales et organisations du Groupe,** conformément au « Plan de déploiement du système de conformité ». Soulignons en 2019 l'activité au sein des opérations aux États-Unis.

- La filiale technologique **Deimos** a obtenu la **certification** des normes **UNE-ISO 37001 de systèmes de management anti-corruption et UNE 19601** de systèmes de management pour la compliance pénale. De plus, la filiale **Celeo au Chili dispose également d'un modèle de prévention des délits certifié.**

- **Les capacités du Comité de conformité ont été renforcées** via la participation de certains de ses membres et d'autres personnes responsables du système de conformité à un « Programme avancé en conformité » offert par une école de commerce prestigieuse en partenariat avec des professionnels externes experts dans ce domaine.

- **Constitution d'un groupe de travail spécifique en vue de l'amélioration de la gestion du risque de conformité,** sous la houlette d'un membre du Comité de direction du Groupe.

- **Amélioration de la visibilité du domaine « Conformité » dans l'intranet de l'entreprise.**

Au cours de 2020 divers travaux se sont poursuivis vers les objectifs suivants :

- Amélioration de l'organisation en lien avec la préparation, l'émission et l'approbation, la diffusion, la surveillance et le suivi des politiques et procédures d'entreprise obligatoires.

- Développement et consolidation de l'« IE-Ecnor Observatory on Sustainable Compliance Cultures ».

- Conception et mise en place d'un module de formation en conformité pour la phase d'intégration des nouvelles recrues.

- Poursuite du processus de consolidation et d'amélioration du système de conformité au sein des différentes filiales, conformément au « Plan de déploiement du système de conformité ».

Le Groupe Ecnor collabore avec les différentes associations du secteur dans l'objectif de continuer à stimuler les secteurs d'activité auxquels il participe. En revanche, conformément à son système de conformité, il ne réalise pas de contributions économiques contraires à la loi ou visant à obtenir un traitement de faveur. En 2019, le Groupe Ecnor a versé 1,3 millions d'euros à des associations professionnelles.

Droits de l'homme

Dès le démarrage de ses activités, le Groupe Ecnor s'est pleinement engagé à soutenir, respecter et protéger les droits de l'homme dans le cadre de tous ses domaines d'activité, dans le respect de ses principes éthiques et de sa responsabilité sociale d'entreprise.

Tel que cela figure dans sa politique des droits de l'homme, toutes les entreprises du Groupe sont résolument engagées pour le respect et la défense des droits de l'homme dans le cadre du déploiement de leurs activités, dans tous les pays dans lesquels elles interviennent. Cette politique est également applicable à toutes les parties prenantes de l'entreprise afin de partager et exiger le respect de cet engagement dans les relations qu'elle entretient avec elles.

Cette politique s'aligne sur la politique de responsabilité sociale d'entreprise et le code éthique du Groupe, ainsi que sur la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les objectifs de développement durable, la déclaration des principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail ; et les lignes directrices destinées aux entreprises multinationales de l'OCDE.

La politique des droits de l'homme accorde une attention toute spéciale à l'égalité des chances, quelles que soient les caractéristiques des individus, au non-recours au travail des enfants ni au travail forcé et au respect des droits des minorités ethniques ou indigènes.

De même, le Groupe est signataire du Pacte mondial des Nations Unies, dans le cadre duquel il s'engage à intégrer

à sa stratégie d'entreprise les 10 principes en matière de droit de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, et de promouvoir les objectifs de développement durable (ODD), principalement en lien avec la défense des droits de l'homme et la lutte contre le changement climatique.



NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL

Celeo Redes au Chili et au Brésil ont également adhéré au Pacte mondial.

Dans le chapitre Gestion éthique et Conformité réglementaire de ce rapport, sont incluses des informations détaillées sur l'engagement du Groupe Ecnor pour une gestion responsable et une conduite éthique, honnête et transparente avec ses parties prenantes.

Transparence fiscale

Ecnor publie ses informations fiscales dans un souci de transparence informative.

Ecnor a effectué sa meilleure estimation de la répartition des résultats obtenus par pays, ainsi que des paiements effectués au titre de l'impôt courant par pays, avec les données disponibles au moment de l'établissement de ces comptes annuels. Pour cette répartition par pays, les mêmes critères utilisés pour l'établissement des comptes annuels consolidés ont été appliqués, ainsi que l'homogénéisation et l'élimination dans le résultat nécessaires à la présentation du compte de résultats consolidés.

Bénéfice avant impôts obtenus par pays

Pays	Milliers d'euros 2019
Allemagne	- 18
Angola	19 991
Algérie	-884
Argentine	1 690
Australie	-130
Bolivie	-91
Brésil	57 422
Cameroun	704

Pays	Milliers d'euros 2019
Canada	1 430
Chili	11 247
Colombie	- 2 952
Équateur	-879
El Salvador	267
Espagne	94 756
États-Unis	6 520
France	2 589
Ghana	-537
Guatemala	-2
Guinée	21
Honduras	1 592
Italie	4 318
Jordanie	2 638
Koweït	3
Maroc	-91
Mauritanie	557
Mexique	-11 212
Norvège	3 946
Oman	56
Panama	4 129
Pérou	-1270
Portugal	-632
Royaume-Uni	781
République Dominicaine	-7 888
Sénégal	90
Afrique du Sud	37
Uruguay	869
Venezuela	1 010
Total	190 077

Impôts sur le résultat

Pays	Milliers d'euros 2019
Angola	6 192,99
Argentine	204,86
Australie	4 358,24
Bolivie	9,00
Brésil	14 468,00
Cameroun	124,00
Canada	63,23
Chili	-479,06
Équateur	230,58
El Salvador	34,00
Espagne	1 815,53
États-Unis	5 433,37
France	76,00

Pays	Milliers d'euros 2019
Ghana	7,00
Grande-Bretagne	472,87
Honduras	519,71
Italie	183,39
Jordanie	244,25
Koweït	17,00
Maroc	0,28
Mauritanie	120,00
Mexique	13,70
Panama	215,00
Pérou	551,33
Portugal	-27,09
République Dominicaine	263,48
Roumanie	1,10
Sénégal	10,00
Uruguay	375,94
Venezuela	6,53
Total	35 505,23

L'estimation des paiements au titre de l'impôt sur les sociétés dans les pays où le Groupe opère correspond dans une large mesure à la liquidation définitive des impôts dus au cours de l'exercice 2018, ainsi qu'aux paiements au titre des impôts dus au cours de 2019 qui seront définitivement liquidés durant l'exercice 2020.

Subventions publiques reçues

En 2019, Elecnor a reçu des subventions publiques pour une valeur de 3 240,6 milliers d'euros contre 3 376,6 milliers lors de l'exercice précédent, tel qu'indiqué en détail ci-dessous.

Pays	Milliers d'euros 2019
Espagne	1 947,0
Canada	119,8
Grande-Bretagne	478,5
Portugal	695,3
Total	3 240,6

14.8. Impact social

Dans le cadre de ses différentes activités, Elecnor a une influence directe sur l'emploi, le progrès et le bien-être social, tout en collaborant à relever les grands défis qui se posent à la société (lutte contre le changement climatique, réduction des inégalités énergétique, accès sûr aux ressources de première nécessité, comme l'énergie ou l'eau potable...), et qui, à l'heure actuelle, composent le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD).

La Fondation Elecnor renforce quant à elle l'engagement social du Groupe à l'aide de projets d'infrastructure sociale dans les pays les plus défavorisés, et en misant sur la formation et l'employabilité des jeunes.

Il existe également de nombreux programmes à caractère social et/environnemental réalisés aux côtés des communautés locales.

Grâce à sa croissance soutenue, le Groupe Elecnor est par ailleurs en mesure d'offrir une valeur économique directe à ses principales parties prenantes : actionnaires, fournisseurs, employés, gouvernements, etc.

Création de valeur

Valeur économique directe générée et répartie

Milliers d'euros	2018	2019
Valeur économique générée	2 283 177	2 703 775
Produits ¹	2 283 177	2 703 775
Valeur économique répartie	1 961 874	2 435 948
Coûts d'exploitation ²	1 245 020	1 630 566
Charges de personnel ³	599 994	669 018
Paiements aux bailleurs de fonds ⁴	69 600	100 259
Contribution fiscale ⁵	49 960	35 505
Investissements dans la communauté ⁶	300	600

Source. Les données sont issues du compte de résultat des comptes annuels consolidés 2019, à l'exception du paiement des dividendes et du paiement des impôts sur les bénéfices prévus dans l'état des flux de trésorerie des comptes annuels.

- Cela comprend : Le montant net du chiffre d'affaires + Variation des stocks de produits finis + Travaux réalisés par l'entreprise pour elle-même + Autres produits d'exploitation + Subvention pour l'acquisition d'immobilisations + Résultats pour cessions et autres + Écarts négatifs de regroupements d'entreprise + Produits financiers + Variation de la juste valeur des instruments financiers.
- Cela comprend : Approvisionnements + Services extérieurs + Impôts et contribution + Dépréciation et pertes d'immobilisations + Intérêts minoritaires + Rendement Investissements Comptabilisées méthode de mise en équivalence (négatifs).
- Cela comprend : Salaires et avantages sociaux pour les employés
- Cela comprend : Frais financiers + Écarts de change négatifs + Paiement de dividendes (de l'état des flux de trésorerie).
- Cela comprend : Paiement d'impôts sur les bénéfices (de l'état des flux de trésorerie).
- Cela comprend : Apport à la Fondation Elecnor.

Création d'emplois

Elecnor contribue au développement et au bien-être des communautés locales via la création d'emploi direct et le recrutement d'employés et de fournisseurs locaux.

Effectifs	2018	2019	Variation
National	8 836	9 336	5,6%
International	4 741	5 519	16,4%
Total	13 577	14 855	9,4%

Fin 2019, les effectifs du Groupe avaient augmenté de 1 278 personnes (soit 9,4% par rapport à la clôture de l'exercice précédent).

Emploi local

Localisation	2019	
	Employés	% emploi local
Afrique	969	90%
Amérique	3 725	98%
Asie	15	93%
Espagne	9 336	95%
Europe	796	77%
Océanie	14	50%
Total	14 855	94%

Achats à des fournisseurs locaux

Euros Localisation	Achats	Groupe Elecnor % achat local
Espagne	292 570 830	100%
Europe		
Italie	6 587 194	100%
Portugal	7 090 339	100%
Norvège	5 815 997	50%
France	442 232	50%
Royaume-Uni	12 190 737	50%
Roumanie	-30 802	50%
Amérique du Nord		
États-Unis	55 313 759	50%
Mexique	20 121 147	75%
Panama	11 312 028	98%
El Salvador	119 667	25%

En euros Localisation	Achats	Groupe Elecnor % achat local
Amérique latine		
Venezuela	181 318	97%
Rép. Dominicaine	5 962 632	99%
Chili	25 972 227	50%
Équateur	516 671	50%
Honduras	856 188	65%
Guatemala	500	50%
Uruguay	3 483 173	50%
Pérou	315 861	50%
Brésil	113 841 159	50%
Argentine	487 354	50%
Bolivie	103 935	50%
Asie		
Jordanie	17 634 464	45%
Oman	48 027	0%
Océanie		
Australie	16 184 704	50%
Afrique		
Algérie	1 390 933	100%
Angola	5 167 910	65%
Congo	6 277 123	8%
Ghana	7 730 450	28%
Guinée	7 921 033	1%
Cameroun	9 148 707	8%
Sénégal	1 054 793	29%
Libéria	1 919 082	0%
Maroc	4 127	50%
Mauritanie	7 993 313	50%
Total	645 728 811	

Rentabilité pour l'actionnaire

Les actions d'Elecnor S.A. sont cotées selon le modèle SIBE (système d'interconnexion boursière) sur le marché continu, là où se concentre les échanges des actions des entreprises les plus importantes de l'économie espagnole et où le volume d'échanges est le plus important.

La société a été capable de créer de la valeur pour ses actionnaires d'une manière stable au cours des derniers exercices.

Indicateurs boursiers	2018	2019
Prix de l'action à la clôture (€)	13,20	10,95
Rendement des dividendes	2,6%	2,4%

Le rendement du dividende en 2019 a atteint 2,4% contre 2,6% lors de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par le fait que le versement de l'acompte sur dividende de l'exercice 2018, traditionnellement effectué en janvier de l'exercice suivant, a été avancé à décembre 2018.

Ainsi, pendant l'exercice 2018, trois dividendes ont été versés aux actionnaires (acompte sur dividende au débit de 2017, dividende complémentaire 2017 et acompte sur dividende au débit de 2018), alors qu'en 2019 deux dividendes avaient été versés (dividende complémentaire 2018 et acompte sur dividende au débit de 2019).

L'action sociale du Groupe Elecnor

L'action sociale du Groupe est principalement promue par l'intermédiaire de Fondation Elecnor.

Tout au long de l'année 2019, Elecnor a fait don d'un total de 621 505 euros à différentes associations, fondations et organisations à but non lucratif pour soutenir diverses causes sociales. Sur ce montant, Elecnor a apporté 600 000 euros à Fondation Elecnor.

Fondation Elecnor

La mission de la Fondation est intimement liée à l'activité d'Elecnor. Elle a pour objet de collaborer à l'amélioration des conditions de vie des personnes et au progrès économique et social des populations au sein desquelles Elecnor a une présence stable.

La Fondation a poursuivi la mise en valeur de la facette la plus humaine de l'ingénierie dans le cadre de différents projets de deux de ses domaines d'activité :

- Le développement d'**infrastructures d'énergie et d'eau** de type social au profit de ceux qui en ont le plus besoin et de l'environnement.
- Le soutien à la **formation et à la recherche**, afin de promouvoir le développement et la projection professionnelle des jeunes.

En 2019, la Fondation était présente en Espagne, au Honduras, en République Dominicaine, au Ghana, au Chili, en Uruguay, en Angola, au Nicaragua, au Cameroun et au Mexique. Depuis sa constitution, Elecnor l'a dotée de fonds à hauteur de 5,5 millions d'euros. En outre, la Fondation s'est assurée des ressources d'un montant de 4,2 millions d'euros. À travers la conjugaison de ces actions, Fondation Elecnor a ainsi dirigé des projets d'une valeur de 9,7 millions d'euros.

Projets d'infrastructures sociales

» Énergie Solaire pour l'Éducation, Cameroun. Le troisième projet en Afrique

Ce projet allie le développement d'une infrastructure sociale et la formation et insertion professionnelle.

L'objectif du projet est de consolider les activités sociales et éducatives des Salésiens de Don Bosco à Ebolowa, en fournissant de l'électricité stable et de qualité aux projets en cours grâce à un système photovoltaïque, qui garantira le bon déroulement des activités réalisées dans l'Institut technique, l'internat, la maison des jeunes, la radio et le service d'approvisionnement gratuit en eau du voisinage.

Grâce à ces installations renouvelables, la Fondation Elecnor aide à améliorer l'éducation de plus de 750 élèves.

L'étude d'exécution proposée prévoit une batterie solaire de 62 kWp composée de 180 panneaux d'une puissance unitaire de 345 W, qui sera capable de fournir 63% de l'énergie consommée. Cette batterie travaille avec un cluster d'inverseurs chargeurs de 48 kWn, en mesure de fournir la puissance nécessaire et avec des batteries de 3 500 Ah à 48 V permettant jusqu'à 12 heures d'autonomie, suffisante pour la nuit.

En collaboration avec le service conjoint de prévention des risques professionnels et Elecnor Cameroun, une formation en sécurité a été offerte aux personnes qui travaillent dans la mise en œuvre du projet et à un grand nombre d'élèves de l'établissement de formation professionnel.

Données sur la formation

- 24 lycéens
- 6 travailleurs d'Elecnor
- 8 élèves diplômés
- professeurs du lycée

L'aspect le plus significatif de ce projet a été l'embauche de 7 élèves diplômés comme personnel du Groupe. Ces élèves installeront les systèmes photovoltaïques sur les toits du lycée aux côtés de l'équipe professionnelle d'Elecnor.

» Reconstruction de La Nopalera, Mexique

Le patronat de Fondation Elecnor a approuvé à l'unanimité la réalisation du projet d'éclairage public solaire dans le village de la Nopalera, Mexique. Ce petit village marginalisé de l'État de Morelos avait subi les conséquences dévastatrices du tremblement de terre du 19 septembre 2017.

L'objectif du projet était d'éclairer tout le village avec la même qualité et intensité que celles de l'éclairage de n'importe quel village développé, tout ceci dans le respect des meilleurs standards de qualité. L'éclairage public intelligent qui sera installé permettra la sécurité dans les zones urbaines et l'amélioration de la qualité de vie des habitants de La Nopalera. Ce pari sur un type d'énergie renouvelable favorisera un cadre environnemental optimum.

La Fondation Elecnor et la Fondation de la Casa de México à Madrid ont signé un accord pour explorer des voies de collaboration dans des projets d'infrastructure sociale sur le territoire mexicain. La présentation du projet a été organisée à l'occasion du premier anniversaire de Casa de México en Espagne.

» Luces para aprender, Uruguay

La Fondation Elecnor, l'Administration nationale des centrales électriques et des transmissions électriques (UTE) et l'Organisation des États ibéro-américains (OEI) ont signé en juin 2018 l'avenant de la convention Luces Para Aprender (De la lumière pour apprendre), deuxième étape, visant à progresser dans l'installation de systèmes solaires photovoltaïques dans les zones rurales de l'Uruguay.

La signature de cet addendum permet de relocaliser des équipements d'énergies renouvelables qui avaient été précédemment installés dans les écoles rurales lorsqu'ils manquaient d'énergie et de connectivité. Sur les 85 écoles rurales bénéficiant initialement de ce projet, 35 d'entre elles ont ensuite été connectées au réseau national.

Dans le cadre de cette nouvelle étape, il s'agit de poursuivre la promotion d'actions inter-institutionnelles sur les territoires de l'intérieur du pays, afin de renforcer le développement de connaissances, capacités et engagements autour des énergies renouvelables.

Il a ainsi été travaillé à l'identification d'emplacements pour installer des systèmes solaires photovoltaïques dans des centres universitaires et d'entrepreneuriat social. Dans le cadre de la deuxième étape du projet Luces para Aprender, le premier pôle d'énergies renouvelables installé dans l'Institut technologique régional centre-sud d'UTEC a été inauguré.

L'objectif de cet espace est de développer un point universitaire d'information, sensibilisation et promotion des énergies propres et de leur impact sur l'environnement et le développement. Il s'adresse à la communauté de Durazno et ses environs, et tout spécialement aux enfants et adolescents en âge d'être scolarisés.

Le projet Luces para Aprender a élargi son horizon solidaire et est parvenu jusqu'en Afrique. Deux équipements photovoltaïques ont été installés dans les orphelinats d'Amour et Turisemi à Goma, ville de 160 000 habitants de la République démocratique du Congo. Les Casques bleus de l'armée uruguayenne se sont chargés de cette installation dans le cadre d'une mission de paix. Ceux-ci avaient été formés par des techniciens des UTE et de la Fondation Elecnor, lesquels seront également responsables de la maintenance à venir.

Prix national d'efficacité énergétique 2019

Une école rurale de Cerro Largo, une école urbaine de Minas (Lavalleja) et un lycée de Colonia, ainsi que l'administration de Montevideo et plusieurs entreprises du secteur privé ont reçu le Prix national d'efficacité énergétique 2019. Celui-ci récompense les institutions, organismes et entreprises en reconnaissance de leurs efforts et réussites en lien avec l'économie et l'utilisation de l'électricité dans différents secteurs d'activité.

Initiative lancée par le ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Industrie minière, le Prix national d'efficacité énergétique est remis depuis plus de 10 ans pour doter de visibilité l'engagement institutionnel et promouvoir les investissements dans le développement de nouveaux projets.

À cette occasion, la Fondation Elecnor UTE et l'OEI ont remis un prix à l'efficacité énergétique dans le cadre du programme Luces para Aprender.

» Bénévolat 2019

Cette année, un nouvel appel au bénévolat d'entreprise a été lancé dans le cadre du projet au Cameroun. Il s'agissait d'assurer la formation de professeurs et d'anciens élèves de l'Institut technique de formation professionnelle d'Ebolowa.

60 personnes ont ainsi bénéficié de la formation sur l'énergie solaire photovoltaïque, pendant les deux semaines passées par les bénévoles dans ce pays.

Avec la collaboration de techniciens d'Atersa, la filiale photovoltaïque du Groupe, et d'employés d'Elecnor Cameroun, les bénévoles ont réalisé l'audit du système solaire installé et ont élaboré les contenus de formation du cours, qui incluait notamment un module sur la prévention des risques professionnels.

Projets de formation

» **Participation de la Fondation Ecnor au MOOC « ODS : una transformación ineludible » (ODD : une transformation incontournable), organisé par l'Université polytechnique de Madrid.**

» **Observatoire de la conformité pour les moyennes entreprises**

La Fondation Ecnor et la Fondation IE, en collaboration avec le cabinet d'avocats Eversheds Sutherland, ont signé une convention de partenariat pour la création de l'observatoire « **IE-Ecnor Observatory on Sustainable Compliance Cultures** » dans un souci de favoriser la conformité dans les petites et moyennes entreprises, manifesté par la Fondation Ecnor.

Les principaux objectifs de l'observatoire sont les suivants :

- **Capter et développer les connaissances** qui permettront d'appréhender les défis à relever par les moyennes entreprises en lien avec la mise en place d'une culture de la conformité.
- **Développer des propositions** qui facilitent la mise en place de la conformité dans les moyennes entreprises et celles aux ressources limitées.
- **Diffuser les connaissances générées** pour favoriser le développement de la conformité à travers le tissu d'entreprises, au-delà des grandes corporations, multinationales et « adopteurs précoces ».
- **Faciliter l'entente et l'établissement d'un cadre commun en matière de conformité** en abordant des initiatives et projets de collaboration et entre entreprises, et notamment dans les chaînes de valeur très intégrées.

» **Cities Lab Katedra, université de Deusto**

La Fondation Ecnor est membre du Conseil des mécènes de la chaire Cities Lab, en vertu d'une convention signée avec Deusto Business School.

L'objectif est d'étudier des solutions complètes dans l'optique de bâtir des villes intelligentes, en comparant et analysant les informations des services urbains et adapter ainsi les politiques publiques aux besoins des villes, pour des économies de coûts et un meilleur service aux citoyens.

À l'heure actuelle, un laboratoire consacré au rôle des solutions technologiques dans le développement durable des villes a été mis en marche avec la mairie

d'Alcalá de Guadaíra. L'objectif est de transformer Alcalá de Guadaíra en écosystème d'innovation pour mieux intégrer le développement urbain durable et l'innovation technologique.

» **Programme de prix et de bourses avec l'École technique supérieure des sciences industrielles de l'Université Polytechnique de Valence**

Lors de l'édition 2018-2019, cinq étudiants ont reçu une bourse pour leurs travaux de fin de master. En outre, la Fondation a décerné le premier prix, doté de 1500 euros, au meilleur des projets présentés.

» **Visite de la centrale thermo-solaire ASTE**

42 étudiants des masters de génie industriel et génie électrique de l'ETSII (École technique supérieure des ingénieurs industriels de l'Université polytechnique de Madrid) ont visité les installations d'Ecnor à Ciudad Real (Espagne).

» **Cours de spécialiste post-cycle sur les installations électriques à moyenne et basse tension**

Poursuite de la formation des futurs professionnels dans le cadre de la collaboration avec le Collège salésien Deusto. Au cours de cet exercice, deux étudiants ayant assisté au cours en 2016 ont été embauchés.

» **Cours de spécialisation en télécommunications**

Ce cours destiné aux étudiants de formation professionnelle intermédiaire s'est déroulé à Valence dans l'établissement Juan Comenius.

Impact et dialogue avec les communautés locales

L'importance du facteur social dans le développement de projets ne cessant de croître, un bon dialogue et une proximité avec les communautés s'avèrent clés pour la réussite des projets.

Ecnor réaffirme son engagement à l'égard des communautés dans lesquelles elle intervient. Les programmes de développement social, environnemental et économique sont donc spécialement importants dans cette perspective. Quelques initiatives mises en marche par les filiales de l'activité Concessions, Celeo et Enerfín, sont détaillées ci-dessous :

» **Canada**

- Dans le cadre du projet d'Enerfín à Winnifred dans la province d'Alberta, une journée portes-ouvertes a été organisée pour informer la population des progrès et lui permettre d'exprimer son avis, ses remarques et

ses inquiétudes en lien avec le projet. Le protocole de consultation publique a inclus l'envoi de bulletins d'information aux résidents dans un rayon de 2 km autour du site du projet, ainsi que le contact direct avec les habitants.

- Comme les années précédentes, la filiale éolienne a soutenu des organisations et événements communautaires dans les communes de Saint Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste et Sainte-Sophie-d'Halifax. Signalons tout spécialement le parrainage d'initiatives et d'activités : fêtes annuelles, activités culturelles pour les seniors, la journée des familles, la colonie des vacances d'été consacrée au sport, un concours local de musique traditionnelle, une contribution financière à la construction d'un centre pour les personnes âgées souffrant d'une perte d'autonomie, etc. Le montant total de cette collaboration a été estimé à 40 mille dollars canadiens.

- À Saskatchewan, Enerfín a sponsorisé un festival de cerfs-volants dans une communauté proche d'une zone où plusieurs projets éoliens sont en cours.

- Les visites guidées du parc éolien de L'Érable, organisées en partenariat avec l'office local du tourisme, se sont poursuivies en 2019, et ont accueilli plus de 480 touristes et 133 élèves.

» **Brésil**

- Soucieuse de favoriser la culture, le sport et les investissements sociaux, Ventos do Sul, la filiale brésilienne opérationnelle d'Enerfín, a développé des projets de type social, agréés par le gouvernement brésilien et dans le cadre de la loi des régimes fiscaux favorables à ce type d'initiatives. Citons par exemple Futbol de rua pela educação, programme social d'éducation basé sur le concept de sport comme levier du développement de l'individu.

- En 2019, plus de 6 000 personnes ont visité les installations du centre de visiteurs du complexe éolien d'Osorio. Des visites sont organisées chaque année, principalement pour les écoles, au cours desquelles des informations sur l'énergie éolienne et la durabilité sont divulguées, ainsi que sur les principaux sites touristiques de la commune d'Osorio.

- Dans le cadre des lois de stimulation de la culture mises en place par le ministère des Citoyens, Celeo Redes a participé à différentes initiatives, dont notamment :

- « Baúl de historias » (la malle aux histoires). Cette initiative vise à favoriser la lecture par la mise à disposition gratuite de petites bibliothèques mobiles

pour les écoles, organismes et institutions publiques, ainsi que l'organisation d'ateliers de contes.

- La pièce de théâtre « Historias que llegaron en tren » (Histoires arrivées en train) aborde de manière ludique et attrayante des thèmes en lien avec les chemins de fer, en utilisant les fenêtres de ce moyen de transport. Elle aborde également la prévention des accidents dans les régions desservies par les chemins de fer. Cinq pièces de théâtre pour enfant ont été réalisées pendant l'année dans des écoles et des institutions sociales.

- Projet « Vivir bien en Caetetuba » (Bien vivre à Caetetuba). Il prévoit la rénovation et la construction d'une annexe à la gare dans le quartier de Caetetuba, destinée à accueillir un centre d'assistance sociale. Par ailleurs, le projet inclut des cours de formation professionnelle pour les résidents du quartier et la redynamisation de la place en face de la gare. Ce projet est développé en collaboration avec la mairie de la commune, les bureaux municipaux d'assistance sociale et des travaux et infrastructures.

- Celeo dispose du programme Integra, dont l'objectif est de connaître les besoins et caractéristiques des populations de ces zones, ce qui permet de mener à bien des initiatives de soutien au développement et à la protection de ces communautés. Dans le cadre de ce programme, des campagnes de communication concernant la limitation du recours aux servitudes de passage et la prévention des incendies, entre autres, ont été menées à bien.

» **Chili**

- L'impact produit par les projets Mataquito et Casablanca sur les communautés locales a été analysé. Il s'agissait principalement du bruit, de la poussière en suspension et de l'émission de champs électromagnétiques. À titre de mesures d'atténuation, l'installation de murs anti-bruit a été envisagée dans les zones où elle s'avère nécessaire, ainsi qu'une limitation de vitesse pour les camionnettes de travaux, l'humidification des chemins, ainsi que des campagnes de mesure du bruit et des champs électromagnétiques pour vérifier la conformité aux normes.

- Projet d'éducation environnementale axé sur la biodiversité. Les contenus abordés concernaient l'étude des oiseaux, l'interaction oiseau-végétation et l'écosystème. Il s'agit de fixer des objectifs annuels conçus en concertation avec la communauté.

- Le club sportif Celeo Redes réalisera une activité avec 20 enfants exposés à des risques sociaux afin de renforcer le travail en équipe.

Intégration et respect du milieu naturel

Dans certains cas, les projets d'infrastructures sont menés à bien dans des environnements considérés comme plus vulnérables. Concrètement, Elecnor exécute des projets dans des zones proches de communautés indigènes autochtones. L'impact social et/ou environnemental sur les zones affectées a alors été analysé, et, le cas échéant, les mesures nécessaires à les réduire ont été mises en place, le cas échéant.

» Colombie

- Poursuivant le dialogue engagé avec les communautés locales et dans le respect des us, coutumes et traditions des groupes ethniques, Energin a progressé dans plusieurs processus de consultation préalable avec différents peuples autochtones, comme les Kogui, Wiwa, Arhuacos, Kankuamos et Wayuu, misant sur une participation réelle et efficace de ces communautés.

- La filiale en Colombie (Guajira Eólica I SAS) a avancé le processus de consultation préalable pour les projets Parc éolien El Ahumado et sa ligne de transmission de 110 KV auprès des populations autochtones de la Sierra Nevada de Santa Marta (Kogui, Wiwa, Arhuacos et Kankuamos). Dans le dialogue interculturel noué avec les représentants des peuples ancestraux, les bonnes relations entre les parties ont été évidentes, tel qu'en témoignent les accords conclus avec les quatre peuples autochtones.

- De la même manière, 12 consultations préalables des communautés autochtones Wayuu ont été avancées dans le cadre du projet de ligne de transmission 110 KV. Plusieurs réunions ont été organisées, avec l'assistance d'organismes de l'État et de contrôle, pour présenter le projet et expliquer chacune de ses phases. Ces processus ont bénéficié de la participation active des communautés et de leur consentement et approbation. À l'issue du processus, il a été convenu de différentes mesures de prévention, atténuation et compensation, afin de préserver et conserver l'identité ethnique de ces communautés ancestrales.

- Au vu de l'expansion de nouveaux domaines et dans l'objectif de développer des projets s'inscrivant dans la durabilité environnementale et sociale, Enerfin a prévu de lancer fin 2019 plus de 22 processus de consultation préalable auprès de communautés indigènes Wayuu. En effet, le dialogue, le respect, et la participation des communautés sont un engagement indispensable à ses yeux.

» Canada

- Enerfin participe à différentes associations à la tête d'initiatives de promotion de l'énergie éolienne et d'optimisation de son intégration dans l'environnement et les communautés rurales. Parmi ces associations,

citons au niveau national la Canadian Wind Energy Association (CANWEA), y et au niveau national l'Association des producteurs d'énergie renouvelable du Québec (AQPER) ainsi que la First Nation Power Authority (FNPA) à Saskatchewan.

- La FNPA s'attache à promouvoir l'implication des communautés autochtones dans les projets en matière d'énergie renouvelable, en défendant la mise en place de conditions minimales de participation autochtone pour les appels d'offre provinciaux et en encourageant le dialogue et les alliances avec ces communautés auprès des promoteurs privés.
- Les contacts noués lors des années précédentes avec des nations autochtones et conseils tribaux de la province de Saskatchewan se sont poursuivis, et ont abouti à la conclusion d'un accord avec Moosomin First Nation.

» Mexique

- Dans la seconde moitié de l'exercice précédent, le Secrétariat à l'énergie a lancé une consultation préalable libre et éclairée aux côtés d'Enerfin, auprès de cinq communautés indigènes situées dans la zone d'influence des projets Panabá 1A, Panabá 1B, Panabá 2 et Sucilá, dans l'État du Yucatán, dans le respect de la convention 169 de l'OIT. L'objectif était d'obtenir le consentement de la communauté en vue du développement des projets et l'accord sur les avantages qui en découleraient au niveau social.

» Brésil

- Les négociations avec la FUNAI (Fondation nationale indienne) ont été poursuivies en vue de l'approbation de l'étude du composant indigène (ECI) de CAIUÁ, qui présente les différents impacts sur les communautés autochtones vivant à proximité du site du projet.
- Par ailleurs, pendant l'exécution de l'étude d'impact environnemental de Parintins Amazonas Transmissora de Energia, deux communautés de quilombo ont été identifiées dans la zone de mise en place du projet. Des études ont été réalisées pour évaluer les impacts produits par le projet sur ces communautés, puis proposer des mesures d'atténuation à leur population.

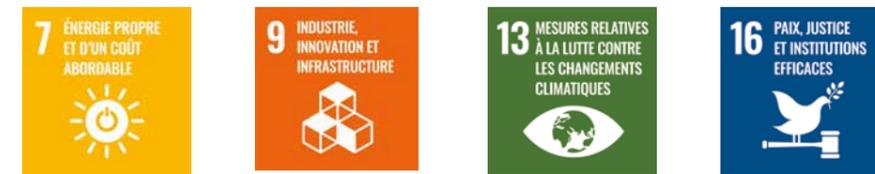
Elecnor, alliée des ODD



La vision d'Elecnor en matière de durabilité, reflétée par la Fondation Elecnor et les initiatives menées par le Groupe, s'inscrit dans la droite ligne des défis présentés par les Objectifs de développement

durable. En raison de son activité, le Groupe Elecnor est l'un des agents clés dans le développement et le progrès de la société. Ses projets d'infrastructure, énergie renouvelable, eau ou environnement fournissent des solutions pour relever certains défis actuels et à venir, tels que le changement climatique, la réduction des inégalités, et notamment les inégalités sur le plan énergétique, entre autres.

Contribution découlant des activités principales



Construction s'inscrivant dans l'action sociale

Fondation Elecnor



Toutefois, la contribution du Groupe Elecnor est beaucoup plus vaste, à travers son engagement actif pour la sécurité et la santé de ses employés et collaborateurs dans l'optique de l'objectif Zéro accident (ODD 3), la formation et le développement inclusif et de qualité offerts à ses employés (ODD 4 et ODD 10) et la création de valeur pour ses parties prenantes (ODD 8).

Quelques projets et initiatives du Groupe Elecnor et de la Fondation Elecnor



- Atersa**
Projet d'électrification rurale
- Celeo**
Projets de transport d'énergie électrique
Projets sociaux (Chili et Brésil)
- Enerfin**
Projets sociaux (Canada et Brésil)



- Fondation Elecnor**
Projet « Sinergia » (Chili)
Projet « Luces para Aprender » (Uruguay)
Projet « H₂OME » (Angola)

Quelques projets et initiatives du Groupe Elecnor et de la Fondation Elecnor



- Groupe Elecnor**
Projet Excellence en sécurité
Campagne de sensibilisation de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail
Campagnes en lien avec les habitudes saines

ODD Quelques projets et initiatives du Groupe Elecnor et de la Fondation Elecnor



Groupe Elecnor

Collaboration avec des universités et des établissements de formation professionnelle
Projet Talent
Itinéraires de formation

Fondation Elecnor

Projet à Ebolowa (Cameroun)
Cours de spécialiste post-cycle sur les installations électriques à moyenne et basse tension

Celeo

Initiatives auprès d'élèves d'écoles rurales en Chine

Enerfin

Visites scolaires parc éolien de L'Érable (Canada)

Atersa

Formation locale en Afrique pour le déroulement des projets



Groupe Elecnor

Plan d'égalité
Augmentation de 15,7% du personnel féminin en 2019



Groupe Elecnor

Services spécialisés dans les infrastructures d'eau (ex : concessions d'épuration des eaux)

Atersa

Projets de pompage d'eau dans les pays en voie de développement

Audeca

Projet d'épuration et traitement de l'eau

Celeo

Stations d'épuration des eaux en Aragon

Hidroambiente

Solutions pour le traitement de l'eau

Fondation Elecnor

Projet « H₂OMÉ » (Angola)

ODD Quelques projets et initiatives du Groupe Elecnor et de la Fondation Elecnor



Groupe Elecnor

Initiatives d'efficacité énergétique
Projets d'amélioration de l'efficacité énergétique

Celeo

Projets de transport d'énergie électrique

Enerfin

Parcs éoliens

Atersa

Centrales solaires photovoltaïques

Fondation Elecnor

Projet « Luces para Aprender » (Uruguay)
Projet à Ebolowa (Cameroun)



Groupe Elecnor

Création et stimulation de l'emploi local
Recrutement de fournisseurs locaux
Signataires du Pacte mondial

Fondation Elecnor

Cours de spécialiste post-cycle sur les installations électriques à moyenne et basse tension
Collaboration avec des universités et des établissements de formation professionnelle
Projet à Ebolowa (Cameroun)



Groupe Elecnor

Initiatives avec des start-ups
Programme BIND 4.0
Appel Innova
Projets d'innovation
Plan de transformation numérique



Elecnor

Plan d'égalité

Atersa

Projet d'électrification rurale

Celeo

Projets de transport d'énergie électrique
Projets sociaux (Chili et Brésil)

Enerfin

Projets sociaux (Canada et Brésil)

Fondation Elecnor

Tous les projets

ODD Quelques projets et initiatives du Groupe Elecnor et de la Fondation Elecnor



Elecnor

Projets Smart Cities
Gestion de l'éclairage public
Projets d'efficacité énergétique

Audeca

Projet de collecte des déchets municipaux



Elecnor

Projets Smart Cities
Gestion de l'éclairage public
Projets d'efficacité énergétique
Projets de consommation efficace

Audeca

Projets de gestion environnementale

Enerfin

Consommation d'énergie 100% renouvelable dans certains bureaux

Celeo

Celeo Redes Chili consomme 45% d'énergie issue de sources renouvelables



Groupe Elecnor

Projets d'énergie renouvelable : éoliens, photovoltaïques, biomasse, hydroélectriques
Stratégie en matière de changement climatique
Calcul et vérification de l'empreinte carbone
Plan de réduction des émissions
Campagne pour la Journée mondiale de l'environnement



Audeca

Projets d'épuration et traitement de l'eau
Projets de préservation des espaces naturels

Hidroambiente

Solutions pour le traitement de l'eau

ODD Quelques projets et initiatives du Groupe Elecnor et de la Fondation Elecnor



Celeo

Réalisation de mesures compensatoires
Atelier d'identification d'oiseaux
Club d'observation des oiseaux

Enerfin

Plans de surveillance de l'avifaune dans le cadre des projets éoliens

Audeca

Projets de préservation des espaces naturels



Groupe Elecnor

Obtention de la certification des normes UNE-ISO 37001 de systèmes de management anti-corruption et UNE 19601 de systèmes de management pour la compliance pénale
Vérification et amélioration des procédures et contrôles établis pour prévenir et éviter les pratiques anti-concurrentielles
Formation à la conformité

Deimos

Obtention de la certification des normes anti-corruption et UNE 19601 de systèmes de management pour la compliance pénale



Groupe Elecnor

Partenariats et collaborations avec des entités et associations
Participation à des forums

Fondation Elecnor

Partenariats et collaborations avec des entités et associations

Autres voies d'implication dans la société

Dialogue avec les parties prenantes

Elecnor entretient avec ses principales parties prenantes un dialogue fluide et constant par le biais de différents canaux de communication, à travers lesquels le Groupe s'efforce de connaître et répondre à leurs besoins et attentes. Les principaux canaux de communication sont détaillés ci-dessous :

Partie prenante	Canaux de communication
Actionnaires et investisseurs	Assemblée générale des actionnaires Comptes annuels et semestriels, individuels et consolidés Rapport intégré Mémoire Fondation Elecnor Site web du Groupe Canal de services à l'actionnaire Forum des actionnaires Réunions avec des investisseurs
Clients	Visites périodiques Communications périodiques Comptes annuels et semestriels, individuels et consolidés Salons sectoriels Sites web des entreprises Enquêtes de satisfaction Rapport intégré Mémoire Fondation Elecnor Réseaux sociaux
Employés	Réunions périodiques Groupes de travail Rapport intégré Campagnes de communication Journées et cours de formation Sites web des entreprises Intranet Newsletter eTalent Canal de contact du code éthique E-mail igualdad@elecnor.com
Administrations publiques et organismes de réglementation	Site web du Groupe Communications officielles Comptes annuels et semestriels, individuels et consolidés Rapport intégré Mémoire Fondation Elecnor Réseaux sociaux

Partie prenante	Canaux de communication
Fournisseurs et collaborateurs	Réunions et groupes de travail Conventions, salons et congrès Audits Rapport intégré Site web du Groupe Réseaux sociaux
Communauté locale	Sites web des entreprises Sites web spécifiques de projets Mémoire Fondation Elecnor Parrainages et mécénats Projets sociaux Rapport intégré Réseaux sociaux
Médias	Communiqués de presse Rencontres d'information Site web du Groupe Comptes annuels et semestriels, individuels et consolidés Rapport intégré Mémoire Fondation Elecnor Réseaux sociaux
Centres technologiques et universités	Accords de collaboration Forums, salons et congrès Rapport intégré Mémoire Fondation Elecnor Site web Fondation Elecnor Réseaux sociaux

Participation dans des associations et forums

Le Groupe Elecnor participe activement aux associations de référence dans les secteurs et les pays où il mène des activités. Les associations les plus importantes figurent sur le tableau suivant :

Espagne

ACEX, Asociación de Empresas de Conservación y Explotación de Infraestructura
ADEMI, Asociación de Empresas de Ingeniería, Montajes, Mantenimientos y Servicios Industriales
AEDYR, Asociación de Desalación y Reutilización del Agua
AEE, Asociación Empresarial Eólica
AELEC, Asociación de Empresas de Energía Eléctrica
AESPLA, Asociación Española de Servicios de Prevención Laboral
ANESE, Asociación Nacional de Empresas de Servicios Energéticos
APECYL, Asociación de Promotores de Energía Eólica de Castilla y León
APPI-Almussafes, Asociación de Propietarios del Parque Industrial de Almussafes
ASAGUA, Asociación Española de Empresas de Tecnologías del Agua
ASEJA, Asociación Española de Empresas de Jardinería
ASERPMA, Asociación de Empresas Restauradoras del Paisaje y Medio Ambiente
ATC, Asociación Técnica de Carreteras y Asociación Mundial de Carreteras
CEOE, Confederación Española de Organizaciones Empresariales
CONFEMETAL, Confederación Española de Organizaciones Empresariales del Metal
EGA, Asociación Eólica de Galicia
Plataforma enerTIC
ESF, Energía sin Fronteras
FEMEVAL, Federación Metalúrgica Valenciana
ITE, Instituto Tecnológico de la Energía
PROTERMOSOLAR, Asociación Española para la Promoción de la Industria Termosolar
SERCUBE, Asociación Nacional de Fabricantes de Bienes de Equipo
UNEF, Unión Española Fotovoltaica.

Brésil

Câmara Oficial Española de Comercio en Brasil
CIGRE, Comitê Nacional Brasileiro de Produção e Transmissão de Energia Elétrica
COGEN - Associação da Indústria de Cogeração de Energia

Canada

Chambre de commerce de Canada

Par ailleurs, Elecnor a participé à différents événements importants :

- Salon Energyyear Tour 2019, République dominicaine. Promotion du dialogue et des synergies entre les principaux acteurs du secteur de l'énergie, de la technologie et la mobilité, qui abordent des questions politiques, industrielles, financières et technologiques.
- Salon d'Achilles Live, Oslo. Cet événement met en contact les acheteurs et les fournisseurs du secteur énergétique et utilities, créant ainsi une opportunité de partager des perspectives et connaissances.
- Salon INTERSOLAR Europe, Munich. Il s'agit du principal salon consacré à l'industrie solaire à l'échelle mondiale. Au cours de cet événement, Elecnor Deimos a présenté le prototype du projet APPIDE, Automatic Photovoltaic Plant Inspection and Data Explotation.
- Congrès national des femmes dans l'ingénierie, technologie et industrie, Valence.
- Foro EnerTIC d'efficacité énergétique et durabilité de l'industrie 4.0., Bilbao.
- Première commission mixte de coopération économique et commerciale entre la Jordanie et l'Espagne.
- Partnership for Safety, organisé par Enel à Rome. Elecnor a été l'un des intervenants, faisant figure de référence en matière de politiques et campagnes de sensibilisation à la sécurité et la santé au travail.
- Audeca a organisé la Journée mondiale des forêts à Boqueijón (La Corogne), présidée par le Roi d'Espagne Felipe VI.

Elecnor fait partie de la Fondation Conseil Espagne-Pérou, née en 2018 et dont les objectifs sont la stimulation de la coopération entre l'Espagne et le Pérou sur le plan économique, commercial, de l'entrepreneuriat, scientifique et culturel, le renforcement de la reconnaissance réciproque et de l'image du Pérou en Espagne et de l'Espagne au Pérou, et la proposition aux gouvernements d'actions visant au développement de cette relation bilatérale.

Le conseil de la Fondation rassemble des représentants de premier plan du monde de l'entreprise, l'administration publique, la politique et les institutions culturelles et de

l'enseignement des deux pays. Ecnor l'a rejoint en tant que membre du conseil, via la figure du président de l'entreprise.

Quelques reconnaissances

- » **Viesgo** a récompensé les politiques de sécurité et de santé d'Ecnor dans le cadre de ses **Prix Sécurité et Santé**, reconnaissant chaque année les bonnes pratiques de ses entreprises collaboratrices en matière de sécurité.
- » **Orange** a salué l'activité de télécommunications du projet de fibre optique FTTH (Fiber to the Home).
- » Ecnor a décroché le « **Prix à l'excellence dans la construction de projets EPC dans la catégorie solaire photovoltaïque** » dans le cadre du « The 2nd Solar + Energy Storage & Finance Summit » tenu en Chine.
- » Audeca a été récompensée deux fois lors du **XVe prix national ACEX de la sécurité dans l'entretien des routes**.
- » **Finalistes des Xe prix** dans les catégories Meilleure publicité dans la presse écrite et Meilleure campagne sur les réseaux sociaux pour la campagne Une histoire digne d'un conte réalisée au Malawi. Ces distinctions viennent récompenser les meilleures initiatives et les bonnes pratiques en matière de RSE, durabilité et communication.
- » **Finalistes des prix Ocare 2019** pour la campagne de sensibilisation Étoiles PES. Ocare est l'Observatoire de la communication et l'action de responsabilité d'entreprise.
- » **L'Asociación Técnica de Carreteras (ATC) et le Comité national espagnol de PIARC** ont décerné leur médaille à la filiale Audeca au titre de sa « **Contribution technique au domaine routier** ».
- » **Le projet H₂OME de la Fondation Ecnor a été finaliste lors de la IIe Édition des prix go!ODD du réseau espagnol du Pacte mondial des Nations Unies.** Cette distinction vise à reconnaître et soutenir les projets innovants allant dans le sens des objectifs de développement durable des Nations Unies.

Annexe I

Index des contenus exigés par la Loi 11/2018, du 28 décembre, en matière d'information non financière et de diversité

Contenu	Page du rapport fournissant la réponse	Caractère significatif	Critère de déclaration GRI sélectionné ⁽⁵⁾
Information générale			
Description du modèle d'activité	24-25	Matériel	GRI 102-2 GRI 102-7
Marchés d'activité	24-25	Matériel	GRI 102-4 GRI 102-6
Objectifs et stratégies	24-25; 64-65	Matériel	GRI 102-14
Principaux facteurs et tendances influant sur l'évolution future	76-78	Matériel	GRI 102-14 GRI 102-15
Cadre de déclaration utilisé	22-23	Matériel	GRI 102-54
Principe du caractère significatif	22-24	Matériel	GRI 102-46 GRI 102-47
Questions sociales et relatives au personnel			
Approche de gestion	25-48	Matériel	GRI 102-15 GRI 103-2
Emploi			
Nombre total et répartition des employés par pays, sexe, âge et classification professionnelle	31-36	Matériel	GRI 102-8 GRI 405-1
Nombre total et répartition des modalités de contrat de travail et moyenne annuelle des contrats à durée indéterminée, des contrats temporaires et des contrats à temps partiel par sexe, âge et classification professionnelle	36-38	Matériel	GRI 102-8
Nombre de licenciements par sexe, âge et classification professionnelle	38-41	Matériel	GRI 103-2
Rémunérations moyennes et leur évolution ventilées par sexe, âge et classification professionnelle ou même valeur	30-31	Matériel	GRI 103-2 GRI 405-2
Écart de salaire, la rémunération de mêmes postes de travail ou moyenne de la société	30-31	Matériel	GRI 103-2 GRI 405-2
Rémunération moyenne des administrateurs et cadres, comprenant la rémunération variable, les indemnités de mission, les indemnités, les versements systèmes de prévoyance d'épargne à long terme et toute autre somme touchée, ventilés par sexe	72-74	Matériel	GRI 103-2 GRI 405-2
Mise en œuvre de politiques de déconnexion du travail	41-42	Matériel	GRI-103
Nombre d'employés handicapés	43	Matériel	GRI 405-1
Organisation du travail			
Aménagement du temps de travail	41-42	Matériel	GRI-103-2
Nombre d'heures d'absentéisme	38	Matériel	GRI 403-2
Mesures destinées à faciliter la conciliation et encourager son exercice responsable de la part des deux parents	41-42	Matériel	GRI 103-2 GRI 401-3
Sécurité et santé			
Conditions de sécurité et santé au travail	44-48	Matériel	GRI 103-2
Accidents du travail, en particulier leur fréquence et gravité, ainsi que les maladies professionnelles, ventilées par sexe.	45-46	Matériel	GRI 403-2 GRI 403-3

(5) Sauf indication contraire, les contenus GRI sélectionnés renvoient à ceux de la version 2016.

Contenu	Page du rapport fournissant la réponse	Caractère significatif	Critère de déclaration GRI sélectionné ⁽⁵⁾
Relations sociales			
Organisation du dialogue social, y compris les procédures pour informer et consulter le personnel et négocier avec lui	43-45; 99-101	Matériel	GRI 103-2
Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives par pays	44-45	Matériel	GRI 102-41
Bilan des conventions collectives, et notamment dans le domaine de la santé et la sécurité au travail	44-45	Matériel	GRI 403-1
Formation			
Politiques mises en œuvre dans le domaine de la formation	25-29	Matériel	GRI 103-2 GRI 404-2
Montant total heures de formation par catégorie professionnelle	28-29	Matériel	GRI 404-1
Intégration et accessibilité universelle des personnes handicapées			
Égalité			
Mesures adoptées pour promouvoir l'égalité de traitement et des chances entre les hommes et les femmes	41-44	Matériel	GRI 103-2
Plan d'égalité, mesures adoptées pour promouvoir l'emploi, protocoles contre le harcèlement sexuel et fondé sur le sexe	42-43	Matériel	GRI 103-2
Politique contre tout type de discrimination et, le cas échéant, de gestion de la diversité	42-45; 72	Matériel	GRI 103-2
Questions environnementales			
Approche de gestion			
Informations générales détaillées			
Informations détaillées sur les effets actuels et prévisibles des activités de l'entreprise sur l'environnement et, le cas échéant, la santé et la sécurité	51-52	Matériel	GRI 102-15
Procédures d'évaluation ou certification environnementale	51-52	Matériel	GRI 103-2
Ressources consacrées à la prévention de risques environnementaux	51-52	Matériel	GRI 103-2
Application du principe de précaution	51-52	Matériel	GRI 102-11
Quantité de prévisions et garanties pour risques environnementaux	51-52	Matériel	GRI 103-2
Pollution			
Mesures pour prévenir, réduire ou inverser les émissions qui affectent gravement l'environnement, en tenant compte de n'importe quelle forme de pollution atmosphérique spécifique à une activité, y compris le bruit et la pollution lumineuse	52-58	Matériel	GRI 103-2
Économie circulaire et prévention et gestion des déchets			
Mesures de prévention, recyclage, réutilisation, autres formes de ramassage et élimination des déchets	58-59	Matériel	GRI 103-2 GRI 306-2
Actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire		Non matériel	
Utilisation durable des ressources			
Consommation d'eau et approvisionnement en eau avec les limitations locales	58	Matériel	GRI 303-1
Consommation de matières premières et mesures adoptées pour améliorer l'efficacité de son utilisation	58	Matériel	GRI 301-1
Consommation directe et indirecte d'énergie	57-58	Matériel	GRI 302-1
Mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique	53-58	Matériel	GRI 302-4
Utilisation d'énergies renouvelables	57-58	Matériel	GRI 302-1
Changement climatique			
Émissions de gaz à effet de serre produites à cause des activités de l'entreprise, y compris l'utilisation des biens et services qu'elle produit	52-56	Matériel	GRI 305-1 GRI 305-2 GRI 305-3
Mesures prises pour s'adapter aux conséquences du changement climatique	52-59	Matériel	GRI 201-2
Objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les mesures mises en place à cet effet	52-56	Matériel	GRI 305-5

(5) Sauf indication contraire, les contenus GRI sélectionnés renvoient à ceux de la version 2016.

Contenu	Page du rapport fournissant la réponse	Caractère significatif	Critère de déclaration GRI sélectionné ⁽⁵⁾
Biodiversité			
Mesures visant à préserver ou restaurer la biodiversité	59-61	Matériel	GRI 103-2 GRI 304-3
Impact des activités ou opérations dans des zones protégées	59-61	Matériel	GRI 103-2 GRI 304-2
Informations sur le respect des droits de l'homme			
Approche de gestion			
Application des procédures de diligence raisonnable			
Application de procédures de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et prévention des risques de violation des droits de l'homme et, le cas échéant, mesures pour atténuer, gérer et réparer les éventuels abus commis	76-82	Matériel	GRI 102-16 GRI 102-17 GRI 410-1
Plaintes pour violations des droits de l'homme	80	Matériel	GRI 103-2 GRI 406-1 GRI 103-2
Mesures mises en place en vue de la promotion et du respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT, relatives au respect de la liberté d'association et au droit à la négociation collective, à l'élimination de la discrimination dans l'emploi et l'occupation, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants	76-82	Matériel	GRI 103-2
Informations relatives à la lutte contre les commissions illicites			
Approche de gestion			
Mesures de prévention de la corruption et des commissions illicites	76-82	Matériel	GRI 102-15 GRI 103-2 GRI 102-16 GRI 102-17
Mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux	76-82	Matériel	GRI 103 GRI 102-16 GRI 102-17 GRI 205-2 GRI 205-3
Contributions à des fondations et entités à but non lucratif	81; 85; 101	Matériel	GRI 102-13 GRI 201-1
Information sur la société			
Approche de gestion			
Engagements de l'entreprise avec le développement durable			
Impact des activités de la société sur l'emploi et le développement local	85-87	Matériel	GRI 103-2 GRI 203-2 GRI 204-1
Impact des activités de la société sur les populations locales et le territoire	91-99	Matériel	GRI 413-1 GRI 413-2
Les relations entretenues avec les acteurs des communautés locales et les modalités de dialogue avec ces derniers	87-94; 99-103	Matériel	GRI 102-43 GRI 413-1
Les initiatives d'association ou de parrainage/sponsoring	67; 81; 85; 87-91; 101-102	Matériel	GRI 103-2 GRI 201-1

(5) Sauf indication contraire, les contenus GRI sélectionnés renvoient à ceux de la version 2016.

Contenu	Page du rapport fournissant la réponse	Caractère significatif	Critère de déclaration GRI sélectionné ⁽⁵⁾
Sous-traitance et fournisseurs			
Inclusion dans la Politique d'achat des questions sociales, d'égalité des sexes et environnementales	50-51	Matériel	GRI 103-2
Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	50-51	Matériel	GRI 102-9 GRI 308-1 GRI 414-1
Systèmes de supervision et d'audits et leurs résultats	50-51	Matériel	GRI 102-9 GRI 308-1 GRI 414-2
Consommateurs			
Mesures pour la santé et la sécurité des consommateurs	49-51	Matériel	GRI 103-2 GRI 416-1
Systèmes de réclamation, plaintes reçues et résultats	50	Matériel	GRI 103-2
Information fiscale et transparence			
Bénéfices obtenus pays par pays	82-83	Matériel	GRI 207-4 (Version 2019)
Impôts sur le résultat payés	83-84	Matériel	GRI 207-4 (Version 2019)
Subventions publiques reçues	84	Matériel	GRI 201-4

(5) Sauf indication contraire, les contenus GRI sélectionnés renvoient à ceux de la version 2016.

Annexe II

Index des contenus GRI

Contenus généraux

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
GRI 101 : Fondements 2016			
GRI 102 : Contenus généraux 2016			
Profil de l'entreprise			
102-1	Nom de l'entreprise	23	-
102-2	Activités, marques, produits et services	24-25	-
102-3	Localisation du siège central de l'entreprise	Paseo de la Castellana, 81. Planta 20 28046 - Madrid - Espagne	-
102-4	Nombre de pays dans lesquels l'entreprise intervient	24-25	-
102-5	Nature du régime de propriété et sa forme juridique	22-23	-
102-6	Marchés couverts	24-25	-
102-7	Dimension de l'entreprise	85-87	-
102-8	Information sur le collectif des travailleurs	31-41	-
102-9	Chaîne d'approvisionnement	50-51	-
102-10	Changements significatifs dans l'entreprise et sa chaîne d'approvisionnement	Il n'y a pas eu de changements significatifs	-
102-11	Approche ou principe de précaution	51-52	-
102-12	Soutien à des initiatives externes	82; 94-99	-
102-13	Appartenance à des associations	67; 81; 85; 101	-
Stratégie			
102-14	Déclaration du principal responsable de l'entreprise	La lettre du président est publiée dans le Rapport intégré 2019 disponible sur https://www.ecnor.com/rapports-annuels	-
Étique et intégrité			
102-16	Valeurs, principes, standards et normes de conduite	76-82	-
Gouvernance			
102-18	Structure de la gouvernance de l'entreprise	68-69	-
Participation des parties prenantes			
102-40	Liste des groupes intéressés	99-101	-
102-41	Accords de négociation collective	44-45	-
102-42	Identification et sélection des groupes intéressés	22-23	-
102-43	Approche pour la participation des groupes intéressés	22-23	-
102-44	Thèmes et préoccupations clés mentionnés	99-101	-

Suite à la page suivante

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
Pratiques pour l'établissement de rapports			
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	22-23	-
102-46	Définition du contenu des rapports et des couvertures du thème	24	-
102-47	Liste des thèmes matériels	24	-
102-48	Retraitement des informations	Note ⁽⁶⁾	-
102-49	Changements dans l'élaboration des rapports	Il n'y a pas eu de changements significatifs	-
102-50	Période objet du rapport	2019	-
102-51	Date du dernier rapport	2018	-
102-52	Cycle d'élaboration du rapport	Annuel	-
102-53	Point de contact pour les questions sur le rapport	elecnor@elecnor.com	-
102-54	Déclaration relative à la conformité de l'élaboration du rapport avec les standards de la GRI	Ce rapport a été élaboré conformément à l'option de conformité essentielle des standards GRI	-
102-55	Index des contenus GRI	107-113	-
102-56	Vérification externe	114-116	-

(6) Conformément à la recommandation de la CNMV, dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2019, les valeurs comparatives correspondant à 2018 ont été retraitées afin de refléter de manière rétroactive les effets qu'auraient eu l'intégration des actifs et passifs du sous-groupe Celeo Redes par la méthode de mise en équivalence depuis le premier accord avec APG. Ce retraitement facilitera la comparaison des informations de l'année 2018 avec celles correspondant à l'exercice 2019.

Thèmes matériels

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
Performances économiques			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	51-53; 84-87	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	51-53; 84-87	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	51-53; 84-87	-
GRI 201 : Performances économiques 2016			
201-1	Valeur économique directe générée et répartie	85	-
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités en lien avec le changement climatique	52-59	-
201-4	Aide financière reçue du gouvernement	84	-
Impacts économiques indirects			
GRI 103 : Impacts économiques indirects 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	85-91	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	85-91	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	85-91	-
GRI 203: Impactos económicos indirectos 2016			
203-1	Investissements dans des infrastructures et services connexes	88-91	-
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	85-87	-

Suite à la page suivante

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
Pratiques d'achat			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	85-87	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	85-87	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	85-87	-
GRI 204 : Pratiques d'achat 2016			
204-1	Proportion de dépenses dans les fournisseurs locaux	85-87	-
Lutte contre la corruption			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	67-82	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	67-82	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	67-82	-
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016			
205-1	Opérations évaluées dans le cadre des risques liés à la corruption	76-82	-
205-2	Communication et formation sur les politiques et procédures de lutte contre la corruption	76-82	-
205-3	Cas de corruption confirmés et mesures prises	80	-
Énergie			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	57-58	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	57-58	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	57-58	-
GRI 302 : Énergie 2016			
302-1	Consommation énergétique dans l'entreprise	57-58	-
302-4	Réduction de la consommation énergétique	53-58	-
Eau			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	58	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	58	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	58	-
GRI 303 : Eau 2016			
303-1	Extraction d'eau par source	58	-
303-3	Eau recyclée et réutilisée	58	-
Biodiversité			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	59-61	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	59-61	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	59-61	-
GRI 304 : Biodiversité 2016			
304-1	Centres d'exploitation en propriété, en location ou gérés situés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou dans des zones à grande valeur pour la biodiversité hors des zones protégées	59-61	-
304-2	Impacts significatifs des activités, des produits et des services sur la biodiversité	59-61	-
304-3	Habitats protégés ou restaurés	59-61	-

Suite à la page suivante

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
Émissions			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	52-56	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	52-56	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	52-56	-
GRI 305 : Émissions 2016			
305-1	Émissions directes de GES (scope 1)	55	-
305-2	Émissions indirectes de GES en générant de l'énergie (scope 2)	55	-
305-3	Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	55	-
305-4	Intensité des émissions de GES	54-55	-
305-5	Réduction des émissions de GES	54-55	-
Effluents et rejets			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	58-59	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	58-59	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	58-59	-
GRI 306 : Effluents et rejets 2016			
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	58-59	Note ⁽⁷⁾
Conformité en matière environnementale			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	51-52	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	51-52	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	51-52	-
GRI 307 : Conformité en matière environnementale 2016			
307-1	Non-respect de la législation et réglementation environnementale	Note ⁽⁸⁾	-
Évaluation environnementale des fournisseurs			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	50-51	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	50-51	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	50-51	-
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016			
308-1	Nouveaux fournisseurs ayant passé les filtres d'évaluation et sélection conformément aux critères environnementaux	51	-
Emploi			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	29-32; 38-40	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	29-32; 38-40	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	29-32; 38-40	-
GRI 401 : Emploi 2016			
401-1	Nouvelles embauches et roulement du personnel	38-40	-
401-2	Avantages pour les employés à temps complet non offerts aux employés à temps partiel ou à contrat temporaire	29-30	-

(7) Le Groupe travaille actuellement à l'établissement de rapports ventilant les déchets par type et méthode d'élimination en 2021.
 (8) Aucun incident ni aspect ne sont à signaler

Suite à la page suivante

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
Santé et sécurité au travail			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	44-48	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	44-48	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	44-48	-
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2016			
403-1	Représentation des travailleurs dans des comités officiels de santé et sécurité	44-45	-
403-2	Types d'accident et taux de fréquence d'accidents, maladies professionnelles, jours d'absence, absentéisme et nombre de décès pour accident du travail ou maladie professionnelle	45-46	-
403-3	Travailleurs exposés à une haute fréquence ou à un risque important de maladies liées à leur activité	45-46	-
Formation et enseignement			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	25-29	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	25-29	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	25-29	-
GRI 404 : Formation et enseignement 2016			
404-1	Moyenne des heures de formation par an par employé	28-29	-
404-2	Programmes visant à améliorer les compétences des employés et programmes d'aide à la transition	27-28	-
404-3	Pourcentage d'employés soumis à des évaluations périodiques des performances et du développement professionnel	27	-
Diversité et égalité des chances			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	30-36; 43; 72-74	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	30-36; 43; 72-74	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	30-36; 43; 72-74	-
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016			
405-1	Diversité dans les organes de gouvernement et des employés	31-36; 43	-
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes	30-31; 72-74	-
Non-discrimination			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	42-45; 72	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	42-45; 72	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	42-45; 72	-
GRI 406 : Non-discrimination 2016			
406-1	Cas de discrimination et mesures de correction prises	80	-

Suite à la page suivante

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
Évaluation des droits de l'homme			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	81-82	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	81-82	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	81-82	-
GRI 412 : Évaluation des droits de l'homme 2016			
412-2	Formation des employés en matière de politiques ou procédures sur les droits de l'homme	80; 81-82	-
Communautés locales			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	87-99	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	87-99	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	87-99	-
GRI 413 : Communautés locales 2016			
413-1	Opérations impliquant la communauté locale, évaluations de l'impact et programme de développement	91-99	-
413-2	Opérations avec des impacts négatifs significatifs -réels et potentiels- sur les communautés locales	91-99	-
Évaluation sociale des fournisseurs			
GRI 103 : Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	50-51	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	50-51	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	50-51	-
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016			
414-1	Nouveaux fournisseurs ayant passé les filtres de sélection conformément aux critères sociaux	51	-

ANNEXE. MESURES ALTERNATIVES DE RÉSULTAT

MESURES ALTERNATIVES DE RÉSULTAT DU GROUPE ELECNR

Principaux résultats

Milliers d'euros	2019	2018 (retraité)	Var(%)
Chiffre d'affaires	2 453 726	2 250 899	9,0%
National	1 168 656	987 979	18,3%
International	1 285 070	1 262 920	1,8%
EBITDA	386 996	254 168	52,3%
Bénéfice avant impôts	190 077	125 391	51,6%
Bénéfice net consolidé attribuable	126 377	82 117	53,9%

Chiffre d'affaires par segments

Milliers d'euros	2019	2018 (retraité)	Var(%)
Activités Infrastructures	2 279 501	2 096 046	8,8%
Activités des Concessions	190 769	158 643	20,3%
Opérations entre segments	(16 544)	(3 790)	-
	2 453 726	2 250 899	9,0%

Chiffre d'affaires par activités

Milliers d'euros	2019	2018 (retraité)	Var(%)
Électricité	908 347	744 732	22,0%
Génération d'énergie	573 375	631 087	-9,1%
Télécommunications et spatiale	247 719	252 914	-2,1%
Installations	215 105	165 821	29,7%
Construction, eau et environnement	181 276	169 725	6,8%
Maintenance	171 830	160 396	7,1%
Oil & Gas	106 793	102 594	4,1%
Chemins de fer	49 281	23 630	108,6%
	2 453 726	2 250 899	9,0%

EBITDA :

« Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization » ou excédent brut d'exploitation.

Milliers d'euros	2019	2018 (retraité)	Var (%)
EBITDA = Excédent brut d'exploitation :	386 996	254 168	52,3%
Résultat d'exploitation	239 676	149 375	
+ Charges d'amortissement, dépréciation et dotations aux provisions	162 122	104 793	
+ écarts négatifs de regroupements d'entreprise	-14 802	0	
EBITDA net des opérations concernant les sociétés de l'exercice	121 646	5 650	
EBITDA NET DES OPÉRATIONS CONCERNANT LES SOCIÉTÉS	265 350	248 518	6,8%

EBITDA des opérations concernant les sociétés

Milliers d'euros	2019	2018 (retraité)
Résultats des entités intégrant l'activité ordinaire via la méthode de la mise en équivalence :		
Résultat des regroupements d'entreprise selon la note 2.f des Comptes annuels d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes	178 345	-
Résultat des regroupements d'entreprise selon la note 7 des Comptes annuels d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes	-47 445	-
Résultat des regroupements d'entreprise (sociétés thermo-solaires) selon la note 7 des Comptes annuels d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes	-9 254	-
Assignment du prix d'achat de Jauru par Celeo Redes (selon la Note 13 des Comptes annuels d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes).	-	5 650
EBITDA des opérations concernant les sociétés de l'exercice	121 646	5 650

Note sur le bénéfice d'exploitation :

Tel qu'expliqué dans les comptes annuels ci-joints, le bénéfice d'exploitation de l'exercice 2018 a été retraité en y incluant le résultat des entités intégrant l'activité ordinaire par la méthode de la mise en équivalence.

Le calcul de l'EBITDA de l'exercice dernier est celui figurant ci-dessous.

De plus, tel qu'expliqué dans la Note 2.e des comptes annuels d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes, le résultat de l'exercice 2018 a été modifié en ajustant les valeurs provisoires relatives à l'achat réalisé en décembre 2018 des actions de Jauru Transmissora de Energia S.A. et de Cachoeira Paulista Transmissora S.A. à Isolux Energia e Participações S.A., en assignant le prix de l'achat correspondant à cette prise de participation dans lesdites sociétés associées conformément aux principes de l'IFRS 3. C'est pour cela que dans le compte de résultat consolidé de l'exercice 2018, il y a un produit supplémentaire

de 5 650 milliers d'euros dans la rubrique « Participation au résultat de l'exercice des investissements comptabilisés en appliquant la méthode de mise en équivalence »

	2018
EBITDA non retraité de 2018	338 603
Résultat d'exploitation non retraité	151 860
+ Charges d'amortissement, dépréciation et dotations aux provisions	112 012
+ homogénéisation des ventes dans les concessions du Brésil en vertu de l'application de l'IFRIC 12	74 731

EBITDA par segments

Milliers d'euros	2019	2018 (retraité)	Var (%)
Activités Infrastructures	176 717	171 481	3,1%
Activités des Concessions	144 712	114 921	25,9%
Entreprise	72 637	(30 693)	-
Opérations entre segments	(7 070)	(1 541)	-
EBITDA	386 996	254 168	52,3%
EBITDA NET DES OPÉRATIONS CONCERNANT LES SOCIÉTÉS	265 350	248 518	6,8%

Bénéfice net consolidé attribuable

Milliers d'euros à la clôture de l'exercice	2019	2018 (retraité)	Var (%)
Activités Infrastructures	66 519	65 104	2,2%
Activités des Concessions	36 726	25 442	44,4%
Entreprise	29 560	(7 388)	-
Opérations entre segments	(6 428)	(1 041)	-
	126 377	82 117	53,9%

Mesures alternatives de résultat de la société mère du Groupe Elecnor
Principaux résultats

Milliers d'euros	2019	2018	Var (%)
Chiffre d'affaires	1 368 728	1 315 286	4,1%
National	987 643	859 507	14,9%
International	381 085	455 779	-16,4%
Résultat d'exploitation	(7 203)	27 391	-126,3%
Bénéfice avant impôts	54 659	59 850	-8,7%
Bénéfice après impôts	30 122	44 136	-31,8%

Milliers d'euros	2019	2018	Var (%)
EBITDA = Excédent brut d'exploitation	18 160	77 461	-76,6%
Résultat d'exploitation	(7 203)	27 391	-
+ Charges d'amortissement, dépréciation et dotations aux provisions	25 364	50 072	-

Informations boursières

	2019	2018
Prix de l'action à la clôture (€)	10,95	13,20
Volume total des titres (en millions)	3,3	4,3
Total du volume d'échanges (en millions €)	37,7	53,9
Nombre d'actions (millions)	87	87
Capitalisation boursière (en millions €)	952,6	1 148,40
PER	7,5	15,5
Rendement des dividendes	2,4%	2,6%

Portefeuille du Groupe

Portefeuille en attente d'exécution

Milliers d'euros à la clôture de l'exercice	2019	2018 (retraité)	% par rapport au total (2019)
National	547 368	445 698	25%
International	1 675 349	1 681 685	75%
TOTAL	2 222 717	2 127 383	-
Pourcentage de croissance	4,5%	-	-

Mesures alternatives de dette ; ratio d'endettement

Dette financière nette

Milliers d'euros à la clôture de l'exercice	2019
Dette financière nette de l'entreprise	135 672
EBITDA net des opérations concernant les sociétés	265 350
Avec recours	122 633
Sans recours	142 717
Ratio dette/EBITDA avec recours + Div projets	0,92
Dette financière nette totale	494 133
Avec recours	135 672
Sans recours	358 461
EBITDA net des opérations concernant les sociétés	265 350
Ratio dette financière nette totale/EBITDA net des opérations concernant les sociétés	1,86

2019

Dette financière nette de l'entreprise

(Endettement financier net selon la Note 17 des comptes annuels d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes)		135 672
EBITDA net des opérations concernant les sociétés		265 350
Ebitda sans recours (de projets financés par un financement sans recours)		142 717
EBITDA avec recours		122 633
Dividendes de projets financés par un financement sans recours		30 719
Reprise de l'effet sur l'Ebitda avec recours de l'application de l'IFRS 16		-6 385
EBITDA avec recours + dividendes de projets sans recours nets de l'effet IFRS 16		146 967
Ratio d'endettement = dette financière nette/(Ebitda avec recours + div projets)		0,92

Calcul de la dette financière nette total

	2019	2018 Retraité
+ Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	135 120	192 010
+ Passifs financiers auprès des entités de crédit	680 898	657 256
+ Instruments financiers dérivés (du passif non courant et passif courant de l'état de situation financière consolidée)	19 854	17 982
- Investissements dans des entreprises liées à CT	(128)	(297)
- Instruments financiers dérivés	(3 873)	(871)
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	(325 116)	(293 399)
- Autres investissements financiers à court terme	(6 429)	(4 947)
+ Prêts accordés par des entités publiques (Note 17)	5 277	6 243
+ Instruments financiers dérivés (de l'actif courant de l'état de situation financière consolidée) de couverture de taux de change (Note 18)	-	871
+ Instruments financiers dérivés (du passif non courant et passif courant de l'état de situation financière consolidée) de couverture de taux de change (Note 18)	(11 469)	(4 468)
Dette financière nette total	494 134	570 380
	-13,4%	



KPMG Asesores, S.L.
Torre Realia
Plaça d'Europa, 41-43
08908 L'Hospitalet de Llobregat
Barcelone

Rapport de Contrôle Indépendant de l'État des Informations Non Financières du Rapport de Gestion Consolidé d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes pour l'exercice comptable 2019

Aux Actionnaires d'Elecnor, S.A. :

A la demande de la direction d'Elecnor S.A., nous avons procédé à un contrôle, avec un périmètre de sécurité limité, de l'Etat des informations non financières du Rapport de gestion consolidé ci-joint de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2019 d'Elecnor, S.A. (ci-après, la Société dominante) et sociétés dépendantes (ci-après, le "Groupe"), qui a été arrêté conformément aux *Sustainability Reporting Standards* dans leur option essentielle du Global Reporting Initiative (les normes GRI) (ci-après, le "Groupe").

Par ailleurs conformément à l'article 49 du Code de commerce, nous avons vérifié, avec un périmètre de sécurité limité, que l'Etat des informations non financières consolidé (ci-après, l'EINF) de l'exercice comptable du Groupe clos au 31 décembre 2019, tel que compris dans le Rapport et qui, à son tour, fait partie du Rapport de gestion consolidé de l'exercice 2019 du Groupe, a été arrêté en conformité avec les contenus qui sont exigés par la réglementation du commerce en vigueur.

Le contenu du rapport comprend des renseignements supplémentaires qui s'ajoutent à ceux exigés par les normes GRI dans leur option essentielle et par la réglementation du commerce en vigueur en matière d'informations non financières et qui n'ont pas fait l'objet de notre vérification. En ce sens, notre travail s'est exclusivement borné à la vérification des informations reprises dans les tableaux « *Annexe I. Table des matières de la Loi 11/2018, du 28 décembre, en matière d'informations non financières et diversité* » et « *Annexe II. Table des matières GRI* », qui font partie du rapport ci-joint.

Responsabilité des Administrateurs et de la Direction de la Société dominante

Il incombe à la Direction de la Société dominante d'arrêter et de présenter le Rapport selon les normes GRI, dans leur option essentielle, conformément aux stipulations prévues pour chaque domaine dans la section « *Annexe II. Table des matières GRI* » du Rapport.

Par ailleurs, il incombe aux Administrateurs de la Société dominante d'arrêter l'EINF compris dans le Rapport, ainsi que le contenu de celui-ci. L'EINF a été préparé conformément aux contenus repris dans la réglementation du commerce en vigueur et suivant les critères des normes GRI retenues conformément aux dispositions établies pour chaque domaine dans le tableau « *Annexe I. Table des matières de la Loi 11/2018, du 28 décembre, en matière d'informations non financières et diversité* » du Rapport susmentionné.

KPMG Auditores S.L., société espagnole à responsabilité limitée et membre du réseau KPMG d'établissements indépendants affiliés à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), société suisse.
Paseo de la Castellana 259C - Torre de Cristal - 28046 Madrid

Immatriculée au Registre Officiel des Commissaires aux Comptes sous le numéro S0702, et au Registre des Sociétés de l'Institut des Experts-Comptables Agréés sous le numéro 10.
Registre du Commerce et des Sociétés de Madrid, J. 1. 061. F. 30.
Sec. 8, Feuille M -188.007, 9ème inscription
Número d'Identificación Fiscal: B-78510153

JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

Ces responsabilités comprennent également la conception, la mise en place et le maintien des contrôles internes jugés utiles de manière à ce que le Rapport soit exempt de toute anomalie significative, que cela résulte d'une fraude ou d'une erreur.

Il incombe également aux administrateurs de la Société dominante de définir, mettre en place, adapter et maintenir les systèmes de gestion permettant d'obtenir les informations nécessaires à la préparation du Rapport.

Notre indépendance et contrôle de qualité

Nous avons rempli les exigences d'indépendance et autres exigences éthiques du Code de déontologie pour les professionnels de la comptabilité, émis par le Conseil des normes internationales de déontologie pour les professionnels de la comptabilité (IESBA, selon le sigle anglais), qui est fondé sur les principes fondamentaux de l'intégrité, l'objectivité, la compétence professionnelle, la diligence, la confidentialité et le professionnalisme.

Notre établissement applique la Norme Internationale de Contrôle de Qualité (NICC 1) et a donc mis en place un système mondial de contrôle de qualité qui comprend des politiques et des procédures documentés garantissant le respect des exigences de l'éthique, des normes professionnelles et des dispositions légales et réglementaires applicables.

L'équipe de travail était constituée de professionnels experts en matière de vérification des Informations non Financières et, plus particulièrement, des informations portant sur la performance économique, sociale et environnementale.

Notre responsabilité

Il nous appartient d'exprimer nos conclusions dans un rapport de contrôle indépendant à la sécurité limitée, sur la base du travail que nous avons effectué.

Nous avons effectué notre mission de contrôle conformément aux exigences établies par la Norme Internationale sur les missions d'assurance 3000 Révisée en vigueur, « Missions d'assurance autres que l'audit ou l'examen limité d'informations historiques » (ISAE 3000 Révisée), émise par le Conseil des normes internationales d'audit et des missions d'assurance (IAASB) de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC), et avec le Guide d'action sur les missions d'audit des États des informations non comptables émis par l'Institut des Experts-Comptables Agréés d'Espagne.

Dans les missions d'assurance limitée, les procédures retenues variant en termes de nature et d'opportunité par rapport aux travaux effectués dans le cadre des missions d'assurance raisonnable, elles sont d'une portée réduite et offrent une sécurité plus faible que ces dernières.

Pour réaliser notre travail, nous avons posé des questions à la Direction ainsi qu'aux divers services et unités de la Société dominante qui ont participé à l'établissement du Rapport, examiné les processus retenus pour compiler et valider les informations présentées dans le Rapport et appliqué certaines procédures analytiques et tests de vérification par sondage qui sont décrits ci-dessous :

- Réunions avec les effectifs de la Société dominante afin de connaître le modèle d'entreprise, les politiques et les démarches de gestion retenues et les principaux risques liés à ces questions, ainsi que d'obtenir les informations nécessaires à la révision interne.


JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

- Analyse de la portée, la pertinence et l'intégrité des contenus repris dans le Rapport en fonction de l'analyse de matérialité effectué par la Société dominante et décrit dans la section "Introduction", en tenant compte des contenus exigés par la réglementation du commerce en vigueur.
- Analyse des processus visant à compiler et à valider les données présentées dans le Rapport pour l'exercice comptable 2019.
- Examen des informations relatives aux risques, aux politiques et aux approches de gestion retenues par rapport aux aspects matériels présentés dans le Rapport de 2019.
- Vérification, au moyen de preuves d'audit et sur la base d'un échantillon, des informations concernant les contenus compris dans le Rapport de l'exercice 2019 et la compilation adéquate de ceux-ci à partir des données fournies par les sources d'information.
- Obtention d'une lettre de déclaration des Administrateurs et de la Direction.

Conclusion

Sur la base des procédures appliquées dans le cadre de notre contrôle et des preuves que nous avons obtenues, nous n'avons pas relevé d'éléments nous conduisant à considérer que :

- a) L'État des informations non financières du Rapport de gestion consolidé d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes pour l'exercice comptable clos au 31 décembre 2019 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, dans le respect des normes GRI, dans leur option essentielle, conformément aux dispositions du point 102-54 de la Table des matières GRI du Rapport.
- b) L'EINF d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes pour l'exercice comptable clos au 31 décembre 2019 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, en conformité avec les contenus repris dans la réglementation du commerce en vigueur et suivant les critères des normes GRI retenues, conformément aux dispositions concernant chaque domaine dans le tableau « *Annexe I. Table des matières de la Loi 11/2018, du 28 décembre, en matière d'informations non financières et diversité* » du Rapport.

Utilisation et diffusion

Conformément aux conditions de notre lettre de mission, le présent rapport a été préparé pour Elecnor, S.A. par rapport à son État des informations non financières du Rapport de gestion consolidé. Il ne peut donc être utilisé à aucune autre fin ou dans un contexte autre que celui-ci.

Pour ce qui concerne l'État des informations non financières consolidées, le présent rapport a été préparé en vue de répondre à une exigence établie par la réglementation du commerce en vigueur en Espagne, et peut donc ne pas être approprié à d'autres fins ou dans d'autres juridictions.

KPMG Asesores, S.L.

[Signature illisible]

Patricia Reverter Guillot

26 mars 2020

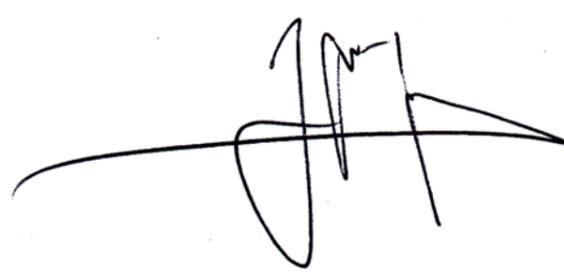

JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

CERTIFICACIÓN / ATTESTATION

D. Jean-Marc Simon, Traductor-Intérprete Jurado de francés nombrado por el Ministerio de Asuntos Exteriores, Unión Europea y Cooperación, certifica que la que antecede es traducción fiel y completa al francés de un documento redactado en castellano.

M. Jean-Marc Simon, Interprète et Traducteur de français nommé par le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Union européenne et de la Coopération, certifie que ce qui précède est une traduction fidèle et complète en français d'un document rédigé en espagnol.

En Madrid, a 8 de mayo de 2020 / Fait à Madrid, le 8 mai 2020


JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

Jean-Marc Simon

Informations Économiques Concernant la Société Elecnor, S.A.

Elecnor, S.A.

Bilans de Situation

aux 31 décembre 2019 et 2018 (Milliers d'euros)

ACTIF	2019	2018
ACTIF NON COURANT	988 608	1 017 224
Actif incorporel-	4 766	4 422
Concessions administratives	38	40
Fonds de commerce	619	722
Applications informatiques	4 109	3 660
Immobilisations corporelles	63 294	62 132
Terrains et constructions	16 959	18 821
Installations Techniques et autres immobilisations	46 335	43 311
Participations dans des regroupements d'entreprises et les investissements dans des entités associées, long terme	871 077	903 126
Instruments de patrimoine	860 516	876 173
Crédit à regroupements d'entreprises	10 561	26 953
Investissements financiers à long terme	7 261	4 684
Instruments de patrimoine	1 040	1 040
Crédits avec des tiers	2 176	12
Dérivés	23	109
D'autres actifs financiers	4 022	3 523
Actifs pour impôts différés	42 210	42 860
ACTIF COURANT	953 883	848 310
Actifs non courants maintenus pour la vente	10 784	131
Stocks	13 494	22 955
Matières premières et autres approvisionnements	2 359	2 182
Produits finis à cycle court	823	811
Avances aux fournisseurs	10 312	19 962
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	830 513	732 856
Clients pour ventes et prestations de services	774 940	684 445
Clients, regroupements d'entreprises et entités associées	18 537	20 643
Créances divers	10 530	3 653
Personnel	159	31
Actifs pour impôt courant	6 588	8 581
Administrations Publiques, débitrices	19 759	15 503
Participations dans des regroupements d'entreprises et les investissements dans des entités associées, court terme	8 650	11 113
Crédits avec d'autres entreprises	6 887	9 272
Autres actifs financiers	1 763	1 841
Investissements financiers à court terme	1 624	1 510
Crédits avec d'autres entreprises	56	17
Dérivés	384	330
D'autres actifs financiers	1 184	1 163
Comptes de régularisation, court terme	1 285	538
Trésorerie et autres actifs liquides équivalents	87 533	79 207
Trésorerie	87 110	78 878
Autres actifs liquides équivalents	423	329
TOTAL ACTIF	1 942 491	1 865 534

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice

PASSIF ET PATRIMOINE NET	2019	2018
PATRIMOINE NET	591 200	588 743
FONDS PROPRES	596 828	593 523
Capital	8 700	8 700
Capital en écritures	8 700	8 700
Réserves	584 956	567 366
Légale et statutaires	1 743	1 743
Autres réserves	583 213	565 623
Actions et participations sur le patrimoine propres	(21 963)	(21 884)
Résultat de l'Exercice	30 122	44 136
Dividendes	(4 987)	(4 795)
AJUSTEMENT PAR CHANGEMENT DE VALEUR		
D'opérations de couverture	(5 628)	(4 780)
PASSIF NON COURANT:	323 840	260 891
Provisions à long terme	40 653	-
Dettes à long terme	279 421	257 014
Dettes avec des entités de crédit	268 826	246 839
Dettes par leasing	4 352	4 803
Dérivés financiers	6 243	5 372
Impôts différés passifs	3 766	3 877
PASSIF COURANT:	1 027 451	1 015 900
Provisions à court terme	41 518	60 939
Dettes à court terme	132 689	203 955
Obligations ou autres titres	69 989	154 816
Dettes avec des entités de crédit	52 932	42 156
Dettes par leasing	437	415
Dérivés financiers	1 656	1 428
D'autres passifs financiers	7 675	5 140
Dettes regroupements d'entreprises et entités associées, court terme	27 612	46 832
Dettes commerciales et autres comptes à payer	823 975	702 512
Fournisseurs	336 786	312 262
Fournisseurs regroupements d'entreprises et entités associées	6 722	5 763
D'autres dettes	42 693	29 414
Personnel	23 918	16 439
Passifs d'impôt courant	4 717	12 999
Administrations Publiques, créancières	35 261	31 819
Avances aux clients	373 878	293 816
Comptes de régularisation, court terme	1 657	1 662
TOTAL PASSIF ET PATRIMOINE NET	1 942 491	1 865 534

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice

Elecnor, S.A.

Comptes de résultats

Correspondant aux exercices clos 2019 y 2018 (Milleurs d'euros)

	2019	2018
OPÉRATIONS CONTINUES:		
Montant net du chiffre d'affaires	1 368 728	1 315 286
Ventes	1 368 728	1 315 286
Variation des stocks de produits finis	12	(513)
Les travaux réalisés pour ses propres immobilisations	2 156	3 837
Approvisionnements	(740 717)	(685 388)
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	(374 157)	(305 727)
Travaux réalisés pour autres entreprises	(366 560)	(379 661)
Autres produits d'exploitation	8 046	8 917
Produits accessoires	7 265	8 173
Subventions incorporées au résultat d'exploitation	781	744
Charges de personnel	(428 427)	(387 333)
Traitements et salaires	(336 420)	(302 200)
Charges sociales	(92 007)	(85 133)
Autres charges d'exploitation	(201 521)	(217 802)
Services extérieurs	(182 985)	(164 269)
Impôts	(5 540)	(10 272)
Pertes dépréciation et variation provisions opérations commerciales	(9 886)	(40 685)
Autres charges de gestion	(3 110)	(2 576)
Dotations pour amortissements d'actifs	(12 975)	(9 388)
Pertes dépréciation et résultat dans cessions d'actifs	(2 505)	(225)
Résultats par cession d'actifs et d'autres	(2 505)	(225)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(7 203)	27 391
Produits financiers	87 141	50 795
Participations en Instruments de patrimoine		
- dans regroupement d'entreprises et dans entités associées	83 278	46 817
De valeurs négociables et autres instruments du patrimoine		
- dans regroupement d'entreprises et dans entités associées	3 764	3 736
- dans tiers	99	242
Charges financières	(13 009)	(17 402)
Par dettes avec regroupement d'entreprises et avec entités associées	(567)	(444)
Par dettes avec tiers	(12 442)	(16 958)
Différences de conversion	243	7 602
Pertes dépréciation et résultat dans cessions d'instruments financiers	(12 513)	(8 536)
Pertes et dépréciation	(27 372)	(8 809)
Résultant dans cessions et autres	14 859	273
RÉSULTAT FINANCIER	61 862	32 459
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	54 659	59 850
Impôts sur les gains	(24 537)	(15 714)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE CORRESPONDANT À LES OPERATIONS CONTINUES	30 122	44 136
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	30 122	44 136

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice



Pour toute information ou consultation complémentaire
 Paseo de la Castellana, 81, planta 20
 28046 Madrid. Espagne
elecnor@elecnor.com
 +34 91 417 99 00
www.elecnor.com

